

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 10 et mardi 11 mai 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Hélène BIDARD et M. Ian BROSSAT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Jean-Paul Proust nous a quittés le 8 avril.

(Les Conseillers se lèvent).

En lui rendant, ce matin, au nom de Paris, l'hommage de notre gratitude et de notre fidélité, c'est d'abord à l'homme que je pense.

Je me souviendrai de sa bienveillance, de son élégance de comportement, de son urbanité où perçait, plus que de la courtoisie, une forme de respect des autres et de soi-même.

Je regretterai aussi chez cet authentique bon vivant une vertu assez rare et qu'il possédait au plus haut degré : le sens de l'humour.

Mais Jean-Paul Proust, c'est, selon la belle formule consacrée, un grand serviteur de l'Etat. Il aura voué l'ensemble de sa longue carrière à une tâche : rendre à la République ce qu'elle lui avait donné.

Je n'énumérerai pas toutes les étapes de ce parcours exemplaire, mais de la Direction des pêches maritimes à celle de la défense et de la sécurité civile, de la Préfecture de la Guadeloupe à celle de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et jusqu'à la Direction du cabinet de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, il aura su, dans toutes les circonstances, défendre, représenter, et parfois même incarner l'Etat de droit.

Vous comprendrez que je m'arrête plus précisément à un moment de cette vie : les trois années, de 2001 à 2004, pendant lesquelles Jean-Paul Proust fut le Préfet de police de Paris. J'ai eu alors l'occasion et je dirai le privilège de travailler avec lui. Il avait le sens de la fermeté, bien sûr, mais il était avant tout un conciliateur. Je me souviens de quelques situations particulièrement délicates, qu'il contribuait à résoudre avec beaucoup d'intelligence, de pragmatisme, voire de modération.

C'est avec Jean-Paul Proust, et grâce à lui, que nous avons entamé avec la Préfecture de police une véritable politique de partenariat pour lutter plus efficacement contre la délinquance.

Ces années ont été notamment celles de la création de cette police de quartier à laquelle il était très attaché. Elles ont aussi été marquées par une augmentation significative, et à laquelle la Ville a largement contribué, du budget spécial de la Préfecture de police.

De sa très haute fonction, Jean-Paul Proust avait une conception particulièrement exigeante, comme une conscience de la permanence et de la solidité de l'Etat républicain.

Le départ de Jean-Paul Proust est un deuil pour Paris. A son épouse, à ses enfants, à ses proches, qui nous font aujourd'hui l'honneur de leur présence, je tiens à dire que nous nous associons pleinement à leur peine.

Je veux exprimer aussi à l'ensemble de la Préfecture de police, à vous-même, M. le Préfet de police, les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Souhais de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais, avant de commencer nos travaux, souhaiter, en votre nom à toutes et à tous, la bienvenue au sein de notre Assemblée à M. Jean-François MARTINS, qui remplace notre collègue Marielle de SARNEZ. Bienvenue, cher collègue !

(Applaudissements).

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu de la séance des lundi 29 et mardi 30 mars 2010 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des lundi 29 et mardi 30 mars 2010 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Sur ces documents, y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Je vais donc passer au Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures dix minutes, est reprise à douze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, présidente).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous allons passer en Conseil municipal.

2010, DU 61 - Protocole d'échange foncier entre la Ville de Paris et Neximmo 51 portant d'une part sur l'ensemble immobilier municipal situé 19 à 23 rue de Vienne - 38-46 rue du Rocher - 45 rue de Rome (8e) et d'autre part sur l'immeuble à construire T8 au niveau du 115-121 avenue de France (13e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au devenir du site du 23, rue de Vienne dans le 8e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons en premier lieu le projet de délibération DU 61, sur lequel j'ai deux inscriptions. Tout d'abord M. Jérôme COUMET, pour cinq minutes maximum, et ensuite M. François LEBEL. Mme HIDALGO répondra.

Monsieur COUMET, vous avez la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Madame la Maire, je me suis inscrit pour intervenir sur ce projet de délibération, pour qu'il ne passe pas inaperçu.

En effet, il y a trois raisons principales pour se réjouir de cette conclusion positive. La première est de signaler le dénouement de cette opération, où un promoteur privé, qui s'était positionné avant la crise immobilière - une société très liée au promoteur espagnol, S.F.L. pour ne pas les nommer - avait souhaité se désengager.

Ce désengagement s'est effectué dans de bonnes conditions. Je salue au passage les équipes de la S.E.M.A.P.A. qui ont parfaitement négocié ce retrait. Mais, bien entendu, plus important encore était de trouver une issue à cette opération.

Vous le savez sans doute, dans la langue chinoise, il y a, dans la signification du mot "crise", la notion d'opportunité. Et bien, une opportunité a été saisie et un accord a pu être conclu, sur la base d'un échange foncier qui amènera à ne prendre aucun retard sur le lancement de ce beau projet. Je crois au passage, que le talent de l'architecte désigné, Rudy RICCIOTTI, nous assure de la construction d'un bâtiment qui marquera le paysage parisien.

La deuxième raison de se réjouir est que deux nouvelles directions de la Ville de Paris, la D.V.D. et la D.U., après la D.E.V.E. et la D.P.E., vont rejoindre le 13e arrondissement et "Paris Rive gauche". C'est un lieu tout à fait stratégique pour le 13e arrondissement et son développement vers les bords de Seine, un lieu bien desservi par les transports, non loin du nouveau quartier universitaire de Paris, à proximité de lieux de culture et d'animation.

Je crois et je suis sûr que les fonctionnaires de la Ville y seront bien. Je leur souhaite, avec quelques années d'avance, la bienvenue.

Le troisième motif de réjouissance est de constater le taux de vacance des immeubles de bureaux de "Paris Rive gauche". Ce taux de vacance est de zéro, malgré plusieurs mutations importantes. Cela veut dire quoi ?

Cela veut dire que ce quartier est très attractif, tant pour les habitants que pour les entreprises.

Cela veut dire qu'édifier des quartiers mixtes, avec des activités mais aussi des habitants, des jardins, une université, cela produit du beau, de l'agréable et de la vie, et cela attire les grandes entreprises.

Cela veut dire que cela nous permet de regarder avec confiance, et malgré la crise immobilière qui aura évidemment un impact, l'avenir de l'opération "Paris Rive gauche", qui n'en est finalement qu'à la moitié de sa réalisation.

Cela veut dire enfin que le modèle parisien, face aux choix opérés à La Défense pour un quartier d'affaires uniforme, marche, oui, ce modèle parisien est une réussite, y compris sur le plan économique.

Je vous remercie.

(*Mme Véronique DUBARRY, adjointe, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence*).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est maintenant à M. François LEBEL, qui pourrait peut-être en profiter pour présenter le vœu qui a été déposé.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - J'allais vous le proposer précisément. C'est le vœu n° 6.

Effectivement, la Mairie de Paris souhaite procéder à un échange foncier entre 35.000 mètres carrés situés rue de Vienne contre, on vient de l'entendre, un peu moins de 20.000 mètres carrés dans la Z.A.C. "Paris Rive gauche".

Sur le principe, on ne peut que se féliciter de voir les services de la Ville de Paris "explosés" dans des sites nombreux et variés et, je dirais, assez incohérents, et de les voir progressivement regroupés dans des immeubles cohérents et pas trop loin du Centre de la Capitale et de l'Hôtel de Ville.

Cela étant, je souhaite tout de même réagir sur plusieurs points, et tout d'abord sur la forme.

En effet, la fin de l'occupation des locaux concernés par l'échange, rue de Vienne, dans le 8e arrondissement, est connue depuis fin 2007. Tout le monde savait que la fin de l'occupation de cet immeuble allait intervenir à la fin de 2010. Elle est en cours actuellement.

Quelle concertation a engagé la Ville de Paris ?

Par ailleurs, je me reporte au vœu 8 bis de l'Exécutif : "considérant que la Ville de Paris a désormais acquis une longue expérience dans la concertation sur les projets urbains et qu'elle a créé la Commission parisienne du débat public". J'aimerais savoir comment et quand les élus du 8e arrondissement et le maire du 8e arrondissement ont-ils simplement été informés de ce projet d'échange de terrains qui, sur le fond par ailleurs, n'est pas contestable ?

Quelle information a été donnée ? Strictement aucune. On voit une fois de plus le mépris dans lequel la Mairie de Paris tient les élus d'arrondissement, qui sont finalement pour elle des godillots sans intérêt, surtout si, par malheur, il s'agit d'élus de Droite.

Il est vraiment paradoxal que ceux qui se veulent les chantres de la démocratie participative soient incapables de la mettre en œuvre lorsqu'ils en ont l'occasion, en particulier pour cet échange de terrain.

Sur le fond ensuite, je voudrais regretter pour le moins vivement cet échange sans concertation. Cela m'aurait peut-être donné l'occasion de suggérer à la Ville de distraire quelques dizaines, quelques centaines de mètres carrés sur les 35.000 dont il est question rue de Vienne, pour remplir un peu le vide intégral d'équipements collectifs dont souffre cet arrondissement comme d'ailleurs les arrondissements voisins.

Nous aurions pu avoir là de quoi réintégrer peut-être une bibliothèque, dont le 8e arrondissement manque cruellement, une bibliothèque moderne, puisque c'est le seul arrondissement de Paris à ne pas disposer d'une bibliothèque, et pourquoi pas une résidence médicalisée ou encore une crèche. Bref, que ces 35.000 mètres carrés fort bien situés, coûtant très cher rue de Vienne, soient échangés contre moins de 20.000 mètres carrés dans le 13e arrondissement, d'accord, cependant la Ville aurait peut-être pu négocier un peu mieux et ne pas tenir, je le répète, les élus locaux pour quantité négligeable.

Voilà pourquoi je tenais à faire cette mise au point. Bien sûr, nous allons voter ce projet de délibération parce qu'il est bon pour Paris, mais il a été fait sur le dos du 8e arrondissement.

(*Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants*).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire. J'imagine qu'Anne HIDALGO va répondre aux godillots.

Madame, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Je vais répondre aux deux expressions.

Je remercie d'abord Jérôme COUMET d'avoir rappelé l'historique de ce dossier et salué, je le fais à mon tour, et le travail de la S.E.M.A.P.A., et celui des directions de la Ville dont la Direction de l'Urbanisme.

Je vais bien sûr répondre au vœu proposé par M. LEBEL mais rappelons que la cession de l'ensemble immobilier du 23, rue de Vienne repose sur un échange équilibré.

Il est équilibré sur le plan économique : il s'agit d'un échange sans soule et en matière de programme puisqu'il permettra de réaliser un ensemble de logements sociaux dans le 8e arrondissement - environ une trentaine -, de reconstruire des bains douches municipaux dans des locaux modernisés et de permettre aussi l'implantation d'une ou plusieurs entreprises dans Paris intra muros.

Cette opération, cela a bien été souligné, notamment par Jérôme COUMET, permettra également de poursuivre ce regroupement à "Paris Rive gauche" des directions de la Ville, je crois pour une meilleure efficacité du travail et avec des conditions de travail tout à fait appréciées des agents.

Il y a eu des négociations longues et difficiles, vous pouvez bien sûr l'imaginer, sur cette opération qui ont notamment tenu compte de la volonté de conserver les bâtiments de qualité présents sur le site en les réhabilitant ou en les restructurant. Elles n'ont pas permis d'obtenir que des surfaces soient dégagées pour d'autres équipements publics.

Mais je voudrais répondre à M. LEBEL. D'abord, j'espère que l'arrivée de nouveaux logements sociaux dans le 8e arrondissement est un sujet dont, comme nous, il se réjouit.

Du coup, j'ai un peu de mal à percevoir la nature réelle de sa demande. Il nous dit qu'il n'y a pas eu de concertation. Peut-être que vous avez été informé un peu tard, je vérifierai ce point et nous rectifierons, mais tout de même, une négociation, une concertation, puisque vous faites référence aux concertations que nous faisons sur les opérations d'aménagement lorsqu'il s'agit de négocier un échange foncier, je crois que ce n'est pas tout à fait le dispositif approprié, mais passons.

Pour ce qui est du 8e arrondissement, je vous rappelle tout de même, Monsieur LEBEL, et nous en sommes tous extrêmement satisfaits, que nous investissons dans cet arrondissement de façon très importante. Je pense notamment au terrain de l'ancien hôpital Beaujon. Parallèlement au programme de logements sociaux que nous avons défini et qui est en cours, il y aura des équipements sportifs - piscine, gymnase, mur d'escalade -, des équipements scolaires : nous avons ensemble, avec Colombe BROSSEL, participé à un jury concernant le choix des architectes pour l'école maternelle de huit classes et pour la construction d'une nouvelle école élémentaire de dix classes.

Nous avons ensemble investi et déterminé des équipements de petite enfance puisque vous avez une reconstruction de crèche de 70 berceaux et du centre P.M.I., ainsi que la construction d'une halte-garderie de 30 places, enfin un espace vert et une salle polyvalente.

Le procès qui consisterait à dire que la Ville de Paris ne tient pas compte des besoins des habitants du 8e arrondissement n'est pas fondé. Oui, nous avons investi non seulement en matière de logements parce que cet arrondissement en a besoin, même si nous partons de très loin, et nous savons qu'atteindre les 20 % dans cet arrondissement particulier prendra de très, très longues années, mais pour autant, nous avons décidé d'avancer sur la question du logement social et bien sûr, sur la question des besoins en équipements publics.

Mon avis est bien sûr défavorable quant au vœu que vous exprimez, je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DU 61).

2010, SG 110 - Délégation au Maire en matière de marchés publics pour l'opération de réaménagement du quartier des Halles.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 110 : délégation au Maire de Paris en matière de marchés publics pour l'opération de réaménagement du quartier des Halles.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - La presse s'est faite l'écho de difficultés rencontrées par David MANGIN, l'architecte qui doit restructurer le jardin des Halles, en raison de la présence d'élégissements dans ce jardin. Aussi, j'aimerais savoir quelles sont les conséquences sur la mise en œuvre de ce projet de cette découverte un peu tardive, notamment en matière de calendrier et en matière de coût pour la collectivité parisienne.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Mme TACHÈNE a la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, s'il y a bien un dossier qui ne passera pas inaperçu, c'est bien celui des Halles. En effet, ce dossier est en train de devenir un sujet récurrent au Conseil de Paris, non pas tant que le réaménagement des Halles soit contesté en tant que tel mais que chaque mois apporte son lot de mauvaises surprises alors que le premier coup de pioche des démolisseurs est prévu pour le 1er juin, c'est-à-dire quasiment demain.

Comme c'était prévisible, et devant certaines incertitudes, les riverains ont saisi la justice en présentant des recours devant le Tribunal administratif, qui doit rendre son verdict cette semaine.

Ces recours concernent le permis de démolir du jardin des Halles, démolition que nous contestons depuis le début. L'un des créateurs de ce jardin, Mme Claude LALANNE, s'est d'ailleurs associée à ce recours, ce qui donne une nouvelle dimension à cette affaire.

Il s'agit vraiment d'un dossier concernant le patrimoine parisien qui doit être appréhendé comme tel, au-delà des seules considérations techniques.

D'autre part, nous apprenons par la presse - ce n'est pas la première fois dans ce dossier -, que l'architecte a oublié de prendre en compte les élégissements du Forum, c'est-à-dire les ouvertures et galeries techniques et de secours qui minent le sol des Halles et ne peuvent évidemment être purement et simplement supprimées.

Cela représenterait, nous dit-on, deux hectares à traiter de façon spécifique. On nous dit également que l'on va régler le problème avec un avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui vient d'être ajouté au contrat de l'architecte mais une fois de plus, cela fait désordre. Et cela coûte cher, toujours plus cher. Cet avenant se monte à peu près à 250.000 euros, auxquels il faudra très probablement rajouter des sommes conséquentes lors de la réalisation des travaux. On a vraiment l'impression que sur ce sujet, présenté comme l'un des plus importants de la mandature, l'Exécutif est allé trop vite en besogne au détriment de la concertation avec les riverains d'une part, et de la sûreté technique du projet d'autre part.

Le mois dernier, nous relevions des zones d'ombre concernant la Canopée ; ce mois-ci, ce sont les élégissements ; qu'en sera-t-il le mois prochain ?

Le groupe Centre et Indépendants partage donc les interrogations et craintes du Maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET, et continuera d'être extrêmement vigilant sur ce dossier où décidément, on a laissé un peu trop de place à l'amateurisme et à la précipitation.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. LEGARET a la parole pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est vrai : on en parle à chaque séance, et plus on en parle, plus on s'enfoncé dans la confusion, les incertitudes et les incompréhensions.

De quoi s'agit-il ici ? Ce projet de délibération consiste à donner une délégation spéciale au Maire de Paris - article L. 2122-22, quatrième alinéa du Code général des collectivités territoriales -, et c'est vrai que c'est une procédure très inhabituelle. On se demande bien d'ailleurs pourquoi cette délégation serait nécessaire puisque le Maire de Paris dispose, comme chacun sait, d'une délégation qui lui permet de lancer les procédures de marchés, il y a des séances de la Commission d'appels d'offres toutes les semaines en vertu de cette habilitation générale qui est toujours votée par le Conseil de Paris dès la première séance qui suit une élection.

Alors, qu'est-ce que ce projet de délibération finalement cache ? Parce qu'on entre dans un domaine où il y a de plus en plus de secrets et je dirais d'incertitudes, même sur le plan de la légalité.

En réalité, lors de notre dernière séance, on a approuvé, la majorité municipale a approuvé les conclusions de la commission d'enquête qui sont réputées favorables, ce qui me paraît d'ailleurs témoigner d'une erreur d'interprétation, puisque les réserves qui avaient été formulées par la commission d'enquête n'ont pas été levées. Mais, tout récemment, lors de la dernière séance de la commission d'appel d'offres, dont je suis membre, j'ai vu arriver avec beaucoup de surprise un avenant au contrat liant l'architecte David MANGIN et la Ville, via la SemPariSeine. Il s'agit en réalité de rajouter 255.000 euros de rémunérations, ce qui augmente le montant de ses honoraires de près de 14 %.

Comment justifie-t-on cela ? On demande en réalité à M. MANGIN de faire des études complémentaires, pour en réalité corriger ses propres erreurs. Le projet de David MANGIN - cela a été l'objet de tous les débats et cela a été l'objet de tous les développements de la commission d'enquête - consiste à faire un jardin parfaitement plat. Pour réaliser ce jardin parfaitement plat, il faut détruire en quasi-totalité le jardin existant, enlever toutes les terres végétales et supprimer ce que l'on appelle ces élégissements qui sont en réalité des vides techniques qui sont en sandwich entre le sommet de l'immeuble Chemetoff, qui est l'immeuble enterré, et le jardin lui-même.

Tout le parti MANGIN repose sur la démolition de ces structures pour réaliser un jardin parfaitement plat. Or, la démolition de ces élégissements s'avère en grande partie impossible. Donc, le projet est irréalisable. Donc, M. David MANGIN est obligé de reprendre ses études. Il se fait payer plus cher - après s'être fait payer une première fois en proférant des inexactitudes - pour corriger ses propres erreurs.

Je trouve qu'il y a là moralement quelque chose qui m'interpelle et qui me choque. C'est la raison pour laquelle j'ai naturellement voté contre cet avenant en commission d'appel d'offres.

Cela démontre bien que ce projet de réaménagement des Halles, qui est un projet très important pour Paris, pour le centre de Paris, et qui est un projet qui va mobiliser des budgets considérables, consiste, comme je l'ai souvent dit :

- d'abord, à réparer des erreurs dans le pôle transport où des interventions sont indispensables ;

- deuxièmement, à réaliser la Canopée, qui est une architecture extrêmement complexe ;

- troisièmement, à faire un projet de jardin dont personne ne veut.

Il y a vraiment de plus en plus, s'agissant du jardin, d'incompréhension, d'illégalité - on verra bien comment le Tribunal administratif tranchera dès cette semaine -, d'erreurs, d'incompétence, de gabegie budgétaire et je dirais de mensonges parce qu'on nous a caché tout cela, on n'a pas voulu nous dire la vérité !

Lorsque j'ai demandé, en tant que maire du 1er arrondissement, à disposer de photographies de ces fameux élégissements dont on parle... c'est un mot qui ne figure même pas dans le dictionnaire donc je comprends votre interrogation, l'interrogation générale... ces élégissements, qu'est-ce que c'est ? A quoi cela ressemble-t-il ? Je les connais parce que j'ai eu l'occasion de les visiter, ce sont des espace dans lesquels on se tient debout et dans lesquels on a fait passer un certain nombre de réseaux, de tuyauteries. On y a installé les calculateurs d'AIRPARIF et des locaux pour les Parcs et Jardins.

Non, c'est le secret ! On n'a pas le droit de savoir, on doit vraiment faire disparaître toutes ces structures, sans même savoir de quoi il s'agit !

Je considère que ce dossier de réaménagement du jardin tombe de plus en plus profondément dans l'ornière et je demande que l'on y réfléchisse, que l'on marque un coup d'arrêt sur cet aspect du projet qui nécessite des solutions radicales de révision.

Je me tourne vers Anne HIDALGO en lui demandant de cesser toutes ces mauvaises plaisanteries qui commencent à tourner à la farce mais à la farce sinistre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Mme Anne HIDALGO a la parole pour répondre aux trois intervenants.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Tout à fait.

Sujet en question : le jardin des Halles. C'est de cela dont ont parlé les trois intervenants :

- Jacques BOUTAULT en disant que des difficultés avaient été découvertes et en se demandant ce qu'il allait en advenir ;

- Jean-François LEGARET qui, avec constance, ce qui l'honore, nous dit qu'il est toujours contre le parti pris de MANGIN sur le jardin des Halles. Je vais donc répondre aussi, bien sûr ;

- en associant à ma réponse Fabienne GIBOUDEAUX qui porte, avec beaucoup de courage et de sérieux, ce projet concernant notamment le jardin des Halles.

D'abord, en ce qui concerne les recours en cours devant le Tribunal administratif, je dirais que c'est le lot de tous les projets d'aménagement que de faire l'objet de recours et nous attendons toujours les avis et les jugements des tribunaux. Lorsque nous ne sommes pas d'accord, nous utilisons toutes les voies de recours et nous ferons de la même façon, mais attendons ce que dira le Tribunal administratif qui a été saisi.

Il a été saisi notamment sur la base d'une contestation du fait que nous aurions levé les réserves de la commission d'enquête. La commission d'enquête, qui s'est déroulée pendant plusieurs mois dans des conditions extrêmement fiables et précises, a conclu à un avis favorable. Il y avait des réserves, et notamment une réserve concernant la place René Cassin ; cette réserve a été levée !

Ecoutez, Jean-François LEGARET, on ne va pas reprendre cette discussion comme cela, en se renvoyant la balle ! Nous avons levé cette réserve et il y a une modification profonde, d'ailleurs, de la place René Cassin.

D'ailleurs, le Maire de Paris, dès le début de ce dossier, a exprimé, tout comme moi-même, nous avons exprimé notre souhait d'avoir une modification de la place René-Cassin et c'est le cas, puisque nous avons tenu compte, bien sûr, de l'avis du commissaire enquêteur.

En ce qui concerne le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, ce projet de délibération doit d'abord nous permettre de mener une opération complexe de réaménagement des Halles, dans les meilleures conditions de déroulement, et quand j'entends Mme TACHÈNE me dire que l'Exécutif va trop vite en besogne, écoutez, cela fait quand même près de 10 ans maintenant qu'on est en train de travailler sur le projet des Halles. Je veux bien que 10 ans paraissent un délai court, mais j'ai plutôt le sentiment que dans le cadre d'une concertation qui n'est pas simple, parce qu'il est vrai qu'elle est focalisée sur un seul sujet qui est celui du jardin, et notamment du jardin Lalanne, tout le reste n'a pas semblé beaucoup intéresser certains acteurs de cette concertation et c'est vraiment, je crois, dommage, puisque ce projet des Halles est un projet complexe qui concerne également les réseaux de transport et, bien sûr, le centre commercial.

La délégation, compte tenu de l'ampleur des interventions qui sont prévues, de la diversité des prestations nécessaires, va nécessiter de passer un nombre important de contrats, ce que chacun peut, bien sûr, imaginer.

Il s'agit de permettre au mandataire de mener sa mission de la façon la plus réactive possible, de façon à ne pas mettre à mal le calendrier.

La plupart, la grande majorité des marchés, sera passée directement par la Ville de Paris et cette procédure doit permettre d'engager plus rapidement les procédures de consultation dans un cadre technique et financier du mandat de maîtrise d'ouvrage qui lui a été confié.

Cette délégation est classique dans ce genre d'opération complexe, elle fait intervenir plusieurs maîtres d'ouvrage et elle est prévue par le Code des collectivités territoriales. Nous l'avons notamment utilisée pour les travaux d'extension du tramway T3 et, bien sûr, l'ensemble des procédures habituelles, notamment les CAO, sont maintenues et le Conseil de Paris, si ce projet de délibération est approuvé, sera régulièrement tenu informé des marchés passés dans le respect du Code des marchés publics, évidemment, et une information globale d'avancement du projet lui permettra un suivi régulier et précis.

C'est de cela dont on parle aujourd'hui en ce qui concerne le projet de délibération. Pour ce qui est des réponses sur le jardin, pour ce qui est de la façon dont le Tribunal administratif va statuer, nous aurons l'occasion d'y revenir, mais je voulais quand même préciser quel était l'objet du vote de ce matin.

Je vous remercie.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, après ces explications, à main levée, le projet de délibération SG 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 110).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que six questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe U.M.P.P.A. Elle est relative "aux conditions de stationnement à Paris".

La deuxième est posée par le groupe Centre et Indépendants. Elle concerne "le 104 face à son avenir".

La troisième question, du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, est relative "à la suppression des allocations familiales en cas d'absence scolaire".

La quatrième émane du groupe "Les Verts". Elle est ainsi rédigée :

"Monsieur le Maire,

Vous avez présenté le mois dernier à la presse les premières esquisses d'un projet de réaménagement des voies sur berges de la Seine. Comme nous l'avons déjà déclaré, nous nous félicitons de vous voir enfin vous emparer de cette question.

Bien sûr, nous regrettons que le projet ait été élaboré dans un certain secret. Nous défendons depuis toujours l'idée qu'un urbanisme innovant doit être co-élaboré démocratiquement. Il nous semble, en effet, que le projet pourrait être consolidé et mieux soutenu si vous aviez associé, dès la phase de diagnostic et de conception, non seulement vos partenaires de la majorité municipale, mais également les citoyens.

Nous vous avons par ailleurs proposé, au mois de février dernier, le lancement d'un concours d'architectes et de paysagistes, susceptibles de faire émerger des propositions audacieuses et innovantes. Vous l'avez refusé, et nous le regrettons.

Mais pour "Les Verts", qui défendent depuis maintenant 10 ans l'idée d'une piétonisation progressive des voies sur berge, le projet constitue une première avancée qui doit être saluée. Une avancée qui mettra un terme, nous l'espérons, à une situation insoutenable, constituée par l'existence d'une véritable autoroute urbaine au cœur de Paris, sur un site classé par l'Unesco au patrimoine de l'humanité.

Une avancée qui doit participer à l'adaptation du territoire parisien au dérèglement climatique, en restaurant le lien entre la cité et son fleuve, en renforçant le véritable corridor écologique que doit devenir la Seine et en contribuant à diminuer la pollution atmosphérique au cœur de la cité.

Une avancée, enfin, qui doit s'inscrire en cohérence avec une politique de longue haleine, tournée vers un partage plus harmonieux de l'espace public, au profit des transports en commun et des circulations douces.

Ces orientations, nous les avons inscrites dans le plan de déplacements de Paris, que notre Assemblée a adopté en 2006. Le P.D.P. prévoit notamment que la reconquête des voies sur berges de la Seine s'accompagne d'une réduction du volume du trafic routier, et d'une augmentation de l'offre des transports en commun.

En conséquence, le réaménagement des voies sur berges ne peut se concevoir comme un projet isolé, mais doit s'intégrer dans un programme de requalification des quais hauts et de réaménagement des quartiers environnants.

Aussi souhaiterions-nous que vous nous apportiez des précisions sur les points suivants :

- Cet aménagement majeur du Centre de Paris s'inscrit-il dans le cadre de la mise en œuvre du plan quartier centraux qui prévoit la fermeture des guichets du Louvre, le renforcement des navettes fluviales, l'augmentation du nombre du bus circulant sur les quais hauts, la création d'une vaste zone 30 sur le Centre de Paris... ?

- Prévoyez-vous un réaménagement des quais hauts, qui permettrait tout à la fois de minimiser les risques de report du trafic, de mettre en site propre, sur toute la longueur des quais, les lignes de bus qui y circulent, de faciliter les traversées piétonnes en élargissant les trottoirs, et d'achever les itinéraires cyclables ?

- Quelles seront les mesures préconisées pour permettre une augmentation de la fréquence de la ligne 1 du métro, qui doit être prochainement automatisée, ainsi qu'une amélioration du fonctionnement de la ligne C du RER ?

- Les opérations "Paris Respire" et "Paris Plage" seront-elles maintenues rive droite et étendues dans le temps et dans l'espace en bords de Seine, afin de permettre la réappropriation anticipée de l'espace public par les piétons et cyclistes ?

- Que soient précisées les modalités de la concertation des Parisiens sur ces aménagements."

La cinquième question d'actualité est posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Elle est relative "au développement des pratiques de ventes improvisées autour du marché aux puces de Montreuil".

La dernière question, posée par M. Georges SARRE, est relative "à la solidarité de Paris avec le peuple grec".

Nous allons cesser là nos travaux pour ce matin, nous nous retrouverons à 14 heures 45.

Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous entamons les questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux conditions de stationnement à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Nous commençons par la question du groupe U.M.P.P.A, Mme BOULAY-ESPERONNIER. On devrait vous donner plus souvent la parole. Ainsi, je serais plus familiarisé. Si vous voulez, je répéterai votre nom... Comme ça, ce n'est pas désagréable du tout !

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Je note cette suggestion avec grand plaisir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez la parole, utilisez-la !

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, aujourd'hui, Paris ressemble à un immense gruyère. Des trous, des travaux, des panneaux jaunes conseillant d'utiliser d'autres itinéraires dans chaque quartier ; la circulation est de plus en plus difficile, le stationnement aussi.

Le nombre de places s'est réduit comme peau de chagrin suite à un contexte particulièrement défavorable dont les derniers éléments sont les contresens cyclables et les différents aménagements de la Ville.

Préoccupation quotidienne des Parisiens, le stationnement est en train de devenir pour eux un casse-tête, plus qu'un casse-tête, un véritable cauchemar. Se garer dans Paris est beaucoup plus un véritable chemin de croix, y compris et surtout pour les places résidentielles, qui ne sont pas suffisantes. Nombre de Parisiens se plaignent régulièrement auprès de leurs élus de passer beaucoup trop de temps à chercher une place : c'est une situation inacceptable.

Une demi-heure, trois quarts d'heure, une heure le soir à trouver une place après une journée harassante, c'est en effet inacceptable. C'est d'autant plus inacceptable que certaines études estiment que 20 % de la pollution atmosphérique liée aux automobiles serait généré par des véhicules tournant pour chercher une place. Ces derniers représentent d'ailleurs 15 % du trafic dans certains arrondissements, et parfois même bien plus à différentes heures.

Circonstance aggravante, la pression n'a jamais été aussi forte à l'encontre des automobilistes, et les enlèvements de véhicules sont de plus en plus fréquents et pas nécessairement où ils sont le plus utile, loin s'en faut.

Il faut agir, il y a urgence.

Où en est tout d'abord l'expérimentation du stationnement sur certaines places de livraison, unique soupape que vous nous avez proposée ? Alors que tous les interlocuteurs s'accordent pour reconnaître que l'essai, dans certains établissements, dont les 3e et 17e, a été positif, pourquoi attendre autant ?

À ce stade, seules certaines sections de voirie d'arrondissement ont débuté les études destinées à sanctuariser certaines places et préparer ce dispositif : c'est beaucoup trop long, on ne peut plus attendre.

Il faut également construire des parcs souterrains. Nous vous avons soumis dans chaque arrondissement des projets de réalisations précis, ambitieux et utiles aux Parisiens. Quelles sont vos intentions pour les parcs souterrains en fonction des situations de pénurie locale ?

Il faut donc plus que jamais sortir d'un débat sectaire. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux un grand débat en Conseil de Paris sur le stationnement sous toutes ces facettes et ses différents enjeux. Cela fait plusieurs mois que nous vous le demandons. À quelle date, Monsieur le Maire, est-il prévu ?

Sur ces différents points, nous attendons des réponses. Le temps n'est plus à faire des études mais à mettre en place des solutions.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je tiens à féliciter Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER d'avoir tenu son temps de parole. C'était pour redire son nom. Je recommencerai tout à l'heure. Soyez patients !

Mme Annick LEPETIT, dont je connais le nom depuis 30 ans.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais tenter d'être aussi brève que la manière dont a été posée la question. Oui, c'est vrai, il y a des travaux à Paris, c'est indéniable. Il y a des travaux à Paris parce qu'il faut mettre les bouchées doubles pour réparer les problèmes de chaussée après l'hiver rigoureux que nous avons eu, mais aussi parce que nous avons des projets d'aménagement conséquents. Il est évident que ces travaux, vous l'avez reconnu, entraînent des problèmes de circulation pour les voitures, mais en tout état de cause, les travaux ne sont pas là non plus indéfiniment : ils ont un début, une fin - on essaie d'ailleurs de prévenir l'ensemble de nos concitoyens pour qu'ils en connaissent les dates.

Concernant les aménagements, vous avez cité entre autre les contresens cyclables. Vous le savez, nous sommes en train là aussi d'aménager dans les quartiers où la vitesse des voitures est limitée à 30 kilomètres/heure, la possibilité pour les cyclistes de prendre des sens qui ne sont pas permis pour les voitures. Même si nous faisons des aménagements plutôt légers, cela induit aussi des travaux dans à peu près 67 quartiers concernés.

Nous le faisons parce que nous souhaitons offrir aux cyclistes la possibilité de prendre certaines rues à contresens. Nous ne sommes pas les seuls puisqu'il existe un décret qui date du mois de juillet 2008, un décret ministériel à la suite des travaux concernant le Grenelle. Cette mesure concerne bien évidemment Paris mais pas seulement, toutes les villes de France et par conséquent, je pense que c'est plutôt un plus dans la politique qui permet aux cyclistes de mieux circuler plutôt qu'un moins.

Nous n'allons pas nous en plaindre, et vous le savez, à cette occasion, dans le 16e arrondissement comme dans les autres arrondissements, au fur et à mesure que nous faisons les travaux, nous avons un accompagnement en termes de communication, de prévention, qui s'adresse d'ailleurs à tous, les cyclistes, les piétons, les automobilistes. Nous avons demandé à l'Etat et au Gouvernement précisément que dans le cadre des campagnes de sécurité routière, il puisse lui aussi accompagner la mise en œuvre des double sens cyclables. Nous attendons la réponse que nous n'avons pas encore, mais je pense que ce serait une bonne chose pour que tous nos concitoyens aient la même égalité d'information, si je puis dire.

Le stationnement de nuit sur les zones de livraison.

Vous l'avez rappelé et je vous en remercie : nous avons conduit une expérimentation dans deux arrondissements, le 3e et le 17e, expérimentation plutôt positive, ce qui nous conduit avec nos partenaires - je cite évidemment la Préfecture de police mais aussi la Chambre de commerce et d'industrie, les transporteurs de marchandises, également la Chambre de métiers - à proposer une généralisation à l'ensemble des arrondissement parisiens. Cela a un sens, là aussi, pour la bonne compréhension de nos concitoyens.

Nous sommes en train d'élaborer une charte pour que chacun des partenaires s'engage à ce que nous puissions étendre ce dispositif et que nous puissions aussi, bien évidemment, chaque année en vérifier le bon fonctionnement.

Vous savez comme moi que les choses ne sont pas immuables en matière de places de stationnement, en matière de places de livraison. Il nous faudra adapter ce dispositif au fur et à mesure de l'évolution des commerces, des places de livraison, en fonction aussi de ce que nous recueillons comme information dans chaque arrondissement.

Nous entendons bien généraliser cette mesure. Nous avons une réunion de travail avec M. le Préfet bientôt.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Enfin, je termine juste, Monsieur le Maire, par une demande concernant - mais nous aurions plus de temps - le débat en Conseil de Paris sur le stationnement et la politique des déplacements.

Je vous le redis, j'y suis totalement favorable. Il faut donc que ce soit arrêté dans le cadre de vos préparations de l'ordre du jour du Conseil de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Regardez cela dans la conférence d'organisation, je n'y vois aucun inconvénient.

Madame, vous avez la parole !

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel est mon nom, déjà ?

(Rires).

Ah ? Pourtant, j'avais pris la parole !

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je comprends que vos collègues vous félicitent. Ils ont raison !

M. CHIRAC a mis des années à retenir le mien !

(Rires - exclamations).

Cela ne m'a pas empêché de devenir Maire de Paris !

Madame, cela vous laisse donc ouvertes des perspectives très intéressantes, d'autant que vous avez l'air très jeune !

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Deux ans que je suis élue !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame Céline BOULAY-ESPERONNIER, j'aimerais que votre groupe, je vous le répète, vous donne plus souvent la parole ! Ce n'est pas assez fréquent.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Je vous remercie.

Madame le Maire, merci de votre réponse. Je constate que vous avez passé deux tiers de votre réponse sur la cause des problèmes du stationnement à Paris et un tout petit tiers, une toute petite partie, je le regrette, à la recherche de solutions. Je ne peux que regretter le manque d'ambition de la Ville dans la recherche de solutions. Par exemple, pourquoi pas plus de parkings, uniquement pour les riverains ? C'en est une.

Je me réjouis que nous tombions d'accord sur cette recherche de solutions que sont les places de livraison la nuit dans les arrondissements, mais quand cela sera-t-il mis en place ? Pourquoi tant de temps, puisque les premières expérimentations ont été positives ? Pourquoi cela prend-il des mois pour les mettre en place ? Il suffit juste de mettre des panneaux pour indiquer que ces places de livraisons sont utilisables.

(Brouhaha).

Je m'arrête là. Vous êtes favorable à un grand débat en Conseil de Paris, je m'en réjouis, mais je voudrais juste la date, savoir quand il aura lieu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, votre Président de groupe pourrait, à la prochaine réunion de la conférence d'organisation, voir, dans le cadre des différentes séances d'ici la fin de l'année, à quel moment cela trouverait opportunément sa place.

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au "104" face à son avenir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, pour le groupe Centre et indépendants...

(Brouhaha).

Vous n'avez plus la parole, notamment M. GOUJON dont je connais parfaitement le nom et même le timbre de la voix !

(Brouhaha).

Pour le groupe Centre et Indépendants, un monsieur, un collègue, dont le nom est très connu - mais il était connu avant d'être conseiller de Paris : la parole est à M. CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Je vous remercie. Je ne vais pas vous faire le coup, Monsieur le Maire, de : quel est mon troisième prénom ?!

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne connais même pas le deuxième.

Si, Jean-Marie, mais c'est un prénom composé.

Ce n'est pas dans son temps de parole encore.

Remettez le compteur à zéro pour M. CAVADA !

En général, j'entends le son de sa voix le lundi en début d'après-midi.

(Brouhaha - protestations).

Mais c'est un plaisir sans cesse renouvelé !

Trêve de plaisanterie, la parole est à M. CAVADA.

(Brouhaha).

M. Jean-Marie CAVADA. - J'ai entendu le contrat de M. DESTREM, donc maintenant je vais modestement faire mon petit travail.

Faisant partie du conseil d'administration, j'ai, au nom de notre groupe, soutenu l'idée que "Le 104" était un établissement qui avait pour vocation d'être emblématique d'une politique culturelle de la Ville. Au départ, créé dans un quartier peu doté en espaces de culture et en lieux de rencontre, cet établissement devait être dédié à "l'art en train de se faire", si je reprends l'expression de la présentation en son temps. C'était donc pour le moins un projet ambitieux.

Nous continuons à vouloir le succès de cette opération, mais aujourd'hui malheureusement la gestion de ce projet, en elle-même, montre un certain nombre de difficultés et il y a quelques points d'interrogations sur lesquels il serait vraiment très important d'avoir des réponses.

Premièrement, quid de la situation financière réelle ? Je dis bien "réelle".

Deuxièmement, quid du coût de fonctionnement réel ?

Troisièmement, quelle est la stratégie culturelle que la Ville assigne à cet établissement ?

Enfin, où en est la fameuse "short list" des candidats à la direction qui doit nous être présentée en juin ?

Malgré nos nombreuses questions et interventions sur ce sujet, nous estimons qu'il y a encore un certain flou. Il est à présent l'heure de mettre réellement en place une large concertation avec les administrateurs, qui a déjà un peu commencé mais un peu seulement, les élus de la Ville de Paris et notamment les élus du 19^e arrondissement, la 9^e Commission du Conseil de Paris, qui est présidée par ma collègue Mme BERTRAND, mais aussi des artistes qui sont tout de même les mieux appropriés pour définir ce projet.

Nous n'avons, à mon avis, plus le droit à l'erreur, vu la taille des lieux, vu les travaux effectués qui ont atteint une somme de près de 100 millions d'euros et le coût de fonctionnement annuel du "104" actuellement d'environ 8 millions d'euros par an, sans compter la subvention exceptionnelle que, en effet, nous avons dû voter en décembre.

"Le 104" pèse lourd sur le budget culturel de la Ville de Paris et c'est pour cela qu'il faut avoir un résultat clair. Sécurité, gardiennage, travaux, personnels : tout cela a un coût alors que plusieurs théâtres risquent de mettre la clé sous la porte, faute de subventions suffisantes.

Une question est importante : ne vaudrait-il pas mieux à l'heure actuelle, Monsieur le Maire, revoir explicitement la stratégie du "104" avant de mettre en place une nouvelle direction ? Il s'agirait :

- d'avoir une vision claire à moyen terme des différentes utilisations artistiques et sociales de ce "104" ; cet établissement ne doit pas être une simple offre culturelle supplémentaire, il doit s'inscrire, vous l'aviez d'ailleurs dit en son temps, dans une politique globale culturelle de la Ville ;

- enfin, d'en garantir durablement son financement et donc sa pérennité.

Monsieur le Maire, pouvez-vous donc nous préciser votre stratégie pour "Le 104" à l'heure où la situation financière de cet établissement est dangereuse et même extrêmement pénible, et avant qu'une nouvelle direction surtout ne prenne les commandes de l'établissement ? J'insiste sur le fait que ces travaux seraient utiles avant que la nouvelle direction ne prenne ses fonctions.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Après avoir débattu pendant de nombreuses semaines sur le jeune passé du "104", nous ne pouvons que nous réjouir d'aborder enfin la question de son avenir.

Depuis un an et demi, "Le 104" a accumulé les preuves de sa vitalité et de sa pertinence mais parfois par intermittence.

Je vous renvoie, par exemple, aux magnifiques opérations qui s'y sont déroulées, comme l'installation de la Villa Arpel de Jacques Tati avec une foule de spectateurs, ou le festival Némé dédié aux arts numériques, ou encore aux très nombreux artistes accueillis en résidence dans des conditions exceptionnelles.

Parions également que les 110 projets artistiques - j'ai bien dit 110 ! - programmés cette année, comme les festivals "Paris en toutes lettres", "Paris Cinéma", qui investiront prochainement "Le 104", rencontreront le même succès populaire.

Aujourd'hui, "Le 104" connaît un tournant essentiel avec la procédure de renouvellement de son équipe de direction qui arrivera à terme avec le vote d'une liste restreinte de deux, trois ou quatre candidats au prochain Conseil de Paris, puis l'audition des derniers candidats et la nomination de la nouvelle direction par le conseil d'administration du "104" au plus tard à la mi-juin 2010.

Dans ce cadre, le nouveau cahier des charges de l'établissement, adopté à l'unanimité du Conseil d'administration du 5 janvier dernier, a pu être affiné collectivement, redéfinissant ainsi nos espérances pour les Parisiens, les Franciliens et les habitants des 18^e et 19^e arrondissements.

Comme vous le savez, en tant que président du "104" et de son Conseil d'administration, et comme je m'y étais alors engagé lors du dernier Conseil de Paris, j'ai entrepris depuis quelques semaines de rencontrer aussi bien les acteurs économiques et sociaux de l'établissement, le café du "104", la "Maison des petits", le "5", la librairie "Le merle moqueur" et le futur restaurant "Les tables du "104"" que ses administrateurs, qu'ils soient élus, personnalités qualifiées et représentants du personnel.

Nous avons ainsi pu échanger de manière constructive et affiner les enjeux et les nouvelles orientations que nous souhaitons donner au "104" pour les années à venir, tout en maintenant notre exigence d'un lieu de création, de diffusion et de résidence, qui ancre l'art dans le quotidien d'un quartier et d'une métropole.

Aujourd'hui, il semble nécessaire d'aller encore plus loin. Plutôt que de revoir à la baisse tout ce qui n'aurait pas marché assez vite et assez bien, nous avons le devoir de faire mieux et différemment. La culture se construit, en effet, avec le temps et pas contre lui. Nous n'exigerons pas des artistes de travailler plus et de coûter moins.

En revanche, les Parisiens méritent que le "104" se retourne résolument vers eux et corresponde à leur soif de culture et de création.

Le manque de visibilité de l'établissement et certaines erreurs avérées doivent être corrigés. Je pense, par exemple, aux panneaux et fléchages aux sorties de métro et arrêts d'autobus.

Cependant, plutôt que de déplorer le vide de la Nef curial, il faut le combler tous les jours. Cela passe par un échange entre le public et les artistes et la présentation des œuvres. La création et la diffusion doivent y rester indissociables : laboratoire artistique, le "104" doit devenir un laboratoire populaire.

A l'heure où la crise économique et la réforme des collectivités territoriales fragilisent les politiques culturelles, nous avons plus que jamais le devoir de réussir le rêve du "104". Nous y parviendrons, car nous avons la conviction qu'il est possible d'implanter durablement un équipement culturel ouvert et généreux, au sein d'un quartier comme le 19^e arrondissement, proche du 18^e arrondissement trop longtemps délaissé.

Nous n'écouterons pas les Cassandre qui consciemment ou non veulent l'échec du "104" et qui pensent que le désert culturel est une fatalité.

Pour ce qui est des finances, Monsieur CAVADA, vous savez que, pour un E.P.C.C., les comptes sont validés et contrôlés par la Recette générale des finances (R.G.F.) et que nous aurons les comptes fin mai.

Il apparaît d'ores et déjà que le déficit qu'un certain prestataire de services, provisoirement employé par le "104" et ses directeurs 'avait annoncé, que ce déficit est faux et qu'il sera sans doute nul.

Faisons en sorte et en responsabilité que le fruit tienne la promesse de la fleur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à M. CAVADA et à Christophe GIRARD.

III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la suppression des allocations familiales en cas d'absence scolaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant Olivia POLSKI pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Au lendemain des Etats généraux de la sécurité à l'école, je veux revenir sur les annonces de Nicolas SARKOZY, notamment celles de suspendre les allocations familiales, en cas d'absentéisme scolaire. Annonces suivies par la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale par le député U.M.P. M. CIOTTI.

Le climat politique national est délétère : réprimer, sanctionner, telle est la réponse du Gouvernement en matière de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, qui sont des problèmes complexes et qu'il est nécessaire d'aborder avec prudence, doigté et intelligence.

Cette nouvelle proposition de loi n'est qu'un développement supplémentaire de celle du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances, qui remet en cause, entre autres, l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans et l'interdiction du travail de nuit pour les mineurs, et qui permet aux présidents de Conseils généraux de suspendre les allocations familiales en cas de manquement de l'enfant à l'obligation d'assiduité scolaire, et de proposer à ces mêmes parents des contrats de responsabilité parentale.

A ce jour, aucune demande de suppression n'a été faite à la C.N.A.F. et très peu de contrats signés, sauf 65 par M. CIOTTI lui-même.

Qu'à cela ne tienne, le Gouvernement persiste et signe dans son approche répressive. Puisque les Conseils généraux n'ont rien fait, et rechignent à exercer cette compétence, ce sont donc les préfets qui devraient recevoir, à partir de la rentrée prochaine, ce pouvoir. Soumis à la pression de leur hiérarchie, on peut légitimement s'interroger sur les conditions dans lesquelles ils pourront appliquer la mesure.

En 2004, Luc FERRY disait d'une telle sanction que c'est ajouter la misère à la misère. La Fédération de parents d'élève F.C.P.E., le Syndicat des chefs d'établissement dénoncent aussi l'instrumentalisation de la question pour le Gouvernement. La P.E.E.P. elle-même est sceptique. Une telle mesure risque selon elle de creuser le fossé entre ces familles et l'institution scolaire.

La déclaration du Secrétaire national en charge des questions de sécurité à l'U.M.P., le même M. CIOTTI, au sujet du modèle anglais de condamnation des parents dont les enfants sont absents à des amendes, voire à des peines de prison - cela donne des idées dit-il - est édifiante. Pour information, depuis que le Royaume-Uni a mis en place cette mesure, le taux d'absentéisme a cru de 40 %.

Autre sujet de polémique : l'installation pour 2011 du fichier S.D.O. de décrochage scolaire, censé aider les élèves qui sortent du système scolaire à 16 ans dans tous les collèges et lycées. La possibilité de transmettre les données personnelles de ce fichier soulève une inquiétude légitime, a fortiori dans le contexte de défiance actuelle.

Les syndicats et les associations de défense des Droits de l'homme déplorent une nouvelle tentative de fichage des élèves.

Certains professeurs des écoles refusent de le remplir, le considérant comme trop intrusif et transparent. D'aucuns craignent qu'il y ait des croisements avec d'autres données et que ce fichier de décrocheurs devienne un fichier de délinquants.

Cet arsenal de mesures répressives ne remplacera pas les dizaines de milliers de poste d'enseignants et les dispositifs d'aide à la grande difficulté scolaire supprimés. Je pense notamment aux R.A.S.E.D. fortement mis à mal.

Monsieur le Maire de Paris, je connais votre engagement dans la lutte contre l'échec scolaire et pour la défense des libertés publiques. Je vous prie donc, au nom du groupe socialiste et radicaux de gauche de bien vouloir indiquer la position de la Ville de Paris sur ces mesures.

Je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Colombe BROSSEL.

Il serait bien que les élus puissent parler sans qu'il y ait des bruits divers et variés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Olivia POLSKI pour cette question pertinente sous ces deux aspects.

Je vais commencer en vous faisant une confidence : cela fait maintenant à peine un peu plus d'un an que j'occupe ces fonctions et il ne se passe pas une semaine sans que de nouvelles annonces soient faites par le Président de la République, par des Ministres sur de nouvelles mesures en matière de lutte contre l'insécurité en milieu scolaire.

Ces mesures sont contradictoires entre elles, ne débouchent sur rien, mais nous sommes dans un amalgame permanent entre difficultés scolaires, difficultés sociales, délinquance, perturbations, fauteurs de troubles, répression de la violence, absentéisme. Nous assistons donc à une espèce de déferlement permanent en la matière.

En l'occurrence, le discours prononcé par le Président de la République n'était que la continuation d'une espèce de mouvement permanent qui n'avait absolument pas tenu compte, par exemple, de l'ensemble des débats forts riches et passionnants, qui s'étaient tenus lors des Etats généraux contre la violence à l'école.

Alors, en la matière...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez. Je ne comprends pas pourquoi.

Colombe s'exprime et vous l'écoutez.

Il y a d'autres choses qui sont de la provocation du début à la fin de ces séances.

Monsieur BOURNAZEL ? Je ne vous ai pas donné la parole.

Je veille à faire en sorte que tous les orateurs soient écoutés, de l'opposition comme de la majorité. Je ne vois pas pourquoi il y aurait juste les adjoints qui ne pourraient pas être écoutés. Voilà.

Je vous demande donc d'écouter Mme BROSSEL, comme tout à l'heure on écouterait les orateurs de votre groupe.

Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, et en matière de provocation, je pense être bien loin de ce qui est fait actuellement par certains Ministres du Gouvernement.

Je rappellerai donc, comme l'a fait le Maire de Paris dans un communiqué que le Département de Paris s'est toujours refusé à appliquer la loi du 31 mars 2006, considérant à juste titre que la sanction et la précarisation des familles, souvent fragilisées et dépassées par les problématiques qui se posent à elles, auraient plongé ces foyers encore plus dans des situations de détresse.

Les parents qui sont bien souvent débordés par des jeunes en colère, des jeunes désespérés, sont les parents qui justement ont besoin d'aide et de soutien, non pas de sanctions.

Je voudrais en quelques mots rappeler l'ensemble des mesures qui peuvent exister au sein de la Ville et du Département. Je parlerai ici également de tout ce qui est fait et animé par Georges SARRE, par Gisèle STIEVENARD et bien entendu par Myriam EL KHOMRI.

Ce sont les écoles de la deuxième chance, ce sont les 16.000 jeunes suivis par 300 éducateurs de rue, c'est le soutien aux centres sociaux, c'est la création de services d'accueil éducatif de jour, c'est le travail essentiel de la C.R.I.P., c'est évidemment "Action collégiens" et c'est l'ouverture depuis quelques jours d'un troisième centre d'accueil pour les collégiens exclus.

C'est bien entendu les 500 enfants suivis dans le cadre de la réussite éducative, ce qui est, pour le coup, réellement, un moyen de lutter contre le décrochage scolaire. Ceci me paraît important.

Un mot peut-être sur le fichier que vous évoquiez. Oui, il y a des inquiétudes légitimes sur ce fichier, je conclus là-dessus, au-delà des inquiétudes de principe sur les libertés individuelles. Il y a aussi la question de la pertinence de ce fichier, qui viendrait s'ajouter à une longue liste de dispositifs déjà existants.

Je pense qu'il serait plutôt nécessaire de soutenir, de valoriser, de pérenniser ces dispositifs et bien entendu d'arrêter d'assécher l'Éducation nationale qui, je le rappelle, a perdu 50.000 adultes dans les quatre ans qui viennent de s'écouler.

On ne lutte pas contre le décrochage scolaire en enlevant 50.000 adultes des établissements scolaires.

IV - Question d'actualité déposée par le groupe "Les Verts" relative au projet de réaménagement des voies sur berges de la Seine.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Jacques BOUTAULT pour le groupe "Les Verts".

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, vous avez récemment présenté à la presse les premières esquisses d'un projet de réaménagement des voies sur berges de la Seine.

Comme nous l'avons déjà déclaré, nous nous félicitons de vous voir vous emparer de cette question. Bien sûr, nous regrettons que le projet ait été élaboré dans un certain secret.

Nous défendons depuis toujours l'idée qu'un urbanisme innovant doit être co-élaboré démocratiquement. Il nous semble en effet que le projet pourrait être consolidé et mieux soutenu, si vous y aviez associé dès la phase de diagnostic et de conception non seulement vos partenaires de la majorité municipale mais également les citoyens.

Nous vous avons par ailleurs proposé au mois de février dernier le lancement d'un concours d'architectes et de paysagistes, susceptible de faire émerger des propositions audacieuses et innovantes. Vous l'avez refusé et nous le regrettons.

Pour "Les Verts" qui défendent depuis maintenant dix ans l'idée d'une piétonisation progressive des voies sur berges, le projet constitue une première avancée qui doit être saluée, avancée qui mettra un terme, nous l'espérons, à une situation insoutenable constituée par l'existence d'une véritable autoroute urbaine au cœur de Paris sur un site classé par l'Unesco au patrimoine de l'humanité.

Cette avancée doit participer à l'adaptation du territoire parisien au dérèglement climatique, en restaurant le lien entre la cité et son fleuve, en renforçant le véritable couloir écologique que doit devenir la Seine et en contribuant à diminuer la pollution atmosphérique au cœur de la cité.

Enfin, cette avancée doit s'inscrire en cohérence avec une politique tournée vers un partage harmonieux de l'espace public, au profit des transports en commun et des circulations douces.

Ces orientations, nous les avons inscrites dans le Plan de déplacement de Paris que notre Assemblée a adopté en 2006.

Le P.D.P. prévoit notamment que la reconquête des voies sur berges de la Seine s'accompagne d'une réduction du volume du trafic routier et d'une augmentation de l'offre de transports en commun.

En conséquence, le réaménagement des voies sur berges ne peut se concevoir comme un projet isolé mais doit s'intégrer dans un programme de requalification des quais hauts et de réaménagement des quartiers environnants.

Aussi souhaiterions-nous que vous nous apportiez des précisions sur les points suivants : cet aménagement majeur du Centre de Paris s'inscrit-il dans le cadre de la mise en œuvre du plan concernant les quartiers centraux, qui prévoit la fermeture des guichets du Louvre, le renforcement des navettes fluviales, l'augmentation du nombre de bus circulant sur les quais hauts et la création d'une vaste zone 30 sur le Centre de Paris ?

Prévoyez-vous un réaménagement des quais hauts qui permettrait tout à la fois de minimiser les risques de report de trafic, de mettre en site propre sur toute la longueur des quais les lignes de bus qui y circulent et de faciliter les traversées piétonnes, en élargissant les trottoirs, et d'achever les itinéraires cyclables ?

Quelles sont les mesures préconisées pour permettre une augmentation de la fréquence de la ligne 1 du métro qui doit être prochainement automatisée ainsi qu'une amélioration du fonctionnement de la ligne C du R.E.R. ?

Les opérations "Paris respire" et "Paris Plage" seront-elles maintenues rive droite et étendues dans le temps et dans l'espace en bord de Seine afin de permettre la réappropriation anticipée de l'espace public par les piétons et les cyclistes ?

Enfin, il serait bien de savoir quelles sont les modalités précises de la concertation des Parisiens sur ces aménagements ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Anne HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier Jacques BOUTAULT pour le soutien qu'il apporte à ce projet, bien qu'il émette des réserves.

S'agissant de ce qui a été présenté par le Maire de Paris le mois dernier, qui d'ailleurs a été contenu dans beaucoup de propositions bien antérieures et notamment dans un livre s'appelant "Pour l'honneur de Paris", édité et diffusé en 1999 par Bertrand DELANOË, il s'agit pour nous d'un projet très ambitieux que nous voulons porter d'ici l'été 2012 et qui, bien sûr, va modifier durablement le visage du Centre de la Capitale, c'est un projet métropolitain.

Il va bien au-delà, et je crois que nous l'entendons tous comme cela, des évolutions qui vont avoir lieu dans le Centre de notre Ville. C'est un projet considérable qui ouvre de nouvelles perspectives.

Bien sûr, la question des déplacements, j'y reviendrai, est une question essentielle, mais il ne s'agit pas seulement d'offrir des espaces piétons. Il s'agit vraiment d'offrir de nouveaux espaces, de nouvelles pratiques ouvertes à tous, à la détente, à la culture, au sport et qui sont vraiment en résonance avec la ville du XXI^e siècle que nous voulons bâtir.

Concrètement, le Maire l'a dit, sur les quais bas rive gauche, la fermeture à la circulation se fera de Solférino à l'Alma, sur 4,5 hectares de nouveaux espaces rendus à de nouveaux usages.

Sur la rive droite, l'option qui est prise, parce que la fermeture des quais n'est pas envisageable à court terme, sauf à paralyser totalement la circulation à l'Est de notre ville, est de transformer cette autoroute urbaine en beau boulevard parisien, avec une réduction de vitesse de circulation, l'installation des feux et surtout une possibilité de s'y rendre, de s'y déplacer et de profiter des terrasses et autres qui seront offertes.

Vous avez parlé du partenariat. Celui-ci est engagé, il doit être efficace avec l'État, avec le Port autonome, avec le S.T.I.F., la R.A.T.P., la Préfecture de police, bien sûr avec les élus des collectivités limitrophes qui seront forcément impactées par ce projet, et avec les Maires d'arrondissement.

Comme nous l'avons dit le mois dernier, un projet de délibération sera présenté au Conseil de Paris d'ici le mois de juillet. Les Conseils d'arrondissement seront saisis.

Un forum a été ouvert, il est dédié à toutes celles et ceux qui veulent faire entendre leur voix et apporter des propositions. La concertation va être, je l'espère, innovante.

Je pense, sur ce projet comme sur d'autres, qu'il faut associer les jeunes publics, les scolaires et ouvrir le débat. Il y a des occasions intéressantes d'ouvrir le débat, notamment lors de la prochaine édition de "Paris Plage".

Rapidement, sur les questions précises que vous posez, est-ce que cela s'inscrit dans le plan des quartiers centraux ? Cela s'inscrit dans l'ensemble de la reconquête des espaces publics de la Capitale, quartiers centraux en particulier mais aussi au-delà.

Sur le réaménagement des quais hauts, notre objectif est d'abord d'achever les itinéraires cyclables, Annick LEPETIT y reviendra prochainement, et de faciliter les traversées piétonnes, notamment au Palais de Tokyo et aux Tuileries.

Quant aux déplacements, notamment sur la ligne 1 et le R.E.R. C, l'automatisation complète de la ligne 1 à horizon 2012 va permettre une augmentation de la fréquence et de la capacité aux heures de pointe.

Le schéma directeur du R.E.R. C prévoit à court terme un doublement de sa fréquence, ce qui permettra d'accroître la capacité d'accueil des voyageurs.

Enfin, concernant "Paris Plage" et "Paris respire", bien sûr qu'il faudra réarticuler ces opérations avec les nouveaux aménagements prévus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Nous allons reparler de ce dossier, puisque nous parlions d'ordre du jour, avant l'été je l'espère, en juillet.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - J'ai bien entendu la réponse qui m'a été formulée, je regrette simplement que le mot concertation n'ait pas été prononcé. J'ai entendu parler de partenariat, d'ouvrir le débat. Je souhaitais qu'une vraie concertation soit mise en place avec les riverains et les associations. J'aurais aimé entendre cette réponse.

Mais le reste me convient : si le débat est lancé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, je me réjouis que le reste vous convienne, d'autant que le mot "concertation" ayant été prononcé plusieurs fois, je l'ai entendu et que, de toute façon, au-delà du mot, il y aura les actes. Voilà... Je sens que tout va bien et je m'en réjouis.

V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au développement des pratiques de ventes improvisées autour du marché aux puces de Montreuil.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, la question s'adresse, bien sûr, au Préfet de police, puisqu'il s'agit d'une situation que nous avons déjà évoquée au précédent Conseil de Paris. Je veux évoquer le développement de la vente illégale sur la voie publique autour du marché de la porte de Montreuil, ce qui nous amène à poser une question d'actualité : le développement spectaculaire de cette occupation du domaine public par des vendeurs. Bien sûr, ces vendeurs, maintenant, envahissent même la voie d'accès du périphérique et les rues attenantes à la porte de Montreuil. Il y a toujours eu de la vente à la sauvette autour du marché des puces de Montreuil, mais là, nous sommes dans une situation assez extraordinaire par son ampleur. Frédérique CALANDRA, qui était ce matin à un rassemblement des puciers et des riverains pourrait témoigner dans ce sens. Nous parlons de plusieurs centaines ; certains parlent de plus de 1.000 personnes qui vendent des marchandises à la sauvette.

Bien sûr, pour une grande part, il s'agit de gens en situation extrêmement précaire, qui sont amenés à vendre des aliments dont la date de péremption est dépassée ou des objets de récupération, mais il y a aussi beaucoup de trafic qui trouve là son débouché.

Nous ne pouvons pas, dans cette situation, rester insensibles à la situation, bien sûr, des riverains qui sont excédés, puisque l'espace public est complètement approprié, avec les conséquences que l'on peut imaginer, la situation d'extrême précarité d'une partie de ces vendeurs, l'intérêt des gens qui ont recours à ce type de commerce, c'est-à-dire qui ne sont pas protégés pour les objets qu'ils achètent, et les puciers eux-mêmes qui voient la réputation du marché aux puces de la porte de Montreuil - je dis bien la réputation du marché aux puces de la porte de Montreuil - qui est gravement atteinte par le développement de cette vente illégale.

Nous imaginons que les réponses ne sont pas faciles devant une situation qui atteint une telle ampleur et qu'elles doivent mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics dans les compétences qui sont les leurs et, bien évidemment, c'est à ce titre, Monsieur le Préfet, que nous vous interrogeons sur ce qu'il vous semble nécessaire de faire pour que la situation ne continue pas de se dégrader.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Conseiller ; là, je ne m'adresse pas à l'adjoint.

J'ai vu que votre question, si je lis bien, s'adressait au Maire de Paris et au Préfet de police. Je vais donc donner la parole d'abord, en accord avec M. le Préfet de police, à Olga TROSTIANSKY, puis à M. le Préfet de police.

Vous voulez dire un mot ? C'est prévu par le règlement, les maires d'arrondissement ? Je suis pour, mais je veux respecter le règlement.

Frédérique CALANDRA, un instant, avant ; c'est une bonne idée.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, nous sommes là dans une situation qui est hors du commun, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de vente à la sauvette comme on peut en connaître ailleurs, et je tiens à dire fermement que je mets en garde contre les discours un peu à l'emporte-pièce et faciles sur la question des Biffins. Les personnes, aujourd'hui, qui vendent à la sauvette à Montreuil ne sont pas des Biffins. Il y a une tradition de Biffins à Paris, qu'on a connue porte de Montmartre, qu'on a connue aussi porte de Montreuil ; ce sont des gens qui s'identifient et se reconnaissent entre eux comme Biffins, qui sont organisés dans des associations qui ont des traditions et qui ont - je dirai même - presque un savoir-faire.

Là, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Aujourd'hui, nous avons un phénomène de fixation à la porte de Montreuil qui est favorisé par la nature de l'espace public. La porte de Montreuil est un énorme espace, très difficile à gérer, par sa nature et sa disposition même, et nous avons aujourd'hui des ventes à la sauvette qui sont de deux natures : il y a, d'une part, un marché de la misère de gens qui se font un revenu comme cela, en vendant des choses trouvées dans la rue, prises dans des bacs, y compris des bacs de la Ville de Paris d'ailleurs, prises dans les bacs des vêtements, si ce n'est qu'attention, il y a aussi des réseaux organisés, il faut avoir le courage de le dire, on n'est pas devant des choses simples et, d'autre part, il y a des trafics, je tiens à le dire et à faire face à une certaine naïveté ; ce week-end, j'ai envoyé des gens de mon cabinet pour la énième fois me faire un point sur ce qui s'y passait, il y avait des télévisions à écran plat, neuves, en vente sur le trottoir ; il y a de la contrebande de cigarettes, il y a du trafic de drogue, il y a du recel de vols. Il faut dire précisément les choses.

Par ailleurs, les Biffins ne peuvent plus travailler à la porte de Montreuil, parce qu'ils sont mis en danger. Il y a même des gens qui s'autoproclament placiers de fait et qui rackettent les autres.

Aujourd'hui, les sauvettes sont installées sur la voie même, donc les piétons sont obligés de descendre sur la chaussée, tous les trottoirs sont occupés, les riverains ne peuvent plus rentrer chez eux dans des conditions normales, ils ne peuvent plus accéder à leur véhicule. Nous sommes dans une situation exorbitante du droit commun et de danger.

Il y a, par ailleurs, des dangers et des questions de santé publique, il y a des marchandises alimentaires périmées qui sont vendues...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - ... et désormais, les sauvettes s'installent sur les accès du périphérique, donc je demande à la Préfecture de police de nous trouver une solution pérenne, en ayant conscience de ses propres contraintes, mais je demande simplement à ce que les habitants de la porte de Montreuil puissent bénéficier des dispositifs qui s'appliquent ailleurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame TROSTIANSKY ?

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, le développement d'un marché de la misère dans le quartier de la porte Montreuil est effectivement un phénomène très inquiétant, en termes tant de sécurité et d'occupation illégale du domaine public que de pauvreté des populations qui se livrent à ces activités.

Dès décembre dernier, Frédérique CALANDRA alertait la police sur cette situation et ses conséquences sur les riverains. Il est important de rappeler que la Ville est clairement opposée au développement des marchés illégaux sur la voie publique et la colère des habitants face aux nuisances générées par la présence d'un millier de vendeurs dans ce quartier populaire est tout à fait légitime.

En accord avec Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, le Maire de Paris a demandé par courrier au Préfet de police un renforcement des effectifs et des interventions dans la durée dans ce secteur pour mettre fin à ces occupations et assurer la tranquillité et l'hygiène publiques attendues par les riverains.

Nous avons également demandé aux services de la Direction de la Propreté d'être très réactifs, sachant que les conditions d'intervention de ses agents confrontés à des occupations sauvages sont extrêmement difficiles.

Par ailleurs, les services sanitaires de la Préfecture de police sont également sollicités afin de contrôler les produits alimentaires et les médicaments qui pourraient être revendus.

Cependant, Monsieur MANSAT, vous avez raison d'indiquer que les interventions policières et judiciaires, bien que prioritaires et indispensables, ne peuvent suffire seules à réguler ce phénomène qui est aussi l'expression de la paupérisation d'une partie de la population domiciliée à Paris et en banlieue.

La présence de personnes issues des communautés roms et asiatiques, en grande difficulté, traduit aussi l'impasse des politiques migratoires et l'absence de prise en charge sociale relevant de la compétence de l'État.

L'analyse des situations sociales des vendeurs est en cours via le Secrétariat général de la Ville de Paris, mais nous savons d'ores et déjà que la population présente est très composite. Des personnes se livrent à des ventes de produits neufs, comme l'a rappelé Frédérique CALANDRA, et à des activités de recel qu'il faudra réprimer. D'autres vendeurs complètent leurs minima sociaux par la vente de produits récupérés ou recyclés. C'est une population précaire que nous devons soutenir dans leur insertion et leur accès au droit.

Cependant, malgré le passage des maraudes associatives et de l'unité d'aide aux sans-abri de la D.P.P., les personnes rencontrées ne sollicitent pas d'aide sociale directe et leur mobilité en première couronne rend l'accompagnement social difficile.

C'est pourquoi nous souhaitons étudier, en concertation avec les riverains, avec la maire du 20e arrondissement et en complément des interventions de police, la faisabilité de réguler une activité de revente strictement encadrée et de proposer un suivi social de ces personnes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Merci.

Monsieur le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, des marchés sauvages et des ventes à la sauvette se sont effectivement enracinés sur plusieurs sites de l'espace parisien, qu'il s'agisse du secteur de Belleville, de la Porte de Montmartre, du Champ de Mars ou bien, comme on vient de l'évoquer de façon plus aiguë, du secteur de la Porte de Montreuil.

Parallèlement à la présente question d'actualité, mais cela a été évoqué parmi les intervenants, vous m'avez, Monsieur le Maire, écrit ce matin à ce sujet.

D'emblée, je souhaite, et j'espère comme d'habitude, être parfaitement clair, et pas davantage qu'aucun élu de cette assemblée, la Préfecture de police ne considère comme satisfaisante la situation actuelle et les troubles qu'elle entraîne dans les conditions d'existence des riverains.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre ou bien lire très récemment, personne n'est abandonné dans cette affaire et l'an dernier, ce ne sont pas moins de 10.000 procès-verbaux pour vente sur la voie publique sans autorisation qui ont été dressés ; depuis le début de l'année, 2.730 contraventions l'ont été à nouveau.

Je vous remercie d'ailleurs, puisque c'est dans votre courrier, Monsieur le Maire, d'avoir bien voulu relever les efforts importants qui ont été consentis à l'automne dernier sur les sites de Belleville et de la Porte Montmartre avec l'appui de M. SARRE.

Malgré cet engagement massif de policiers, la situation n'est pas réglée, loin de là, et je n'en conçois personnellement aucun découragement mais un ardent devoir de reprendre le problème et de le combattre plus efficacement et peut-être autrement.

Si nous voulons agir avec efficacité, il faut avoir le courage de faire une analyse complète et se poser les bonnes questions.

D'abord, il y a la question de la présence policière, et je suis de ceux qui pensent que la présence policière ne suffira pas, mais la présence policière sera comme c'est déjà le cas, contrairement à ce qui a été dit, renforcée. J'ai donc demandé ce matin aux directeurs de la Préfecture de police d'affecter régulièrement des renforts sur les sites concernés, et ces renforts se poursuivront au cours des prochaines semaines.

Mais je crois, et d'ailleurs cela a été évoqué par les orateurs ou ceux qui ont posé la question, je crois qu'il serait déraisonnable de penser que c'est simplement une question d'effectifs que l'on pourrait prélever d'ailleurs au détriment d'autres missions tout à fait importantes que sont la sécurisation des quartiers - vous y tenez de façon globale -, la problématique des transports, etc.

Mais s'agissant du domaine public, qui est une compétence partagée, je me félicite que la Direction de la Prévention et de la Protection ait accepté depuis plusieurs semaines de s'associer à notre dispositif de vigilance.

Au-delà, il faut constater le caractère inadapté de la législation en vigueur. Le droit positif actuel ne présente pas un caractère dissuasif suffisant, et c'est la raison pour laquelle, sitôt que les policiers ont le dos tourné, les installations reprennent. Je vous ai donné les chiffres tout à fait éloquents du nombre de contraventions que nous dressons dans le système juridique actuel.

C'est pourquoi, dès l'an dernier, j'ai saisi le gouvernement de cette question et qu'un amendement a été déposé dans le projet de loi relatif à la sécurité intérieure.

Deux dispositions sont prévues : d'une part de lutter contre les filières, en instituant un délit spécifique d'exploitation de vente à la sauvette, et d'autre part de transformer la contravention de vente à la sauvette en délit, ce qui nous permettra d'interpeller les personnes, de contrôler les identités et non pas simplement de se contenter de mettre une contravention qui n'est généralement pas réglée et qui est devenue un sabre de bois.

Nous avons absolument besoin de cette disposition pour être efficace.

Aussi, je vous remercie, Monsieur le Maire, ainsi que tous les parlementaires qui sont sur ces bancs, de l'appui qui nous sera apporté pour cette avancée législative.

Mais par ailleurs, et cela vient d'être évoqué très longuement, ce phénomène comprend une dimension sociale qu'une approche policière seule ne peut prétendre prendre en charge. Il y a une demande sociale en matière d'échange commercial de proximité, et s'il y a des trafics, s'il y a des recels dont nous nous occupons et dont nous nous occuperons - j'ai bien entendu ce qu'a dit Mme CALANDRA, notamment sur l'organisation de véritables trafics et de véritables filières -, nous allons nous en occuper avec la police judiciaire.

Mais il faut également, pour reprendre vos propres termes, Monsieur le Maire également, que l'on aboutisse à une forme de régulation. Faut-il déterminer de nouveaux emplacements réservés à cette activité judicieusement choisis ? Je n'ai aucune certitude mais je pense que nous pouvons en parler car les policiers ne régleront pas seuls ces problèmes.

Je suis donc particulièrement intéressé, puisque j'ai évoqué la situation que nous avons connue à Belleville, par le rapport que vous avez commandé sur un diagnostic social, qui a été engagé à l'automne dernier sur le boulevard de Belleville, pour voir quel est le profil exact des personnes qui se livrent à ce type d'activités.

Enfin, et comme c'est souvent le cas en matière de police et dans d'autres secteurs - vous venez d'évoquer la circulation -, il y a une dimension métropolitaine de ce problème qui ne doit pas être ignorée.

Une partie des populations concernées vit dans des camoufflements de fortune de la couronne parisienne ; Mme Olga TROSTIANSKY s'en est faite l'écho. Je suis évidemment beaucoup moins pessimiste qu'elle sur la prise en charge par ces personnes par l'Etat et d'ailleurs, à Paris, grâce à une véritable coopération que nous conduisons sur ces problématiques, nous avons enregistré des progrès tout à fait sensibles. Dans le cadre de la police d'agglomération, avec mes trois collègues, et notamment avec mon collègue de Seine-Saint-Denis, nous aurons à voir comment nous pouvons progresser sur une problématique qui pèse beaucoup sur les formes de délinquance et d'activités dans la Ville de Paris.

Voilà ce que je voulais dire. C'est un travail collectif qu'il faut conduire. Vous pouvez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, compter sur ma fermeté et ma détermination pour agir dans ce secteur comme ailleurs, Madame CALANDRA, car je considère que toute la Ville de Paris et maintenant l'agglomération doivent avoir le même degré de service de la part de la Préfecture de police dans toutes ses dimensions, puisque j'ai bien noté que l'on souhaitait également faire intervenir les contrôles sanitaires.

J'avoue d'ailleurs que dans le cadre de la réforme de l'Etat, à partir du 1er juillet, la Concurrence et la Consommation sera rattachée à la Préfecture de police, ce qui me paraît être un atout supplémentaire pour attaquer sous certains angles qui ont été évoqués, qui sont ceux de la concurrence.

S'agissant des riverains, j'ai délégué sur place, ce matin M. CHALULOT, le chef de la cellule police à mon cabinet, pour les rencontrer et je recevrai personnellement dans la semaine qui vient, puisqu'il a été dit que c'était la compétence unique de la Préfecture de police, afin que ce soit la Préfecture de police qui s'occupe de ce sujet dont je vous remercie d'avoir bien voulu considérer les uns et les autres qu'il était multiforme et compliqué.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela fait un moment que je suis cette situation. Je pense qu'on a atteint un niveau totalement intolérable, et c'est pourquoi je suis totalement solidaire de la maire et des élus du 20e arrondissement, tout simplement parce que la vie des habitants, des riverains, est devenue insupportable.

J'ai pris acte des propos tenus aujourd'hui ; j'entends que dans les prochains jours, les prochaines semaines, nous faisons preuve ensemble d'efficacité, et le concours de tous est le bienvenu, y compris pour la finesse des analyses. Mais j'entends que cette situation ne perdure pas.

VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE à M. le Maire de Paris relative à la solidarité de Paris avec le peuple grec.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe à la question suivante, qui est de M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, Paris est la capitale de la France. Ce rappel presque tautologique énonce un rôle particulier pour notre ville, donc notre collectivité. Si comme le disait le Général de Gaulle, "il existe un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde", alors ce pacte existe entre Paris et le monde, a fortiori entre Paris et l'Europe.

Hier, le 9 mai, notre collectivité célébrait le rêve européen selon les uns, le mythe européiste selon les autres. Aujourd'hui, on ne peut pas s'affranchir de regarder en face la réalité européenne.

Une digue a dû être érigée hier face à un tsunami spéculatif contre l'euro, tant sont béantes les fissures d'un édifice européen bâti cul par-dessus tête, sans les peuples.

Ceux qui voulaient faire porter aux seuls Grecs la responsabilité de la crise qui les frappe sont ainsi démentis par l'ampleur européenne de ce coup de semonce.

"Le peuple grec se sent humilié, victime d'une injustice flagrante ; on les accuse de tous les maux : fainéants, fraudeurs, irresponsables..." a déclaré mon ami COSTA-GAVRAS.

Il faut, chers collègues, réparer ce sentiment d'humiliation. Il faut redoubler de fraternité avec le peuple grec. Parce que c'est un peuple frère, comme tous les peuples, et de surcroît le dépositaire d'une part considérable de notre civilisation. La sensibilité, l'imaginaire du peuple français, et de nos voisins, sont nourris de mythes grecs : Ulysse, Thésée, Œdipe...

La bravoure grecque est continue à travers les âges, depuis Léonidas et ses 300 Spartiates, jusqu'à la résistance héroïque des Grecs en 1940 qui, six fois moins nombreux que les Italiens, repoussèrent pourtant les légions mussoliniennes.

Et l'héritage culturel contemporain : Manos HADJIDAKIS, Katina PAXINOÛ, Irène PAPPAS, Melina MERCOURI, Maria CALLAS !

Alors quoi, Paris, la ville lumière, la capitale politique et culturelle de la France, resterait muette au cri de douleur du peuple grec ?

J'ai appris que le vœu que j'avais déposé ne serait pas voté. Nous en reparlerons. Mais il ne sera pas dit, au moins, que des paroles de respect et de solidarité envers le peuple grec n'auront pas été prononcées dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

En ce 10 mai, vingt-neuvième anniversaire de l'élection de François Mitterrand, je dédie cette question à notre ami Mikis THEODORAKIS, qui composa la musique de "Changer la vie", l'hymne du parti socialiste.

Que les Grecs et tous les Européens gardent l'espoir : un jour, l'idéal de fraternité, d'égalité, de justice, l'idéal républicain et socialiste, soufflera à nouveau sur l'Europe, une Europe des peuples, une Europe de progrès partagés.

J'aimerais que ce souffle se lève à Paris. Pouvez-vous y concourir ?

Telle est ma question, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. SCHAPIRA va répondre, mais si j'ai bien compris, vous me lancez un défi : relever le souffle socialiste et tout cela, d'autant que j'ai bien, comme vous, connu Mikis THEODORAKIS, mais je ne voudrais pas rallonger nos travaux qui doivent être consacrés aussi à la vie quotidienne des Parisiens.

Pierre SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Monsieur le Maire, j'ai bien écouté Georges SARRE. Il a notamment remué notre nostalgie, qu'un certain nombre d'entre nous ne peuvent pas connaître... Ceux qui ont moins de 30 ans, évidemment !

(Rires).

Mais, si je comprends bien l'essentiel de notre vœu, vous aspirez principalement à l'expression d'une solidarité réelle avec le peuple grec, dans une grande crise qu'il subit déjà depuis plusieurs mois et, de manière tragique, depuis quelques jours avec la mort de 3 personnes.

Chers collègues, sachez que le Maire de Paris s'est déjà adressé à son homologue d'Athènes, Nikitas KAKLAMANIS, en lui exprimant dans un lettre l'entière solidarité de Paris. Paris n'est donc pas restée muette.

Je révélerai également que nous avons un accord d'amitié et de coopération, signé en l'an 2000 avec le maire d'Athènes et nous avons eu des liens notamment culturels avec par exemple la grande exposition au Grand Palais sur le mont Athos, que le Maire de Paris a inaugurée avec le Premier Ministre de l'époque et la Ministre des Affaires étrangères, ancienne maire d'Athènes. Lors de son dernier voyage, le Maire de Paris a proposé au maire d'Athènes de travailler à la restauration de l'ancien Jardin royal mais, compte tenu des événements de décembre 2008 déjà, les Grecs, la mairie d'Athènes a suspendu nos projets.

Nous avons donc la base pour relancer des coopérations mais à la demande évidemment de la Municipalité d'Athènes quand celle-ci sera de nouveau en situation de faire des propositions. Comme vous le savez, ce qui guide la coopération, c'est toujours l'appropriation et le partenariat.

Pour le reste, et vous l'avez souligné, c'est un débat qui concerne l'Europe toute entière, l'ensemble des Etats qui la composent, son organisation. Il faut souligner le fait que ses décideurs ont, cette nuit, commencé à montrer des signes d'un retour à un volontarisme politique que nous avons attendu trop longtemps. Je rappelle que c'est par plus d'Europe qu'on résoudra les crises et pas par moins d'Europe, et que les pères fondateurs nous disaient que c'est par des réalisations concrètes que nous obtiendrons une solidarité de fait.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, M. LELLOUCHE, qui est conseiller de Paris, mais qui est Ministre des Affaires européennes me demande la parole. Ce qui prouve que, quand le Conseil de Paris se prend pour l'Assemblée nationale, on ne s'occupe pas du stationnement ou des logements sociaux !

Je vais, parce que je ne peux pas le refuser à M. LELLOUCHE, lui donner la parole une ou deux minutes, mais il faut que nous soyons à notre niveau, si cela ne vous dérange pas.

(Brouhaha).

Et voilà ! Mais non ! Ce n'est pas possible !

Qu'est-ce qu'il y a encore ?

Non, je ne t'ai pas donné la parole.

M. Sylvain GAREL. - Ce n'est pas parce qu'il est Ministre qu'il peut prendre la parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il est Ministre des Affaires européennes !

(Brouhaha).

Soyons un peu...

Tout à l'heure, j'ai bien donné la parole à une maire d'arrondissement !

(Brouhaha).

Vous savez que cette assemblée...

Cela ne me fait pas rire du tout !

J'ai demandé vainement aux présidents de groupe, à tous, de prendre leurs responsabilités par rapport à ces dérives. Je redis à l'adjoint chargé de ces questions, mon ami François DAGNAUD, et aux cinq présidents de groupe : "Proposez-moi en responsabilité, tous les six, des règles de vie qui font qu'on traitera des sujets dont on doit traiter". Mais reconnaissez que tout le monde prend sa part, tout le monde sans exception, à parfois des déplacements d'orientation de nos sujets.

Donc, Monsieur LELLOUCHE ? Rapidement.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne suis vraiment pour rien dans les dérives que vous dénoncez. Puisque la question a été soulevée et qu'elle est en plein dans l'actualité, je pense que M. SARRE a raison quant à ce qu'il a dit sur la nécessaire solidarité avec la Grèce.

Je voulais simplement dire à M. SARRE et à M. SCHAPIRA que, si la Ville est solidaire par l'intermédiaire de ses élus, le Gouvernement, depuis plus de trois mois et demi, a tout fait pour mobiliser le reste de l'Union européenne dans un geste de solidarité avec la Grèce, ce qui a été obtenu puisque le paquet de soutien a été mis en œuvre il y a plus d'une dizaine de jours déjà et hier, en effet, comme le rappelait M. SCHAPIRA un mécanisme beaucoup plus large a été mis en place.

M. LE MAIRE DE PARIS. - N'entrez pas dans le détail, Monsieur !

M. Pierre LELLOUCHE. - Je voulais simplement dire, puisque la question de la Grèce a été soulevée à ce moment et que nous venons ensemble, Monsieur le Maire, de célébrer le soixantième anniversaire de la déclaration Schuman, que le Gouvernement a aussi sa part dans la solidarité avec le peuple grec.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, merci à tous.

Je vous en supplie, cette assemblée, le Conseil de Paris aura toute sa force s'il ne se prend pas pour l'Assemblée nationale. A l'Assemblée nationale et au Sénat ...

(Brouhaha).

Pourquoi vous agitez-vous ? Pourquoi ? S'il y en a un qui ne confond pas les rôles, c'est bien moi qui ai refusé de cumuler ma fonction municipale avec une fonction de parlementaire !

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'éventuelle démolition du Buffet de la Gare d'Austerlitz.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer aux autres sujets. Les questions d'actualité, c'est terminé. Nous passons donc à la suite de l'ordre du jour du Conseil municipal et notamment aux vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Nous traitons maintenant du vœu n° 3, relatif à l'éventuelle démolition du Buffet de la Gare d'Austerlitz, déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, le Buffet de la Gare a fait l'objet de nombreux débats et il y a eu un quasi-consensus pour le maintenir.

A cet égard, la Commission du Vieux Paris, dont je suis membre, a émis plusieurs vœux demandant que l'on respecte le Buffet de la Gare, évidemment, d'autant plus que le projet initial était loin d'être à la hauteur de ce qui était attendu.

Nous avons déposé ce vœu, d'autant plus qu'il se dit que maintenant le projet serait substantiellement revu sur une partie qui n'est pas du côté du Buffet de la Gare mais de l'autre côté de la gare d'Austerlitz.

Nous nous interrogeons parce que, si le projet doit être revu, il doit être revu dans son intégralité et la démolition de ce Buffet devrait être d'autant plus suspendue.

C'est le sens de ce vœu.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Pour rétablir la vérité, il n'y a pas eu de consensus global, loin s'en faut, entre vous, les élus et les associations.

Non, je suis désolée Monsieur CONTASSOT, il n'y a pas de consensus sur le maintien du Buffet de la Gare. C'est un avis très partagé, y compris des associations et des élus sur le sujet.

Deuxièmement, il est faux de dire, je rétablis un élément de vérité, que la Commission du Vieux Paris aurait demandé la conservation coûte que coûte du buffet de la gare.

Elle a simplement explicité qu'il fallait, si une démolition était envisagée, un projet en conséquence, suffisamment intéressant pour pouvoir justifier la démolition du buffet de la gare.

Nous avons eu un nombre de réunions, de discussions, d'ateliers et d'informations de la population et des associations, de Comités de concertation dans lesquels ce sujet, un peu à l'image du Jardin Lalanne, est devenu une espèce d'alpha et d'oméga de la concertation sur Paris Rive gauche et sur la gare d'Austerlitz.

Les associations et les Conseils de quartier ont été consultés, dans le cadre de la concertation permanente de Paris Rive gauche. Ils n'ont pas du tout été unanimes et ils ont, pour la plupart d'entre eux, justement souscrit à l'intérêt du projet d'aménagement proposé par l'équipe AREP-Nouvel.

La démolition du Buffet est envisagée parce qu'elle permet de réaliser des espaces publics plus généreux, ouverts sur la Seine, de dessiner une nouvelle place avec une grande qualité urbaine, de concevoir un vrai pôle d'échanges de meilleure qualité pour les usagers et de mieux raccorder le nouveau quartier Paris Rive gauche aux quais de Seine.

Nous sommes allés jusqu'à faire une étude alternative qui a été réalisée dans le cadre de la concertation à la demande des associations et des Conseils de quartier, ce qui a retardé un peu le processus qui nous a amené à décider de la démolition du Buffet de la Gare.

C'est une autre équipe d'architectes urbanistes qui a conduit cette étude alternative, mais elle n'a pas du tout fait la démonstration que la conservation du buffet permettrait de concevoir un projet urbain de meilleure qualité, au contraire.

Je crois donc qu'il n'est pas inutile de rappeler que la démolition du Buffet de la Gare va permettre aussi de mettre en valeur la grande halle de la gare.

Après une longue concertation sur ce sujet spécifique, il est temps de décider et c'est aux responsables politiques et aux élus de décider. Dans ce contexte, je voulais vous informer que le permis de démolir portant sur le bâtiment du Buffet de la Gare a été délivré par la Préfecture de Paris le 13 avril 2010.

J'émetts donc un avis défavorable au vœu présenté par M. CONTASSOT.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, souhaitez-vous donner une explication de vote ?

M. Yves CONTASSOT. - Je remarque que l'on a du mal à s'entendre.

Dans ce que j'ai écrit, je n'ai fait que reprendre ce qui a été publié au Bulletin municipal officiel.

Dire que cela est faux, comme vous l'avez fait, Madame HIDALGO, m'étonne un peu. Si ce qui est publié au Journal officiel est faux, ce n'est pas de ma responsabilité. Je crois que c'est sans doute vous tromper de le dire.

Ces vœux ont été réitérés deux fois par la Commission. J'ai personnellement assisté à de très nombreuses réunions des Commissions de concertation et je connais assez bien le point de vue des associations.

Je pense qu'elles seront très contentes de vos propos. Cela renvoie sans doute à ce qui est dit par l'ensemble de ces associations quant à la qualité de la concertation aujourd'hui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 3 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement du quartier Masséna Bruneseau.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous en venons au vœu n° 4 relatif à l'aménagement du quartier Masséna Bruneseau, déposé par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. CONTASSOT, pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Sur cet aménagement, la Ville a tenté, on le reconnaît volontiers, de faire en sorte qu'il y ait le maximum de concertation. Néanmoins, on s'en est aperçu, la population a peu réagi.

La dernière phase concernant l'enquête publique a bien montré qu'il y avait très peu de personnes qui étaient en capacité de répondre, sans doute parce que ce type même de concertation montre ses limites.

D'où le sens de notre vœu, que l'on travaille sous d'autres formes, telles qu'elles ont pu être retenues, notamment des conférences citoyennes ou de consensus, et qu'à l'issue de tout cela il y ait une sollicitation pour une décision des habitants concernés, comme cela est envisagé d'ailleurs dans la Charte de la participation qui a été adoptée par notre instance il n'y a pas longtemps.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais rappeler que notre Conseil, par ses délibérations des 9 et 10 mars 2009, avait approuvé les objectifs d'urbanisme et d'aménagement définis sur Masséna Bruneseau et les mesures de concertation formelles qui sont liées aux procédures nécessaires à leur mise en œuvre : d'abord une modification de la Z.A.C. Paris Rive gauche et une révision simplifiée du P.L.U. sur le secteur Masséna Bruneseau.

Nous avons conduit ces démarches avec en plus, bien évidemment, le dispositif de concertation approprié, hérité de la mandature précédente.

Je rappelle simplement une réunion formelle le 6 avril 2009 qui a permis de mettre au débat les grands objectifs définis sur ce secteur, leur traduction dans le projet des ateliers Lyon ainsi que les procédures qui devaient être engagées.

Cette réunion avait eu lieu dans l'amphithéâtre de l'université Paris VII et avait réuni environ 250 personnes. Nous y participions d'ailleurs avec Pierre MANSAT, avec le Maire d'Ivry et beaucoup d'autres.

Une première exposition publique a été présentée du 15 avril au 29 mai 2009 sur quatre sites, dont bien sûr la Mairie du 13e arrondissement avec des permanences assurées par les services de la Ville et de la S.E.M.A.P.A.

Un document de présentation des objectifs définis sur le secteur du programme d'aménagement proposé par les ateliers Lyon et les évolutions du P.L.U. à envisager a été édité et distribué, document de quatre pages très précis sur les aménagements envisagés.

Le site Internet a été ouvert à la mi-avril 2009 sur "paris.fr", en lien avec le site de la S.E.M.A.P.A., qui a été consacré complètement à l'opération Masséna Bruneseau, avec une possibilité de questions/réponses jusqu'à la mi-mai. Ces deux sites étaient également accessibles depuis le site de la Mairie du 13e arrondissement.

Nous avons eu deux séances d'ateliers participatifs organisées les 14 mai et 11 juin 2009 autour de trois thèmes : concevoir un quartier respectueux de l'environnement, favoriser une vie urbaine riche et variée et créer un lien entre Masséna et Bruneseau.

Ces ateliers ont été animés par une agence spécialisée dans la concertation, ils ont eu lieu dans les locaux de l'université Paris VII.

Une seconde réunion publique a été organisée le 2 juillet 2009 autour de la restitution des ateliers participatifs et une mise en débat des premiers éléments de contenu de la révision plus simplifiée du P.L.U. 200 personnes y ont participé.

Le temps de la concertation a été plus que conforme à ce que la loi prévoit. Les Parisiens concernés par le projet ont à nouveau pu émettre un avis dans le cadre des enquêtes publiques relatives à la révision simplifiée du P.L.U. et au projet d'investissement routier sur Bruneseau, c'était du 10 février au 27 mars dernier, avec également une seconde exposition à la mairie du 13e arrondissement.

Par ailleurs, la concertation intense qui est menée dans le cadre du Comité de permanence de la concertation de Paris Rive gauche a continué à se tenir. Ce Comité permanent de concertation réunit 17 associations, trois comités de quartier et, depuis 2007, la concertation a donné lieu à 12 groupes de travail et trois Comités pléniers dont le dernier s'est tenu le 5 mai dernier.

Voilà, je crois, une concertation menée de façon approfondie.

On peut critiquer la concertation mais encore faut-il avoir des arguments pour le faire, et je crois avoir démontré que cette concertation est approfondie.

Que nous ne soyons pas d'accord sur des éléments de contenu de la modification du P.L.U. envisagé ou des changements de programme, c'est un fait et ce n'est un secret pour personne. De là à venir contester la force de cette concertation, je crois que le pas franchi est peut-être un peu abusif.

Non, la concertation se tient, continuera, elle est loin d'être achevée, mais je suis d'accord avec vous pour considérer qu'il y a des points de désaccord sur le fond. Ces points de désaccord sur le fond ne permettent pas de justifier ce que vous dites sur la concertation.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

M. TRÉMÈGE souhaite donner une explication de vote.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, le groupe U.M.P.P.A. votera le vœu présenté par "Les Verts".

Mme HIDALGO ne répond pas à la problématique exposée par M. CONTASSOT. Elle nous fait un exposé de l'ensemble des mesures de concertation. Le problème n'est pas là. Il se trouve simplement que l'ensemble de ces mesures, en réalité, n'a pas rassemblé le public suffisant et nécessaire pour qu'il soit audible.

Par conséquent, il n'y a pas de procès d'intention fait sur la manière de concerter : il s'agit simplement de pouvoir rencontrer la vie des Parisiens et aujourd'hui on a le plus grand mal à ce qu'ils se passionnent. Il faudrait inventer un nouveau système, en tout cas réfléchir à un nouveau système, pour faire en sorte qu'ils y participent davantage, compte tenu de l'importance de l'opération.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe U.M.P. votera le vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Si vous permettez, je rejoins juste sur un point M. TRÉMÈGE. Je pense qu'il faut bien sûr s'appuyer sur les comités de concertation, toutes ces démarches de concertation, qui sont à l'œuvre dans tous nos projets d'aménagement.

Mais - je crois qu'on a pu le constater avec l'ensemble des participants lors du comité de concertation du 5 mai dernier sur "Paris Rive gauche" - il y a une institutionnalisation de la concertation, qui fait qu'il faut aller chercher d'autres acteurs. Il y a des acteurs qui ne viennent pas passer des heures et des heures dans des réunions.

C'est pourquoi on multiplie des ateliers participatifs, on fait en sorte, en marge des comités pléniers, qu'il y ait aussi une animation par les sites Internet. C'est pour cela que je souhaite vraiment, et on y travaille avec Colombe BROSSEL, que l'on puisse faire venir les jeunes, que les jeunes viennent donner leur avis sur la ville qu'ont construit.

Je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'aller chercher encore plus de Parisiens, et notamment ceux qu'on ne voit pas habituellement dans les réunions de concertation. Je suis d'accord sur ce point, et je crois que ce n'est pas tout à fait ce qui est dit dans le vœu. Mais vous êtes bien sûr tout à fait à même de déterminer votre choix.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la protection du parc de l'hôpital Sainte-Périne (16e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 5 relatif à la protection du parc de l'hôpital Sainte-Périne dans le 16e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. AURIACOMBE pour une minute.

M. Pierre AURIACOMBE. - Il s'agit d'un vœu adopté à la majorité par le Conseil du 16e arrondissement, portant sur le parc Sainte-Périne. Notre vœu, et nous en avons déjà débattu de nombreuses fois, est que le parc Sainte-Périne soit classé en espace boisé. L'objectif, pour vous comme pour nous, est de conserver à Paris des espaces verts. Nous tenons en la matière à acter par un vœu le maintien de Sainte-Périne en espace vert.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci pour votre concision, mon cher collègue.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Sainte-Périne, quel beau sujet qui a tant animé notre Assemblée en 2006, où la proposition qui était faite par l'Exécutif visait notamment à rendre constructible une petite parcelle dans ce parc puisque l'essentiel de cet espace est un espace vert protégé.

Dans le P.L.U. actuel, puisque cette modification n'avait pas été possible, cet espace est très protégé. Les possibilités d'y construire sont beaucoup plus réduites que dans beaucoup d'autres lieux, et même que ce que nous avons envisagé malheureusement en 2006, puisque, vous vous en souvenez tous, il s'agissait d'y faire du logement social pour pouvoir loger notamment les infirmières de l'A.P.-H.P.

Ce qui est demandé ici, c'est de classer le site en espace boisé classé, qui vraiment bloquerait tout projet de construction ou d'évolution. Ce qui est demandé là, c'est ni plus ni moins un classement comme les jardins des Champs-Élysées.

Pour illustrer à quel point ce serait contraignant, cela voudrait dire que l'A.P.-H.P., si elle envisageait de faire la moindre intervention, serait totalement bloquée parce qu'on ne pourrait pas modifier, quitte à reconstituer des espaces qui peuvent être déplacés.

Est-ce vraiment le but recherché ? Compliciter encore un peu plus le travail de l'A.P.-H.P. et du personnel de l'A.P.-H.P. ? Je crois que ce serait une mauvaise manière que d'aller dans ce sens.

Donc, j'émet un avis défavorable à ce vœu présenté par M. GOASGUEN.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Président GAREL pour une explication de vote, j'imagine, pour deux minutes maximum.

M. Sylvain GAREL. - Ce sera assez rapide parce qu'on a déjà eu ce débat à plusieurs reprises. Comme nous l'avons souligné en 2006 et nous le répétons aujourd'hui, autant nous sommes favorables à la construction de logements sociaux, autant nous sommes favorables à pouvoir loger les infirmières parisiennes, autant nous sommes défavorables à ce que cela se fasse dans des jardins, dans des espaces verts.

C'est pour cela que nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole pour une autre explication de vote est à Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Évidemment, c'est la deuxième couche qu'on veut nous mettre cinq ans après, après avoir empêché la construction qui serait aujourd'hui réalisée de 200 logements sociaux, dont la moitié pour les infirmières, sur un terrain constructible, et bien évidemment pas sur le jardin de l'hôpital Sainte-Périne.

On avait eu une alliance en 2006, qui avait modifié le P.L.U. et qui n'avait pas permis la réalisation, et bien je constate que cette association - j'allais dire "de malfaiteurs", de reconstitution de ligue dissoute - recommence et se perpétue.

Après ce qu'on a dit ce matin sur la nécessité de loger les personnels de l'Assistance publique, les interpellations fortes du président LAMOUR vis-à-vis du Maire de Paris, nous constatons que maintenant on s'essuie les pieds sur le tapis et qu'on laisse évidemment la Droite, par une convergence avec les élus Verts, développer cette position de révision du P.L.U. qui entraînerait les conséquences qu'a rappelées Anne HIDALGO.

Bien évidemment, le groupe communiste, qui est attaché aux engagements du Maire dans la campagne électorale de créer les conditions pour que nous puissions construire des logements à Sainte-Périne avant la fin du mandat, votera contre ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 sur le parc de l'hôpital Sainte-Périne, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au réaménagement du secteur Castagnary.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le débat s'ouvre maintenant sur le vœu n° 7 relatif au réaménagement du secteur Castagnary dans le 15^e arrondissement, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà des années qu'une partie de la rue Castagnary est à l'abandon. Je vous décris les lieux : sur le linéaire situé entre les rue de Vouillé et des Morillons, les riverains cohabitent avec des installations C.P.C.U. classées "site sensible", avec le faisceau S.N.C.F. Montparnasse, mais aussi avec plusieurs emprises en friche et diverses activités générant de multiples nuisances.

A ceci s'ajoutent les risques induits par l'approvisionnement des cuves du C.P.C.U., puisque, certains s'en souviennent peut-être, en décembre 2008, un train a déraillé et deux wagons sont tombés, déversant le fioul dans la rue Castagnary.

Si plusieurs séquences de cette rue font l'objet de projets, nous n'avons toujours aucune perspective d'amélioration pour les emprises situées le long de la voie ferrée.

Devant l'exaspération des riverains, nous vous avons interpellé à plusieurs reprises : en 2004, en 2007, puis en décembre dernier. Les informations que vous nous avez communiquées répondant de façon partielle aux problématiques posées, nous vous saisissons donc une nouvelle fois, avec l'espoir que ce secteur fasse l'objet d'un véritable réaménagement urbain.

Dans cette perspective, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'engager avec R.F.F. des discussions sur l'évolution de ses terrains, de saisir la C.P.C.U. afin qu'elle améliore l'intégration paysagère de ses énormes cuves de stockage et l'aspect du vaste terrain qu'elle occupe.

Nous émettons le vœu que la démolition des immeubles municipaux à l'abandon soit accélérée et qu'une étude sur le réaménagement de la rue Castagnary soit lancée dans une perspective de végétalisation des emprises adossées à la voie ferrée et de réalisation d'une Trame verte.

Enfin, nous vous demandons d'associer le maire du 15e aux réflexions que vous engagerez afin que les aménagements prennent réellement en compte les attentes de nos riverains.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2001, nous nous sommes engagés dans des opérations de réaménagement du secteur Castagnary essentiellement, avec nos partenaires S.E.M. "Paris Seine" et la S.G.I.M.

Nous avons fait le choix d'un aménagement de petites opérations, d'immeubles d'une dizaine de logements, dont un détail très précis a été fourni au maire du 15e arrondissement dans un récent courrier de mon collègue Jean-Yves MANO.

Concernant la portion située le long des voies S.N.C.F., je souhaite préciser en réponse aux informations données par Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE que les cuves C.P.C.U. auxquelles vous faites référence sont sans impact d'éventuelles nuisances sur les parcelles qui font, elles, l'objet d'une réserve LS 100 à notre P.L.U. Ces parcelles se situent en dehors des périmètres de protection.

Un travail de longue date et approfondi a été engagé avec R.F.F., sans attendre quelque recommandation que ce soit, et un projet de construction de logement social visant à accueillir non pas des familles mais des étudiants, des jeunes travailleurs ou des travailleurs migrants est à l'étude et il concerne la parcelle occupée par cette célèbre poissonnerie qui va cesser ses activités.

C'est une situation qui permettra l'émergence d'un bâtiment le long des voies, avec des logements non traversants, qui en plus amélioreront l'environnement puisque cela fera un écran au bruit pour les logements existant le long de la rue Castagnary.

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre politique prioritaire : le logement social. Je rappelle que nous sommes dans un secteur déficitaire. Ce que vous préconisez, c'est-à-dire le choix d'une végétalisation de parcelles dont personne ne profiterait, car pour le coup totalement limitrophe : un talus qui longe la voie S.N.C.F., ne nous paraît pas être un bon choix, et la proposition que nous faisons vise à améliorer de façon plus efficace le cadre de vie des riverains, notamment en diminuant les nuisances dues au bruit. J'émetts donc un avis défavorable.

En revanche, comme je l'ai fait en Conseil d'arrondissement, je vais organiser une réunion avec l'ensemble des partenaires et avec Jean-Yves MANO s'il le souhaite et bien sûr le maire et les élus du 15e pour que pour chacune des opérations, nous apportions toutes les informations si celles que nous venons de donner, Jean-Yves par écrit, et moi à ce stade, s'avèrent insuffisantes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je crois que M. GOUJON souhaite prendre la parole pour une explication de vote, peut-être.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Absolument, car je suis évidemment en désaccord avec Mme HIDALGO. Je ne pense pas que réaliser une sorte d'écran antibruit au moyen d'un bâtiment dans lequel seront logés des habitants, qu'ils soient d'ailleurs étudiants ou quelle que soit leur catégorie, soit une bonne idée.

Nous sommes là vraiment, comme l'a dit Mme HIDALGO, sur le talus de la voie ferrée et dans ce secteur très dépourvu en espaces verts, un espace végétalisé, un aménagement paysager serait mieux venu qu'un bâtiment contre la voie ferrée et qui ne bénéficiera pas, contrairement à ce qu'elle dit, aux habitants. Ce qui leur bénéficiera, c'est que le long de la rue Castagnary, il y ait cet aménagement paysager, d'autant que nous avons là deux cuves de la C.P.C.U. C'est un site sensible classé I.P.P.C. : des wagons-citernes circulent, des camions de fioul. Par rapport à cette poissonnerie qu'il faut faire partir, seul un aménagement paysagé serait une amélioration de l'environnement pour les riverains.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur le Maire, je crois avoir apporté les réponses, y compris sur site classé ou pas, périmètre ou pas.

Je le redis : franchement, parler d'aménagement paysagé pour un talus qui n'offrirait aucune préservation, notamment par rapport au bruit, n'est pas une bonne solution. En ce qui concerne les habitants, pourquoi du logement étudiant ou jeune travailleur ou travailleur migrant ? Parce que nous sommes sur des petits logements, en général des studios, qui n'ont pas besoin d'être traversants.

Comme nous l'avons fait dans le 19e arrondissement sur le stade Ladoumègue, je crois que l'on a une très belle résidence étudiante dans ce style, qui permet sur la façade longeant les voies, de ne pas avoir d'ouvertures et de fenêtre, et de pouvoir installer les fenêtres et les ouvertures de ces studios sur la partie de la rue Castagnary, avec un plus évident en matière d'écran antibruit pour les résidents de la rue.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons donc, après un retour de la sérénité, mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 7 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2010, DU 37 - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine en vue de l'aménagement du secteur "Bercy Charenton" (12e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 37 sur lequel ont été déposés l'amendement n° 8 du groupe "Les Verts" et l'amendement n° 8 bis par l'Exécutif.

Il s'agit de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine en vue de l'aménagement du secteur "Bercy Charenton", dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour cinq minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est demandé d'approuver le choix du maître d'oeuvre qui sera chargé de mettre au point, d'accompagner et de suivre la mise en place du Plan directeur du secteur "Bercy-Charenton".

L'équipe qui a été choisie à l'issue de la consultation selon la procédure de marché négocié, l'équipe Rogers Stirk Harbour & Partners, est celle qui a su le mieux comprendre les enjeux urbains d'aménagement du site et les objectifs d'aménagement de la Ville de Paris, et surtout saisir le mieux la dimension métropolitaine du site d'une surface de 63 hectares.

Comme indiqué dans l'exposé des motifs, le site "Bercy-Charenton" est l'une des dernières grandes emprises foncières de la Capitale. L'A.P.U.R. a réalisé un diagnostic du site en 2007 et avait qualifié ce territoire de chaînon manquant entre Paris et Charenton ; on pourrait même ajouter : entre les deux Bercy, celui de Paris, annexé en 1860 à la Capitale, et celui de Charenton.

L'enjeu consiste ici à reconstruire la ville sur la ville, à créer un nouveau quartier avec une mixité des fonctions urbaines : habitat, activités économiques, activités de logistique, grands services urbains qui intégreront dans les études la possibilité d'accueil de foires et de cirques.

Il s'agit également de développer les transports en commun avec l'arrivée du tramway T3 en 2012 et la perspective de la création à terme d'une gare du R.E.R. D à la porte de Charenton.

Autre impératif, transformer l'environnement du site avec la reconfiguration de l'échangeur de la porte de Bercy, la requalification du quai de Bercy en boulevard urbain, le prolongement de la rue Baron-le-Roy par une voie réservée aux circulations douces et le désenclavement du quartier de Bercy.

L'occasion nous est aussi donnée de mettre en valeur le bastion numéro un, l'un des derniers vestiges des fortifications, aujourd'hui presque oublié.

Surtout, le site doit traiter deux éléments majeurs et de dimension métropolitaine que sont la Seine et le bois de Vincennes. Aussi, la liaison entre ces deux sites par une trame verte est une question de première importance, et ce, d'autant plus dans la perspective à terme d'une reconquête globale des berges et des quais de la Seine, tout en y maintenant les activités fluviales et portuaires indispensables pour le fret de marchandises.

Nous avons la conviction que nous pouvons relier les deux bois parisiens par la Seine, colonne vertébrale de notre Capitale. Cette trame verte entre le bois de Vincennes, le parc de Bercy et la Seine doit nous conduire à penser de manière simultanée la mutation de "Bercy-Charenton" et celle de la pelouse de Reuilly, bien que celle-ci soit hors périmètre mais en réalité juste à côté du périmètre du site. J'espère que cette dimension sera bien présente dans la réflexion menée sur l'aménagement du site.

Je dirai un mot sur le centre commercial Bercy 2. Nous entendons ici ou là que ce centre perd des clients et ne marche pas très bien. C'est le signe manifeste de l'échec d'un certain urbanisme commercial, fondé sur le tout-consommation et sur le tout-voiture.

Nous devons penser l'aménagement du site en cherchant à ne pas répéter les erreurs du passé mais au contraire à définir le modèle d'un quartier du XXIe siècle dans une mixité de fonctions, bâti selon les principes d'un éco-quartier.

Je terminerai par la question de la concertation, avec le souhait de la mise en place d'un comité permanent de concertation de manière à associer de manière continue un maximum d'acteurs à la concertation sur l'aménagement du secteur.

C'est le sens de l'amendement que j'ai déposé.

Monsieur le Maire, je termine là-dessus, l'avenir du site "Bercy-Charenton" est entre nos mains : saisissons donc cette chance pour inventer ensemble, à l'échelle d'un quartier, la ville du XXIe siècle écologique et solidaire.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL pour cinq minutes.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Le projet de délibération soumis à notre vote aujourd'hui est la deuxième étape de celle que nous avons votée en juillet dernier, à savoir la fin de la procédure d'appel d'offres.

De la fin des années 1970 à 2005, dans le 12e arrondissement, le quartier de Bercy a été aménagé. Ce quartier renommé, bien relié à Paris au Nord et à l'Ouest, ne l'est pas avec le reste de l'arrondissement.

De l'autre côté du périphérique, sur la même rive, un quartier similaire s'est développé à Charenton, quartier qui rencontre des difficultés identiques à celui du 12e.

L'espace qui les sépare est à ce jour, comme le qualifie l'A.P.U.R., un non-lieu, un vide entouré de ville. Ce territoire d'entre-deux, qui pouvait être considéré comme un site de rejet difficile à aménager, offre d'énormes potentialités.

En effet, cet espace qui n'a jamais été habité est le lieu de rencontre de trois flux : l'eau, le fer et la route, et se trouve à proximité du bois de Vincennes.

L'objectif est bien de faire naître un morceau de ville, assurant la continuité entre Paris et Charenton. Bien que l'objectif global du secteur ne soit pas complètement arrêté, la construction de ce nouveau morceau de Ville, le chaînon manquant comme le dit l'A.P.U.R., doit chercher à mettre à équivalence emploi et habitat.

Il est ainsi envisagé à terme un programme de l'ordre de 5.000 logements, 450.000 mètres carrés d'immeubles à vocation économique, et à ces fonctions principales s'ajouteront commerces de proximité et équipements publics.

L'établissement d'une trame verte mettra en relation le parc de Bercy, le bois de Vincennes et la Seine. L'espace vert du bastion devrait retrouver alors une vocation de loisir et de détente.

Le développement urbain souhaité réalise un maillage continu entre des territoires isolés, tout en s'appuyant sur les axes existant rue de Charenton et boulevard Poniatowski, et créera une nouvelle liaison en prolongeant la rue Baron-le-Roy, objectif prioritaire.

En complément de l'arrivée du T3 en 2012, l'évolution des axes routiers et les mutations des installations ferroviaires constituent des composantes majeures du programme d'aménagement.

Elles permettront de promouvoir un ensemble urbain de qualité ouvert sur la Seine, articulé entre les quartiers de Charenton et de Paris, et d'affirmer une trame verte et bleue, support de nouvelles fonctions de loisir et de détente autour de l'espace ferroviaire.

Les premières réflexions sur les mutations urbaines de ce secteur se sont traduites par l'inscription d'orientations d'aménagement dans le cadre du P.L.U., poursuivies en 2007 au travers d'un groupe de travail sur l'évolution du paysage urbain.

En juillet 2009, nous avons approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement de ce secteur.

De plus, nous avons autorisé la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande avec la communauté de communes Charenton-le-Pont Saint-Maurice pour la réalisation d'études portant sur les déplacements et l'évolution commerciale, l'engagement d'une consultation d'urbanisme et le lancement d'appels d'offres pour des études techniques nécessaires à l'accompagnement du projet.

Ce marché de maîtrise d'œuvre urbaine doit permettre d'apprécier l'évolution de la gare de fret de la Rapée, la faisabilité de sursols au-dessus du faisceau ferroviaire, de connaître les contraintes techniques d'occupation de terrain, de définir un plan directeur d'aménagement, de préciser le phasage de secteurs opérationnels.

Il devra disposer d'une vision d'ensemble sur tout le site et proposer un découpage en secteurs homogènes et cohérents entre eux.

Il a été retenu les modalités de passation de marchés de maîtrise d'œuvre urbaine, selon la procédure du marché négocié. Cette procédure qui s'est déroulée de juillet 2009 à mars 2010 arrive à son terme et nous pouvons attribuer le marché.

Les points clés de l'analyse des propositions portaient sur les points suivants : la compréhension des enjeux urbains, les aspects méthodologiques et les moyens techniques et humains.

Au vu de l'analyse dont vous avez les éléments dans le projet de délibération, il est proposé d'attribuer le marché à l'équipe dont le mandataire est Rogers Stirk Harbour, qui faisait partie des équipes d'architectes pour imaginer le Grand Paris, ses co-traitants étant l'atelier Jean Nouvel, AREP Ville et Michel DEVIGNE.

Cette équipe présente l'ensemble des compétences demandées et répond aux enjeux et objectifs d'aménagement.

Créer un morceau de Ville durable en atténuant ou en éliminant les barrières physiques (voies ferrées, périphériques), créer des couloirs écologiques comme le dit Richard ROGERS, la qualité de conception des espaces publics comme gage d'intégration sociale, voilà la dynamique commune dans laquelle s'engagent Paris et Charenton.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour cinq minutes.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais à mon tour vous dire le plaisir que j'ai à m'exprimer sur ce projet de délibération.

Je me réjouis de l'avancée de ce projet, qui va permettre de transformer et d'urbaniser ce territoire en friches, ces emprises ferroviaires entourées et traversées par des modes lourds, responsables d'un environnement dégradé, un site qui, malgré sa position en bord de fleuve, n'est pas relié aux berges.

Ce projet urbain doit nous permettre de construire un quartier de grande qualité, fidèle au développement durable que nous portons ;

Un quartier mixte : logements, programmes à caractère économique pour développer l'emploi, équipements publics et services urbains ;

Un quartier pour augmenter l'offre de logements afin de pouvoir répondre aux attentes des habitants en cours d'expulsion, aux longues listes d'attente, car, pour nous le logement est une priorité absolue ;

Un quartier qui redonne à Paris sa façade fluviale ;

Un quartier qui surmonte enfin la coupure du périphérique pour dessiner la ville métropolitaine de demain, qui reliera Paris et Charenton par le prolongement, entre autres, de la rue Baron-le-Roy.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de celle proposée le 8 juillet dernier et nous permet de sélectionner l'équipe lauréate de la consultation de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement de ce site.

Je voudrais revenir sur la dimension métropolitaine de ce futur quartier. Rappelons que tous nos projets parisiens sont menés dans une perspective métropolitaine : Paris Rive gauche, Paris Nord-Est, Batignolles ; mais Bercy-Charenton franchit ici encore une étape supplémentaire.

Une dimension métropolitaine dès le choix du nom, Bercy-Charenton,

Une dimension métropolitaine par sa situation.

En effet, le secteur Bercy-Charenton constitue l'une des dernières opportunités foncières de la Capitale et offre un important potentiel d'aménagement, de par sa situation en bordure de Seine à l'entrée de Paris, face à Paris Rive gauche et à l'opération d'intérêt national Seine-amont.

La dimension métropolitaine du site s'inscrit donc non seulement par sa taille, 63 hectares, mais aussi par sa situation géographique.

Et une dimension métropolitaine dès l'amont du processus de réflexion.

Il y a eu tout d'abord la discussion avec le Maire de Charenton pour vérifier la compatibilité de nos approches et partager les objectifs,

Une dimension métropolitaine dans la consultation et le choix du lauréat de la maîtrise d'œuvre urbaine. En effet, le cahier des charges insiste et détaille ses aspects et le Maire de Charenton a participé au Comité de pilotage et au jury.

C'est également une dimension métropolitaine par les études communes sur les éléments essentiels. Les conclusions de ces études auraient pu nous diviser, elles ont au contraire renforcé la feuille de route commune.

Les scénarios de développement économique ou les déplacements sont des sujets sensibles. Charenton bénéficie d'une structure commerciale de rayonnement important qui est Bercy 2. Ainsi, l'enjeu du futur quartier est-il d'asseoir cette locomotive sans pour autant détruire le développement du futur quartier et les commerces existant dans le 12e.

Les déplacements sont également un sujet sensible et on se souvient des débats autour de la suppression du passage souterrain porte de Charenton pour mieux intégrer le T3.

Mener des études ensemble démontre que Paris Métropole est en marche et que nous partageons tous une même ambition.

Le premier Comité de pilotage qui s'est tenu le 31 mars en Mairie de Charenton a fait le point sur les études de déplacement et le développement économique. Je voudrais y revenir un peu.

Concernant le développement économique, le Comité de pilotage a écarté deux scénarios, l'un fondé sur un développement commercial de grande ampleur, visant un secteur commercial de dimension régionale, l'autre fondé sur un développement massif de la logistique urbaine.

La prochaine étape étudiera un développement économique équilibré et divers entre différentes formes d'activité.

Concernant les déplacements, le bureau d'études a identifié des pistes pour améliorer les situations, notamment en restructurant les transports en commun de surface et en améliorant les circulations douces. Ces petites actions permettront d'investir le territoire assez vite.

Parallèlement, il faudra mettre tout en œuvre pour obtenir à moyen terme des dessertes plus lourdes en transports en commun.

Mes chers collègues, la dynamique commune dans laquelle s'engagent les deux communes pour la définition de ce projet ambitieux témoigne de la réalité de Paris Métropole.

Je voudrais revenir sur l'équipe issue de la consultation qui vient d'être sélectionnée, l'équipe Richard ROGERS, TVK, Jean Nouvel-AREP et Michel DEVIGNE.

Cette équipe, comme vous vous en souvenez, est menée par l'un des architectes de la consultation du Grand Paris. La dimension métropolitaine est d'ailleurs fort présente dans leur offre, elle les distingue des trois autres équipes en lice.

Parmi les points forts qui ont conduit à la sélection de l'équipe, on note entre autres cette compréhension de l'enjeu métropolitain du site et la conciliation des différentes échelles, difficile sur ce site : le quartier à vivre d'une grande qualité urbaine, demain respectueux du développement durable ; le rééquilibrage économique et de l'emploi à l'Est de Paris ; le rétablissement d'une continuité urbaine entre Paris et Charenton, d'une continuité urbaine entre ce quartier et le 12e, notamment le bois de Vincennes entre autres, et entre ce quartier et la Seine.

Autre point fort de l'équipe, sur lequel je souhaiterais insister, c'est le lien compris entre la conception et le financement du projet urbain, rejoignant une problématique majeure du cahier des charges, car en tant que maître d'ouvrage nous sommes soucieux de la faisabilité du projet et d'un découpage en secteurs opérationnels cohérents et de l'équilibre financier.

La question de la temporalité et de la gestion de la période intermédiaire est en soi un enjeu. Il s'agit de séquencer ces travaux en cohérence avec la programmation de l'urbanisation, avec un montage financier de l'opération adapté.

J'en profite pour réaffirmer notre souhait de répondre à une attente forte des habitants du 12e et de Charenton sur le prolongement de la rue Baron-le-Roy, et ce dès la première phase.

Je vais terminer sur les propres mots de l'équipe, qui nous font rêver sur ce futur quartier : l'équipe nous invite à faire une ville extraordinaire, à dépasser le grain de la ville ordinaire et à trouver l'image du site. Suivons-les !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Marie CAVADA, pour cinq minutes.

M. Jean-Marie CAVADA. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses viennent d'être dites par les trois orateurs concernés en direct par ce réaménagement de cette partie du 12e et j'en partage un certain nombre, en effet.

L'aménagement du site Bercy-Charenton, ce sont 50 hectares, les deux tiers appartiennent à Paris, l'autre tiers, vous l'avez compris, à Charenton. C'est un dossier qui mérite notre plus grande attention et je l'avais déjà souligné au mois de juillet 2009 dans une précédente intervention.

Il est, en effet, important de prendre en compte la complexité de ce territoire qu'ont décrit mes collègues et de proposer un aménagement qui soit approprié au lieu en y implantant tous les ingrédients d'un tissu urbain moderne. En réalité, vous l'avez bien compris, nous sommes ici dans quelque chose de prospectif ; ce que nous souhaitons, c'est, en effet, un éco-quartier. Il soulève beaucoup d'espoir et c'est un peu une préfiguration des éléments de la ville du XXI^e siècle que nous avons à organiser.

Nous souhaitons que les habitants, que les commerçants, que les élus de la majorité et de l'opposition soient associés à une consultation sur l'aménagement de ces 50 hectares, car sur cette surface, il y a suffisamment de place pour construire un quartier qui soit évidemment vivant, sans saccager les éléments qui sont déjà structurellement, aujourd'hui, liants, un quartier dans lequel quelques commerces s'ajouteront aux habitations, des logements sociaux, mais aussi des logements intermédiaires, de façon à ne créer aucun ghetto, et où la place sera faite aux activités culturelles, sportives, et surtout au respect des espaces verts, notamment via cette fameuse Trame verte qui me semble une très bonne idée, en effet.

Cette concertation doit se faire aussi bien en amont que pendant la durée des travaux à étapes régulières. Le quartier de Bercy est devenu un quartier reconnu. Il jouit d'une très grande renommée, tout d'abord d'un point de vue culturel, avec son ensemble culturel sportif, cinéma, P.O.P.B., mais aussi du point de vue touristique avec le parc de Bercy, avec le village, et, enfin, économique avec cette gare, les nombreuses entreprises implantées dans cette zone et le centre commercial de Bercy 2, situé à Charenton-le-Pont, qui mérite, en effet, comme l'a dit M. NAJDOVSKI, quelques aménagements nouveaux.

Mais de nombreux défis vont se présenter à nous pour réaliser et mener à bien ce projet. Il faudra aussi restructurer l'échangeur de Bercy, le plus grand échangeur d'Europe qui, aujourd'hui, est une sorte d'égout à voitures, réaliser de nouveaux logements, prolonger, comme l'a dit ma collègue tout à l'heure, la rue Baron-Le-Roy vers Charenton, revoir, comme nous l'avons tous dit, et aménager le centre commercial Bercy 2 en concertation avec la commune de Charenton.

Il faut mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire de ce lieu un véritable espace de vie d'une nouvelle politique de la ville, ce qui semble susciter, apparemment, un minimum de consensus dans cette assemblée.

Nous resterons évidemment, quant à notre groupe, très vigilants sur les suites qui seront données à ce dossier et surtout à ses étapes de réalisation. Nous souhaitons que chaque étape soit discutée et validée par tous les élus, car ce seront les véritables relais d'acceptation de ce projet auprès de la population.

Ces 50 hectares sont un remarquable potentiel, ils nous donnent une vision de l'avenir de ce demi-siècle qui commence. A nous, à présent, de veiller à ce que leur exploitation soit la plus pertinente possible.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour exposer le point de vue de la Municipalité, la parole sera successivement à Mme Anne HIDALGO et à M. Pierre MANSAT.

Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je me réjouis vraiment des expressions dans lesquelles il y a une part d'enthousiasme que j'ai entendue chez tous les orateurs et donc, permettez-moi de remercier Christophe NAJDOVSKI, Sandrine CHARNOZ, Jean-Marie CAVADA et, bien sûr, Michèle BLUMENTHAL, qui est un des piliers de ce très beau projet.

Si le Conseil nous en donne l'autorisation aujourd'hui, nous lancerons les études opérationnelles côté Paris pour engager vraiment les études d'un secteur complexe, un secteur métropolitain, Pierre MANSAT y reviendra, parce que c'est vrai que nous sommes sur un territoire d'aménagement qui se situe à cheval entre Paris et Charenton et grâce au travail notamment qu'a accompli Pierre MANSAT dès la mandature précédente, nous avons pu, avec le maire de Charenton, trouver très vite les chemins d'un travail commun.

Plusieurs études ont déjà été conduites sur ce secteur ; je pense, bien sûr, à l'étude de l'Apur, je pense aussi au Workshop hauteur de 2007 qui avait conduit plusieurs équipes d'urbanistes et d'architectes à faire des projections sur ce secteur.

Nous avons opéré un choix à l'issue d'un jury qui a été passionnant parce que les équipes qui souhaitaient gagner ce marché étaient vraiment d'une immense qualité, mais je crois que le choix de l'équipe ROGERS, vous l'avez dit les uns et les autres est parfaitement adapté. D'abord, c'est un des plus grands architectes au monde, je rappelle que c'est notamment lui l'architecte du centre Georges Pompidou qu'il a réalisé il y a 35 ans dans notre capitale et il a, bien sûr, aussi participé à la consultation internationale du Grand Paris et, avec lui, se trouvent également Jean NOUVEL, Michel DESVIGNE, Jean-Marie DUTHILLEUL eux aussi parties prenantes de la consultation des architectes sur le Grand Paris, et la jeune équipe TVK que nous connaissons notamment pour la place de la République, donc une équipe à la fois prestigieuse, de compétence très importante, pour un secteur qui le mérite, parce qu'effectivement, ce secteur est un secteur complexe, vous l'avez dit, c'est un de ces secteurs, le dernier d'ailleurs en aménagement à Paris, dans lequel il y a tout ce qui concerne la logistique urbaine, les réseaux, un secteur qui est extrêmement traumatisé, notamment par les voies autoroutières et ferroviaires, et dans lequel il s'agit de faire surgir, de construire, de fabriquer une ville durable, un morceau de ville durable du XXI^e siècle, avec tout ce qui va avec, c'est-à-dire sa mixité fonctionnelle, sa mixité sociale, ses espaces verts, ses services publics et, bien sûr, sa qualité architecturale.

C'est à cela que nous allons nous atteler et nous avons devant nous beaucoup d'étapes à venir. Je sais que notamment Christophe NAJDOVSKI a proposé un vœu en réponse auquel je propose un vœu de substitution de l'Exécutif sur la concertation. Cela rejoint un peu ce que j'ai dit tout à l'heure à M. TRÉMÈGE, nous sommes, bien sûr, plus que favorables à partir des acquis de la concertation que nous avons conduite sur d'autres secteurs. Oui, il faut un comité permanent de concertation, avec les élus de tous bords, de Paris et de Charenton, mais aussi de Saint-Maurice, avec les associations, cela est indispensable, mais je pense qu'il faut aller plus loin et que nous essayions de recueillir la parole de ceux qui ne viennent pas habituellement dans ces comités de concertation, et, là aussi, je me ferai épauler par Hamou BOUAKKAZ sur ce sujet, pour que nous trouvions les bonnes modalités d'une concertation qui à la fois soit institutionnelle parce qu'il faut formaliser les choses, mais qui, en même temps, ne se fige pas et permette de donner la parole notamment à des publics qui ne viennent pas dans ces concertations, aux conseils de quartier, etc.

Plusieurs, et notamment Sandrine CHARNOZ, mais aussi Michèle BLUMENTHAL et Christophe NAJDOVSKI, ont évoqué la question du commerce. Vous avez tout à fait raison de l'évoquer et de rappeler quels ont été les éléments repris lors du comité de concertation qui avait été conduit avec Charenton.

Nous devons trouver, y compris sur la question des activités et du commerce, un schéma qui soit un schéma équilibré, puisque nous savons tous que des rues commerçantes, du commerce de proximité, c'est aussi ce qui donne de la dynamique à notre ville.

Je me réjouis du début d'un processus qui va être long, puisque c'est un aménagement de grande ampleur. Nous sommes, en gros, au début de l'aménagement tel que cela a dû être envisagé lorsque Paris rive gauche apparaissait comme un secteur d'aménagement très important pour la Ville. Nous sommes sur des aménagements sur lesquels la Ville s'engagera pour les 10 à 15 ans qui viennent.

Nous avons l'ambition de faire cette ville humaine et cette ville durable et je crois qu'avec l'enthousiasme qui a déjà été exprimé ici et cette envie de participer à cette aventure et avec l'équipe qui va nous épauler, nous avons de quoi, effectivement, inventer cette ville du XXI^e siècle à laquelle nous aspirons.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Monsieur le Maire, je crois qu'Anne HIDALGO a répondu à la totalité des questions des orateurs. Je ne crois pas nécessaire d'allonger nos débats.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

En réponse à l'amendement n° 8, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 8 bis.

L'amendement n° 8 est-il maintenu, Monsieur le Président GAREL ?

C'est un amendement qui avait été déposé par le groupe "Les Verts".

Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je retire l'amendement au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien. Ce n'est d'ailleurs pas un vœu mais un amendement, ce n'est pas grave !

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est donc, il faut le souligner, adopté à l'unanimité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération et cinq de ces vœux, les vœux n° 9 et 10, déposés par le groupe Centre et Indépendants, et les vœux n° 11, 12 et 13, déposés par le groupe U.M.P.P.A. ont été regroupés parce qu'ils ont trait au même sujet : le projet d'aménagement des voies sur berges.

La parole sera successivement à Mme CUIGNACHE-GALLOIS pour le groupe Centre et Indépendants.

Monsieur le Sénateur ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - On n'a pas voté le projet de délibération, Monsieur le Maire.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Une question de règlement, Monsieur le Maire.

Vous regroupez les questions, c'est très bien, mais on a toujours le même temps ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Oui, j'allais le dire, Monsieur le Sénateur.

Encore une fois, je suis désolé d'avoir brûlé l'étape du vote du projet de délibération, tout attentif que je sois à un déroulement rapide de la séance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 37 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DU 37).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'une votation citoyenne dans les communes d'Ile-de-France sur le projet d'aménagement des voies sur berges.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je reviens aux cinq vœux en question pour lesquels Mme CUIGNACHE-GALLOIS aura 2 minutes.

Je m'adresse à M. POZZO di BORGIO pour qu'il constate bien que Mme CUIGNACHE-GALLOIS aura 2 minutes et M. LAMOUR 3 minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - S'agissant d'un dossier important, on aurait pu attendre le jour du débat qui a lieu, je crois, en juin mais, étant donné que ce débat est parti ici, il faut quand même que l'on puisse expliciter les positions. C'est pour cela que 2 minutes, c'est peut-être un peu court. Je ne sais pas si cela correspond au règlement ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Un vœu, c'est 1 minute ; 2 vœux, c'est 2 minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - D'accord.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - J'ai cru comprendre qu'il y avait un changement d'orateur, non ? Non. C'est bien Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Très bien, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Chacun une minute.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Si vous le permettez, Monsieur le Maire, en fait, nous présenterons chacun notre vœu, avec une minute chacun.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Chacun une minute, très bien.

Donc, Mme CUIGNACHE-GALLOIS, une minute.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Et M. MANSAT nous répondra collectivement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Et votre collègue une autre minute.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Voilà.

En fait, il s'agit de ce grand, grand projet sur l'aménagement et la piétonisation des voies sur berges, qui nous est présenté par M. le Maire comme le grand projet de la seconde mandature, ce dont nous ne contestons pas l'importance et, justement, compte tenu du fait que ce projet sera très important sur la vie quotidienne des Parisiens et des Franciliens et compte tenu de l'ampleur des répercussions qu'il pourra avoir sur la vie des Parisiens et des Franciliens, à grand projet, nous souhaiterions qu'il y ait une grande consultation qui soit à la hauteur de ce projet.

L'opportunité et la qualité du projet, nous en discuterons plus tard, au mois de juillet, mais nous pensons que, compte tenu du fait que ces voies sur berges sont un axe essentiel de circulation qui relie l'Est à l'Ouest de Paris et que l'on va quand même en bloquer l'accès, c'est donc à une grande partie de la population francilienne que l'on refuse l'entrée dans la Capitale. De nombreuses communes limitrophes, comme Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Ivry, Charenton, sont concernées.

C'est la raison pour laquelle, compte tenu des répercussions sur l'économie et sur la vie quotidienne des Parisiens et des Franciliens que pourrait avoir ce projet, nous souhaiterions qu'en amont soit organisée une grande consultation démocratique. Vous êtes les chantres de la démocratie participative, faites-nous-en une brillante démonstration en organisant une consultation qui soit aussi large que l'ampleur des répercussions de ce projet.

Nous vous demandons si vous seriez d'accord pour organiser une votation citoyenne qui dépasserait les conseils de quartier et qui serait organisée non seulement à Paris mais aussi dans les communes concernées par ce projet.

Voilà, Monsieur le Maire, je coupe là.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous avez épuisé le temps de parole de votre groupe, Madame : 2 minutes tout juste.

Je suis désolé.

La parole est à Mme DOUVIN pour 3 minutes.

(Brouhaha).

Mme Laurence DOUVIN. - Je suis désolée, mais je ne comprends pas. J'ai demandé à faire une explication de vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame DOUVIN, vous allez avoir la parole à deux reprises, puisque vous avez effectivement souhaité la prendre à deux reprises. Vous avez la parole pendant 3 minutes ou bien un autre orateur du groupe U.M.P.P.A. 3 minutes pour défendre les trois vœux. C'est vous ou quelqu'un d'autre, c'est à vous d'en décider.

Ensuite, je sais que vous voulez faire, à la fin du débat, après l'explication des adjoints, une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Il n'y a pas de débat organisé. Nous prenons vœu par vœu, je suis désolée.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - On a regroupé les cinq vœux.

En général, il me semble que les explications de vote interviennent après les explications des adjoints.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce n'est pas la même chose.

M. Jean-François LAMOUR. - Qui a regroupés ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - C'est nous, bien sûr.

M. Jean-François LAMOUR. - Il y a une conférence d'organisation qui n'a pas précisé.

(Brouhaha).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - On va arriver à trouver un terrain d'entente, cela ne me paraît vraiment pas très difficile.

On va d'abord entendre M. POZZO di BORGIO sur ce grave problème de procédure et, après, on reviendra à vous, Madame DOUVIN.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, c'est vrai qu'il y avait deux vœux et j'ai senti que le premier orateur dépassait la minute. Vous auriez peut-être dû le rappeler, vous êtes le président.

Mais il n'est pas possible, je crois, d'aborder le deuxième vœu du groupe Centre et Indépendants sans qu'il soit explicité, cela ne s'est jamais vu !

C'était à vous de dire, en tant que président : "Arrêtez !" Je suis d'accord avec vous, j'ai senti qu'elle avait dépassé, mais je n'ai pas les minutes.

Sur le deuxième vœu, ce n'est pas possible qu'on ne puisse pas l'expliciter ! Sur une affaire aussi importante, tout cela semble un peu ridicule.

Je comprends votre préoccupation, mais là, dans cette affaire, vous auriez peut-être dû couper la parole quand elle a un peu dépassé le temps.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président, vous auriez dû peut-être dire à Mme CUIGNACHE-GALLOIS qu'il était incorrect de dépasser le temps de parole !

Revenons-en au problème de Mme DOUVIN. Que souhaitez-vous exactement ?

Monsieur LAMOUR, que souhaitez-vous ?

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Président, nous n'avons aucun problème. Tout va bien pour nous, je vous rassure.

Simplement, en conférence d'organisation - je me tourne vers François DAGNAUD -, il n'était absolument pas question d'organiser un quelconque débat sur les voies sur berge ; je n'ai pas souvenir de cela. Donc, c'est vœu par vœu, avec une réponse, des prises de parole pour chacun des élus qui sont inscrits, plus des explications de vote, comme c'est de coutume, si vous en êtes d'accord.

Nous, nous n'avons aucun problème.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Parfait.

Monsieur le Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Tout à fait d'accord, c'est vœu par vœu, comme c'est amendement par amendement, comme il doit y avoir un vote sur chacun des amendements, comme sur la vidéosurveillance. On attend d'ailleurs les résultats des recours déposés au Tribunal administratif sur ce point.

Je remercie M. François LAMOUR et M. POZZO di BORGIO d'avoir rappelé que notre Assemblée doit examiner les vœux un par un, les amendements un par un et les voter un par un.

Merci.

M. Jean-François LAMOUR. - On ne fait pas d'obstruction.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons donc examiner vœu par vœu.

Cela dit, je vous rappelle que ce regroupement des vœux qui concernent un même sujet se fait couramment. Il se trouve qu'aujourd'hui un certain nombre de groupes ne le souhaitent pas et c'est effectivement leur droit, mais c'est extrêmement courant, Monsieur le Président LAMOUR.

Pour répondre à Mme CUIGNACHE-GALLOIS, je donne peut-être la parole d'abord à l'adjointe, Mme HIDALGO, ou à Mme LEPETIT. Ensuite, nous aurons l'explication de vote de Mme DOUVIN ?

Ou bien vous préférez d'abord, Madame DOUVIN ?

Comme vous voulez !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Non, je ne réponds pas à celle-là.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous répondez à Mme CUIGNACHE-GALLOIS ?

Oui.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je suis désolée, mais je devais répondre sur deux autres vœux.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur le Maire, le vœu n° 9, c'est, je crois, Pierre MANSAT qui répond, est-ce cela ?

Le vœu n° 10, c'est aussi Pierre MANSAT. Les vœux n°s 11 et 12, c'est Annick LEPETIT et je réponds au vœu n° 13.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Donc, la parole est à M. Pierre MANSAT sur le vœu n° 9.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, tout simplement, le projet de réaménagement des voies sur berges a été largement plébiscité à l'occasion des élections municipales.

Le projet de réaménagement des voies sur berges, la volonté de rendre la Seine aux usagers de Paris, qu'ils soient Parisiens ou métropolitains ou simples touristes de passage, est un engagement de Bertrand DELANOË, de la Municipalité, de la majorité municipale, inscrit comme tel dans le projet de mandature en 2008 et il a été approuvé très largement par les Parisiens.

Je voudrais faire remarquer à Mme CUIGNACHE-GALLOIS ainsi qu'à M. DUBUS, puisqu'il est cosignataire, que leur vœu me semble très marqué par une espèce de défense de l'automobile. J'ai connu Mme CUIGNACHE-GALLOIS plus favorable, en d'autres occasions et à d'autres moments, aux transports collectifs ou aux transports aux modes actifs, aux circulations douces.

Je pense qu'à cette étape, il ne s'agit pas de répondre à la question par une votation citoyenne tel que le vœu le propose, mais bien de travailler avec les collectivités. Nous avons déjà commencé à le faire, que ce soit avec le Conseil général des Hauts-de-Seine, celui du Val-de-Marne, les communes de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et éventuellement même celles de l'Essonne.

Je pense que cette méthode de concertation que souhaite le Maire de Paris, qui ne porte pas que sur la circulation automobile, mais sur l'ensemble du projet qui est la reconquête des berges au profit d'activités telles que nous en avons parlé précédemment, est la bonne solution.

J'émet un avis défavorable à ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme DOUVIN pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je sais bien qu'il s'agit de la Seine, mais je constate un certain flottement dans les réponses de l'Exécutif !

Force est de constater que les voies sur berges sont une artère de la circulation francilienne, qu'y toucher amènera des reports, que les prévisions actuelles de la Direction de la Voirie sur l'allongement du temps de parcours ou la diminution de la vitesse sont des modélisations qui semblent assez peu crédibles.

Tout aménagement demandera donc une connaissance précise de ces conséquences qui sont à l'heure actuelle à l'étude par les services régionaux de l'Etat.

Là, nous parlons de la circulation, il y aura d'autres aspects, bien entendu. De toute manière, pour savoir quelles sont les communes d'Ile-de-France concernées et quel est le cadre géographique adapté à une concertation, et il faut que ce soit un cadre métropolitain, nous avons besoin effectivement d'en savoir beaucoup plus.

Je rappellerai également qu'une votation citoyenne n'a pas de valeur juridique. Nous ne voterons donc pas en faveur de ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Une explication de vote, Monsieur le Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, c'est une explication de vote qui vaudra d'ailleurs pour l'ensemble des vœux, parce que je ne veux pas rallonger les débats et prendre cinq fois la parole pour redire la même chose.

Ce n'est pas une présentation, ce n'est pas une proposition de vote, c'est une explication de vote.

L'explication de vote est très simple : nous allons refuser tous ces vœux, tout simplement parce que la Droite nous refait exactement ce qu'elle a déjà fait à chaque fois qu'il est question de défendre la bagnole. Que ce soit pour le tramway, que ce soit pour les couloirs de bus, à chaque fois vous nous dites toujours : nous sommes favorables à ces aménagements, mais... Et là, vous exposez tous les obstacles possibles pour empêcher que nous les fassions.

Donc, je vous le dis, nous nous opposerons. Autant nous pensons que le projet sur les voies sur berges est un projet ambitieux, pas assez à notre goût, qui doit aller plus loin, autant nous nous opposerons à tous ces projets qui n'ont en fin de compte qu'un but : empêcher que ce projet se réalise.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci. Il n'y a pas d'autres explications de vote ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un plan commun de circulation au sein de "Paris Métropole" conditionnant l'engagement dans un projet de réaménagement des voies sur berges.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 10 relatif à la mise en place d'un plan commun de circulation au sein de "Paris Métropole".

Je donne la parole à M. DUBUS pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur ce vœu n° 10.

On sait que ces voies sur berges sont un axe essentiel de circulation, permettant de relier l'Ouest et l'Est de Paris et que beaucoup de salariés franciliens, non pas parisiens, empruntent cette voie matin et soir.

Cet axe Est-Ouest et cette configuration en fait donc un élément décisif des déplacements dans le cadre du Grand Paris. Ce projet municipal qui a été présenté, d'abord à la presse avant d'être présenté à la représentation municipale le 14 avril dernier, ne peut se réduire par les conséquences qu'il implique à une question strictement parisienne.

Nous demandons donc que, dans ce cadre, le syndicat "Paris Métropole", puisqu'il y a eu un appel à projet d'une centaine de projets, le syndicat "Paris Métropole" dont c'est la fonction de réfléchir à la métropolisation et de réfléchir aux déplacements au sein du Grand Paris, élabore un plan commun de circulation, avant qu'un engagement sur les voies sur berges ne soit arrêté par le Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Y a-t-il une explication de vote ?

Mme Laurence DOUVIN. - N'y a-t-il pas de réponse de l'Exécutif ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La réponse de l'Exécutif incombe à M. MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Il me semble que dans la présentation qui a été faite par le Maire de Paris du projet des voies sur berges, il a été très clair pour dire qu'il s'agissait d'un projet et que bien évidemment la Préfecture de police, le Port de Paris et Voies navigables de France seraient associés étroitement à la détermination de ce projet. Je réponds donc à la première partie de l'interpellation de M. DUBUS.

La deuxième concerne la question de la circulation.

Le travail a été fait. Le projet a été conçu bien évidemment pour prendre en compte les effets induits sur la circulation dans Paris et hors de Paris. Les études préalables, qui ont été faites par la Direction de la Voirie et des Déplacements, montrent tout à fait que ces effets report, à l'échelle métropolitaine, peuvent être absorbés.

La partie parisienne du projet de réaménagement des voies sur berges ne perturbe par la circulation au niveau régional. On maintient les deux files de circulation sur la rive droite qui est l'axe qui joue ce rôle régional ou métropolitain dont vous parlez, et la fermeture de la rive gauche sur une partie parisienne concerne actuellement essentiellement du trafic local.

Ce projet s'inscrit complètement dans les objectifs du P.D.U., dans les orientations retenues par le P.D.U. d'Ile-de-France : rééquilibrage du partage de l'espace public au profit de l'ensemble des modes de déplacement, diminution de la place accordée à l'automobile au profit de l'intégration des modes actifs de déplacement. D'ailleurs, dans ce même P.D.U., les voies sur berges ne sont pas considérées comme des voies express mais comme des voiries urbaines.

Annick LEPETIT travaille d'ores et déjà au développement, sur ces voies réaménagées, des modes actifs : le vélo et la marche.

Par ailleurs, la concertation, que le Maire de Paris m'a demandé d'engager, porte, je le répète, comme dans la réponse au vœu précédent, bien sûr sur la circulation, mais aussi sur l'ensemble du projet concernant la reconquête des voies des berges de la Seine, avec l'ensemble des acteurs métropolitains, car l'ensemble des collectivités, que ce soit le Conseil général des Hauts-de-Seine ou celui du Val-de-Marne développent actuellement des projets de reconquête des berges de Seine, dans le même esprit ou dans un esprit assez similaires au nôtre.

C'est ce que nous voulons mettre en évidence à travers le travail de concertation et le travail partenarial qui porteront bien évidemment sur la circulation et les déplacements, mais aussi sur tous les usages que l'on peut imaginer des berges de la Seine.

J'émet donc un avis défavorable également à ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Une explication de vote de M. le Sénateur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Vous ne répondez pas à la question que l'on a posée, Monsieur MANSAT. La question que l'on a posée est de dire que nous voulons faire vivre "Paris Métropole". Cette structure d'étude, nous l'aurions souhaité avant que la décision soit prise, non pas en aval mais en amont. Nous aurions aimé qu'avant de prendre la décision, il y ait une réunion de "Paris Métropole" là-dessus.

Je viens de sortir du débat sur le Grand Paris. Tous vos collègues et nous-mêmes souhaitent que "Paris Métropole" joue un rôle. Mais la première décision que vous prenez, vous la prenez tous seuls et vous imposez cela à "Paris Métropole". Vous faites tout à l'envers : il faut vraiment une autre attitude.

Je suis désolé que vous m'ayez répondu à côté.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Notre groupe a demandé sans arrêt depuis 2001 un plan de circulation pour Paris, que nous n'avons bien sûr pas eu.

Avec l'aménagement des voies sur berges, ce n'est pas seulement d'un plan de circulation sur Paris, mais c'est d'un plan régional dont nous avons besoin.

Cependant, je suis un peu réticente quand je vois que le vœu qui nous est proposé confie ce rôle à "Paris Métropole" pour la raison suivante : "Paris Métropole" est un manteau avec beaucoup de trous et il ne recouvre pas complètement la zone concernée, il n'en est pas une couverture homogène, ce n'est pas aujourd'hui l'instance appropriée car elle ne regroupe pas tous les partenaires pour ce travail.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement des voies sur berges.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous en venons au vœu n° 11, déposé par le groupe U.M.P.P.A. L'oratrice sera Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu consiste à donner une information supplémentaire aux élus sur un problème qui les concerne, qui est un problème important et qui aura des conséquences, non seulement à Paris mais sur la Région parisienne.

Nous demandons que les réserves de capacités disponibles en pourcentage sur les quais hauts, sur le boulevard Saint-Germain et sur la rue de Rivoli soient connues, qu'il y ait une carte générale de tous les reports de trafic et que nous soyons également informés sur les taux de charge, les fréquences, les réserves de fréquence pour les lignes de transport en commun concernées, qu'il s'agisse de bus, de métro et de R.E.R.

Ceci peut paraître extrêmement technique mais c'est la réponse au fait que nous savons qu'il y aura des reports, qu'il faut trouver où les faire passer si cet aménagement va jusqu'à son terme et que le Maire de Paris avait annoncé qu'il ne ferait cet aménagement que s'il y avait une diminution de la circulation et des solutions alternatives mises en place.

Celles-ci ne le sont pas. Nous demandons donc à ce que notre information et que l'information de tous les membres du Conseil soit nettement plus complète sur ce point qu'elle ne l'est aujourd'hui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire à Mme DOUVIN qu'avant le Conseil de Paris du mois de juillet, au cours duquel nous aurons une délibération qui portera sur la question des berges et donc pour, d'une certaine manière, anticiper sa demande, tous les élus auront bien évidemment une carte des reports de trafic, que ce soit pour la rive droite ou pour la rive gauche.

Les taux de charge, fréquence, seront bien évidemment donnés puisque nous les demandons à la R.A.T.P. concernant les transports en commun. Dès que je les aurai, vous en disposerez. Les capacités de circulation des voitures sur les quais hauts, dès lors que nous fermerons les quais bas, vous les aurez également, comme c'est demandé par votre vœu.

J'ajoute également que nous avons aussi des études sur l'ajustement des feux aux carrefours.

Je peux donc vous répondre qu'à priori, tout ce que vous nous demandez, tout à fait légitimement, permettra d'éclairer notre débat. Et je m'engage à ce que vous ayez ces études d'ici le mois de juillet.

J'émetts donc un vœu favorable puisque je suis favorable à donner tous ces éléments que nous avons.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Y a-t-il des explications de vote à la suite de l'intervention de Mme LEPETIT ?

Monsieur le Sénateur ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je vois le vœu de mes collègues de l'opposition municipale. C'est vrai que c'est normal, Mme LEPETIT a raison. Quand on étudie un dossier aussi important, les choses y sont. Je ne vois pas très bien l'intérêt de ce vœu.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons ni pour, ni contre, mais nous nous abstenons.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, moins quelques abstentions. (2010, V. 85).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement des voies sur berges : évaluation par un bureau d'études.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous en venons maintenant au vœu n° 12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement des voies sur berges : évaluation par un bureau d'études.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu se situe dans la continuité du précédent car c'est une demande d'informations complémentaires de manière à ce que soit évalué par un bureau d'études indépendant le nombre de véhicules, la pollution atmosphérique, les indices de bruit sur les quais et les voies de report en fonction des aménagements projetés, et que ces études soient communiquées aux élus de manière à ce qu'ils puissent estimer les conséquences du report de circulation qui seraient induit.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Effectivement, ce vœu est à peu près le même que le précédent.

En revanche, je peux difficilement l'accepter, Madame DOUVIN, parce que je ne comprends pas bien ce que vous entendez par "un bureau d'études indépendant".

Entendez-vous par là que les études, les mesures qui sont réalisées, soit par la Direction de la Voirie et des Déplacements de Paris, soit par "Airparif" ou plus récemment par "Bruitparif", seraient des mesures qui ne seraient pas valables au prétexte que la D.V.D. est une direction de la Ville et que les institutions dont j'ai parlé, étant soutenues par la Ville, ne seraient pas indépendantes ?

J'ai du mal à comprendre ce que vous entendez par bureau d'études indépendant.

Encore une fois, je suis bien évidemment prête à vous donner tous les éléments d'études et que l'on ait une explication autour de ces éléments-là. En revanche, je ne peux pas accepter votre vœu car vous avez l'air de sous-entendre qu'au bout du compte, les mesures qui seraient faites par la Ville ne seraient pas objectives.

Je ne peux pas laisser entendre cela et je ne peux donc pas retenir ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Y a-t-il des explications de vote ?

Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je dis la même chose que tout à l'heure : il est évident que l'on ne peut pas aborder ce dossier sans avoir tous les éléments. On considère que ce que sont des vœux un peu redondants. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pas d'autres questions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement des voies sur berges : conseils de quartiers.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous en venons au vœu n° 13, également déposé par le groupe U.M.P.P.A., pour lequel je suppose que Mme DOUVIN est l'oratrice.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Il s'agit cette fois-ci de la concertation. Cette concertation qui nous semble absolument insuffisante, avec un simple débat ouvert sur le forum Paris.fr.

Nous demandons qu'il y ait une saisine, dans un premier temps, des conseils de quartier des arrondissements riverains, puisque le Maire, comme M. BOUAKKAZ, très souvent, nous font un état important et détaillé des bienfaits de la démocratie locale.

Nous partageons, bien entendu, leur conception de la démocratie locale, mais nous aimerions bien, justement, qu'elle s'applique à un sujet aussi important que celui-là ; c'est pourquoi nous demandons que les conseils de quartier soient consultés.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Ecoutez, je crois avoir apporté des éléments tout à l'heure, notamment suite à la question d'actualité. Il y aura une délibération en juillet, dans laquelle il sera fait une très grande place au dispositif de concertation.

Ce vœu, à ce stade, est sans objet. Si vous avez envie de saisir, si les maires d'arrondissement ont envie de saisir leur conseil de quartier, qu'ils le fassent, mais attendez d'avoir des éléments pour pouvoir les soumettre aux différentes instances. Bien sûr, les Conseils d'arrondissement seront aussi consultés, mais laissez - vous êtes très pressés et je m'en réjouis, car cela témoigne d'un enthousiasme certain sur la question - tout de même les négociations dont on a parlé tout à l'heure avec la Préfecture de police, avec le Port autonome, avec tous nos partenaires, se déroulent pour que l'on puisse apporter un contenu.

Une bonne concertation est une concertation qui démarre sur des éléments de contenu, où tout n'est pas, bien sûr, ficelé, mais où il y a des indications fortes.

On ne vient pas devant un conseil de quartier en leur disant : "voilà la page blanche, écrivez-la pour nous !". Je crois que notre responsabilité est d'arriver avec des éléments d'information et je vous donne rendez-vous, notamment en juillet, pour cette délibération qui aura un contenu fort sur les questions de concertation.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Y a-t-il des explications de vote ? Aucune.

Bien...

Dans ces conditions, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2010, DLH 54 - Garantie de la Ville de Paris au prêt réhabilitation souscrit par "Paris Habitat OPH" pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de 613 logements du groupe immobilier "les quatre frères Peignot" situés 13-15, 8-16, 20-24, et 17-21 rue des Quatre Frères Peignot (15e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 54. Il s'agit d'une garantie de la Ville de Paris à un prêt concernant une réhabilitation contracté par "Paris Habitat" pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de 613 logements rue des Quatre-Frères-Peignot, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC pour cinq minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Les Quatre Frères Peignot constituent un ensemble de logements sociaux maintenant anciens, ils ont plus de 80 ans, ce sont les anciens H.B.M. et ils nécessitent une vaste rénovation.

On est, en effet, confronté à de l'insalubrité qu'il est maintenant temps de résorber.

La visite des Quatre Frères Peignot par le Directeur général de "Paris Habitat" l'an dernier a été, me semble-t-il, l'élément déclencheur de la vaste réhabilitation qui va débuter et dont je me réjouis.

Je souligne l'importance des travaux qui vont être conduits, d'abord dans les parties communes, avec, par exemple, la réfection et l'amélioration de la ventilation des caves et cages d'escalier, la réfection et la révision des toitures et des terrasses, la réfection ponctuelle des sols. J'observe également que les parties privatives ne seront pas oubliées, avec le remplacement des actuels appareils sanitaires et la réfection totale des salles de bain.

Ces aménagements répondent aux attentes exprimées par les résidents et leurs représentants et ils n'engendreront pas d'augmentation de loyer.

Le nécessaire devra être fait pour que les travaux réalisés en milieu occupé ne perturbent pas trop la vie des habitants et que ces derniers puissent être relogés provisoirement dans de bonnes conditions.

J'insiste sur ce point qui est, naturellement, quelque chose de très sensible, car la durée des travaux, 18 mois, sera relativement importante.

Cette opération d'un coût de 5,7 millions d'euros représente un investissement plus que significatif en faveur d'un quartier qui est confronté à des difficultés.

L'arrivée des correspondants de nuit qui travaillent sur ce secteur depuis la rentrée 2009 démontre la nécessité d'un accompagnement particulier de ce quartier où l'on observe un taux de chômage de 12,6 %, une proportion de non-diplômés de plus de 30 % et des familles monoparentales qui représentent plus de 20 % des foyers.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Avec la réhabilitation du groupe "Lefebvre-Périchaux", de "Paris Habitat" également, je constate que la Ville de Paris mène un effort considérable dans les quartiers d'habitat social du 15e arrondissement où vivent nos concitoyens qui ne sont pas les plus favorisés.

J'en remercie tout particulièrement notre collectivité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je vous remercie et je regrette que le Maire de Paris ne soit pas présent en séance pour écouter nos débats très intéressants sur l'avenir de notre collectivité.

Mes chers collègues, je me réjouis de la réhabilitation de cet ensemble immobilier de 613 logements sociaux dans le 15e pour plusieurs raisons.

D'une part, parce que cette réhabilitation concerne un quartier populaire du 15e, la cité des Quatre Frères Peignot, qui doit se sentir soutenu. Dans la mémoire des Parisiens, ce quartier est connu pour être un quartier difficile en termes de sécurité, mais il a bien évolué. Il existe encore un décalage entre la délinquance objective qui reste faible et le ressenti des habitants et nous devons encore travailler, mais ce secteur, jadis qualifié de "Bronx", a changé dans le bon sens.

Il faut continuer à mieux accompagner cette évolution, notamment par le développement de la vidéoprotection, par l'extension des patrouilles du G.P.I.S. dans les immeubles de ce secteur. Nous espérons que l'arrivée récente des correspondants de nuit dans le quartier, que nous appelions de nos vœux depuis 2001, portera ses fruits.

L'action de l'antenne jeunes est également indispensable et nous souhaitons plus que jamais que sa gestion soit décentralisée.

L'installation d'un poste de police dans le futur centre commercial Beaugrenelle saura, j'en suis sûre, renforcer utilement ce dispositif qui n'est, pour le moment, pas satisfaisant, avec la fermeture du commissariat de la rue Linois il y a quatre ans.

En raison des travaux du centre commercial, les habitants de la rue des Quatre-Frères-Peignot ont eu le sentiment d'être les grands oubliés de la Municipalité parisienne, malgré les belles promesses de ses représentants dans le 15e, donc je me réjouis de cette bonne nouvelle aujourd'hui pour les habitants de la rue des Quatre-Frères-Peignot.

Ce projet est, d'autre part, une bonne nouvelle, parce que les engagements de l'Exécutif parisien en matière de financement des logements sociaux, avec l'objectif de 40.000 sous la mandature, conduisent à faire du chiffre au détriment de l'entretien et de la rénovation de l'existant.

La politique du chiffre, c'est faire vite et donc faire mal, sans tirer les leçons des erreurs du passé, c'est notamment oublier les équipements municipaux indispensables.

La politique du chiffre, c'est oublier aussi d'investir dans le patrimoine social existant pour le moderniser. Des logements dignes, qui disposent de sanitaires et de pièces d'eau en état, c'est un minimum ! Et je ne pense pas que ce soit la visite du directeur de "Paris Habitat" qui ait déclenché ces travaux, puisque les habitants dénonçaient cet état de fait depuis de nombreuses années.

Cette réhabilitation a donné lieu à une concertation avec les associations de locataires pour le déroulement des travaux, car ils seront réalisés en milieu occupé. Nous veillerons à ce que ce protocole entre "Paris Habitat" et les amicales soit respecté dans l'intérêt des résidents.

Plusieurs points sont à souligner : les travaux devront être réalisés dans chaque appartement en trois semaines ; une aide à la mise en cartons sera proposée aux locataires qui sont souvent très âgés ; les techniciens, pour des raisons de sécurité, devront être badgés dans les ensembles... Par ailleurs, des logements relais seront mis à la disposition pour les relogements d'urgence, avec des solutions de garde-meuble. Mais surtout, ces travaux n'auront pas d'incidence financière et ne se traduiront pas par une augmentation de loyer.

Nous serons très attentifs sur ces points.

Pour finir, mes chers collègues, permettez-moi d'ajouter deux doléances supplémentaires.

Première doléance, 25 logements vides seront prochainement livrés dans cet ensemble à la fin du premier semestre 2010 ou au début du second semestre 2010. Certes, ils doivent servir de logements relais, mais ils devront, dès que possible, faire l'objet d'une attribution pérenne. Et j'en profite pour dénoncer le retard inadmissible de "Paris Habitat" pour le traitement des dossiers d'attribution des logements dans le 15e. Nous l'avons déploré, dans le 15e, un délai de six mois est souvent constaté entre les propositions d'attribution faites par la commission du 15e et la remise des clefs aux locataires. Ce délai est un scandale quand on connaît le nombre important de demandeurs de logement en attente à Paris. Comment justifiez-vous un traitement aussi long des dossiers ?

Deuxième doléance, dont j'ai fait part aux membres de la 8e Commission lors de sa dernière séance, Monsieur MANO. Votre directeur de cabinet s'était engagé à me fournir les réponses - j'espère que nous aurons le plaisir de les avoir aujourd'hui -. Je demande que soit dressé un bilan de l'occupation des locaux commerciaux de l'ensemble immobilier géré par "Paris Habitat" dans cette rue des Quatre-Frères-Peignot.

Pourquoi ? Parce que depuis de nombreuses années, les devantures de plusieurs boutiques sont closes sans qu'aucune activité commerciale ne soit pratiquée. Or, les commerçants déjà installés dans cette rue s'en plaignent, car ces rideaux fermés ne permettent pas une fréquentation optimale de la rue. Dans quelques années, il y aura un centre commercial à proximité et les commerçants de la rue des Quatre-Frères-Peignot craignent que leur rue ne soit définitivement désertée.

Comment expliquez-vous cette situation et que comptez-vous faire pour y remédier ?

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole pour la réponse est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Deux interventions concernent cette adresse effectivement connue, qui nécessite une réhabilitation importante, pour un patrimoine ancien, certes, mais qui a fait l'objet en son temps, à la fin des années quatre-vingt, d'une opération P.A.L.U.L.O.S., à l'évidence, de piètre qualité car nous sommes obligés d'y revenir presque 20 ans après pour des investissements lourds de salles de bain et d'humidité relativement importante.

Cela prouve bien qu'à l'époque, malheureusement, la qualité des travaux n'était pas au rendez-vous. C'était sans doute d'autres considérations qui déterminaient l'obtention des travaux.

Je ne vais pas faire de commentaires complémentaires, mais nous sommes obligés de constater que, sur l'ensemble du patrimoine H.B.M. de cette époque, qui a fait l'objet de P.A.L.U.L.O.S., nous sommes obligés de repasser immédiatement dessus.

Je ferai référence à l'opération Solidarité dans le 18e arrondissement, concernant une construction de la même époque, ayant fait initialement objet d'une P.A.L.U.L.O.S., pour laquelle nous sommes obligés de tout recommencer.

Oui, "Paris Habitat" se mobilise, vous l'avez compris, dans l'intérêt des habitants. Il s'agit de faire des travaux relativement importants, pérennisant à terme la salubrité de ces immeubles qui n'est pas aujourd'hui garantie, avec la nécessité d'avoir des logements tiroirs. Lorsque l'on crée ou que l'on restructure des salles de bain, ce ne sont pas des travaux qui peuvent se faire en un ou deux jours.

Je pense que les habitants apprécient. Après enquête auprès d'eux, il apparaît que cette opération rencontre leur profond accord, nous pouvons nous en réjouir.

J'ai entendu Mme DOUVIN tenir un discours que je qualifierais de "goujonnesque", c'est-à-dire sécuritaire, parce qu'après tout, dans le 15e arrondissement, on n'entend parler que de cela.

Dès lors qu'un élu du 15e s'exprime, c'est pour parler de sécurité. Je ne sais pas si les locataires demandent la vidéosurveillance, nous leur poserons la question. En règle générale, ils ne sont pas très fanas de ce genre d'initiatives.

Jusqu'à maintenant, Paris Habitat n'a pas eu connaissance d'une telle demande, je tiens à le signaler.

En ce qui concerne le problème de la commercialité, Paris Habitat fera l'objet d'une question de ma part pour avoir une réponse précise. Je regrette comme vous que des locaux commerciaux soient aujourd'hui fermés, mais peut-être ne présentent-ils pas une commercialité suffisante pour que les commerçants des acceptent.

Néanmoins, je vais m'enquérir auprès de Paris Habitat afin de connaître les causes de la non affectation des locaux commerciaux sur le sujet.

Je répondrais également que si des travaux ont parfois pris un peu de temps, je regrette que la P.A.L.U.L.O.S. ne trouve plus de financements au niveau de l'État. Que vous le sachiez ou non, je vous informe que l'État s'est complètement désengagé de la réhabilitation du patrimoine et que tout est financé par des emprunts ou par le bailleur social.

C'est subventionné par la Ville quand il s'agit de mettre en place des Plans Climat. Ce sont des efforts extrêmement importants demandés aux bailleurs sociaux. Ce n'est pas la politique de création de 40.000 logements sociaux qui va à l'encontre de l'entretien du patrimoine, c'est le désengagement de l'État sur l'entretien du patrimoine qui est la cause des retards ainsi constatés.

Ceci doit être dit, mais bien évidemment, je me réjouis des travaux faits à cette adresse.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande de prise de parole. Allez-y, Madame.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Monsieur MANO, je m'appelle Géraldine POIRAUT-GAUVIN et pas Mme DOUVIN.

Nous siégeons dans la même Commission, qui est la 8e Commission, il serait agréable que vous connaissiez le nom de vos collègues, surtout quand ils vous interrogent précisément.

Lors de la 8e Commission, Monsieur MANO, votre Directeur de cabinet nous avait dit qu'il nous informerait de la situation commerciale dans cette rue. Ce n'est pas une question anodine, c'est une vraie question pour ce quartier, parce que la gestion par "Paris Habitat" de ces locaux commerciaux n'est pas satisfaisante.

Les commerçants installés nous posent de nombreuses questions. Nous, élus, n'avons pas de réponse. Nous attendons que, lorsque l'on pose des questions à l'Exécutif dans l'hémicycle, vous donniez les réponses. Vous avez été averti il y a au moins une semaine. Je ne suis pas du tout satisfaite.

Deuxièmement, dire que c'est un discours sécuritaire que de parler de vidéoprotection, d'intervention du G.P.I.S. dans les immeubles sociaux, c'est ne pas connaître ce qui se passe dans les quartiers, Monsieur MANO !

Votre réponse n'est satisfaisante ni de près ni de loin, et je le regrette. Néanmoins nous voterons ce programme "très ambitieux" sur le plan de la rénovation des salles de bain, mais qui ne se limite qu'à cela !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur MANO, très rapidement.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Je vous signale, Madame, que deux représentants de votre groupe politique siègent au Conseil d'administration de "Paris Habitat".

Ici, c'est le Conseil de Paris. Vous avez la possibilité d'écrire au Directeur général de "Paris Habitat" qui vous adressera une réponse en bonne et due forme, ce qui me semble être la moindre des choses.

Vous pouvez au moins lui écrire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DLH 54).

2010, DU 78 - Réalisation par la SIEMP d'une opération mixte comprenant une crèche et 14 logements sociaux située 14 à 20 impasse Truillot (11e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 78. Il s'agit de la réalisation par la S.I.E.M.P. d'une opération mixte comprenant une crèche et 14 logements sociaux situés 14 à 20 impasse Truillot, dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci, Monsieur le Maire.

En l'occurrence, il s'agit d'un projet d'importance pour le 11^e arrondissement. Cette crèche et ces logements sociaux sont des équipements publics qui sont fort bienvenus, mais au-delà de cela, c'est une perspective qui va être dégagée au sein d'un quartier, le quartier Sedaine Popincourt, qui souffre d'une monoactivité forte et d'une densité extrêmement importante, puisque le 11^e arrondissement, je le rappelle, ayant très peu d'espaces verts, est l'arrondissement le plus dense de Paris.

Nous avons l'opportunité à cette adresse de créer une perspective, ce qui n'arrive pas tous les jours à Paris, depuis le parvis de l'église Saint-Ambroise, du boulevard Voltaire jusqu'au boulevard Richard-Lenoir, en créant une coulée verte en plus des équipements publics que comporte ce projet de délibération.

Si je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération, c'était pour m'en féliciter et remercier l'ensemble de l'Exécutif qui nous a soutenu, Jean-Yves MANO et Anne HIDALGO au premier chef, pour permettre la réalisation de ce programme fort compliqué.

Je voudrais également en profiter pour poser une question car c'est un sujet d'inquiétude de la part des riverains, par rapport à la réalisation du chantier pour cette crèche et ces logements sociaux.

Cette impasse est extrêmement fragilisée, puisqu'un petit affluent de la Seine y coule, les sous-sols sont sablonneux, les immeubles sont construits sur des pieux. De ce fait, la perspective du passage d'un certain nombre de camions inquiète beaucoup vu la fragilité de ces immeubles.

Nous aurons la possibilité, dès lors que l'immeuble du Samu social qui se trouve au 66 boulevard Richard-Lenoir sera démolie, d'accéder au chantier par la rue Moufle, d'où ma question, Monsieur le Maire : pouvez-vous nous confirmer que l'accès au chantier de cet équipement aura bien lieu par la rue Moufle et non pas par l'impasse Truillot ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Jean-Yves MANO, est-ce que vous confirmez ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Réjouissons-nous de l'évolution de ce projet compliqué et extrêmement long, puisque cela fait plusieurs années que nous en parlons.

Nous aboutissons dans le secteur du 11^e arrondissement, félicitons-nous de cela.

Concernant les conditions techniques, la S.I.E.M.P. sera tout à fait à même, en concertation avec la Mairie du 11^e et les riverains, de déterminer les modalités pratiques tenant compte des difficultés que vous avez signalées sur la fragilité de l'environnement.

Je ne doute pas que la S.I.E.M.P. fera tout ce qui est possible pour agréer vos desiderata en la matière, comme ceux des riverains.

Je ne peux trop vous conseiller de prendre directement contact avec elle pour confirmer les quelques informations que j'ai pu obtenir depuis votre question.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DU 78).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au rachat, par la Ville de Paris, de l'immeuble du 17 place Saint-Pierre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu qui ne se rapporte à aucun projet de délibération, il s'agit du vœu n° 14, relatif au rachat, par la Ville de Paris, de l'immeuble du 17 place Saint-Pierre, qui a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à M. GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Je suis déjà plusieurs fois intervenu sur ce sujet dans cet hémicycle et sur place.

Comme vous le savez, au 17 place Saint-Pierre, il y avait une petite maison d'un étage qui a été malheureusement rasée par un promoteur immobilier. Il l'a remplacée par un immeuble de sept étages dont je continue à penser que c'est une horreur architecturale. Ceux qui en doutent peuvent se rendre sur place pour vérifier.

Vous le savez, cette histoire a eu des suites, puisque j'ai été blessé lors d'une occupation de chantier. Il y a eu un procès, etc., qui est encore en cours, mais l'ironie de l'histoire est que ce promoteur immobilier qui, au départ, voulait en faire des logements pour sa famille a arrêté les travaux et veut maintenant revendre cet immeuble pour se faire de l'argent.

Donc nous souhaitons, comme nous l'avions demandé dès le départ, que ce terrain et maintenant cet immeuble soient préemptés par la Ville pour y faire du logement social ou des résidences sociales, pour y loger des infirmières, par exemple celles que l'on ne peut pas loger dans le jardin de Sainte-Périne, c'est un endroit encore plus beau puisque c'est au pied du funiculaire de Montmartre. Je demande par ce vœu à la Ville de préempter, s'il se confirme que le propriétaire veut revendre cet immeuble qui n'est même pas terminé.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous touchons là une adresse sensible pour le 18^e arrondissement et pour M. GAREL en particulier, ce que je veux bien comprendre.

Je peux rassurer M. GAREL en disant que nous allons suivre de très près toute évolution de transaction immobilière qui, forcément, sera analysée, comme nous le faisons régulièrement toutes les semaines, pour voir si nous avons la possibilité d'intervenir sous forme de préemption, tout en étant conscients de la réalité financière éventuelle du projet. Bien évidemment, dans la mesure où les choses seraient compatibles avec le financement du logement social, même dans sa marge haute, disons-le clairement, nous regardons cela avec le plus grand intérêt.

En tout état de cause, nous portons une attention particulière sur cette adresse.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote ? Non.

M. Sylvain GAREL. - Je remercie Jean-Yves MANO pour sa réponse positive.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il y a une explication de vote de M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est simplement pour vous dire que nous avons voté ce vœu au Conseil du 18^e arrondissement et que nous le voterons ici, en disant à M. MANO et à M. GAREL que nous souhaitons évidemment que la part de logements étudiants, qui est très faible encore à Paris et qui constitue un véritable besoin soit vraiment étudiée parce que nous savons que toute occasion est bonne pour loger les étudiants. On le sait, le C.R.O.U.S. loge très peu d'étudiants à Paris, à peine 1 %, et il serait bien de faire un effort particulier pour les étudiants, même dans ce quartier...

Oui, parfaitement, Monsieur MANO !

... parce que c'est une attente très forte de la part de la jeune génération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 86).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au bilan de l'opération "Louez solidaire et sans risque".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 15 est relatif au bilan de l'opération "Louez solidaire et sans risque". Il a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce vœu concerne l'opération "Louez solidaire et sans risque" qui a été lancée en 2007 par la Ville et qui prenait la succession d'une même opération lancée en 2002 qui avait permis la reconquête de 725 appartements vacants, sur une cible qui était très ambitieuse à l'époque puisqu'elle avait été chiffrée à 136.000 logements.

Cette opération "Louez solidaire et sans risque" a été étendue début 2009, avec un objectif de reconquête de 1.000 logements vacants jusqu'en 2014, donc sur quatre ans.

Nous avons le résultat de 2008, c'est-à-dire avant l'extension de l'opération, puisque vous nous avez annoncé en 2008 la reconquête de 288 logements.

Nous demandons donc simplement par ces données soient communiquées à l'ensemble des conseillers de Paris et si possible arrondissement par arrondissement, nous demandons simplement le bilan de cette opération pour l'année 2009.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je vous promets que je ne vous appellerai plus autrement. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser !

Je redonne la parole à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Bien volontiers, pour répondre favorablement à la demande de M. DUBUS.

Effectivement, cette opération exemplaire a toujours rencontré un certain succès puisque nous frôlons les 470 logements. Un bilan complet détaillé, arrondissement par arrondissement, lui sera fourni.

Je note que notre initiative a été reprise par l'Etat à travers Solibail, opération presque similaire sur la région Ile-de-France. Tous les départements ne sont pas concernés mais un certain nombre de communes limitrophes le sont. Nous nous réjouissons que cela puisse fonctionner. Nous attendons simplement que l'Etat veuille bien contribuer financièrement à cette opération qui est aujourd'hui supportée à 100 % par la Ville de Paris.

Bien évidemment, nous fournirons à l'ensemble des élus le résultat extrêmement prometteur et encourageant de cette opération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 87).

2010, DAC 281 - Signature de conventions avec l'Institut des Cultures d'Islam pour l'attribution de subventions (18e). - Montant total : 696.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 9^e Commission et nous examinons le projet de délibération DAC 281. Il s'agit de la signature de convention avec l'Institut des Cultures d'Islam pour l'attribution de subventions.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans un de ses derniers messages en tant que chef des forces alliées avant leur victoire sur les idéologies de la haine raciale que nous commémorons ce week-end, Franklin Delano ROOSEVELT a ainsi formulé un jugement d'avenir : "La seule limite à notre épanouissement de demain seront nos doutes d'aujourd'hui."

65 ans après la défaite du nazisme, les principes qui étaient ceux des alliés, ceux de la France de 1789, semblent à leur tour en passe d'être défaits de l'intérieur, défaits par nos propres doutes. Les idées universelles d'égalité, de fraternité, celles-là même qui devaient définir la France, tendent à devenir des idéaux désincarnés. Minés de doutes quant à notre modèle, nous nous sommes nous-mêmes rendus démunis face aux enjeux de notre temps.

CHURCHILL faisait observer : "Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur."

Souvenons-nous, il y a plus d'un siècle, en 1895, à l'époque où la France s'apprêtait à élire le docteur GRENIER, le premier et jusqu'ici le seul député musulman de la métropole, les musulmans de France avaient alors émis le vœu de disposer d'un centre culturel et d'enseignement.

Ô surprise ! Les premiers à y répondre de manière favorable furent les positivistes. La souscription qu'ils avaient spontanément initiée s'accompagnait d'un appel solennel au - je cite - "respect total et réelle sympathie envers une religion réalisant un maximum d'altruisme avec un minimum de métaphysique."

Charles MISMER, membre éminent du courant des positivistes, théoricien de la laïcité, soulignait dans ses échanges avec RENAN : "Loin d'être incompatible avec la science, la religion de Mohamed, telle qu'elle a été prêchée à l'origine, telle qu'elle a été entendue et pratiquée, telle qu'elle est encore entendue sinon pratiquée par un grand nombre de musulmans, est, de toutes les religions, la seule qui soit conciliable dans une large mesure avec la civilisation, la seule qui n'oppose pas au progrès un non possumus infranchissable."

Mieux encore, Pierre LAFFITTE, professeur au Collège de France, successeur d'Auguste COMTE, probablement la plus haute autorité des milieux progressistes de l'époque, s'enthousiasmait pour le projet de centre des cultures d'Islam en allant jusqu'à déclarer : "Moralement, l'Islam est très supérieur aux conceptions aujourd'hui en vogue parmi bien des occidentaux."

Comment ? Pourquoi la République a-t-elle pu renier ses pères ? Reléguer dans l'exclusion, souvent le mépris, ses frères venus d'ailleurs ? Comment les errements et l'ignorance crasse de quelques chefs musulmans, oublieux de leur propre culture, ont-ils pu être partagés par des responsables de la République ?

Comment a-t-on pu vouloir refaire l'unité de la norme en écrasant sa marge, bouc émissaire de tous nos maux, aujourd'hui musulmans, hier issus d'autres communautés ?

Méditons à ce sujet cette phrase lourde, très lourde de sens et d'enseignement, du député libéral belge Denis DUCARME qui s'exclamait, il y a quelques jours à peine dans un Etat menacé de scission : "L'image de notre pays à l'étranger est de plus en plus incompréhensible mais, au moins, par rapport à l'unanimité qui va s'exprimer au sein de ce parlement sur ce vote interdisant la burka et le niqab dans notre pays, il y a un élément de fierté à être belge, comme si le rejet de l'autre était le seul moyen de réconcilier la classe politique belge, le seul point d'accord entre partis wallons et partis flamands, la pierre d'angle de l'identité nationale."

Les racines de l'exclusion sont profondes, hélas ! Dès 1905, on a fait le choix, lourd de conséquences, de ne pas appliquer la loi fondatrice de la laïcité à l'Algérie, si ce n'est fictivement, presque hypocritement, par un décret de 1907 qui, de fait, en suspendait la validité hors de la métropole. Les efforts d'éducation n'ont pas suivi, le racisme et la haine, alliés de circonstance aux événements historiques, ont eu raison des principes de la République.

Oui, les cultures d'Islam sont, au même titre que d'autres courants de pensée, consubstantielles à l'histoire de la France et de Paris depuis plusieurs siècles.

C'est ce qu'ont bien compris Bertrand DELANOË et Daniel VAILLANT. Dès 2001, à rebours de ses prédécesseurs, le Maire de Paris opérait la fusion symbolique des cultures d'Islam avec les autres, déjà honorées dans la "Ville Lumière" devenue de valeur des Lumières ; posant des gestes forts, accueillant les Parisiens à l'Hôtel de Ville à l'occasion du ramadan, nourrissant le travail de mémoire d'une histoire tumultueuse par des plaques commémoratives et des noms de rue, il a réaffirmé solennellement au nom de la collectivité entière et après Victor HUGO : "Vous avez des droits sur Paris".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pouvez-vous aller vers votre conclusion ?

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Confiant dans l'universalisme de l'identité de Paris, conscient que la pratique du culte est un droit inaliénable de chaque Parisien, il facilita dans toute la mesure du possible et dans le respect strict des lois en vigueur l'obtention du permis de construire que ses prédécesseurs avaient obstinément refusé.

Daniel VAILLANT, quant à lui, confronté à une demande croissante de lieux de culte dans le 18^e arrondissement, choisit de traiter le sujet sans démagogie, tirant partie du réaménagement du quartier Château-Rouge, il a inscrit la réalisation de ce droit dans la mutation de ce quartier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BOUAKKAZ, cela fait six minutes : pouvez-vous aller à votre conclusion, s'il vous plaît.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - J'y viens, il y a trois projets de délibération et je vais aussi vite que je peux.

Souhaitant faire de la présence musulmane un atout et un facteur d'attractivité, il se fit le chantre visionnaire d'une offre culturelle de nature à faire reculer l'ignorance et les préjugés.

C'est ainsi que s'ouvrit en 2006, sous la supervision de Christophe GIRARD, le Centre de préfiguration de l'Institut des cultures d'Islam, véritable plateforme de dialogue citoyen et laboratoire du futur institut.

Après quatre ans d'existence, le rayonnement de ce centre a rendu célèbre le 18^e arrondissement sur les berges de la Manche de la Méditerranée et de l'océan Atlantique.

Sa programmation à la fois audacieuse et centrée sur les préoccupations des habitants du 18^e arrondissement en fait un lieu d'exception unique en son genre. Je ne parlerai pas ici du coût de fonctionnement particulièrement bas de cet institut ni de l'exceptionnel engagement de sa directrice, l'une des seules femmes, sinon la seule, à la tête d'un établissement public culturel de notre ville - quel symbole ! - et du personnel qui y travaille.

Aujourd'hui, nous allons délibérer pour, dans la même dynamique que depuis quatre ans, faire franchir au projet une nouvelle étape. L'association "Institut des Cultures d'Islam" prend désormais le relais pour porter l'établissement dans sa migration vers ses locaux définitifs.

Je me réjouis que son conseil d'administration comprenne plusieurs personnalités publiques autres que la Ville de Paris, que l'association soit dotée d'une grande autonomie de décision. Je lui souhaite d'avoir une vie associative riche, la qualité de son président Hakim EL KAROUI levant, si quelqu'un en avait, la moindre hésitation sur ce point.

Je le disais tout à l'heure, le 18^e arrondissement...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ah ! Non...

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Je termine en disant simplement qu'un centre américain, à New York, va être construit sur le même modèle.

DESCARTES, le penseur français par excellence, avait lui aussi connu le doute que j'ai évoqué il y a quelques minutes, celui qui rongé les convictions et les valeurs, qui pousse à l'inaction et à l'échec.

De ce doute, DESCARTES avait fait le fondement de sa pensée. Un autre, 600 ans avant lui, avait fait de même : le grand philosophe musulman Al-Ghazâlî, auteur du "doute en tant que chemin de la certitude".

Est-ce un hasard si DESCARTES s'en est inspiré ? Est-ce un hasard si la France, si Paris, en son cœur le plus intime, est un pont, un point de rencontre, une place d'échanges entre les cultures, une agora ?

Pour que l'agora devienne cité, à nous de lui bâtir une maison !

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BOUAKKAZ, votre intervention était très intéressante, mais elle a duré 8 minutes 30.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'Institut des Cultures d'Islam est à l'évidence un projet pertinent et juste qui répond à l'échec du quartier de la Goutte d'Or comme de la ville et de la métropole parisienne, face à une demande forte en termes de savoirs et d'art mais aussi de vivre-ensemble.

Le défi qui s'impose à nous est d'autant plus grand et plus essentiel. En tant qu'élu du 18^e arrondissement, je ne peux qu'être très sensible à l'implantation de deux futurs bâtiments de l'institut au cœur de la diversité de l'Islam parisien, de ses traditions et de ses pratiques.

Il faut notamment avoir arpenté les rues adjacentes le vendredi pour se rendre compte de l'importance locale du culte et de la culture musulmane. Aujourd'hui, les conditions de prière sont néanmoins inacceptables et indignes. De trop nombreux fidèles sont contraints de prier sur la voie publique. C'est une situation d'une trop grande précarité, blessante pour de nombreux habitants du quartier. Les deux salles de prières qui accompagneront l'institut des cultures, mais relèveront d'une autre gestion de celle de la Ville, permettront d'y remédier, au moins en partie.

Depuis longtemps, la Goutte d'Or réclame que la Ville prenne en compte son indéniable apport à l'identité parisienne plurielle et complexe. En effet, s'il s'agit d'un quartier populaire depuis toujours, la Goutte d'Or est aujourd'hui un point de rencontre cosmopolite, multiculturel et vivant, un creuset véritable de ce qu'est Paris en ce XXI^e siècle.

En proposant l'Institut des Cultures d'Islam ouvert sur l'extérieur, qui se veut un lieu d'échange et de culture, la Ville de Paris s'inscrit dans une démarche de vérité et de savoir. Avec l'Institut des Cultures d'Islam, nous contribuons à un changement de perception de certains Parisiens par d'autres Parisiens. Nous affirmons également la diversité et le raffinement des cultures d'Islam hier et aujourd'hui dans notre ville et dans le monde.

Il ne s'agit pas d'une réplique, dans un quartier populaire, de l'Institut du monde arabe mais d'un autre projet tout aussi vaste et vivant, mais dans un autre contexte et pour répondre à d'autres curiosités et d'autres attentes.

La création de l'association "Institut des Cultures d'Islam" et l'adhésion de la Ville sont les premières pierres symboliques de ce nouvel ensemble scientifique et culturel qui doit servir avant tout l'intérêt général de tous les Parisiens, favoriser les rencontres, la découverte et l'enrichissement mutuel, ainsi que la bonne intelligence.

Le risque, évidemment, serait qu'au lieu de rassembler, les différences s'exacerbent, ce qui doit nous inciter à la plus grande vigilance, et c'est avec tous ces éléments en tête que nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Il s'agit pour moi de présenter un amendement au projet de délibération DAC 281.

La loi du 9 décembre 1905, en opérant la séparation institutionnelle des églises et de l'Etat, a mis fin au système des cultes reconnus issus du Concordat de 1801. Elle stipule désormais que la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte mais qu'elle assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes.

L'Institut des Cultures d'Islam accueillera dans ses locaux une association culturelle mais aussi une association culturelle créée pour mettre à disposition des fidèles musulmans dans le 18^e arrondissement un lieu de prière.

Les radicaux souscrivent à la démarche culturelle et scientifique poursuivie par l'association culturelle, et en ce sens la subvention de 696.000 euros que nous allons voter semble légitime.

Toutefois, pour nous, il ne saurait être question de contribuer au financement, même indirect, de l'association culturelle qui cohabitera dans les locaux. Je rappelle que le principe de la laïcité, valeur fondatrice de notre identité républicaine, est le garant du vivre-ensemble, et il convient de le protéger.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'avec Jean-Bernard BROS et Gilles ALAYRAC, nous avons déposé un amendement à la convention d'objectifs annuelle stipulant que l'association culturelle s'engage à veiller à ce que les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation desdits objectifs soient indépendants de ceux de l'association culturelle qui cohabitera au sein de l'Institut des Cultures d'Islam.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole au maire du 18e arrondissement, Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a tout juste un an, j'intervenais ici même pour me réjouir de l'adoption de la délibération relative au permis de construire du futur bâtiment de l'Institut des Cultures d'Islam. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec la création de l'association "Institut des Cultures d'Islam".

Sur un projet aussi complexe et sensible politiquement, je veux tout d'abord saluer la qualité des débats au Conseil du 18e arrondissement et l'unanimité des élus, majorité comme opposition.

Des tentatives d'exploitation politicienne circulent ça et là sur Internet. Les risques de dérapage existent. Il nous faut être vigilants, mais au fond ces attaques grossières ne prennent pas, tant nous avons voulu dès le début de ce projet, être exemplaires quant au respect de la loi de 1905.

Ces attaques qui considèrent qu'avec l'Institut des Cultures d'Islam nous malmenons la loi de 1905 ne prennent pas. Ce sont les mêmes qui nous reprochent de laisser la prière s'exercer dans la rue, comme Ian BROSSAT le disait, et moi je ne fais pas reproche au Préfet de police de ne pas avoir interdit cela. Sinon, c'est le risque de la confrontation et des dérives.

La laïcité, je l'affirme d'autant plus aisément que je suis personnellement athée, et que j'ai été Ministre des Cultes pendant vingt-deux mois, la laïcité est aussi à garantir pour tous, et concernant la liberté de pratiquer sa religion et de la pratiquer dans la dignité.

Je veux rendre hommage ici à Hamou BOUAKKAZ qui nous a toujours accompagnés avec beaucoup d'intelligence, de subtilité et d'efficacité pour arriver à ce projet.

Il faut permettre aux musulmans de pratiquer leur religion, dans le respect de la loi de 1905, sans en faire un enjeu politique. C'est même le meilleur moyen de lutter contre les intégrismes.

Sur ce point, je le disais, nous sommes et resteront exemplaires. Nous avons travaillé à un montage juridique et financier novateur, et totalement respectueux de la loi de 1905.

Le projet de délibération que nous nous apprêtons à voter le prouve.

L'Association culturelle et scientifique qui est créée ne constitue en rien un alibi ou un paravent pudique de la partie culturelle du projet que nous n'assumerions pas.

Je le dis très bien à Laurence GOLDGRAB. On peut se parler, on peut mutualiser des espaces, si on le conventionne dans la transparence et sous l'égide du Conseil que nous allons mettre en place et de l'association nouvellement installée. On ne va pas créer des murs inamovibles.

Le Centre de préfiguration qui a ouvert ses portes à la Goutte d'Or en 2006 a déjà montré la voie avec une programmation culturelle riche et ambitieuse.

J'ai rencontré la semaine dernière le nouveau président de cette association culturelle, M. Hakim EL KAROUI, et je peux vous dire combien sa motivation et ses ambitions sont grandes pour faire de l'Institut des Cultures d'Islam une institution culturelle de référence.

La partie culturelle de l'Institut des Cultures d'Islam sera, elle, gérée par une association loi 1905 et sur des fonds uniquement privés dans des locaux qu'elle aura racheté à la Ville de Paris et qu'elle gèrera sur ses fonds propres.

L'Institut des Cultures d'Islam devra donc permettre aux croyants de pratiquer leur culte dans un lieu digne et clos, la prière dans la rue ne pouvant plus désormais être tolérée.

L'Institut des Cultures d'Islam devra parallèlement permettre aux croyants, comme aux non croyants, d'y trouver une offre culturelle inédite, d'apprendre, de se parler, de bâtir des relations. La laïcité, ce n'est pas ériger des barrières entre les uns et les autres, ce n'est pas supprimer tous liens et opposer les uns ou autres.

Je suis heureux et fier, qu'avec ce beau projet, la collectivité parisienne, qui ne finance pas de lieux de culte, favorise et mette en avant cette vision moderne et vivante de la laïcité.

Oui, j'assume pleinement ce projet et je remercie le Maire de Paris, son adjoint Christophe GIRARD, de l'avoir voulu.

Pour toutes ces raisons, j'appelle donc bien sûr à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. BOURNAZEL interviendra après, à sa demande.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup à Hamou BOUAKKAZ, Ian BROSSAT et bien sûr Daniel VAILLANT qui n'a pas rappelé, car il est modeste, combien on lui doit en effet ce projet.

Ne créons pas de craintes, de peurs ou de paranoïas, suffisamment de personnes s'en chargent quotidiennement. Et les musulmans ne seraient-il pas des citoyens aussi responsables que les chrétiens, les bouddhistes, les juifs, les shintoïstes, les agnostiques et les athées ?

La Ville de Paris a choisi la réalisation d'un Institut des Cultures d'Islam dans le quartier de la Goutte d'Or, au cœur d'un quartier emblématique d'une présence musulmane, qui est désormais inscrite dans l'histoire de Paris.

Le projet de l'Institut des Cultures d'Islam est novateur à plusieurs titres. C'est le premier geste architectural important depuis la construction de la Mosquée de Paris à la fin des années 20 dans le 5e arrondissement.

C'est un projet résolument contemporain, qui va doter Paris pour la première fois d'un lieu dédié à la création contemporaine en terres d'Islam dans le monde, et pas seulement dans le monde arabe.

Enfin, c'est un projet qui va permettre, tout en respectant la loi de 1905, d'offrir des conditions de prière dignes aux musulmans parisiens pratiquants.

Le Centre de préfiguration de l'Institut des Cultures d'Islam existe maintenant depuis plus de deux ans. Il a ouvert en octobre 2006 rue Léon dans le 18e arrondissement, et permettez-moi de saluer le travail de Véronique RIEFFEL qui l'anime avec cœur, passion, intelligence et talent depuis son ouverture.

Je remercie également la Direction des Affaires culturelles qui a su suivre et encadrer la préparation de ce projet.

Le centre propose une programmation diversifiée, conférences, spectacles, concerts, projections, débats, expositions photo, et accueille les veillées du Ramadan.

A partir de 2010, il est proposé de s'appuyer sur une association pour la poursuite des activités de l'Institut des Cultures de l'Islam, mais je n'en dirai pas plus parce que Daniel VAILLANT l'a très bien expliqué.

Permettez-moi simplement de saluer le choix du président Hakim EL KAROUI, 39 ans, d'une grande famille franco-tunisienne, lui-même Franco-Tunisien. Il eût un grand-père Ministre et un père Premier Ministre, de mémoire. Il est également le fondateur d'un très bon club, qui s'appelle le club "XXIe siècle" et il fut un proche collaborateur de Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre. Il est motivé, par l'ambition tant politique que culturelle du projet de l'Institut des Cultures de l'Islam.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote de M. BOURNAZEL.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Maire, en quelques mots, nous voudrions nous associer évidemment, comme nous l'avons fait au Conseil d'arrondissement à plusieurs reprises et M. VAILLANT en est le témoin, de soutenir l'Institut des Cultures d'Islam.

Oui, nous soutenons l'Institut des Cultures d'Islam, parce que nous disons oui à une association culturelle, qui fasse de l'Institut un lieu d'échange et de culture, parce que nous croyons qu'à la Goutte d'Or, symbole de la diversité de Paris, à Paris, capitale universelle tournée vers le monde, nous croyons effectivement que l'Islam, deuxième religion de France, a toute sa place et que, pour nous, connaissance rime avec tolérance. Il vaut mieux connaître l'autre pour mieux échanger avec lui, pour mieux le comprendre.

Nous assumons effectivement l'Institut des Cultures d'Islam. Nous assumons cette association culturelle.

Nous assumons aussi, parce que nous sommes des laïcs, l'association 1905 qui gèrera le côté cultuel, puisqu'il y aura un financement privé.

Nous l'assumons parce que, comme l'a dit M. VAILLANT tout à l'heure, nous préférons que des musulmans soient respectés sur le territoire de la République. Nous préférons qu'ils prient dans des lieux fermés plutôt que dans la rue. Parce que quelle image a un musulman de notre pays, de notre République, lorsqu'il est obligé de prier dans la rue ? Quelle image ont les laïcs et les habitants du quartier quand ils ne peuvent plus circuler dans les rues Myrha ou Polonceau ?

Pour rassembler, comme la République doit le faire, nous soutenons aussi la vocation culturelle et culturelle du lieu. Nous assumons les deux pleinement et nous apportons notre soutien à l'Institut et à l'association culturelle et à l'association culturelle.

(Applaudissements).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, vous n'avez pas donné votre avis sur l'amendement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Oui, mais je souhaitais laisser M. BOURNAZEL donner son explication de vote pour répondre à Mme GOLDGRAB et tenter de la convaincre, ainsi que M. BROS et M. ALAYRAC, de bien vouloir retirer leur amendement.

En effet, nous comprenons bien évidemment, comme l'a rappelé Daniel VAILLANT, ce qu'est la loi de 1905 et l'importance de la laïcité dans notre pays, et à Paris en particulier, où se côtoient tant de religions.

Cette garantie est inscrite dans la loi de 1905. Il faut que toute la loi, rien que la loi, soit appliquée : toute association est tenue de respecter la loi et il n'est pas nécessaire de l'indiquer, donc dans la convention car, comme le Maire de Paris aime le rapporter et le rappeler, il aime l'application de la loi pure et stricte.

D'autre part, l'exposé des motifs du projet de délibération rappelle très clairement cette indépendance. Je cite : "L'association culturelle et scientifique de l'Institut des Cultures d'Islam", que nous appelons l'I.C.I., aura vocation à cohabiter dans les mêmes locaux avec une association culturelle, entièrement financée par des fonds privés et étrangère à la Ville de Paris.

Cette indépendance claire entre les deux structures, qu'il s'agisse du financement de leurs actions, de leurs objectifs ou de leur gestion, a été rappelée à plusieurs reprises dans les délibérations précédentes relatives à l'Institut des Cultures d'Islam votées au Conseil de Paris.

Elles le seront de nouveau dans les projets de délibération futurs qui vous seront soumis d'ici à l'ouverture de l'équipement en 2013.

Nous ne souhaitons pas créer des craintes là où elles n'ont aucune raison d'être. C'est pourquoi je propose à Laurence GOLDGRAB, Jean-Bernard BROS et Gilles ALAYRAC, si ma réponse a pu les convaincre et les rassurer, de bien vouloir retirer leur amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame GOLDGRAB, êtes-vous convaincue de retirer votre amendement ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Oui, je remercie Christophe GIRARD de ses explications qui sont, en effet, rassurantes.

J'indique d'ailleurs que les radicaux de gauche s'apprentent à formuler des propositions de mise en place du groupe de travail chargé de réfléchir à la création d'un Observatoire de la laïcité et nous demanderons que cet Observatoire de la laïcité, qui a fait l'objet d'un vœu unanime du Conseil de Paris en septembre 2008, soit mis en place dès 2011. Il pourrait lui-même, éventuellement, assurer cette mission de surveillance de l'indépendance des moyens matériels et humains entre l'association culturelle et l'association culturelle.

Pour cette raison, nous allons retirer cet amendement, dans l'attente de la création de l'Observatoire de la laïcité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 281.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 281).

(Applaudissement sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

2010, DAC 86 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e). - Montant : 5.350.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 86. Il s'agit de la signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Théâtre de la Ville".

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons, à ce Conseil, à nous prononcer sur de nombreux projets de délibération qui concernent des subventions aux associations culturelles, et notamment théâtrales, et à l'examen de ces diverses délibérations, il est parfois difficile de savoir quels critères sont pris en compte, dans le contexte général de crise et de vigilance budgétaire, pour attribuer les subventions.

Par exemple, celle sur laquelle je suis inscrite, la subvention au "Théâtre de la Ville", qui était de 10,4 millions d'euros depuis 2006, est augmentée de 550.000 euros, alors que celle du "Théâtre du Rond-point" subit une baisse de 1,9 % par rapport à 2009.

Il est évident que les services étudient avec soin les demandes et qu'il ne saurait y avoir de quasi-automaticité dans le maintien ou l'augmentation d'une subvention.

Néanmoins, nous constatons aussi que de nombreuses associations culturelles, et je parle ici de celles qui perçoivent moins de 100.000 euros de la part de la Ville, ne voient pas leur subvention progresser et, parfois même, subissent une diminution.

Aussi, je souhaiterais vous interroger sur le choix qui a été effectué en matière de subvention. Y a-t-il une différence de traitement entre petites et grandes associations ? S'il est vrai que les associations bénéficiant de plus de 100.000 euros subissent une diminution de 1%, est-ce que cela veut dire que celles qui sont en dessous verront de manière générale leur montant inchangé ?

Bref, pouvez-vous nous éclaircir sur les décisions qui ont été prises en matière de subventions culturelles ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur Christophe GIRARD, éclairez-nous !

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

Mme FOURNIER, comme toujours, est précise et courtoise et je vais donc tenter de répondre au mieux à ses interrogations tout à fait légitimes.

La répartition des subventions en 2010 entraîne une baisse des grandes subventions, mais la préservation totale et absolue des structures fragiles. La grande majorité des subventions supérieures à 100.000 euros connaissent en 2010 une baisse de 1,5 % ; cela correspond à une cinquantaine de structures culturelles. Cette baisse forfaitaire permet de répartir de la manière la plus équitable possible l'effort d'économie qui doit être collectivement réalisé en période de crise.

Etant donné l'importance de soutenir les associations culturelles de proximité, ainsi que certains secteurs culturels fragiles ou très innovants, comme les musiques actuelles, le cirque et les arts de la rue, nous avons tenu, le Maire de Paris et nous-mêmes, à ce que l'effort d'économie ne porte pas sur les petites et moyennes structures, dont les subventions sont inférieures à 100.000 euros.

Toutes ces petites et moyennes structures qui contribuent à la vitalité et à l'originalité culturelle de Paris verront leur subvention stabilisée en 2010.

Une autre exception est faite, cependant, pour le Théâtre de la Ville, comme l'a rappelé Mme FOURNIER.

Alors pourquoi cette augmentation, ou plutôt cette prime, de 150.000 euros au Théâtre de la Ville ?

Avec une subvention constante de 10,4 millions d'euros depuis 2006, sur un budget total d'environ 14 millions d'euros, le Théâtre de la Ville, théâtre de l'excellence, a réussi à prendre en charge une série de dépenses supplémentaires, notamment l'évolution automatique de la masse salariale, sans créer de déficit, grâce à une gestion rigoureuse, à plusieurs mesures d'économie, mais également grâce à la réduction des dépenses artistiques.

En effet, le théâtre a été contraint de revoir à la baisse sa capacité de production, qui fait pourtant sa spécificité à Paris et son rayonnement mondial et international.

Une augmentation de la subvention est indispensable aujourd'hui pour rétablir la capacité de production du Théâtre de la Ville, mais également pour permettre à Emmanuel DEMARCY-MOTA, nouveau directeur, rempli de fougue et d'énergie, de développer les axes nouveaux qu'il a impulsés à son arrivée : le jeune public, la mixité sociale, l'éducation artistique, les actions culturelles, l'engagement pour tous les quartiers et le hors les murs, les partenariats internationaux et les collaborations avec les autres structures culturelles municipales.

L'ouverture du Théâtre de la Ville et la diversification des publics sont, en effet, au cœur de la mission d'Emmanuel DEMARCY-MOTA, nouveau directeur fougueux et nerveux.

Le nombre d'abonnements a été réduit afin de libérer des places accessibles à la vente, jusqu'à 15 jours ou trois semaines avant chaque représentation. Cette politique dynamique est plus risquée financièrement, mais a permis d'amorcer un renouvellement du public du Théâtre de la Ville et un changement radical d'image de l'établissement.

D'autre part, Emmanuel DEMARCY-MOTA a mis en place un plan d'éducation artistique, et je sais, Madame FOURNIER, que vous y êtes attachée, intitulé "l'Ecole du spectateur" pour 900 écoliers, collégiens et lycéens d'Ile-de-France et j'associe, bien évidemment, Colombe BROSSEL, avec laquelle nous créons un certain nombre d'initiatives de ce type pour les deux années à venir : ateliers autour des spectacles, stages, visites, rencontres avec les artistes, visites des plateaux, compréhension de la mise en scène, intelligence de la chorégraphie, compréhension du montage d'un spectacle. Plusieurs partenariats locaux sont également développés avec les bibliothèques et je salue le grand réseau remarquable des bibliothèques de la Ville, au nombre de 69, les associations, les centres d'animation, les librairies et les mairies d'arrondissement, dont je salue l'action engagée des adjoints et des adjointes à la culture de chaque arrondissement.

Pour toutes ces raisons, la subvention de fonctionnement du Théâtre de la Ville, Théâtre Sarah-Bernhardt et Théâtre municipal de la danse à Paris est proposée en augmentation de 150.000 euros et je ne lâcherai rien !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous avons été surpris par la fin.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DAC 86).

2010, DAC 125 - Interventions artistiques T3. - Signature du marché de production déléguée pour la réalisation des œuvres du tramway T3.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 125. Il s'agit de l'intervention artistique du T3 - signature du marché de production déléguée pour la réalisation des œuvres du tramway T3.

Je donne la parole à Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce double projet de délibération DAC et DVD nous propose de signer un marché de production déléguée pour la réalisation des interventions artistiques du tramway T3.

Le premier article nous propose un maximum de 10,7 millions d'euros et le deuxième de 2,6 millions d'euros. Il s'agit, au total, d'un montant très important qui est, de fait, proportionné au montant des travaux et équivaut à ce que de nombreuses villes en France, qui ont adopté le tramway, ont décidé de consacrer aux ouvrages d'art et aux œuvres d'art, voire aux parcours artistiques qui accompagnent la mise en place de ce mode de transport.

Depuis que Strasbourg, ville pionnière en la matière, a réalisé son accompagnement artistique, Montpellier, Nice, Nantes et bien d'autres se sont lancées dans ce type de projet.

Si le montant est très important, pour moi, il est plutôt un signe qui montre que Paris s'engage fortement pour l'inscription de l'art dans l'espace public, et les observations que je vais faire portent plus sur les modalités de cette intervention que sur son montant.

Ceci dit, nous aurions souhaité qu'il ait été fait appel à l'État qui, s'il ne finance pas la réalisation du tramway, comme cela a été rappelé ici plusieurs fois, peut intervenir dans le cadre de la commande publique, ce qui est le cas dans les nombreuses villes que j'ai évoquées, alors qu'à Paris, pour l'instant, seuls les Parisiens financent cet accompagnement.

Notre première réserve porte sur la place qui est faite aux utilisateurs, aux 165.000 voyageurs attendus chaque jour sur cette ligne, aux riverains qui, tout au long des 15 kilomètres, vont voir leur paysage changer.

Est-ce à eux qui, pendant des mois et des années, vont découvrir cet espace, que s'adresseront les œuvres ?

Nous sommes très inquiets. Dans la délibération aussi bien que sur le site Internet consacré à la présentation de cet accompagnement artistique, il n'est jamais question des voyageurs dans leur pluralité, dans leur mouvement, mais DU voyageur, une sorte d'entité abstraite.

L'espace urbain apparaît alors comme un territoire traversé par des flux de transport, mais le vivant dans sa réalité semble absent des réflexions des experts.

Une fois de plus, on privilégie la Ville avec un grand V, son image, son rayonnement et non les regards et les usages des Parisiens.

A ce propos, j'aimerais revenir sur le calendrier que le commissaire a mis en place et que nous pouvons consulter toujours sur le site référent.

Ce calendrier prévoit 11 étapes, et si la 11e est bien évidemment l'inauguration, la 10e est la concertation, et je suis consterné.

Il est donc clair que le choix des artistes, qui est le point 3 du calendrier, le choix du lieu d'implantation des œuvres, la mise en production, etc., auront été faits avant par le Comité d'experts.

J'entends l'argument selon lequel on ne peut pas demander son avis à tout le monde, les approches sont tellement différentes et tellement conflictuelles entre les habitants qu'on ne peut s'y retrouver.

Pour éviter une mise en situation des œuvres qui soulèvent des critiques de tous bords, il est nécessaire de s'inscrire très en amont dans une écoute partagée, c'est-à-dire de concevoir la concertation, non comme une information finale destinée à faire comprendre tout l'intérêt et toute la beauté du projet mais comme un élément de dynamique et de création, en faisant participer à la réflexion générale sur les lieux où l'on peut insérer les œuvres, sur le type d'œuvres qui seraient souhaitables, ce qui n'entrave en rien ensuite la liberté de création des artistes.

Quand la concertation et la participation ne sont qu'un temps obligé des projets, elles deviennent conflictuelles parce qu'inutiles. Aussi, nous demandons une concertation véritable, la mise en débat et la réflexion partagée qui doivent être intégrées au projet.

J'en viens maintenant au choix des artistes. La mission a fait appel à une trentaine d'artistes nous dit-on en premier, "de réputation internationale". Pour notre part, la notoriété n'est pas forcément un gage de réussite et les résultats de la commande du tramway sud en témoignent.

Les artistes internationalement reconnus contribuent à rendre semblables, donc souvent indifférents, des espaces urbains dans le monde entier, au lieu de leur conférer une nouvelle identité, de tenir compte des habitants, je l'ai déjà dit, et du lieu.

La preuve en est que l'on va pouvoir implanter le long du tramway des œuvres déjà réalisées qui n'avaient pas trouvé de place jusqu'alors, alors que des collectifs comme "Bruit du Frigo" nous proposent de conjuguer création, médiation et cadre de vie, justement.

Après tout, cette commande devrait permettre aussi d'innover, de faire autre chose que ce qu'ont fait justement quantité de villes en France et dans le monde.

Par exemple, nous pourrions penser que les arts vivants pourraient être inclus dans cette commande, par des interventions le long du parcours qui peuvent être un moyen très intéressant d'accompagner le tramway et surtout le tramway parisien, puisque ces interventions, au lieu de souligner la ligne qui sépare Paris de sa banlieue, pourraient l'assouplir et créer de véritables cheminements transversaux et festifs.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame FOURNIER, vous êtes à plus de cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Enfin, je voudrais aborder la question des matériaux.

En effet, les œuvres qui ont été réalisées pour le tramway des Maréchaux sud ont été fort critiquées pour certaines, du point de vue de leur durabilité.

Je n'ai pas l'impression que l'on ait tenu compte des dysfonctionnements constatés et je me permets de demander que, justement, on fasse un bilan incluant leur entretien et qu'on accorde une attention particulière aux matières, aux matériaux, en choisissant des matériaux non polluants, non énergivores mais aussi durables et solides pour que les œuvres disposées dans un espace public très fréquenté, qui devraient être conçues pour durer et participer à la constitution d'une nouvelle mémoire de la Ville, puissent vraiment s'inscrire dans la mémoire de la Ville.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne maintenant la parole à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

L'installation d'œuvres d'art le long du tramway est une obligation mais, pour nous, cela ne peut se résumer à une obligation, c'est aussi l'occasion de valoriser le projet du tramway.

C'est une occasion d'embellissement de la Ville. De même que le tramway requalifie l'espace, les œuvres y participent en donnant une vision nouvelle à ces espaces.

C'est une occasion de découverte d'artistes, parfois jeunes, parfois moins jeunes, parfois connus et parfois moins, mais en tout cas qui sont intéressants.

Je prends un seul exemple : l'intervention prévue de Pascale-Marthine TAYOU, un artiste camerounais qui a représenté son pays à la biennale de Venise et qui fait en ce moment une belle installation à la gare Saint-Sauveur à Lille.

C'est aussi une occasion de redécouvrir ce qu'est l'espace public, qui est un espace de démocratie, de délibération, de création et de diffusion.

Qu'est-ce que l'art dans la ville ? C'est une grande question qui nous emmènerait loin. A la statuaire romaine qui visait à montrer la puissance de l'Empire, à la statuaire équestre qui montrait la puissance des Rois, à la commande publique républicaine qui valorisait les grandes œuvres de la République au XIXe siècle succède maintenant une phase un peu nouvelle de la commande publique.

Cette commande publique n'est pas là pour domestiquer un espace, pour le marquer d'une puissance, pour délimiter une frontière ou pour se célébrer soi-même mais se doit être interrogante, interrogante du regard sur l'espace public, un peu ironique et aussi poétique.

Ce n'est pas facile, le résultat n'est jamais acquis mais en tout cas cette démarche est passionnante. C'est ce que nous attendons de ces interventions, de ce regard aussi qui apporte de la beauté à la Ville.

Cela passe par des interventions un peu différentes, tournées aussi vers le temporaire, vers l'ouverture, vers l'évolutif, vers les habitants, cela a été dit, notamment l'intervention qui devrait avoir lieu à Saint-Blaise, le musée de Laurent JEANPIERRE qui est tourné vers la question : que collectionnez-vous ?

Il faut bien sûr expliquer ces démarches. Il n'y a pas d'art officiel, il faut le présenter et créer avec les habitants, en même temps. Cela dépend des cas, des œuvres s'y prêteront moins et d'autres s'y prêteront plus.

Encore une fois, le musée Saint-Blaise devrait en être, je l'espère, une belle illustration.

Il faut également les moyens pour le mettre en œuvre ainsi que pour les financer.

La mission est venue voir les arrondissements, en tout cas dans le 20e, pour présenter la démarche. C'est toujours le risque d'une politique culturelle, on fait confiance à un programmateur. C'est un élément clé de réussite, c'est un élément toujours de risque, en tout cas cette mission s'est inscrite dans le travail avec les arrondissements.

Une fois que nous aurons voté ce projet de délibération, il reste cette deuxième phase qui est cette fois tournée vers les habitants et qui passera notamment par une exposition au pavillon Carré de Baudouin sur l'accompagnement artistique du tramway qui permettra de montrer la cohérence de cette programmation.

Oui, c'est un risque, c'est un beau risque, j'espère qu'il apportera ce que nous souhaitons, c'est-à-dire aussi une transformation par le tramway, par un mode de transport différent de la Ville mais aussi une transformation du regard sur l'espace public.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - De manière générale, avec mon groupe, nous sommes en accord avec l'ambition artistique que vous avez dessinée pour le T3.

En effet vous souhaitez, je vous cite : "redessiner le paysage de l'Est parisien en lien avec les communes riveraines du Grand Paris, en donnant la priorité à l'installation d'œuvres utiles et d'œuvres dites monumentales".

Nous ne pouvons que souscrire à ce projet, j'insiste sur ce point. Il nous a été demandé, cela a été rappelé par les orateurs précédents, d'entériner une enveloppe de 10 millions d'euros pour installer 29 œuvres d'art tout au long du trajet, soit environ 345.000 euros par œuvre d'art, ce qui est une somme très importante.

Si l'offre artistique est indispensable à l'équilibre du projet et si elle permet à des artistes de révéler leur talent au plus grand nombre, nous nous interrogeons sur le financement de ce projet.

En effet, une fois de plus, vous demandez aux Parisiennes et aux Parisiens de mettre la main à la poche. Le contexte financier difficile de la Ville de Paris devrait vous amener à trouver d'autres moyens de financement quand cela est possible.

Certains élus de votre majorité ont évoqué, lors des conseils des arrondissements concernés, le 1 % artistique pour financer ce projet. Je vous rappelle le contexte d'utilisation de ce fonds : il s'agit d'une procédure qui oblige l'Etat et les collectivités à consacrer, lors de la construction de bâtiments publics, un financement de 1 %. La construction du tramway n'est pas un bâtiment public ; néanmoins, vous avez décidé d'inscrire la construction du tramway dans cette enveloppe, ce qui veut dire que 1 % du coût des travaux doit être consacré au financement d'œuvres d'art.

Toutefois, encore une fois, j'insiste, le contexte économique difficile de la Ville de Paris devrait vous amener à vous interroger sur l'utilisation de cette procédure. Le financement privé, si vous le recherchez, vous permettrait, à n'en pas douter, de financer ce programme en faisant une économie sur le coût du T3 dont, je vous le rappelle, nous commençons à voter les premiers dépassements de marché.

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de rechercher d'autres pistes pour financer l'installation de ces œuvres auprès du mécénat privé, des fondations d'entreprise notamment.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD pour la réponse.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup aux trois orateurs, Mme ONGHENA, Mme FOURNIER et M. BARGETON, et je vais tenter de répondre sans me répéter à chacun d'eux.

Si vous le permettez, je vais commencer par Mme ONGHENA qui a dit avec beaucoup de justesse un certain nombre de choses relatives à la préoccupation budgétaire et à la dépense pour la Ville.

Fin 2008, il est vrai que nous avons eu le débat entre le Maire, ses conseillers, le cabinet et la Direction des Affaires culturelles, sur l'éventuel report, voire l'annulation de cette opération, en raison d'une crise naissante aiguë, très forte, et sur en effet le fait de savoir si cette dépense était totalement nécessaire.

Je pense que le Maire a pris une décision que je trouve courageuse, et je vais vous dire pourquoi, car c'est en période de crise, en effet, qu'on a besoin d'investir, qu'on a besoin de se projeter et qu'on a besoin surtout de ne pas faire d'erreur de courte vue.

En effet, le risque était le suivant : repousser l'implantation des œuvres voulait dire que les travaux de voirie n'auraient pas pu être défaits ou refaits, donc que les œuvres étaient condamnées finalement à ne jamais exister. Je crois qu'il a bien fait et je voudrais être précis sur le coût : tel que vous l'avez calculé, c'est exact, 300.000 euros et quelques par œuvre, mais dans le budget de 10 millions d'euros, il y a seulement 4 millions d'euros consacrés aux œuvres d'art ; le reste, ce sont des travaux de voirie nécessaires qui, de toute façon, seraient effectués pour installer les œuvres. Même s'il n'y avait pas les œuvres, on aurait de toute façon ce coût de voirie. C'est donc 4 millions d'euros qui est le budget réel consacré et dépensé par la Direction des Affaires culturelles.

Ensuite, sachez - je m'adresse ici un peu plus à Mme FOURNIER, en remerciant M. BARGETON - que nous avons évidemment tiré les conséquences et les leçons de la première installation, avec ses forces et ses faiblesses. Il y a des réussites comme Claude LÉVÊQUE, dans le 14e, ou bien Dan GRAHAM, incontestablement, dans le 15e à la porte de Versailles, très visité, ou bien même l'œuvre de GEHRY, animée par Sophie CALLE, sur le pont du Garigliano et qui verra d'ailleurs sans doute une implantation différente dans les mois à venir, si nous faisons des propositions intéressantes, pour être plus proche du tramway.

J'ai bien entendu ce que disait Danielle FOURNIER quand elle parle avec beaucoup de poésie - ce qui d'ailleurs lui ressemble - du regard et des usages des Parisiens. C'est vrai que les regards et les usages des Parisiens sont extrêmement importants quand une décision pérenne est prise et qu'il ne faut jamais mépriser le regard, la voix, le commentaire d'un Parisien, d'une Parisienne. Il me semblait que nous étions très attentifs, en tout cas, à toutes ces remarques et à toutes ces réunions publiques qui se tiennent. D'ailleurs, chaque maire d'arrondissement a été sollicité, chaque adjointe et chaque adjoint, et je salue l'ancienne adjointe à la culture que vous fûtes dans le 18e et qui était très attentive, en effet, à la participation, à l'écoute, des regards et des usages des Parisiens.

Mais, franchement, on ne peut faire plus, car des réunions publiques se tiennent et se tiendront encore. Le comité d'experts, réuni autour de Christian BERNARD, est un comité d'experts très professionnel, très international, très généreux, très amoureux de Paris, qui est très attentif et a une bonne connaissance des quartiers, de l'urbanisme et des populations dans les arrondissements.

J'ajouterais que ce qui fait peut-être un peu la différence - nous avons peut-être là une divergence -, c'est que bien sûr nous sommes conscients que l'expérience du parcours artistique du tramway des Maréchaux Sud n'a pas été totalement satisfaisante. Nous avons donc décidé d'améliorer le mode de fonctionnement. Une attention particulière sera portée à l'entretien des œuvres des Maréchaux Est et à leur valeur d'usage, afin de ne pas reproduire les difficultés posées par certaines œuvres rencontrées dans les Maréchaux Sud. Les œuvres qui fonctionnent mal pourront être déplacées sur le site du tramway des Maréchaux Est, mais évidemment avec des études très appropriées.

Sur la concertation précisément, Madame FOURNIER, Christian BERNARD, à qui on doit d'ailleurs l'accompagnement artistique du tramway de Strasbourg, a été choisi justement parce qu'il est un homme de dialogue, un homme d'écoute. Je ne sais pas pourquoi c'est placé en numéro 10 du catalogue des actions.

Oui, c'est un calendrier mais sachez que la concertation a commencé très tôt puisqu'il a rencontré les maires d'arrondissement depuis le début de son engagement. La Direction des Affaires culturelles a rencontré les maires d'arrondissement. Nous-mêmes également voyons les maires d'arrondissement - d'ailleurs, je pense que Mme CALANDRA et Mme BLUMENTHAL peuvent en témoigner ; elles sont maires d'arrondissement concernées - ainsi que leurs adjoints à la culture ; je pense en particulier à Julien BARGETON dans le 20e arrondissement.

Deux présentations ont été faites au maire de Pantin, au maire de Montreuil, au maire de Charenton, ainsi qu'à des associations et des institutions culturelles et deux présentations ont été faites au comité d'art dans la ville.

Par ailleurs, conjointement avec Annick LEPETIT, nous avons re-sollicité tous les maires d'arrondissement.

Une fois que les sociétés de production auront budgété les œuvres envisagées et qu'un choix pourra par conséquent s'opérer, la concertation va s'amplifier, une présentation en réunion publique sera faite dans chaque arrondissement, complétée par des rencontres avec les conseils de quartier, et un état d'avancement sera présenté dans le cadre de la communication sur le tramway faite aux conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris.

Christian BERNARD, commissaire de l'installation des œuvres d'art, sera par ailleurs invité à présenter les œuvres à la 9e Commission et à la 3e Commission. Vous serez évidemment pleinement, les élus, en mesure de dialoguer et d'interroger. Croyez-moi, vos remarques seront prises en compte et nous corrigerons.

Je vais m'arrêter là.

Au-delà de cette médiation permanente, quotidienne, mensuelle, hebdomadaire, sachez, chère Danielle FOURNIER, que plusieurs œuvres envisagées sont participatives. Voici deux exemples :

- Julien BARGETON a fait référence à l'une d'elles mais je le répète : le musée de quartier à Saint-Blaise dans le 20e, qui sera le fruit d'une collaboration entre des habitants, des artistes et des chercheurs ;

- "Le complot de Lapin", c'est le nom de l'œuvre de Sylvie AUVRAY, dans le 12e, qui sera produite avec des lycéens des classes de la Chaudronnerie du lycée Chennevière-Malézieux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 125.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DAC 125).

2010, DICOM 2 - Approbation du principe et des modalités d'attribution du marché relatif au spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2010 de la Ville de Paris. Signature du marché correspondant.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DICOM 2. Il s'agit de l'approbation du principe et des modalités d'attribution du marché relatif au spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2010 de la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération traite effectivement de spectacle pyrotechnique, mais il est vrai que l'Exécutif de cette Ville réserve de véritables feux d'artifice, en particulier en matière de recrutement des effectifs, s'agissant de la communication de cette Ville.

Je voudrais parler de ce feu d'artifice-là, puisque M. GAUDILLÈRE nous a communiqué - c'est dommage : il n'est pas là - en 1ère Commission, à la demande du groupe U.M.P.P.A, demande réitérée à plusieurs reprises, ce qu'on pourrait appeler la vérité des chiffres sur les effectifs de communication de la Ville de Paris.

Effectivement, la vérité n'est pas piquée des hannetons...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Quel est le rapport avec le feu d'artifice ?

M. David ALPHAND. - Parce qu'on est sur une délibération DICOM, et pour évaluer le budget de communication de la Ville, il faut s'attendre, non seulement à payer des frais d'agences de communication, ce qui est le cas du projet de délibération, mais il n'est pas inutile aussi de rappeler que le budget communication s'appuie sur des effectifs, Monsieur le Maire.

Cette vérité des chiffres, je voudrais la rappeler en quelques mots, parce qu'elle est quand même particulièrement lourde de signification pour le budget de cette ville et elle en dit long sur la philosophie et presque l'obsession du maire de Paris à vouloir communiquer.

Les effectifs, et je reprends le périmètre de M. GAUDILLÈRE, à périmètre constant par rapport à 2001.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous interrogez M. Christophe GIRARD et non pas M. GAUDILLÈRE, donc restez sur le feu d'artifice, s'il vous plaît, sinon la réponse ne pourra pas être faite dans de bonnes conditions.

M. David ALPHAND. - Je reste sur le vœu d'artifice, et ce sera même un florilège, Monsieur le Maire.

114 emplois au sein de la DICOM, avec 114 emplois supplémentaires disséminés au sein d'autres directions, dont 22 à la Direction de la Voirie, 21 à la Direction de la Propreté, 14 à la Direction de la Culture, là, M. GIRARD pourra probablement me répondre.

Au total, on en arrive au chiffre proprement astronomique de 228 emplois consacrés à la communication au sein de la Ville de Paris pour une masse salariale supérieure à 10 millions d'euros.

Permettez-moi de vous le dire mes chers collègues : j'ai travaillé il y a quelques années pour un Garde des Sceaux ministre de la Justice à la communication de ce Ministère. J'avais sous ma responsabilité une quarantaine d'agents. Cela signifie qu'aujourd'hui, le Maire de Paris s'appuie sur des effectifs de communication cinq à six fois plus importants qu'un des principaux ministres de gouvernement. Est-ce normal ? Est-ce légitime de consacrer autant d'argent à cette communication, particulièrement en période de crise ? Je crois que les Parisiens, qui ont subi une double augmentation des impôts en 2009 et en 2010, ont une petite idée de la question.

Voilà le feu d'artifice dont je voulais parler parce qu'il me semble important que notre assemblée soit informée des chiffres qui sont communiqués en première commission également.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur Christophe GIRARD, souhaitez-vous répondre à cette intervention ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je serai rapide et je répondrai sans artifice à ce pétard mouillé qui fait long feu.

Monsieur ALPHAND, dont j'avais beaucoup apprécié la tribune dans "Le Monde" sur la vitalité culturelle de Paris la nuit, je ne vais pas vous redonner la fiche qui vous a été donnée à la suite de la 1ère Commission sur les effectifs de la DICOM, dans laquelle tous les chiffres sont indiqués.

Je vais simplement vous indiquer que si vous êtes choqué par le montant et par les coûts que cela entraîne, sachez que le spectacle pyrotechnique du 14 juillet coûte 500.000 euros à la Ville, mais que le concert de Jean-Philippe SMET pour le 14 juillet 2009 sur le Champ de Mars, commandé par l'Élysée et payé par le Ministère de la Culture, donc par les Français, aura coûté aux contribuables 1,9 million d'euros !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur CAFFET, vous avez demandé la parole pour une explication de vote.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, mon groupe va adopter ce projet de délibération, mais comme la Municipalité a été mise en cause une nouvelle fois par M. ALPHAND, je crois qu'il faut maintenant faire la vérité sur ce sujet.

M. ALPHAND a demandé à la première commission, à plusieurs reprises d'ailleurs, et en y revenant, un certain nombre d'informations sur les dépenses de communication de la Ville, que ce soit en termes de personnels ou en termes de montants budgétaires.

L'Exécutif, en la personne de Bernard GAUDILLÈRE, a répondu, au prix d'ailleurs de recherches parfois relativement compliquées à mener à bien, c'est-à-dire, pas l'exhumation, mais la recherche dans toute une série de budgets depuis 2000. Depuis 2000, toutes les demandes de M. ALPHAND, tant en matière d'effectifs qu'en matière de montants budgétaires, ont été satisfaites, c'est-à-dire que tous les élus de la 1ère Commission et tous les élus du Conseil de Paris, s'ils le demandent, auront ces tableaux. La vérité a été faite.

Il est apparu, et c'était le but de la démonstration de M. ALPHAND, que tant les effectifs que les montants budgétaires consacrés à la communication par cette ville n'ont pas augmenté depuis 2001. Y compris les effectifs de la DICOM, à périmètre constant, sont à peu près les mêmes, je dirai même pratiquement rigoureusement identiques à ceux qui existaient auparavant.

M. ALPHAND peut faire ce qu'il veut, et je n'ai pas eu l'impression d'ailleurs, lors des différentes réunions de la première commission, dont une partie a été consacrée à ce thème, que M. ALPHAND était particulièrement soutenu, à la fois par son groupe et je dirai même d'une manière plus large par les groupes de l'opposition.

Si M. ALPHAND veut continuer un combat personnel et obsessionnel, car c'est de cela dont il s'agit sur cette question, qu'il le fasse, mais qu'une fois pour toute, on puisse dire que la vérité a été faite en 1ère Commission. Ma fois, faudra-t-il y revenir systématiquement lors de tous les Conseils de Paris ? Personnellement, je ne le souhaite pas mais M. ALPHAND est libre, bien évidemment, de continuer à mener sa croisade.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vais mettre aux voix le projet de délibération DICOM 2.

Ce n'est pas parce qu'il a dit que vous pouviez faire ce que vous vouliez qu'il faut faire absolument ce que vous voulez !

(Rires).

Vous voulez faire une explication de vote sur un projet sur lequel vous ne vous exprimez pas ! C'est ce que vous demandez et que vous voulez ? Franchement ! Si vous avez besoin d'intervenir sur le budget, vous le ferez. Si vous avez besoin d'intervenir sur la DICOM, vous le ferez, mais de façon différente d'aujourd'hui.

Mais s'il vous plaît, passons maintenant au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DICOM 2).

2010, DPA 47 - Approbation du principe de restructuration partielle du bâtiment de l'ancienne chaufferie de l'hôpital Broussais situé 96 bis rue Didot (14e) en vue de la création d'un lieu de pratiques artistiques amateurs et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 47. Il s'agit de l'approbation du principe de restructuration partielle du bâtiment de l'ancienne chaufferie de l'hôpital Broussais, en vue de la création d'un lieu de pratiques artistiques amateurs.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

Permettez-nous de vous saluer pour votre première intervention.

M. Jean-François MARTINS. - À l'occasion du dernier Conseil de Paris, on a voté les premiers grands principes d'aménagement du site de Broussais, dont l'un des éléments clés était cette fameuse chaufferie.

À l'occasion de ce débat, tant au Conseil d'arrondissement qu'au Conseil de Paris, un certain nombre d'engagements avaient été pris, et notamment en matière de concertation, d'associations des habitants, des associations de quartier, des collectifs, à la définition de ce qu'allait être le cahier des charges des différents équipements prévus sur le site.

L'un des équipements clés, puisqu'une grande partie de l'aménagement repose sur cet équipement, est évidemment l'ancienne chaufferie réaménagée en lieu de pratique culturelle.

À l'époque, la majorité municipale l'avait affirmé, il n'y avait pas d'urgence. Les travaux de réaménagement de Broussais devaient commencer en 2012 concernant la chaufferie. On avait le temps de prendre le temps de la concertation avec les associations, les collectifs de résidents et les conseils de quartier.

C'est donc avec beaucoup de surprise que l'on a vu arriver il y a une semaine en Conseil d'arrondissement, une délibération, d'une part, dont la vitesse et la célérité d'arrivée est quelque peu surprenante, aussi bien pour nous que pour les associations qui se sont mobilisées, associations qui avaient par ailleurs formalisé diverses propositions concrètes qui ne sont pas prises en compte, qui sont d'autant moins prises en compte que ce projet de délibération nous propose de mettre en œuvre un marché de maîtrise d'œuvre, pour lequel nous n'avons aucun cahier des charges. Ce qui prouve une fois de plus peut-être la précipitation de la Ville sur cette histoire.

Si ce n'était qu'une histoire de démocratie locale, ce serait déjà beaucoup et beaucoup trop, une injure faite aux associations et aux habitants qui se sont impliqués, pour certains depuis plus de dix ans, dans la réalisation de ce projet, et en particulier de cet équipement culturel.

C'est aussi une injure faite au succès probable, futur, d'un équipement culturel. On le sait, un équipement culturel de proximité, comme celui qui est envisagé à Broussais, s'il se fait sans les habitants, s'il se fait sans les acteurs locaux, on met en péril le succès futur et son fonctionnement futur.

Enfin, et au-delà du simple aspect démocratique et de son succès futur, il y a une portée symbolique : on a eu un débat ce matin sur les emprises hospitalières et sur l'attachement de Paris à son hôpital. Réaménager un site comme Broussais, c'est réaménager un point d'histoire de Paris. Et quand on réaménage un site de l'histoire, on aménage l'avenir. Quand on touche à des symboles forts de l'histoire de Paris, on élabore les symboles qui construiront l'avenir.

De ce point de vue, le projet de réaménagement de Broussais, nous l'avons voté en disant qu'il avait quelques années de retard, que les grands principes d'aménagement étaient les bons mais qu'ils n'avaient ni la vision, ni l'ambition, ni la créativité qui permettaient de tracer des lignes de ce que pourrait être une ambition urbanistique pour le Sud de Paris à l'horizon de vingt ou trente ans.

Typiquement, cette touche de génie, cette touche de créativité qui manquait dans le projet de Broussais, on aurait pu la trouver grâce à la concertation, grâce aux associations qui sont une mine de créativité et qui n'ont pas été ici exploitées autant qu'elles auraient pu l'être, autant qu'elles l'auraient voulu. Et Dieu sait qu'elles avaient un certain nombre de propositions à formuler.

On a demandé à retirer cette délibération du Conseil d'arrondissement. La majorité municipale l'a refusé. On espérait que l'on pouvait trouver sur ce projet une solution unanime parce que tout le monde veut avancer.

La délibération étant une fois de plus à l'ordre du jour, je voterai contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

La solution unanime, dont vient de parler Jean-François MARTINS, existe en fait. Elle a été clairement démontrée lors du dernier Conseil du 14e arrondissement, où tout le monde a émis un avis défavorable à ce projet.

Monsieur le Maire, dans l'intérêt de notre arrondissement, je vous demande de bien vouloir retirer ce projet de l'ordre du jour, le temps de prendre en considération les conclusions d'une véritable concertation et de revoir ce projet.

Si je vous le demande, c'est pour deux raisons : tout d'abord parce que, comme je le disais, personne n'a à être d'accord avec ce projet dans le 14e arrondissement. La semaine dernière, lors du Conseil, nous avons voté contre.

Le groupe U.M.P. du 14e arrondissement a voté contre et a quitté la séance. Les Verts ont quitté la séance. Le groupe centriste a voté contre et le Modem n'a pas participé au vote. Les communistes se sont abstenus. Les huit représentants d'associations, qui ont été entendus et qui se sont exprimés au conseil d'arrondissement, sont farouchement contre ce projet. Seul un groupe socialiste clairsemé, peut-être par solidarité avec le maire, a voté pour et sans enthousiasme.

Nous sommes contre ce projet, tout d'abord comme cela a déjà été dit et comme cela sera, je pense, redit par d'autres élus, d'autres groupes que le mien, parce que la procédure est indigne sur le plan démocratique. Les élus sont placés devant le fait accompli : on leur demande de se prononcer comme cela, ex abrupto, sur un projet, sans même connaître le cahier des charges. Les associations et les artistes sont méprisés.

C'est donc indigne sur le plan démocratique. Mais si nous sommes contre ce projet, c'est également parce qu'il menace d'être absolument indigent sur le plan culturel. Alors que c'était l'occasion d'une mandature, l'occasion par ce projet culturel de redonner vie à tout le Sud du 14^e arrondissement, d'implanter au cœur du 14^e, avec une opportunité formidable qui est le réaménagement de Broussais, un équipement culturel digne de ce nom et ambitieux.

On pouvait certes discuter du contenu de ce projet. On aurait pu imaginer un centre de création et d'exposition d'art contemporain. On aurait pu aussi imaginer de faire de ce lieu une salle de concert, comme il en manque tant à Paris, de taille très moyenne, de 200 ou 300 personnes, alors qu'il n'y en a pas beaucoup à Paris et qu'il n'y en a pas dans le Sud de l'arrondissement.

L'enjeu est fort dans le Sud de l'arrondissement, c'est un enjeu qui est énorme en termes d'accès de toute la population à la culture. Au lieu de cela, que nous propose la Municipalité, d'ailleurs avec fort peu de précisions, puisqu'on n'a même pas le cahier des charges ? C'est une sorte d'énième maison de jeunes, une MJC de second rang, comme il en existe déjà pas mal dans le quartier.

Évidemment, mes enfants pourront aller gratouiller la guitare dans un centre de pratique amateurs. Mais avec tout le respect que je dois à mes enfants, ce n'est pas comme cela que je conçois l'avenir culturel du 14^e arrondissement et le rééquilibrage de notre arrondissement.

C'est pourquoi le groupe U.M.P. votera résolument contre ce projet, en espérant que vous aurez la sagesse, Monsieur le Maire, de bien vouloir le retirer de l'ordre du jour.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - J'essaye de me mettre à la place de M. GIRARD qui ne doit pas bien comprendre pourquoi, avec une délibération proposant la création d'un lieu dans le 14^e arrondissement, avec un budget pour lequel le maire du 14^e s'est beaucoup battu, le maire du 14^e a réussi effectivement à faire l'unanimité des groupes politiques, l'unanimité du milieu associatif contre cette délibération.

Quelquefois il y a des dossiers un peu compliqués : on a parlé de l'Institut des Cultures d'Islam, etc., des dossiers sensibles. Là, on est sur un dossier normalement complètement consensuel, et pourtant force est de constater que l'amateurisme avec lequel il a été géré entraîne une unanimité contre lui.

Lors de cette séance du conseil d'arrondissement, effectivement Monsieur le Maire s'est exprimé, a essayé d'expliquer que rien n'était bouclé. Nous sommes face à une délibération qui précise un programme, avec une salle et des ateliers. Nous sommes face à une délibération qui précise un montant de 3.690.222 euros.

Nous sommes face à une délibération qui précise comment doit être installée la signalétique, puisque c'est confié au maître d'œuvre, qui parle d'un cahier des charges qui n'est pas annexé à la délibération, qui parle d'un permis de construire et de démolir qui n'est pas annexé à la délibération, mais on nous a affirmé toute la soirée que rien n'était bouclé et que tout était ouvert, malgré cette délibération indigente.

Après, il s'est passé une semaine entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris. Apparemment, Monsieur le Maire, le lendemain, a retrouvé le cahier des charges de la D.A.C. Il y a un cahier des charges, apparemment, qui est quelque part, qui n'était pas annexé à la délibération et qui est réapparu à la surface le lendemain.

Ce qui est dommage dans cette histoire, c'est que le dossier Broussais, du fait de la propriété de l'A.P.-H.P., était un peu bloqué depuis des années, que pendant des années un collectif d'association redessinant Broussais a créé, a inventé, a proposé, d'une façon parfaitement positive et constructive, que ce collectif considère aujourd'hui n'avoir été ni écouté ni entendu, qu'il y a encore un mois un comité de concertation devait être monté sur Broussais, le seul aménagement quasiment à Paris pour lequel il n'y a pas de comité de concertation.

Engagement, il y a un mois de la Municipalité. Nous montrons un comité de concertation. Nous concentrerons tout dans ce comité. Un mois après, tombe du ciel une délibération, dont ni élus ni associations n'étaient au courant, et qui apparaît avec un programme quasiment ficelé.

Je ne sais pas si on peut vraiment gérer un dossier d'urbanisme de cette manière. C'est extrêmement dommageable car ce projet est un beau projet. Il y a des finances, et pourtant tout est mis en œuvre apparemment pour que les habitants ne se l'approprient pas.

Effectivement, par rapport à cet enjeu de constituer des centres culturels, qui ne soient pas seulement tournés vers la pratique amateur mais qui soient la vraie rencontre entre amateurs et professionnels, avec une certaine ouverture sur le quartier, cet équilibre que nous cherchons sur les centres, nous sommes sûrs qu'avec la méthode employée aujourd'hui par la Municipalité du 14^e arrondissement, cela ne pourra pas fonctionner.

L'ensemble des groupes politiques au dernier Conseil n'a pas voté cette délibération. Une grande partie a demandé le retrait de cette délibération. Huit interventions d'associations, c'est la première fois que cela arrivait au Conseil d'arrondissement depuis 2001. C'est la première fois que des groupes politiques quittent la salle. Et M. le Maire, je suis sûr, va nous dire dans son intervention à venir : il n'y a aucun problème, je suis prêt à concerner, je suis prêt à ouvrir.

Je crois, Monsieur CHERKI, qu'il y a un problème. Il y a un problème apparemment avec le milieu associatif. Il y a un problème avec vos élus, j'ai envie de dire. Nous venons d'avoir une discussion, il y a deux minutes, et il y a une réunion de l'Exécutif mercredi matin sur Broussais, ce sujet sensible. Je n'ai pas la chance de faire partie de l'Exécutif et je vous demande d'y venir pour discuter et avancer : vous refusez.

Toutes les portes du dialogue avec les élus et les associations sont fermées systématiquement par la mairie du 14^e arrondissement sur ce dossier. Je trouve cela de très mauvaise gestion. Cela laisse présager, je dirai, un avenir très médiocre pour ce futur centre culturel.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur CHERKI ?

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Je suis un peu surpris, parce que je rappellerai à M. DUTREY, qui était Premier adjoint au Maire du 14^e arrondissement et qui, maintenant, est conseiller d'arrondissement sans délégation et conseiller de Paris et qui est donc, sur le 14^e, redevenu un intermittent de l'action politique, que je ne suis pas adjoint à la culture, et Christophe GIRARD vous répondra, et donc je ne suis pas chargé de piloter ce projet, mais je vais dire quel est mon point de vue de maire d'arrondissement.

Deuxièmement, je voudrais dire à Mme CARRÈRE-GÉE que je suis toujours surpris quand j'entends les Gaullistes venir dénigrer les Maisons des jeunes et de la culture, mises en œuvre par André Malraux en son temps, déclinées dans beaucoup de villes par des mairies de gauche, et heureusement qu'il y en a eu, pour assurer une certaine forme de démocratisation de la culture et moi, je n'accepte pas qu'on traite comme quantité négligeable dans notre passé et tradition culturelle ce qui a été l'œuvre des M.J.C. Je les défends, car elles ont fait beaucoup pour la démocratisation culturelle.

Maintenant, si vous voulez renier l'œuvre de vos prédécesseurs, libre à vous, Madame CARRÈRE-GÉE !

Je voudrais maintenant revenir sur le problème qui nous anime.

Nous sommes confrontés à un équipement, Broussais, racheté par la Ville de Paris, à la demande de mon prédécesseur, Pierre Castagnou, dont nous n'avons jamais défini au moment du rachat ce qu'il devait être.

A l'époque, la mairie du 14^e arrondissement souhaitait en faire, et c'était un projet tout à fait louable, l'équivalent d'une Maison des métallos du Sud, mais la Ville de Paris a considéré, dans son schéma de développement des équipements culturels - moi, comme maire d'arrondissement, je peux l'entendre, car je ne suis pas partisan qu'il y ait 20 politiques d'arrondissement à la culture sectorielles, je crois à la cohérence d'une politique culturelle de la Ville de Paris - le Maire de Paris a donc rendu un arbitrage, en indiquant qu'il n'y aurait pas la Maison des métallos du Sud.

Moi, ce que j'ai demandé comme maire d'arrondissement, quand j'ai pris les fonctions de maire d'arrondissement, c'est qu'on puisse sortir le dossier de son enlèvement et faire en sorte d'aménager un équipement culturel de proximité. J'ai donc même proposé, puisque le calendrier que m'avait transmis la Ville de Paris, notamment sur la question de la voirie et de la livraison des logements, prévoyait que la livraison totale de Broussais n'aurait pas lieu dans le cadre de cette mandature, mais une partie seulement, qu'au moins, dans le cadre d'une partie de cette mandature, on puisse ouvrir la chaufferie dans le cadre d'une première tranche de travaux portant sur 600 mètres carrés utiles et donc d'étaler les crédits sur deux mandatures.

Le Maire de Paris l'a accepté, a débloqué cinq millions d'euros, et je l'en remercie. Nous n'avons donc besoin de mobiliser qu'une première partie de la somme pour aménager cet équipement culturel de proximité.

Ce que la Ville de Paris souhaite, c'est faire un lieu dédié aux pratiques amateurs. Moi, ce que j'ai dit et redit à la Ville de Paris, c'est que je pense qu'il faut que nous arrivions à un compromis entre un équipement qui s'insère dans une politique parisienne culturelle, qui a sa cohérence, mais qui a aussi sa réussite - moi, je défends la politique culturelle de Paris - et, en même temps, ce quartier, qui a son histoire, sa sociologie et son avenir ; je ne suis pas pour poser par principe des équipements culturels dans un quartier sans réfléchir à leur insertion.

J'ai demandé à la Ville de Paris d'être un peu moins psychorigide sur la notion de maison de pratiques amateurs, plus ouverte sur le quartier - j'en suis désolé pour celles et ceux qui sont arc-boutés sur la ligne bleue des Vosges de leur ligne budgétaire -, qu'on réfléchisse et qu'on fasse de la politique.

Quelle est la difficulté que nous avons rencontrée lors du dernier Conseil d'arrondissement ? C'est que de manière un peu baroque, je le dis, on nous a transmis une délibération sans cahier des charges annexé et qu'un certain nombre d'élus ont demandé, et c'est logique et je l'entends, qu'on retirât la délibération.

J'ai fait un autre choix, que j'assume, parce que je travaille en confiance avec la Ville et je pense que la Ville de Paris n'est pas un ramassis de manipulateurs, c'est qu'on vote la délibération, mais qu'il y ait un engagement de prolonger la concertation et il se trouve, concomitamment, Monsieur DUTREY, que le lendemain du vote de la délibération, a été mis entre mes mains un cahier des charges, que j'ai lu, et qui, personnellement, à cette étape, me pose un certain nombre de problèmes. J'ai donc demandé à le retravailler ; j'en ai le droit, comme maire d'arrondissement, Monsieur DUTREY... Un jour, peut-être, si vous êtes maire d'arrondissement - je crois que ce jour n'arrivera pas dans le 14^e -, vous pourrez retravailler les cahiers des charges que vous envoie la Ville de Paris. Je ferai deux choses, Monsieur DUTREY, je vous le dis, je réunirai mon Exécutif municipal dont vous ne faites pas partie, mais c'est le choix de vos amis, de votre formation politique, qui n'ont pas choisi de vous mettre adjoint au Maire d'arrondissement ; c'est leur droit, ce n'est pas mon problème, je n'ai pas à revenir sur les arbitrages des Verts sur les postes d'adjoint en début de mandature en 2008, donc je réunirai mon Exécutif et je ferai, le 19 mai, une réunion de concertation avec les acteurs de terrains qui ont participé à la première phase de la concertation pour qu'on discute du contenu du cahier des charges et j'ai demandé qu'on décale, et la Ville l'a accepté, la Commission d'appels d'offres chargée de désigner le maître d'œuvre, parce que je souhaite que le cahier des charges qui sert de base au document de consultation ait fait l'objet d'une concertation et je souhaite qu'il soit suffisamment souple pour permettre que cette maîtrise d'œuvre ait tout son sens, c'est-à-dire une maîtrise d'œuvre qui permette l'aménagement, comme cela a toujours été conclu, réversible de cette première phase de l'équipement et qui prenne en compte, à un moment donné, les attentes du quartier.

Ce document, ce cahier des charges, puisque je l'ai eu après, sera communiqué aussi à tous les élus d'arrondissement, membres ou non de l'Exécutif.

Après nous devons discuter du contenu. C'est à la Ville de le piloter, en lien avec la mairie d'arrondissement et les associations de quartier. Je le dis, parce que cet équipement doit être un compromis entre une volonté politique municipale parisienne et la réalité d'un quartier.

(Brouhaha).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Nous en arrivons maintenant à la réponse de l'Exécutif. La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Etant presque plus vierge sur ce débat, je vais donc tenter, sans langue de bois, de vous sortir mon baume du tigre et d'essayer d'apaiser... Nous sommes dans l'année du tigre...

(Intervention hors micro de Mme CARRÈRE-GÉE).

Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, on s'est vu tout à l'heure ; laissez-moi maintenant vous répondre et je vais vous répondre sur le cahier des charges !

(Intervention hors micro de Mme CARRÈRE-GÉE).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, s'il vous plaît, si vous voulez faire une explication de vote, on vous donnera la parole après, à condition que votre groupe vous la donne, mais pour l'instant, vous écoutez la réponse de l'Exécutif, point, s'il vous plaît !

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Minute, papillon !

N'ai-je à peine ouvert la bouche sur ce micro que j'entends déjà de la passion !

Ce qu'a dit Pascal CHERKI est la stricte vérité, comme l'a dit d'ailleurs Jean-François MARTINS : cela fait 10 ans que cela dure. Reconnaissons donc que le Maire d'arrondissement en responsabilité souhaite que ce dossier avance.

Maintenant, la Direction des Affaires culturelles, et je suis peut-être fautif sur ce point, sous ma pression, parce que c'est vrai que je mets une pression très grande sur la Direction des Affaires culturelles pour que les dossiers avancent... Peut-être ai-je eu tort de leur dire que je trouvais que ce dossier dormait et peut-être qu'en effet, ils ont souhaité sortir très vite un cahier des charges au débotté etc., et je pense qu'en effet, ce n'est pas la bonne méthode. La bonne méthode, c'est ce que vient de dire Pascal CHERKI, est de remettre le compteur à zéro, ce qui est très simple, c'est pourquoi je vous demande de voter ce projet de délibération.

(Protestations).

Cela fait dix ans que cela dure. Ecoutez-moi, un peu de méthode. Je vais vous proposer le vote de ce projet de délibération, parce qu'il est important que l'on prenne acte qu'il est important qu'à Broussais, dans ces 600 mètres carrés, un lieu de culture naisse.

Après, tout reste à faire. Une fois que l'on aura voté ce projet de délibération très général, en effet, c'est là que vous devrez vous concerter, faire des propositions, que les associations seront évidemment entendues et reçues par le Maire d'arrondissement et l'adjoint concerné et que, bien évidemment, ce lieu qui devrait être défini dans le strict cadre budgétaire, pourra en effet toucher aux pratiques amateurs.

Madame CARRÈRE-GÉE, les pratiques amateurs, ce ne sont pas des M.J.C. de second rang. Ce sont des passionnés qui parfois deviennent des professionnels, qui sont de merveilleuses chorales, des troupes de théâtre ou encore des orchestres.

Le calendrier a été annoncé - et je tiens vraiment à être totalement solidaire de Pascal CHERKI - et présenté aux associations dès la première réunion d'ailleurs.

Danièle POURTAUD, excellemment en 9e Commission, a rappelé le nombre de réunions de concertation, d'échanges, de mises au point, de corrections, etc., sur ce dossier depuis des années, alors qu'elle était adjointe à la culture auprès de Pierre Castagnou de 2001 à 2008.

Ayez du respect pour le travail qui a été fait.

En effet, une fois ce projet de délibération voté, on pourra travailler sur le contenu. Aujourd'hui, le contenu n'est pas défini. Je tiens à vous rassurer là-dessus. Comme l'a dit Pascal CHERKI, ce n'est pas l'arrondissement qui va faire le contenu.

L'arrondissement s'enrichira de ce que les associations, les conseils de quartier, les habitants et les élus du Conseil municipal vont apporter pour que nous puissions ensemble, via la 9e Commission avec la Direction des Affaires culturelles, mon cabinet et le cabinet du Maire, vous faire une proposition d'un lieu exemplaire et formidable que mérite le 14e arrondissement.

C'est du travail comme on en fait quotidiennement. Comme le 100 rue de Charenton a été soutenu et qu'il a pu exister dans le 12e, de la même manière nous travaillerons comme nous avons travaillé pour la "Maison des Métallos" dans le 11e et comme on travaille sur tous les grands dossiers.

Il n'y a pas de petits dossiers amateurs, il n'y a que de grands et beaux dossiers pour la culture à Paris, en particulier dans le 14e arrondissement.

Je vous remercie de bien vouloir vous mettre au travail une fois que l'on aura voté.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE pour une explication de vote rapide.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Simplement pour demander à Pascal CHERKI de bien vouloir s'associer à la demande de l'ensemble des autres groupes du 14e arrondissement, et demander lui aussi le report de ce projet de délibération d'un mois.

Personne ne veut faire traîner ce dossier. Comme l'a dit justement René DUTREY, tout le monde est d'accord dans le 14e pour faire un projet culturel digne de ce nom.

Ce n'est pas parce que dans un mois vous nous présenterez un projet de délibération légal avec en annexe le projet de cahier des charges que vous allez enliser ce dossier.

Je rappelle que si ce projet de délibération est voté, plus jamais le dossier ne passera ni devant le Conseil d'arrondissement ni devant le Conseil de Paris. C'est la première et dernière fois que l'on entend parler de cet équipement culturel. On aura voté en signant un chèque en blanc à M. GIRARD que je respecte par ailleurs.

Ce ne sont pas des méthodes, c'est indigne. Vous devriez vous réjouir, Monsieur GIRARD, que la culture suscite dans le 14e autant de passions positives. Ecoutez ces passions et retirez ce projet de délibération. Personne ne vous en voudra ou ne dira que vous avez baissé pavillon, ce n'est pas le sujet.

Il s'agit de faire voter un projet de délibération légal avec un permis de construire et un cahier des charges annexés. Attendons un mois.

Vous avez la chance de pouvoir faire un projet fédérateur dans le 14e, au lieu de cela vous piétinez les aspirations de tout le monde, les vœux de tout le monde, ce n'est pas possible.

Vraiment, je souhaite que vous changiez d'avis, que Pascal CHERKI s'associe à nous pour demander le retrait de ce projet de délibération, faute de quoi nous voterons contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le président du groupe "Les Verts" m'a demandé de pouvoir faire une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - C'est une explication de vote mais je laisse la parole à René DUTREY qui va la faire pour le groupe.

M. René DUTREY. - Nous avons bien compris que nous allons voter un projet de délibération sur lequel nous allons nous concerter par la suite.

Pour se concerter, il faut pouvoir discuter, Monsieur GIRARD. Je demande votre intervention dans le 14e arrondissement, en tant que médiateur, s'il vous plaît. Nous avons besoin d'un médiateur.

Très concrètement, pour pouvoir concerter, il faut discuter. C'est un projet qui me tient beaucoup à cœur. Mercredi matin, il y a une réunion de crise de l'Exécutif à la mairie du 14e pour en discuter, je ne parviens pas à être invité à cette réunion, alors que je suis président de la Commission urbanisme et logement, Conseiller de Paris et membre du Conseil du 14e arrondissement.

Pourriez-vous intervenir en médiation dans le 14e arrondissement pour rétablir les conditions de dialogue ? Je crois qu'il y a une certaine carence. Je demande une médiation, s'il vous plaît.

Deuxièmement, en tout cas pour le moment...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il faut arrêter.

M. René DUTREY. - ... le groupe "Les Verts" ne prendra pas part au vote, considérant que nous sommes très peu informés sur ce qui va réellement se passer, mais s'il vous plaît, envoyez-nous des médiateurs dans le 14e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Yves POZZO di BORGIO pour une explication de vote.

M. CHERKI aura ensuite la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Nous n'avons pas de conseiller de Paris dans le 14e arrondissement mais un conseiller d'arrondissement qui nous a exprimé sa position qui rejoint la position de Mme CARRÈRE-GÉE et celle de M. MARTINS, c'est la raison pour laquelle nous voterons comme eux dans ce projet de délibération.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Dans l'intervention de René, il y a un côté surréaliste.

Je ne suis pas chargé de gérer le narcissisme de René DUTREY.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Laissez parler M. CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Quel sectarisme ! J'ai écouté René sans l'interrompre. Le narcissisme, ce n'est pas insultant, cela fait partie de la personnalité humaine. L'ego si vous préférez.

M. René DUTREY. - Tu me mets en cause.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Je te réponds. Mon objectif n'est pas de gérer ta place politique dans l'arrondissement, si tu n'es pas adjoint, ce n'est pas de ma faute.

Il y aura une réunion de l'Exécutif, c'est normal que je réunisse l'Exécutif et les membres de l'Exécutif auront...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Laissez finir Pascal CHERKI, s'il vous plaît.

(Brouhaha).

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Mon cher Yves, dans le 14e arrondissement, vu le score que vous avez fait à la dernière régionale par rapport au reste de Paris, c'est plutôt bien géré, de mon point de vue, mais ce n'est pas le débat du jour.

Il y aura une réunion de l'Exécutif, toutes les formations de la majorité municipale, à cette étape, auront le cahier des charges. J'espère qu'ils t'en feront une copie, René. Si tes amis, adjoints au Maire du 14e arrondissement, ne te font pas une copie du cahier des charges, je m'engage à ce que tu l'aies. Je l'enverrai à tous les élus.

Je l'ai dit, Madame CARRÈRE-GÉE.

Bien sûr, je l'ai reçu après le vote de la délibération.

C'est normal que l'Exécutif, la Municipalité d'arrondissement, regardent ce cahier des charges avant qu'il ne devienne définitif.

Il y aura une concertation avec les associations avant que ce document de consultation ne devienne le cahier des charges définitif. C'est le premier élément.

Deuxième élément : retrait ou non de la délibération, vous m'avez interpellé, Madame CARRÈRE-GÉE. Vous me demandez de poser un acte de défiance vis-à-vis de la Ville de Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Non !

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Je ne poserai pas cet acte de défiance. Je travaille en confiance. A partir du moment où Christophe GIRARD a réitéré sa position et proposé cette méthode-là, je travaille en confiance et je fais confiance à Christophe GIRARD, voilà !

(Applaudissements).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour finir, je donne la parole à Christophe GIRARD et après, nous passerons au vote, point !

(Brouhaha).

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Non, je n'ai pas le cahier des charges non plus !

(Rires).

Non, puisque le cahier des charges, il faut le faire, donc je ne l'ai pas.

(Brouhaha).

En tout cas, il est clair que, comme cela se fait pour les conservatoires, comme cela s'est fait pour la Maison des Métallos, pour l'Institut des cultures de l'Islam, il y a d'abord une première tranche, une première étape qui est la maîtrise d'œuvre et ensuite, en Conseil de Paris, comme en Conseil d'arrondissement, on discutera du contenu, on discutera du nom de l'établissement. Tous ces points-là seront abordés par vous tous et par nous.

Mais fixons déjà un calendrier qui permet de démarrer cette concertation et ce ne sera ni ONU ni ONUC.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPA 47).

2010, DPA 65 - Signature de l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de transformation du site des anciennes Pompes Funèbres de Paris, 104 rue d'Aubervilliers (19e) en bâtiment à vocation culturelle.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au devenir du "104".

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la procédure de nomination de la nouvelle direction du "104".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DPA 65. Il s'agit de la signature de l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de transformation du site des anciennes Pompes Funèbres de Paris, dit "Le 104", en bâtiment à vocation culturelle.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER pour 5 minutes. Merci.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Nous aurons à nous prononcer bientôt sur la nomination d'une nouvelle équipe à la tête du "104", mais nous pouvons constater que la première équipe a déjà mis fin à son mandat, alors que les avenants concernant le marché de maîtrise d'œuvre arrivent encore, c'est-à-dire que le bâtiment n'en finit pas de finir d'être prêt.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

Les cinq avenants précédents sont rappelés dans ce projet de délibération et c'est le sixième et, j'espère, dernier que l'on nous propose de voter.

Au total, le pourcentage d'évolution par rapport au marché initial est de 10 % pour la maîtrise d'œuvre, et ce, alors que le bâtiment paraît mal adapté à ses fonctions.

Cela dit, pour notre part, nous ne souhaitons pas qu'il y ait une transformation du lieu en tant que bâtiment et que l'on investisse encore dans des travaux. Ce que nous demandons, c'est une refondation du projet qui soit respectueuse du budget et qui s'inscrive dans le bâtiment tel qu'il est.

C'est pourquoi nous voterons cet ultime avenant, justement parce que c'est le dernier qui concerne le bâtiment.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Monsieur le Maire, je ne vais pas rappeler ici tout ce que mon collègue et ami Jean-Jacques GIANNESINI a déjà exprimé sur la gestion calamiteuse et la gabegie financière du "104", je souligne juste que les dépenses supplémentaires continuent et qu'il est question ici de signer un nouveau chèque à l'atelier "Novembre", maîtrise d'œuvre du projet, pour 130.000 euros T.T.C., et ce, alors qu'une nouvelle direction n'a pas encore été désignée comme cela vient d'être rappelé.

Pour en revenir à l'atelier "Novembre", cette entreprise aura négocié avec la Ville de Paris pas loin de six avenants à son marché initial, pour un dépassement de marché de 1.050.884 euros, ce qui porte le dépassement à 10,63 %.

10,63 % ! C'est un dépassement énorme et je vous rappelle que la principale raison du dépassement, c'est l'ampleur des travaux modificatifs et le retard des travaux.

Monsieur le Maire, de tels dépassements sont inacceptables. J'aimerais que vous puissiez me répondre sur l'utilité des commissions d'appels d'offres de la Ville de Paris. Si on entérine par la suite de tels dépassements, à quoi servent donc les critères de sélection ?

Autre question, très intéressante et très importante pour nous : la Ville de Paris va-t-elle continuer à autoriser cette entreprise à répondre à des appels d'offres ? Parce qu'on peut craindre le pire quand, sur un projet, on laisse filer les dépenses au-dessus de 10 %. Ils pourront recommencer sur le prochain projet qu'ils gageront.

Si nous sommes dans l'attente de la nomination de la prochaine direction du "104" pour donner une chance artistique à cet établissement, nous ne cautionnerons pas des dépassements de marché de cette hauteur.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Nous terminons avec M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention me permettra évidemment d'évoquer le projet de délibération mais aussi, par avance, de répondre aux vœux n° 21 et n° 22, présentés par les groupes "Les Verts" et Centre et Indépendants, qui portent sur "Le 104".

Alors que, dans le domaine culturel, l'Etat recule jour après jour et que le Gouvernement abandonne les artistes et les créateurs, l'agitation qui entoure "Le 104" témoigne d'un contexte municipal fort différent, voire tout à fait opposé.

Le projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui tombe, de ce point de vue, à point nommé, car l'avenant, sur lequel les Conseillers de Paris sont amenés à se prononcer, concerne la clôture du marché de main-d'œuvre, ce qui nous rappelle l'extrême jeunesse du "104", seulement ouvert au public à l'automne 2008.

Les vœux, que nous discuterons tout à l'heure et qui sont déposés par les groupes "Les Verts" et Nouveau Centre, semblent faire, de ce point de vue, une étrange course de lenteur, quand ce lieu a justement besoin de trouver le bon rythme.

Comme le disait Christophe GIRARD tout à l'heure, il est indéniable que cet établissement public connaît un tournant essentiel avec le renouvellement de son équipe de direction, mais il ne s'agit pas de revoir à la baisse tout ce qui n'aurait pas marché assez vite et assez bien. Incontestablement, et nous le dirons tout à l'heure, "Le 104" a besoin d'un nouveau départ. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi il faudrait mettre en sommeil les procédures nécessaires de renouvellement de sa direction depuis plusieurs mois, c'est-à-dire mettre en sommeil "Le 104" tout court.

Les Parisiens ont le droit de profiter pleinement de ce nouveau lieu de culture de leur ville. Les habitants de nos quartiers doivent l'investir, au-delà des grandes déclarations d'intention, d'une part, et des grandes déplorations catastrophistes, d'autre part.

Par conséquent, nous voterons évidemment ce projet de délibération et nous voterons tout à l'heure contre les deux vœux qui sont présentés.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue, de cette transition puisque j'allais proposer à l'Assemblée d'examiner les deux vœux n° 21 et n° 22, relatifs au "104", présenté pour le premier par le groupes "Les Verts" et pour le second par le groupe Centre et Indépendants. Cela paraîtrait plus cohérent de les examiner à la suite.

Je propose à Mme Danielle FOURNIER de présenter le vœu de son groupe en une minute et M. Jean-Marie CAVADA, ou quelqu'un de son groupe, le Président POZZO di BORGIO fera la même chose à la suite, avant que Christophe GIRARD ne réponde.

Madame Danielle FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Une petite remarque quand même, parce que je pensais que c'était Christophe GIRARD qui répondait aux vœux après leur présentation et pas, par anticipation, quelqu'un qui est d'ailleurs membre du C.A., je crois. Je ne suis pas sûre, je ne m'en souviens même pas, mais enfin bref !

J'en viens au vœu.

Nous devons nous prononcer, lors du prochain Conseil, sur les candidatures au poste de directeur du "104" puisque, après un peu plus d'un an, les deux directeurs qui ont assuré l'ouverture du lieu n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Cette période de lancement a été marquée par de multiples événements, entre autres, la faible fréquentation du lieu, un déficit dans le montant est encore inconnu et dont Christophe GIRARD nous a dit tout à l'heure qu'il allait être nul, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, et disons aussi la forte déception des riverains, à côté de réussites qui ont pu être rappelées.

Comme l'a dit Jean-Marie CAVADA tout à l'heure, nous n'avons plus le droit à l'erreur. Ainsi, nous pensons que cette période d'incertitude dans laquelle nous sommes peut et doit être propice à la réflexion.

Aussi, nous souhaitons que la nomination d'une nouvelle équipe, prévue en juin prochain, soit suspendue jusqu'à ce que les résultats de l'audit commandé par la Ville à l'Inspection générale soient diffusés et débattus et que, en l'attente, l'administratrice déléguée par la Ville assure le suivi pour que la nouvelle équipe soit nommée en connaissance de cause.

Nous demandons aussi que la Mairie engage une réflexion approfondie avec les élus, ainsi qu'une large concertation avec les artistes, le milieu associatif et les citoyens, afin de tirer les leçons des dysfonctionnements passés pour refonder le projet du "104" et, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, dans votre réponse à Jean-Marie CAVADA tout à l'heure, pour faire mieux et différemment.

Pour cela, effectivement, pas de précipitation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO, pour présenter le vœu de son groupe.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Oui, rapidement. On a abordé le problème du "104" tout à l'heure pendant les questions d'actualité : beaucoup d'argent, une difficulté d'identification culturelle, une nouvelle direction qui va être nommée, et des interrogations sur la situation financière.

Tout ceci semble évident et je vais rejoindre le vœu des Verts, même si je ne sais si c'est leur idée ou si cela est la notre. On a d'ailleurs eu une discussion avec GAREL en 1ère Commission.

C'est le bon sens. J'ai dit à mes collègues de l'opposition que leurs questions étaient redondantes.

Ce que nous demandons au même titre que Mme FOURNIER, cela devrait être l'évidence, mais comme on ne l'a pas, on est obligé de le demander. On doit avoir au moins le rapport d'inspection et le conseil d'administration doit être informé avant les décisions.

C'est le b.a.-ba, et je ne comprends pas qu'on soit obligé de faire un vœu là-dessus. On l'a fait car on n'a pas cette réponse.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux trois intervenants sur le projet de délibération puis aux deux vœux qui viennent d'être présentés, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci.

J'essaierai d'être succinct, clair et rapide.

Proche de Mme Camille MONTACIÉ, adjointe en charge des marchés, j'ai évidemment vérifié, pour répondre à la question posée par Mme ONGHENA. 10 % du prix global des travaux est un montant extrêmement raisonnable pour un équipement totalement nouveau dont l'originalité et l'ampleur rendaient évidemment difficile la totale maîtrise des coûts.

Je pense que vous avez une certaine expérience dans les marchés publics et dans les travaux engagés par les collectivités. Les dépassements sont en général de plus de 10 % : 15% à 30 %. Là, on a un dépassement de 10 %, ce qui est classique et je pense qu'il n'y a pas lieu de s'émouvoir.

D'ailleurs, M. Jean-Jacques GIANNESINI, qui siège au conseil d'administration du "104", n'a jamais tenu de tels propos, en parlant de gabegie, pas du tout ! Il est plutôt très attentif et il a voté à chaque fois les décisions du conseil d'administration. Je pense que nous sommes donc tous en responsabilité.

Maintenant, les deux vœux, en fait le même vœu d'ailleurs, évidemment que cela paraît le bon sens. On se dit, mon dieu ! Le président du conseil d'administration a proposé au Maire, qui l'a accepté et qui l'a diligentié, une inspection.

Pourquoi avons-nous décidé cette inspection ? Parce qu'un prestataire de service, lorsque la directrice administrative et financière est partie l'année dernière, a rédigé une note dans laquelle il prévoyait un déficit absolument astronomique.

Vous imaginez bien que nous n'avons pas voulu attendre que les comptes soient vérifiés par la Recette générale des finances et nous avons donc diligentié une inspection. Cette dernière nous a déjà donné quelques indications sur le fait que les finances étaient beaucoup plus saines que ce que craignait ce prestataire de services provisoirement employé par les directeurs.

Qu'ensuite, il n'avait d'ailleurs pas eu vraiment besoin, l'inspection le montrera, d'un recours à un emprunt quelconque pour les travaux du restaurant. La gestion est donc plutôt en bon état ; il n'y a pas d'inquiétudes particulières à avoir.

Sachez qu'il y a 65 salariés qui travaillent quotidiennement, que nous avons nommé une directrice générale adjointe, Mme Marie-Pierre AUGER, qui dirige le lieu jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction. 65 salariés travaillent là d'arrachepied, 110 projets culturels existent et un certain nombre de manifestations très importantes vont se tenir.

Pour rien au monde, il ne faudrait retarder la procédure qui me paraît déjà trop longue de soumission au Conseil de Paris d'une "short list", une liste courte de deux à quatre noms pour qu'ensuite le conseil d'administration puisse choisir la meilleure candidature. Reculer, cela veut dire reculer jusqu'après l'été.

Je pense que c'est un établissement qui ne peut absolument pas se passer de capitaine avec le programme et la charge qu'il assure actuellement et les 8 millions d'euros que la Ville lui consacre.

C'est donc un avis défavorable aux deux vœux pour ces raisons.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. La première, pour le groupe U.M.P.P.A., de M. Thierry COUDERT, à qui je donnerai la parole et ensuite, pour le groupe socialiste, de son président M. CAFFET.

Monsieur COUDERT, vous avez la parole.

M. Thierry COUDERT. - Le problème du "104" est un problème financier aujourd'hui, mais cela se trouve être un problème financier parce que c'était un problème culturel.

On voit bien, à travers la première gestion qui s'est terminée un peu brutalement, que le projet culturel, finalement, avait un côté qui prêtait au rêve mais qui avait du mal à trouver un public, à la fois en interne, dans le quartier, et au-delà, dans Paris et a fortiori sur le plan international.

Ce n'est pas parce qu'un projet n'a pas d'équivalent sur le plan international qu'il est utile et qu'il réussira.

La vraie question qu'il faut se poser, par rapport aux candidatures, c'est certes d'examiner le résultat de regarder des audits, mais c'est aussi de se demander si on ne repart pas sur les mêmes bases. Quand on voit la diversité des 56 équipes qui ont répondu à l'appel à candidatures, on voit bien finalement que l'on repart sur des objectifs qui seront nécessairement ambitieux, en tout cas sur le plan financier, peut-être sur le plan culturel, mais qui ne répondent pas nécessairement à des besoins dans l'offre culturelle parisienne.

Si on doit faire quelque chose de ce bâtiment dont il faut se réjouir qu'il ait été merveilleusement restauré - c'est un témoignage du patrimoine industriel de Paris -, il y a peut-être des besoins auxquels il faut réfléchir. À Paris, il est clair qu'un certain nombre de collectifs d'artistes, ici ou là, qui font du travail de qualité et qui ont souvent l'habitude de travailler en direction des publics des quartiers dans lesquels ils sont insérés, pourraient y être hébergés. Cela aurait l'avantage d'être une formule moins coûteuse et répondant à un vrai besoin.

Nul besoin d'avoir une soixantaine de personnels, de grands noms du théâtre, du spectacle ou des arts plastiques pour diriger cet établissement. Peut-être un simple gestionnaire des lieux, mais avec l'accueil de collectifs d'artistes ambitieux dans leur projet, permettrait à cette ancienne fabrique de cercueils de se transformer demain en un geyser de l'art contemporain à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon groupe ne votera pas ces deux vœux, tout simplement parce que je crois que le bon sens qui est invoqué, à la fois par M. POZZO di BORGIO et par Mme FOURNIER n'est pas le bon terme sur ce dossier.

J'ai envie de dire que je partage en bonne partie l'intervention de M. COUDERT. Je crois que le problème qui est posé en fait sur le "104" n'est pas un problème d'ordre financier.

C'est un problème de définition d'un projet culturel dont il faut bien reconnaître, et je suis le premier à le faire, que les objectifs qui avaient été fixés en matière culturelle à la précédente équipe n'ont pas été atteints, et on peut même se demander s'ils avaient été suffisamment bien définis au départ.

Je crois qu'il ne faut pas avoir de réticences à reconnaître que le projet culturel de départ n'avait peut-être pas été suffisamment bien formulé.

Or, ce que nous disent à la fois Mme FOURNIER et M. POZZO di BORGO, c'est qu'il faut attendre pour sélectionner une nouvelle équipe avec un nouvel objectif culturel, un nouveau cahier des charges en quelque sorte. Il nous faudrait attendre les résultats d'un audit qui, si j'ai bien compris, porte sur des questions d'ordre financier.

D'ailleurs, parmi les considérants du vœu des "Verts", c'est parfaitement indiqué puisque ce sur quoi porte cet audit, ce sont des dysfonctionnements qui ont largement contribué à fragiliser l'établissement sur le plan financier.

L'erreur à ne pas commettre serait de dire : commençons par identifier ces dysfonctionnements avant de définir un projet culturel. Je crois que c'est l'inverse qu'il faut faire, que le "104" ne peut pas attendre jusqu'à la fin de l'année sans savoir véritablement quels seront ses nouveaux objectifs et qu'il ne faut pas interrompre le processus de désignation d'une nouvelle équipe qui a été engagé et qui doit être mené à bien le plus rapidement possible.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je crois avoir noté deux demandes d'explication de vote supplémentaires pour des groupes étant déjà intervenus car ils ont déposés les vœux.

Rapidement, la parole est au Président POZZO di BORGO, et après à Sylvain GAREL.

M. Yves POZZO di BORGO. - Quand on met un bateau en cale, il faut du temps, et la réponse que vous faites, Monsieur GIRARD, n'est pas sérieuse.

Si vous travailliez dans une société privée, je ne suis pas sûr que votre conseil d'administration pourrait accepter que vous lui disiez, sur un sujet aussi important : "On fait vite car il faut se presser !".

Le conseil d'administration veut avoir les comptes. Le conseil d'administration, ce sont les conseillers de Paris, et une telle demande est tout à fait normale, même si je rejoins ce que dit Jean-Pierre CAFFET, sur la nécessité d'une réflexion culturelle, mais il faut aussi que l'on bâtit un projet financier. On a besoin d'y voir clair, et ce que vous dites n'est pas acceptable. Je redis que nous avons besoin de définir le projet culturel avec un environnement financier, parce que vous allez encore, dans cette affaire, accentuer le phénomène. Je ne sais pas ce que cela sera dans un an ou dans deux ans ; cela sera peut-être un gros scandale.

Je dis simplement : regardez tout, mettez tout sur la table et là-dessus nous pourrions travailler. Voilà.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL, rapidement.

M. Sylvain GAREL. - Rapidement.

D'abord pour dire que je suis d'accord avec ce que vient de dire M. Yves POZZO di BORGO, mais aussi d'accord avec ce qu'a dit M. Jean-Pierre CAFFET dans toute la première partie de son intervention. Il a bien analysé, je crois, les raisons de l'échec du "104" que nous regrettons tous. On aimerait tous que cela fonctionne.

Je pense, en revanche, qu'avant de faire maintenant un nouveau choix, on doit avoir toutes les informations en main. Penser que les conditions financières n'influent pas sur un projet culturel, c'est méconnaître le monde de la culture. Bien sûr que les conditions financières, les conditions de gestion d'un lieu auront des répercussions sur le fonctionnement culturel du projet.

Et donc, avant que nous choisissons les nouvelles personnes, qui doivent remettre le "104" à flot, il faut que nous ayons toutes les informations en main. Pour l'instant, nous ne les avons pas.

Nous ne voulons pas retarder les choses. Si on nous dit que l'audit est prêt dans quinze jours, tant mieux. S'il faut attendre un mois ou deux mois de plus, attendons un mois ou deux mois de plus.

Là où Danielle FOURNIER a complètement raison, c'est que si on rate une deuxième fois le lancement du "104", les choses deviendront très compliquées et très coûteuses pour la Ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je crois que les positions des uns et des autres ont été exprimées clairement. Nous pouvons passer aux opérations de vote.

Si leurs auteurs en sont d'accord, je proposerai que nous votions d'un même mouvement sur les vœux n° 21 et 22, puisqu'ils disent peu ou prou les mêmes choses et que leurs soutiens et leurs opposants seront les mêmes. Après quoi nous passerons au vote pour le projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DPA 65).

Je vous remercie.

2010, SG 71 - Signature d'une convention avec le cinéma Studio Galande pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2010, SG 72 - Signature d'une convention avec la SARL Carlotta Cinémas (cinéma Le Nouveau Latina) (4e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2010, SG 73 - Signature d'une convention avec le cinéma Accatone pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération SG 71, 72 et 73.

Je donne la parole à Mme Odette CHRISTIENNE et Christophe GIRARD répondra.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, on veut nous obliger à ne nous intéresser qu'à des choses rentables, qui amélioreront la compétitivité française, mais ce n'est pas comme cela que l'on fait évoluer une société.

Telle fut la réponse de Sophie RABAU, maître de conférence à Paris III, à la consigne présidentielle qui enjoignait d'exiger, de chaque structure subventionnée, qu'elle rende compte de sa popularité et des interventions avec des obligations de résultat.

Le cinéma d'art et essai semble bien étranger à cette vision du monde. Comment en effet évaluer le rayonnement culturel de ce secteur ? Citons pour rêver les films ayant trait à Paris et que l'on ne peut voir que dans certains cinémas, et qui sont bien souvent des chefs-d'œuvre : "Hôtel du Nord", "Les enfants du paradis", "Les 400 coups", "A bout de souffle" ou, plus près de nous, "Les amants du Pont Neuf" ou "Paris je t'aime", tous conservés au Forum des images, qui a été récemment superbement rénové.

Malheureusement, le cinéma de création traverse une période difficile du fait de l'hégémonie de la production américaine actuelle, et aussi du manque de rentabilité de la diffusion des œuvres les plus anciennes ou réputées les plus difficiles. Comme si l'effort intellectuel ou de réflexion devait être banni de notre vie.

Alors, je suis ravie que l'adjoint à la culture, mais qui en aurait douté, donne toute sa place au cinéma, en particulier au cinéma d'art et d'essai, et nous propose de le soutenir.

Il faut, en effet, que l'on se pose les questions sur le rôle du cinéma, comme le suggère Stanley Cavell, professeur émérite à l'université d'Harvard : "Une personne dont l'éducation aurait été autant façonnée par la fréquentation des cinémas que par la lecture, et qui aime à exercer le métier qui consiste à réfléchir à la philosophie". "Comment le cinéma peut-il contribuer à l'éducation et à l'intelligence d'une culture ou, disons-le, à la compréhension qu'une culture a d'elle-même ?"

Cette question à elle seule est un programme. C'est pourquoi nous savons que le label cinéma d'art et d'essai est particulièrement important. Il est décerné aux salles qui projettent des films de recherche, des classiques, ainsi que des films manquant d'audience ou provenant de pays dont la production est peu représentée en France, et regroupe trois catégories : jeunes publics, répertoire et recherche et découverte.

Le Centre national du cinéma a évidemment un rôle essentiel à jouer dans cette politique. Mais à côté de l'Etat, la Ville de Paris, capitale politique mais aussi culturelle, se doit également de soutenir ce secteur, afin que soient diffusés les films indépendamment des lois du marché.

Ainsi, on pourra contribuer à faire vivre la mémoire du septième art qui a maintenant plus d'un siècle d'existence, et surtout organiser les rencontres culturelles qui contribuent au maintien du lien social.

La politique culturelle est essentielle pour la population et l'avenir artistique de notre pays, et la Ville de Paris s'honore d'y prendre toute sa part.

Oui, le soutien à la SARL "Cinépoque", qui programme des œuvres en prise avec le monde et l'histoire, est justifié.

De même pour le cinéma "Panthéon" qui programme des films d'auteurs réputés difficiles, en première exclusivité et propose aux jeunes publics un travail de découverte et de réflexion à travers un cinéma qui se présente comme indispensable à la formation d'un regard critique.

Le cinéma "L'épée de bois" propose, contrairement aux œuvres cinématographiques marchandes, par ses choix exigeants et un travail d'accompagnement du public, une programmation entièrement consacrée au cinéma contemporain.

"Max Linder Panorama" poursuit également son travail en direction des scolaires, en participant aux opérations "Ecole et cinéma" et "Collège au cinéma". "L'archipel" est aussi la première salle de cinéma qui valorise les musiques de film. "Carlotta cinéma" a accueilli 4.000 écoliers et collégiens en 2009. Et "Accatone" est un cinéma classé recherche.

Impossible d'être exhaustive dans l'énonciation des diverses actions. Mais ces quelques exemples justifient tout l'intérêt des propositions culturelles, et je vous engage à voter cette série de subventions à des cinémas d'art et d'essai, ainsi qu'à l'"Association du cinéma indépendant pour la diffusion" et l'association "Light cone" qui contribue à promouvoir des films, vidéos et performances.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je pense que M. Christophe GIRARD n'aura qu'à approuver cette déclaration ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - J'approuve toujours les déclarations, comme le fait Mme CHRISTIENNE, celle-ci en particulier sur ce sujet. Elle a raison, le cinéma d'art et d'essai a une place essentielle à Paris et, en 2010, nous allons consacrer au total avec la mission cinéma - je salue Michel GOMEZ et son délégué qui est présent en séance - 881.500 euros de subventions de fonctionnement et 100.000 euros de subventions d'investissement aux salles d'art et d'essai, soit près d'un million d'euros aux salles de cinéma indépendantes, auxquels s'ajoutent les 588.800 euros affectés à la numérisation.

Voilà. J'en profite d'ailleurs pour vous indiquer que, dans le 5e arrondissement, le cinéma "La clef" rouvrira le 15 septembre prochain. Je suis certain d'y passer non pas une nuit, mais en tout cas une soirée avec Mme CHRISTIENNE.

(Applaudissements).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous serons présents pour assister à la scène.

(Rires).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SG 71).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SG 72).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SG 73).

Je vous remercie.

**2010, SG 112 - Subvention au cinéma Le Chaplin (15e).
Montant : 15.000 euros.**

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 112, sur lequel Gilles ALAYRAC s'est inscrit et auquel Christophe GIRARD répondra.

Monsieur ALAYRAC, vous avez la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On a longtemps entendu dire que le 15e arrondissement était un désert culturel. S'il est certain qu'il y a dix ans encore, ce n'était pas la culture qui venait spontanément à l'esprit quand on pensait à cet arrondissement, depuis il me semble incontestable que des initiatives ont été prises, qui ont permis de commencer à gommer cette image.

Que l'on songe à la magnifique médiathèque Marguerite Yourcenar, qui attire un public considérable, à "La Ruche" qui est sauvée grâce aux travaux financés par la Ville, on constate que notre Municipalité a donné une impulsion à la culture du 15e arrondissement. Je n'oublie pas le futur espace culturel, qui ouvrira ses portes dans le nouveau quartier Boucicaut actuellement en travaux.

Le 15e arrondissement est aussi par tradition une terre d'accueil pour les cinémas. Mais le septième art, il est vrai, a été éprouvé ces dernières années, avec la fermeture de plusieurs salles. Je pense en particulier au Kinopanorama ou à l'UGC Convention.

Je n'oublie pas non plus la récente disparition du "Grand Pavois" qui, en dépit du soutien apporté par la Ville, des initiatives prises par Anne HIDALGO et Christophe GIRARD, a finalement été vendu.

Quant aux sept salles du MK2 de Beaugrenelle, il est rassurant de savoir qu'elles seront remplacées par un complexe plus vaste du groupe Pathé dans un Beaugrenelle enfin rénové.

Notre souci d'élu doit être d'inciter à une offre cinématographique équilibrée et variée, où cohabitent complexes modernes et salles plus discrètes, offre grand public et programmation plus pointue.

Aussi, je pense que ce projet de délibération par lequel nous attribuons une subvention de démarrage de 15.000 euros au cinéma "Le Chaplin" va tout à fait dans ce sens. Le cinéma a été complètement refait et il est vraiment magnifique.

Christophe GIRARD, présent à sa récente inauguration, a pu le constater. Exigence, originalité, c'est par ces termes que nous pouvons, je crois, le mieux résumer l'état d'esprit qui habite la nouvelle équipe de ce cinéma avec son gérant, Grégory SAUERBORN.

La tradition de cette salle est préservée, puisque sont projetés des films pour petits et grands, récents et anciens, mais la nouveauté tient au fait que sont également organisées des avant-premières, des soirées débat, sous forme de ciné club, permettant chaque mois d'assister à la projection d'un film culte, puis d'en débattre lors de soirées animées par le journaliste Alain RIOU.

Il s'agit d'un format original, qui s'inscrit dans une démarche de proximité et d'échange avec les habitants du quartier. L'équipe du Chaplin étudie également d'autres projets comme l'initiative Cinéma Parents-Bébé, permettant de profiter des joies du cinéma en famille.

Enfin, la synergie avec l'offre culturelle de l'arrondissement va apparaître à travers l'implication de la salle dans la prochaine fête du conseil de quartier, mais aussi avec le projet de créer des événements en lien avec des librairies locales.

C'est donc assurément un coup de jeune qui est donné à ce cinéma indépendant, le seul de l'arrondissement, qui va jouer un rôle d'animation dans la vie du quartier.

Sa démarche originale méritait d'être accompagnée par notre Municipalité.

Le 15e change et je crois que cette nouvelle offre culturelle, en phase avec sa population, en témoigne parfaitement.

Merci donc au soutien apporté par la Ville au "Chaplin".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Christophe GIRARD a la parole rapidement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Ecoutez, je ne vais évidemment pas répéter ce qu'a dit Gilles ALAYRAC, mais je tiens à le remercier pour son soutien et ses encouragements d'élus du 15e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je sou mets le projet de délibération SG 112 au vote...

Mme Laurence DOUVIN. - Explication de vote, s'il vous plaît.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien sûr, de Mme MACÉ de LÉPINAY ?

(Mme DOUVIN acquiesce).

Madame MACÉ de LÉPINAY, je vous en prie.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

M. ALAYRAC a rappelé que le 15e était, dans les années récentes, sinistré du point de vue du cinéma, avec la disparition du Kinopanorama, du Grand Pavois, de l'UGC Convention et la disparition, nous l'espérons temporaire, des salles de Beaugrenelle, qui est quand même une catastrophe.

Nous nous réjouissons évidemment, et le maire du 15e en priorité, de la reprise du cinéma le Saint-Lambert par M. SAUERBORN qui en a fait une salle nouvelle baptisée le Chaplin. Le maire, d'ailleurs, a, le jour de l'inauguration, reçu toutes les personnes qui participaient à cette inauguration à la mairie du 15e.

Je veux, à cette occasion, rendre hommage aux exploitants précédents qui ont tenu à bout de bras cette salle, ces deux salles, et qui ont fait qu'elles vivent encore, M. et Mme HAZIZA ; il faut le dire, ce sont des gens qui ont donné toute leur vie pour ce cinéma et, vraiment, nous devons leur rendre hommage, parce que leur vie n'était pas facile.

Je veux rendre hommage maintenant à Grégoire SAUERBORN, qui est un garçon absolument formidable, avec lequel nous organisons la fête du quartier Saint-Lambert au square Saint-Lambert, et qui nous a apporté toute son expérience, toute sa gentillesse, tout son enthousiasme.

Nous sommes très heureux de cette salle et, évidemment, nous, les élus de la majorité du 15e la soutenons tout à fait.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, SG 112).

Vœu déposé par l'Exécutif proposant d'honorer la mémoire de Youssef Chahine en donnant son nom à une grande salle de cinéma "Le Louxor".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 17, déposé par l'Exécutif, qui va nous être présenté par Christophe GIRARD, pour honorer la mémoire de Youssef Chahine à Paris, notamment par rapport au projet du Louxor.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Youssef Chahine, né le 25 janvier 1926 à Alexandrie et mort le 27 juillet 2008 au Caire, fut un artiste complet, à la fois réalisateur prolifique, acteur, scénariste et producteur. Il réalisa une quarantaine de films depuis le début des années cinquante, jusqu'à "Chaos" en 2006, et jouait dans grand nombre d'entre eux.

Youssef Chahine quitta l'Egypte en 1947 pour étudier près de Los Angeles. Il se révéla rapidement comme un cinéaste audacieux, engagé, fondamentalement indépendant, qui ne recula jamais face aux menaces de censure. Menant de fines analyses de la société qui l'entourait, il donna une audience aux préoccupations sociales, avec "Le fils du Nil" en 1951 ou "Les eaux noires" en 1956, année de ma naissance, dénonça le fanatisme religieux, comme dans "Le Destin" en 1997, et différentes formes d'oppression ou de dérives. Son acharnement en faveur d'un art libre lui valut, en 1984, un séjour en prison pour avoir diffusé un film interdit par la censure.

Sensible et intuitif, il révéla Omar SHARIF dans "Ciel d'Enfer" en 1954, offrit un rôle singulier et généreux à Dalida dans "Le sixième jour" en 1986, réalisa plusieurs co-productions importantes avec la France, comme "Bonaparte en Egypte" en 1985. Il monta, pour la Comédie Française, "Caligula" de Camus en 1992.

Puis, plusieurs fois convié au festival de Cannes, il obtint le prix du cinquantième anniversaire du festival pour l'ensemble de sa carrière.

Le témoignage collectif auquel il participa suite aux événements du 11 septembre 2001 fut nommé pour le César du meilleur film de l'Union européenne en 2003.

Artiste habité d'une vocation profondément humaine, Youssef Chahine mit tout son art et son talent au service de la tolérance, de l'intelligence, de l'humanisme, ne manquant pas de rappeler la chance et la richesse que constituent nos propres différences sociales ou religieuses.

La Ville de Paris tient à rendre hommage aux valeurs et au patrimoine qu'il nous a légués et à perpétuer ses combats contre toute forme d'intolérance et d'intégrisme.

Pour lui rendre hommage, le choix du Louxor, cinéma mythique au style néo-égyptien, construit en 1921, sauvé et réhabilité par la Ville de Paris, s'est imposé comme une évidence.

Cinéma d'art et d'essai, le Louxor proposera, à partir du printemps 2013, une programmation atypique, riche et humaniste, avec trois salles, dont une dédiée aux cinématographies du Sud. La grande salle, d'une capacité de 342 fauteuils, deviendra la salle Youssef Chahine.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je sou mets ce projet de vœu... Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Cela va être très court, juste pour dire que je m'associe complètement à l'hommage que Christophe GIRARD vient de rendre à Youssef Chahine, qui était un des plus grands cinéastes du XXe siècle et du début du XXIe siècle.

C'est un cinéaste qui a beaucoup compté, non seulement pour son pays mais pour le monde entier, par sa liberté de ton, par sa création, et je trouve formidable l'idée de donner le nom de Youssef Chahine à la grande salle du cinéma "Louxor" et je voulais le souligner.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je crois que tout le monde sera d'accord pour soutenir cette proposition.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 88).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la défense du Théâtre de l'Est parisien.

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au Théâtre de l'Est parisien.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n° 18 et n° 19 relatifs au Théâtre de l'Est parisien, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je propose à Mme Frédérique CALANDRA, puis à M. Pierre MANSAT, chacun en une minute, de présenter ces vœux, auxquels Christophe GIRARD répondra.

Madame CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ecoutez, c'est assez simple, comme l'indique notre vœu, ce qui se passe au Théâtre de l'Est Parisien est le résultat de ce que le Premier ministre lui-même annonce sur son site, c'est-à-dire le fait qu'à Paris, la culture est désormais la cible privilégiée de la R.G.P.P., donc c'est là que se situent les coupes les plus franches. On est confronté à une politique qui n'a comme base que des arguments budgétaires, qui est une politique de procédures brutales ; il n'y a ni information ni concertation.

Il a été mis fin au mandat de l'actuelle direction, à savoir de Mme Catherine ANNE, qui a pourtant fait un travail remarquable dans le théâtre contemporain, le 31 décembre dernier par le Ministre de la Culture sans qu'aucun de nous ne soit évidemment informé.

Mme Catherine ANNE, assez dignement, a décidé de ne pas objecter, de façon à ne pas mettre en danger l'avenir du théâtre lui-même.

L'Exécutif du 20e arrondissement demande avec force que le Théâtre de l'Est Parisien demeure une scène théâtrale et un lieu de création, notamment dans le domaine de l'éducation au théâtre du public scolaire, de l'enfance ; il y a un enjeu fondamental pour l'Est parisien, cela ne concerne pas que le 20e arrondissement. Je vous demande de bien vouloir adopter ce vœu.

Par ailleurs, j'ai demandé un rendez-vous avec M. TORRETON et M. MITTERRAND.

Je n'avais pas de réponse jusqu'à ce jour et, selon des rebondissements dont la vie politique a le secret, c'est aujourd'hui que j'ai reçu une réponse positive à ma demande de rendez-vous.

Je tenais, pour être parfaitement honnête, à vous en informer.

M. François DAGNAUD, adjoint, président.- Merci.

M. Pierre MANSAT a la parole.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - J'ai peu de choses à ajouter à l'intervention de Frédérique CALANDRA.

Je voudrais insister sur la dimension du théâtre pour le jeune public. Bien souvent, l'action du théâtre en direction du jeune public se fait à travers quelques représentations ou des actions qui sont ciblées jeune public, alors que le T.E.P. a fait la démonstration que l'on peut avoir la plus grande exigence de qualité professionnelle, de qualité culturelle, justement pour cette programmation en direction du jeune public.

Notre inquiétude est extrêmement forte que la fin du mandat de Catherine ANNE aille de pair avec la disparition d'une ambition extrêmement forte du théâtre en direction du jeune public.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Rapidement peut-être, l'avis de M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je suis tout à fait favorable à ces vœux, pour des raisons simples.

Bien sûr, il faut que l'État donne des réponses claires quant à l'avenir de ce théâtre important pour Paris. En effet, Catherine ANNE, dont le talent n'est pas à prouver, doit être en effet bien traitée. Je pense que le Ministre aura ce souci, je le souhaite vivement.

De ce fait, notre avis est tout à fait favorable à ces vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Cette explication de vote se veut plutôt rassurante.

Le théâtre, qui est un théâtre d'État, avait une convention de mise à disposition qui expirait, quoi qu'il en soit, fin 2010. La prolongation de l'activité du théâtre se fera effectivement selon de nouvelles règles.

Il a été d'ores et déjà acquis que la Directrice que vous avez évoquée à maintes reprises a été reçue au cabinet du Ministre et par le Directeur général de la création artistique.

Il lui a été assuré que la poursuite de son activité artistique bénéficiera d'un soutien spécifique de l'État à partir de 2011, dans le cadre de nouvelles règles qui seront arrêtées après les entretiens de Valois.

Je trouve un peu curieux que, systématiquement, on attaque la R.G.P.P. lorsqu'elle concerne l'État mais qu'à chaque fois que l'on parle de crédits culturels de la Ville, on nous explique qu'ils doivent être en diminution, sauf pour "Le 104", il est vrai, parce que la crise oblige à réduire les budgets, y compris en matière culturelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 89).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 90).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 14, quai de Charente.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 20 relatif à la situation du 14, quai de la Charente.

Je propose à René DUTREY, dans sa minute réglementaire, de le présenter, avant que Christophe GIRARD y réponde.

M. René DUTREY. - Nous avons eu l'occasion de débater plusieurs fois à propos de la situation du Collectif d'Intermittents et Précaires qui occupe de façon légale le 14, quai de Charente.

C'est un dossier compliqué, d'un côté un collectif fer de lance de la lutte des intermittents et précaires qui occupe un lieu, qui a besoin de réaliser des spectacles, de l'autre côté la Ville de Paris qui a besoin du 14, quai de Charente pour faire des logements sociaux et qui doit arbitrer entre de nombreuses demandes de collectifs pour trouver des lieux.

Je crois, si les échos que M. GIRARD m'a donnés sont bons, je suis sûr qu'ils le sont, que nous sommes près d'aboutir sur ce dossier.

Ce vœu est plus un vœu de conclusion qu'un vœu d'ouverture d'un dossier. J'espère que M. GIRARD va nous annoncer que nous n'aurons plus à revenir sur ce dossier à très court terme au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - La Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France est installée au 14, quai de Charente dans des locaux que la Ville a mis gracieusement à leur disposition depuis l'automne 2003, à la suite de la crise dont on se souvient tous pour avoir été soutiens et acteurs à titre citoyen.

La Ville a confié à la S.E.M.A.V.I.P. en 2008 la programmation d'une opération d'aménagement d'intérêt général, consistant à réaliser une crèche, 80 logements sociaux et quelques commerces.

La convention d'occupation consentie à titre provisoire, révocable et gratuit, depuis 2003, qui liait l'Association des Amis de la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France et la S.E.M.A.V.I.P. reprenait les termes d'une convention signée en novembre 2003 entre la Ville et l'association.

Elle est arrivée à échéance cinq ans plus tard, le 1er juin 2008. Elle a été renouvelée pour trois mois. Un congé a été délivré par huissier le 24 juin 2008 pour remise des lieux le 1er septembre 2008, afin que les travaux puissent commencer, le permis de construire ayant été délivré le 23 décembre 2008 et voté par les élus de Paris.

Comme elle s'y était engagée, la Ville a ainsi proposé à la Coordination des lieux qui nous semblent adaptés à leur activité.

Un premier site de 275 mètres carrés environ leur a été proposé en septembre 2008 au 241, rue Gambetta dans le 20e.

Ce site n'ayant pas été accepté par la Coordination, la Ville leur a fait une seconde proposition au 106, rue Curial dans le 19e, pour un local d'une superficie d'environ 250 mètres carrés, aux normes d'établissement recevant du public, ce qui est important pour la Coordination qui reçoit par définition du public.

Ce site correspond parfaitement au cahier des charges que le Collectif nous a fourni, mais malheureusement il l'a refusé, alors même qu'une convention d'occupation à titre gratuit, j'insiste sur la gratuité, leur était à nouveau proposée.

D'autres pistes sont explorées sans qu'il ne soit possible actuellement de déterminer de nouvelles adresses susceptibles de convenir à la Coordination.

Je ne vous cache pas que je regrette beaucoup que les 275 mètres carrés du 241, rue Gambetta n'aient pas convenu, car depuis 2008 le problème aurait été réglé pour eux comme pour la Ville et ces travaux tellement nécessaires.

Les 250 mètres carrés du 106, rue Curial aux normes E.R.P. nous paraissent aujourd'hui être la meilleure opportunité pour une nouvelle implantation du Collectif, j'espère que celui-ci l'acceptera.

Je regrette donc une position que je trouve rigide de la part de la Coordination, alors même que la Ville s'est fortement mobilisée pour leur proposer des solutions alternatives, et cela depuis 2003.

Par ailleurs, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de poursuites pénales à l'encontre de la Coordination mais d'une procédure régulière de la part de la S.E.M.A.V.I.P.

En effet, la convention d'occupation précaire étant arrivée à terme, la S.E.M.A.V.I.P. n'a pas d'autres choix que de saisir le Tribunal d'instance pour demander à ce que ces locaux soient libérés rapidement et ainsi lancer les travaux qui ont déjà pris plusieurs mois de retard et mettent en péril nos engagements en matière de logements sociaux et de crèches.

Il faut donc que la Coordination quitte prochainement les lieux. Néanmoins, comme l'audience doit se tenir le lendemain, la Ville ne souhaite pas interférer dans cette procédure et souhaite laisser le Tribunal d'instance juger sur le fond du dossier.

J'espère que la Coordination, qui est en partie présente dans les tribunes aujourd'hui, soit de bonne entente avec la Ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je veux bien redonner la parole à qui veut, il est 20 heures, on essaie de terminer la 9e Commission. Il faut que chacun y mette du sien.

Y a-t-il des arguments extrêmement nouveaux que René DUTREY souhaite introduire dans le débat ?

M. René DUTREY. - Afin d'éviter d'avoir à refaire un vœu, j'aimerais avec M. Christophe GIRARD, lorsque je dépose un vœu, que l'on puisse en discuter en amont. Ce serait efficace pour éviter de nous faire perdre du temps dans les séances.

Je voudrais répéter que le refus de la rue Curial provient de ce qu'ils font des spectacles et que le local de la rue Curial ne le leur permettait pas. C'est ce point de blocage dont il faudrait discuter, mais je propose à M. GIRARD d'en discuter en dehors du Conseil de Paris.

Dans ces conditions, je suis obligé de maintenir mon vœu, ce qui est dommage car on aurait pu se mettre d'accord en amont.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Christophe GIRARD. L'heure tourne et d'autres élus attendent.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Il y a une mise en cause de l'Exécutif et une décision de la Ville, je suis bien obligé de rappeler à René DUTREY que je lui ai écrit ce qui vient d'être lu en Conseil de Paris. Il ne le découvre pas.

Ensuite, pardon, mais nous avons toujours compris que la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France s'occupait du droit des précaires et des intermittents et non pas produisait des spectacles.

Excusez-moi, mais c'est donc une activité nouvelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, je crois que les choses sont claires. J'invite d'ailleurs les uns et les autres à poursuivre le dialogue, indépendamment des vœux et des séances du Conseil. Je pense que ce sera très utile.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Nous en avons terminé, et je le remercie, avec Christophe GIRARD.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la rénovation de la fontaine de la place Victor-Hugo (16e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous avons un projet de vœu rapporté par Danièle POURTAUD. Si chacun y met du sien, aussi bien ceux qui interviennent que ceux qui ont le courage de rester, on pourrait essayer de terminer la 9e Commission, mais j'invite vraiment chacun à faire un effort de concision et de maîtrise des propos.

(Brouhaha).

Quel est le problème ?

Mme Laurence DOUVIN. - Il est 20 heures !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Oui, mais on essaie aussi d'être efficace.

Mme MACÉ de LÉPINAY, obtenez-vous le retrait de M. AURIACOMBE, pour gagner du temps ?

Bon, donc on va écouter M. AURIACOMBE pour une minute et Danièle POURTAUD lui répondra rapidement.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui, j'espère, fera consensus, mais c'est un vœu qui malheureusement n'avance pas comme nous le souhaiterions, qui concerne la fontaine de la place Victor-Hugo. C'est un vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 16e arrondissement.

Je rappelle que cette fontaine revêt un intérêt patrimonial indéniable, que l'état global de cette œuvre, son système hydraulique notamment, est très dégradé. Je rappelle également que le projet de remise en état à l'identique a été lancé il y a maintenant deux ans par la Ville mais que cela n'avance pas. Les travaux d'études ont été réalisés mais c'est tout. Je rappelle également que cet ouvrage, cette fontaine a été victime d'un accident de la circulation récemment et s'est retrouvée endommagée.

C'est pour cela que nous demandons qu'il soit procédé, bien évidemment dans les meilleurs délais, aux travaux de rénovation de la fontaine et que, dans l'attente, une opération de déblaiement et de mise en sécurité de l'ouvrage soit réalisée.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danièle POURTAUD a la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à M. AURIACOMBE qui m'interroge sur deux sujets différents, concernant la fontaine de la place Victor-Hugo :

- premier sujet : les conséquences d'un accident récent de la circulation ;

- deuxième sujet, plus fondamental : la rénovation de la fontaine.

Concernant la restauration de la fontaine, vous avez évoqué des travaux importants de rénovation qui, je vous en donne acte, avaient été envisagés à la fin de la mandature précédente. Mais comme vous le savez ou en tout cas comme le sait le maire du 16e, puisque je l'ai vérifié auprès des services, il en a été informé, ces travaux d'un montant de près de 1,5 million d'euros ont été différés dans le cadre des prévisions d'investissement de cette mandature et des adaptations budgétaires rendues nécessaires par la crise. En effet, contrairement à d'autres fontaines parisiennes, la fontaine de la place Victor-Hugo est en eau et fonctionne grâce aux travaux d'entretien de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, ce qui ne remet pas en cause la nécessité d'entreprendre à terme des travaux de rénovation. Je tiendrai, bien entendu, informé le maire du 16e dès que ces travaux pourront être envisagés.

Maintenant, sur le deuxième aspect de votre vœu, c'est-à-dire les dégâts engendrés par l'accident de la circulation, je puis vous apporter les précisions suivantes.

Tout d'abord, la Ville a porté plainte contre le chauffard responsable de l'accident.

Ensuite, les services techniques de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture ont engagé les démarches afin de remettre rapidement en état l'équipement.

Enfin, la mise en sécurité de l'ouvrage est actée, les travaux sont lancés. Ils n'auront effectivement lieu sur le terrain que début juin et cela durera à peu près un mois (début juin, début juillet) puisque, vous le savez peut-être, il faut au préalable que des travaux de taille de pierre soient effectués dans des ateliers en dehors de Paris. Vous ne verrez les travaux sur le terrain que début juin mais ces travaux sont lancés et j'informe d'ailleurs le Conseil sur le fait qu'ils coûtent quand même 150.000 euros de rénovation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Danièle POURTAUD, je suis désolé, je vais vous inviter à...

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je termine, Monsieur le Maire, puisque je vais maintenant demander à M. AURIACOMBE, s'il en est d'accord, de bien vouloir éventuellement modifier le vœu, c'est-à-dire en retirer la première partie qui concerne les travaux de rénovation de la fontaine et ne maintenir que la deuxième partie qui concerne les travaux de remise en état. Auquel cas, j'accepterai ce vœu.

S'il ne souhaite pas le modifier, je peux aussi lui demander éventuellement de le retirer puisque j'ai amplement répondu aux interrogations du 16e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On va essayer de simplifier les choses. Pardonnez-moi, mais l'heure tourne !

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, j'essaie d'informer les élus sur la manière dont ils pourront éventuellement voter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Oui, mais moi, j'essaie de tenir la séance dans de bonnes conditions.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Si aucune de ces deux propositions ne retient l'attention des élus du 16e, je serai obligée d'appeler à voter contre le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, est-ce que vous acceptez la main tendue de Mme POURTAUD ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Je veux bien faire un effort en gardant la deuxième partie si, ensuite, on dit : lorsqu'on aura la possibilité, les travaux de rénovation de la fontaine de la place Victor-Hugo seront réalisés. Si on intègre les deux avec une phrase de cet ordre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame POURTAUD ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - On fait de la création en direct.

S'il s'agit de dire...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il n'est pas interdit de travailler en amont des séances ou en parallèle des séances.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Cela a été fait, Monsieur le Maire.

Que le 16e me dise clairement quelle est la phrase !

M. Pierre AURIACOMBE. - "Qu'il soit procédé à une opération de déblaiement et de mise en sécurité de l'ouvrage soit réalisée, qu'ensuite lorsque, dans un deuxième temps, les opérations de rénovation de la fontaine place Victor-Hugo aient lieu, dans un deuxième temps."

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je ne peux pas accepter cette version.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Nous essayons, chers collègues, de terminer la 9e Commission. Je crois que ce sera utile pour demain.

Je vous conjure, les élus qui présentent les vœux et les adjoints qui répondent aux vœux, de faire preuve de synthèse et de concision pour que nous puissions terminer dans 10 minutes dans des conditions normales et souhaitables. Je vous remercie par avance.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire des juifs raflés et regroupés à la Bellevilloise.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 24 va être présenté par Julien BARGETON et Odette CHRISTIENNE lui répondra.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu du 20e arrondissement adopté à l'unanimité vise à faire poser une plaque à la Bellevilloise, rappelant la mémoire des juifs déportés notamment à l'occasion de la rafle du Vel'd'Hiv. C'était un des malheureux grands lieux de regroupement pendant les rafles. Nous avons fait poser une plaque sur l'ancien commissariat à la mairie du 20e arrondissement, les dirigeants de la Bellevilloise sont d'accord.

Vu le travail que la Ville de Paris mène en faveur de la mémoire, nous souhaitons vraiment que soit adopté ce vœu permettant la pose d'une plaque rappelant ce sombre souvenir à la Bellevilloise.

Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Odette CHRISTIENNE ?

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Ce vœu va dans le sens d'un engagement pris en 2001 d'une politique active de pose de plaques commémoratives en hommage aux déportés, en particulier aux enfants juifs déportés, notamment sur les murs des écoles, les squares mais aussi dans l'ensemble des lieux de Paris où les juifs avaient été retenus avant d'être conduits vers les camps d'extermination.

Nous rappelons, entre autres, la rafle massive du 16 juillet 1942, dite rafle du Vel'd'Hiv, mais aussi celle du 11 février 1943, dite rafle des vieillards, et les commissariats servirent alors de locaux de regroupement. Mais d'autres lieux doivent être signalés à l'attention du public, dont la Bellevilloise.

Oui, nous connaissons la Bellevilloise, lieu de mémoire et d'histoire de la Ville de Paris où, au lendemain de la Commune, 20 ouvriers créèrent la première coopérative parisienne qui avait pour projet de permettre aux gens modestes l'accès à l'éducation et à la culture, où Jean Jaurès tenait ses rassemblements au premier étage, mais il ne faut pas que soit effacé qu'il fut aussi un lieu où furent regroupés des juifs en transit vers les camps de la mort.

Avec l'accord des responsables de la Bellevilloise, qui est un espace culturel, et sous réserve de l'accord des propriétaires de l'immeuble, il est proposé de faire apposer une plaque dont le texte serait :

"Ils habitaient nos quartiers..."

En hommage aux hommes, femmes et enfants du 20e arrondissement, qui, parce que nés juifs, ont été arrêtés et regroupés ici, dans les locaux de la Bellevilloise, par la police française, pendant les rafles de 1942 à 1944, sur ordre du Gouvernement de Vichy, complice actif de l'occupant nazi. A ceux qui furent déportés. A ceux qui ne revinrent pas des camps de la mort. Le 20e se souvient et s'incline".

Donc, c'est très favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pas d'oppositions ni d'abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2010, V. 91).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en solidarité avec le peuple grec victime des banques.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 25 présenté par Danielle SIMONNET au nom de son groupe. M. Pierre SCHAPIRA répondra.

Madame SIMONNET, vous avez la parole pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - En une minute, je vais vous parler de la crise grecque : mission impossible, rassurez-vous... Oui, le sujet est extrêmement grave. Comme vous le savez la dette de la Grèce s'alourdit chaque jour du fait de la spéculation financière et des taux d'intérêt exorbitants exigés par les banques. Le pays est au bord de la faillite.

Cette faillite pourrait bien gagner le Portugal, l'Espagne et pourquoi pas, demain la France.

À cette situation extrêmement grave, le Gouvernement français a apporté sa réponse.

Les pays de l'Union européenne ont également apporté la leur.

Nous tenons ici à réaffirmer qu'il n'y a pas eu de plan d'aide à la Grèce, ni voté à l'Assemblée nationale, ni décidé par les pays de l'Union européenne car les plans qui ont été décidés ne parlent ni d'aide ni de solidarité. Il s'agit d'un prêt qui va rapporter des millions à la France et aux pays qui prêtent et qui va imposer un plan d'austérité inacceptable au peuple grec dans la bonne logique du F.M.I.

Ce peuple grec, qui n'a pas à payer la crise.

Vous me direz : pourquoi parler de cela dans ce Conseil de Paris, eh bien, nous consacrons à chaque séance des interventions sur différentes situations internationales et nous semble que la crise grecque mérite bien une minute ! Et surtout, nous avons dans cette instance, la possibilité d'en débattre, et nous finançons la Maison de l'Europe.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardonnez-moi : vous êtes déjà à 1 minute 30 ; je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche demande, à travers ce vœu, c'est que la Maison de l'Europe organise enfin un vrai débat contradictoire sur les politiques qui pourraient être menées pour résoudre la crise grecque et ne se limite pas à exposer une seule orientation des politiques menées, les politiques libérales européennes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Pierre SCHAPIRA, en réponse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je ne répondrai pas sur la crise grecque. Nous en avons parlé ce matin. Nous lisons les journaux : on sait ce qui a été fait et ce n'est pas le lieu d'en parler.

Mais je veux bien répondre à la fin de votre intervention sur la Maison de l'Europe.

Sachez d'abord que le président de votre groupe m'a écrit en début de semaine. Je lui ai répondu. Il me demandait premièrement qu'il y ait un débat sur le Village européen qui a eu lieu les 7, 8 et 9 mai. Je lui ai répondu que c'était difficile dans la mesure où les débats ont été prévus très en amont sur les thèmes de la Commission européenne, c'est-à-dire la précarité et la pauvreté. Ces débats ont eu lieu et ont été largement suivis : il y a eu beaucoup de monde pendant ces journées.

J'ajoute que le label "Paris Europe", dont le jury se compose notamment d'un représentant de chacun des groupes du Conseil, mais cette année votre groupe n'y était pas représenté, avait pour thème la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Et parmi les projets lauréats, il y en avait un qui concernait notamment Athènes.

Sachez que suite à la lettre de votre président, à laquelle j'ai répondu par écrit, j'ai proposé à la Maison de l'Europe et après en avoir parlé avec la présidente de la Maison de l'Europe, qu'elle organise un débat sur la situation de la Grèce et la crise européenne. L'association est évidemment d'accord pour faire un tel débat dans les semaines qui viennent. Elle a d'ailleurs déjà abordé le thème de la crise internationale et de la crise financière dans le cadre de ses activités.

Je rappelle que tous les groupes ici ont un représentant au Conseil d'administration de la Maison de l'Europe.

J'ajoute que tous les membres de l'Assemblée comme tous les députés européens franciliens sont à chaque fois invités à tous les débats de la Maison de l'Europe ! C'était le cas notamment pour la fête de l'Europe qui se produit sur le parvis de l'Hôtel de Ville depuis maintenant quatre ans.

Je termine en vous disant que je ne peux pas voter votre vœu, et si mes arguments vous ont convaincue, je vous demanderai de le retirer.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que c'est peine perdue.

Mme Danielle SIMONNET. - Le Conseil d'administration ne s'occupe jamais des débats ! Alors, certes on est invité à les écouter...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Non ! Excusez-moi, on ne va pas recommencer un débat ! C'est oui ou non.

Vous maintenez le vœu et je le soumetts au Conseil avec un avis défavorable. Vous avez largement pu faire valoir votre point de vue, ce à quoi nous tenions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc rejeté.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous ne prenons pas part au vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Non participation au vote du groupe U.M.P. : c'est noté, merci, Madame.

Vœu déposé par M. Georges SARRE relatif à la solidarité de Paris envers le peuple grec.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 26, non présenté, est considéré comme retiré.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un engagement de la Ville de Paris en faveur du désarmement nucléaire, à l'occasion de l'examen du Traité de non prolifération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 27 présenté par le groupe "Les Verts" et rapporté en une minute par M. Denis BAUPIN.

M. Pierre SCHAPIRA répondra.

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis l'année 2002, Paris est membre de l'association "Maires pour la paix" qui a été créée à l'initiative des maires d'Hiroshima et de Nagasaki et aujourd'hui, près de 4.000 villes, dont 120 en France, en sont membres.

La campagne dont nous sommes implicitement partie prenante a pris une toute nouvelle ampleur depuis le discours de Prague du Prix Nobel de la paix Barack OBAMA, qui avait appelé à un monde sans armes nucléaires, et depuis la signature de l'accord entre M. OBAMA et M. MEDVEDEV.

De plus en plus de voix s'élèvent pour un monde sans armes nucléaires, à commencer par Ban KI-MOON la semaine passée. Jamais jusque là un tel consensus n'avait été atteint, jamais une telle opportunité ne s'était présentée.

La France a un rôle à jouer et Paris, en tant que membre de cette association, a aussi une parole à tenir d'autant plus que notre ville se targue, à tort de notre point de vue, d'être marraine du porte-avion Charles de Gaulle.

Deux anciens Premiers Ministres, Michel ROCARD, Alain JUPPÉ, un ancien Ministre de la Défense, Alain RICHARD, ont appelé la France à exprimer la même volonté que toutes ces personnalités et à affirmer résolument son engagement pour le succès de ce processus de désarmement.

Par ce vœu, nous invitons le Conseil de Paris à réitérer l'engagement pris par la Ville de Paris auprès des maires d'Hiroshima et de Nagasaki de tout faire pour aller dans le sens d'un monde sans armes nucléaires et d'appeler la France à prendre sa part dans ces discussions : c'est le moment de tenir notre parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je vais répondre, évidemment.

Comme le disait notre excellent collègue, nous avons adhéré à l'Association des Maires pour la paix. J'ai d'ailleurs ici ouvert leur congrès. On n'a donc aucun problème là-dessus.

Il y a déjà eu un vœu de votre groupe concernant la campagne des Maires pour la paix en faveur de l'abolition de l'arme nucléaire, qui a été rejeté en 2005.

En octobre 2007, la prise de position de C.G.L.U. au Conseil mondial de Jeju en faveur de la campagne : "les villes ne sont pas des cibles" de l'association "Les Maires pour la paix". Nous avons réitéré notre position très claire lors du Conseil mondial d'Istanbul, toujours sur le fait que les villes ne sont pas des cibles et pour faire pression sur la communauté internationale pour renoncer à l'utilisation des armes de destruction massive.

D'ailleurs, on en a parlé ici avec le maire de Hiroshima, et pour le soixantième anniversaire des bombardements d'Hiroshima, nous avons fait une énorme manifestation, une exposition dans la salle des prévôts qui a rencontré un succès fou avec la présence des enfants des écoles.

Concernant votre vœu, je suis entièrement d'accord sur le premier point : nous pouvons effectivement signer l'appel - on l'a déjà signé - en faveur du protocole Hiroshima-Nagasaki.

Concernant le point n° 2, une grande collectivité territoriale comme Paris, l'une des cinq villes compagnons, ne saurait se désintéresser des questions de défense. La Ville a suivi les instructions ministérielles en nommant un correspondant Défense chargé des liens entre les armées et la société civile. Il n'y a aucune raison de nommer un autre correspondant.

Concernant le point n° 3, nous divergions. Le président OBAMA s'est en effet déclaré en faveur d'un monde sans armes nucléaires mais dans le même temps, le budget de la Défense américain est maintenant, en 2010, de 680 milliards, soit une augmentation de 3 %, et devrait approcher les 700 milliards en 2011.

L'accord S.T.A.R.T. et les déclarations d'OBAMA visent en réalité à assurer la permanence de la supériorité américaine en matière conventionnelle mais également en développant la défense antimissile.

D'ici là, la réduction des têtes permettra au Pentagone de rediriger les crédits vers d'autres programmes et de moderniser leurs armes nucléaires.

Quant à la France, elle a déjà supprimé la composante terrestre, réduit les deux autres composantes avec ses 300 têtes, les Etats-Unis en ont 5.000, ce qui constitue une force de dissuasion minimale suffisante.

Je suis d'accord pour le premier point mais pas pour les deux autres.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Denis BAUPIN, est-ce que vous accepteriez de résumer votre vœu au premier point ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - J'étais déjà stupéfait à l'idée que l'on puisse signer un texte, et ne pas vouloir appliquer les engagements qu'il prévoit...

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais entendre les arguments que vous avez avancés, qui sont exactement les arguments du Gouvernement français actuellement, pour refuser ne serait-ce que de s'engager dans une discussion sur le sujet, je ne m'y attendais pas.

Je suis assez stupéfait d'entendre ces arguments avancés. Évidemment, cela ne peut que renforcer ma volonté de maintenir le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette précision.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2010, SGRI 37 - Signature d'une convention-cadre relative à l'action internationale d'Eau de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons avec l'examen du projet SGRI 37 sur lequel Jean-Didier BERTHAULT est inscrit.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera très brève, elle concerne la signature de cette convention cadre sur l'action internationale d'Eau de Paris, tout simplement parce que dans le cadre de la loi Oudin, comme il est rappelé dans l'exposé des motifs, nous avons la possibilité d'engager diverses actions en matière d'accès à l'eau potable mais également d'assainissement.

Je comprends bien le but et l'objectif de cette convention, puisque, dans le cadre de l'Exécutif municipal, l'adjointe en charge de l'eau et de l'assainissement est également présidente d'Eau de Paris, simplement j'aurais souhaité souligner, comme je l'ai fait à plusieurs reprises en Conseil d'administration du S.I.A.A.P. et d'Eau de Paris, la nécessité dans une souci de cohérence de coordonner notre action internationale avec le S.I.A.A.P., qui s'est engagé depuis un certain nombre d'années, dans le cadre de la loi Oudin, dans un certain nombre d'actions de coopération, ceci dans une vraie logique pour mener les meilleurs projets d'assainissement et d'accès à l'eau potable.

Je sais que l'on ne peut pas faire une convention tripartite puisque le S.I.A.A.P. est une structure interdépartementale et que cela poserait un problème juridique, mais en revanche il faut avoir une vraie réflexion afin qu'une cohérence soit claire et nette dans ce cadre.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pierre SCHAPIRA répond. Anne LE STRAT ajoutera un mot.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - On va se compléter.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un contrat d'objectifs liant la Ville de Paris et Eau de Paris. Elle mentionne l'action internationale de la Ville de Paris.

Toutefois, il est apparu que cette mention, par trop générale, devait être précisée pour être opérationnelle. Son objet est donc de définir les modalités de mobilisation de l'expertise des personnels d'Eau de Paris.

Il a semblé utile de le faire d'une manière générale, en fixant le cadre proposé plutôt qu'au cas par cas.

D'ailleurs, à partir de cet exemple, la D.G.R.I. envisage de conventionner ses rapports avec les directions qui lui fournissent de l'expertise. Par exemple, c'est le cas de l'A.P.U.R. ou de toute autre aide en matière d'aide publique et de la valorisation de l'expertise.

Cette valorisation est un élément d'appréciation importante dans la recherche de fonds extérieurs au budget de la Ville, et notamment dans nos réponses aux appels d'offres, tant du Ministère des Affaires étrangères que de la Commission européenne.

J'ajoute que, dans le cadre de la loi Oudin, nous travaillons avec Anne LE STRAT en parfaite harmonie, avec Eau de Paris évidemment et le S.I.A.A.P. Le S.I.A.A.P. dépose des projets, qui sont financés par la loi Oudin.

En plus, ce qui est bien, c'est que l'on puisse avoir une véritable cohérence, non seulement avec les organismes de la Ville de Paris, mais surtout avec les dirigeants des collectivités locales du Sud, avec lesquelles nous intervenons.

Voilà l'objet de cette modification de la convention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre SCHAPIRA.

Anne LE STRAT en complément ?

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Monsieur le Maire.

En complément extrêmement rapide, Pierre SCHAPIRA ayant bien retracé le cadre de notre intervention sur les projets de coopération à l'international pour l'eau et l'assainissement, il est vrai qu'il était nécessaire d'avoir une convention cadre pour mettre à disposition l'expertise technique d'Eau de Paris.

Mais je rassure Jean-Didier BERTHAULT, que je remercie pour la qualité de son intervention et le souci qu'il a de bien lier les questions d'eau et d'assainissement dans de mêmes projets de coopération internationale, que ce soit au niveau de la Ville mais évidemment au niveau du S.I.A.A.P. et d'Eau de Paris, nous avons à cœur de faire des projets cohérents, en termes d'intervention territoriale, au niveau des associations, pour qu'il n'y ait pas chevauchement, mais plutôt complémentarité, et que nous puissions bien associer les volets eau et assainissement dans les mêmes projets de coopération internationale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 27 bis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 27 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 37 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, SGRI 37).

Je vous remercie.

Chers collègues, merci d'être restés jusqu'au bout.

La séance reprendra demain à 9 heures avec un débat organisé.

Merci à vous. Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 10 mai 2010 à vingt heures trente-cinq minutes, est reprise le mardi 11 mai 2010 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2010, DASCO 4 - Tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire à Paris

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'équilibre des subventions versées aux caisses des écoles pour développer le bio dans la restauration scolaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est maintenant que nous abordons la question de la tarification et du financement de la restauration scolaire.

Le projet de réforme des tarifs de restauration scolaire qui est soumis ce matin à notre assemblée ne relève pas de l'aménagement technique ni de la délibération de circonstance.

C'est un sujet qui touche à notre conception même du rôle de la puissance publique.

En tenant aujourd'hui un engagement qui avait été pris en mars 2008 devant les Parisiens, nous obéissons à trois impératifs : équité, solidarité et qualité.

Équité d'abord puisque le but est d'abolir les disparités entre les arrondissements. Les enfants de Paris habitent en effet tous la même ville : il n'y a donc pas de raison qu'ils soient traités différemment selon qu'ils résident au Nord-Est, au Sud-Ouest ou au Centre de notre Capitale.

En abolissant un système profondément inégalitaire, nous faisons progresser la justice sociale.

Car aujourd'hui par exemple, pour un foyer qui gagne moins de 700 euros par mois, le prix du repas varie de 1 à 10 selon les arrondissements.

Une famille qui dispose de 660 euros de revenus mensuels paie ainsi 63 euros par an dans le 14e arrondissement et 105 euros dans le 17e. Notre premier objectif est donc simple : proposer les mêmes tarifs dans les 20 arrondissements de Paris en fonction d'une grille unique de quotients familiaux.

Deuxième principe, la solidarité.

Il est normal, c'est du moins la conception de la majorité municipale, que les familles modestes et les classes moyennes ne soient pas conduites à renoncer à inscrire leurs enfants à la cantine en raison du prix. C'est tout de même la moindre des choses et c'est notre devoir d'y veiller.

Chacun doit recevoir selon ses besoins et donner selon ses moyens : tel est l'esprit de cette réforme.

Les choses sont donc claires : ceux qui ont peu donneront moins et ceux qui ont plus donneront plus.

Quant à ces derniers, je précise que leur contribution restera raisonnable puisqu'une famille avec deux enfants disposant de 7.500 euros par mois paiera désormais 5 euros par repas. Chacun conviendra que cela ne relève pas vraiment de la spoliation.

Au total, 65 % des foyers parisiens verront leur tarif de restauration scolaire baisser. Cela concerne non seulement les tranches les plus basses de notre grille mais aussi les tranches intermédiaires qui correspondent aux classes moyennes particulièrement lésées par les dispositions actuelles.

Enfin le troisième axe de notre réforme, c'est la qualité. Nous voulons non seulement que tous les enfants de Paris puissent avoir accès à la cantine de leur école mais aussi qu'on leur serve de bon repas.

C'est une priorité sur laquelle nous ne céderons pas, parce que c'est à beaucoup d'égards un enjeu de santé publique.

Ce que les écoliers parisiens mangent doit être équilibré, développer leur goût et respecter les exigences du développement durable.

La Ville a soumis une convention en ce sens, assortie d'objectifs précis aux caisses des écoles à qui je redis ce matin que leur autonomie sera respectée et garantie, mais dans le cadre d'une seule commune.

Je veux informer M. le Maire du 6^e arrondissement où j'habite que l'arrondissement en question appartient à une commune qui s'appelle Paris. D'ailleurs, mes prédécesseurs étaient encore plus sourcilieux que moi sur cette question et ils avaient raison.

Mes chers collègues, ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est donc une réforme importante et je remercie très chaleureusement Colombe BROSSEL de l'avoir conduite, comme toujours, avec finesse et ouverture d'esprit.

Nous parlons d'une grille tarifaire, bien sûr, mais d'un peu plus que cela, d'une façon d'affirmer l'unité de Paris, la solidarité entre ses habitants et surtout la place des enfants dans leur ville.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Tonnerre d'applaudissements !

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ces projets de délibération relatifs à l'adoption d'une grille unique de tarifs pour la restauration scolaire répondent à une demande plus grande de justice sociale.

On sait qu'à Paris, selon les arrondissements, les prix demandés par les cantines scolaires diffèrent. Or, dans un contexte de crise qui pèse toujours sur les Parisiens et dans un contexte d'attaques répétées contre l'Éducation nationale d'une part et contre le principe d'égalité d'autre part, il apparaît indispensable de protéger autant que faire se peut les petits Parisiens et de les traiter tous de la même manière.

Cette logique est bien sûr contestée par la Droite municipale et je suis certaine que les interventions de ses orateurs qui vont suivre ne me décevront pas.

On nous accusera probablement de remettre en cause la décentralisation, ce qui fait toujours sourire de la part de ceux qui militent pour le Grand Paris du Président de la République.

Les élus du groupe Communiste ont demandé la fin du système actuel de tarification, inégalitaire et inéquitable. La réforme engagée aujourd'hui est un bon début, c'est un premier pas indispensable.

Nous devons mettre en place un même tarif pour tous mais aussi redéfinir plus justement la participation des familles.

Le système auquel l'U.M.P. s'accroche aujourd'hui est profondément inégalitaire. Pour résumer, ce sont les familles modestes ou à revenus intermédiaires qui paient le plus.

"A contrario", les plus riches ne paient pas plus que les plus fragiles, à proportion de leurs revenus, soit trois fois moins que les classes moyennes. En baissant la part des tranches correspondant aux familles les plus défavorisées et moyennes, la Ville ne fait qu'aller dans le sens d'une logique qui donne à tous les enfants les mêmes droits, les mêmes contraintes, les mêmes chances. Pour nous, tous les Parisiens sont égaux. Bien sûr, la Droite va protester, et dira que nous attaquons l'autonomie des caisses des écoles.

En réalité, si la Droite s'apprête à faire feu de tous bois, c'est parce que nous faisons exactement l'inverse de ce que fait le Gouvernement. La Droite en effet allège systématiquement la part des plus riches et prive les plus fragiles des droits et des compensations qui leur sont essentiels.

Nous faisons le contraire et, je veux bien le reconnaître, pour tout dire j'en suis même assez fière.

Néanmoins, ce n'est qu'une première étape, comme je le disais au début de cette intervention : cette réforme aujourd'hui est limitée à un certain nombre d'établissements sur lesquels la Ville a la main.

En ce qui concerne les cités scolaires, une inévitable harmonisation doit se faire à terme en coordination avec la Région Ile-de-France.

Plus préoccupant, la réforme risque d'avoir un effet pervers en ce qui concerne les caisses des écoles, c'est pourquoi mon groupe dépose un vœu. En effet, en réclamant aux plus riches une plus grande participation, la réforme introduit un risque d'inégalité géographique puisque les arrondissements les plus aisés, ceux de l'Ouest parisien, verront les ressources de leurs caisses des écoles augmenter d'autant.

Nous demandons donc à la Ville d'intervenir et de moduler sa subvention à ces caisses des écoles selon les arrondissements.

Cette série d'ajustements nous impose à la fois une grande détermination et une certaine dose de prudence. A court ou à moyen terme, il me semble inévitable que la Ville examine leurs résultats et commande une évaluation du dispositif.

Aujourd'hui, par exemple, avec deux parents au S.M.I.C., une famille relève de la tranche 4, c'est-à-dire qu'elle paie 2,24 euros par repas, une cinquantaine d'euros mensuels.

Aujourd'hui, malheureusement, de nombreuses familles sont à 50 euros près. Si la dépense n'est pas excessive, elle réclame néanmoins une grande attention et probablement d'être réduite encore.

La grande satisfaction de voir cependant ce premier pas franchi par la Ville fait dire au groupe Communiste et élu du Parti de Gauche qu'il votera ce projet de délibération, conscient du travail qui reste encore à accomplir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur LECOQ, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, permettez-moi tout d'abord de regretter que vous n'ayez pas donné suite à la lettre de demande de rendez-vous que vous ont adressé les huit Maires d'arrondissement U.M.P. de la Capitale.

Hormis en effet la Conférence annuelle de programmation qui se tient généralement en novembre, nous n'avons aucune occasion de dialoguer avec vous. Cela ne nous semble pas normal et encore moins fondé, alors qu'à travers ces deux projets de délibération vous foulez au pied les prérogatives de nos caisses des écoles qui ont le statut explicite, vous ne l'avez pas dit dans votre communication d'ouverture, d'E.P.C.I., d'établissements publics de coopération intercommunale, qui ont été reconnus par la loi P.M.L. du 31 décembre 1982.

Dans cette affaire, Monsieur le Maire, vous communiquez comme toujours beaucoup en insistant sur les vertus de la grille tarifaire, certes très limitée selon nous et sur laquelle plusieurs orateurs du groupe U.M.P. reviendront tout à l'heure.

Vous communiquez d'autant plus sur cette grille que vous ne voulez pas vous appesantir sur le véritable coup de force que vous faites sur nos caisses des écoles et contre lequel nous utiliserons tous les moyens de défense légaux possibles.

Tout d'abord, vous rapprochez fallacieusement cette réforme de celle des conservatoires d'arrondissement qui ont été effectivement municipalisés et dotés d'une grille de tarification unique, mais les conservatoires, je vous le rappelle, étaient des associations alors que les caisses des écoles sont des établissements publics dotés d'une personnalité morale, d'une comptabilité publique et d'un organe de gestion souverain.

Ne voudriez-vous pas d'ailleurs d'autant plus communiquer sur la tarification que vous n'êtes pas sûr d'arriver légalement à vos fins, ce qui ferait reposer l'échec de cette réforme sur d'autres, à savoir les tribunaux et les vilains Maires d'arrondissement U.M.P. qui les auraient saisis ?

Rappelons en effet que les caisses des écoles trouvent leur origine légale dans la loi Victor Duruy du 10 avril 1867, elle-même confortée par la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement obligatoire, qui rend obligatoire dans chaque commune la création d'une caisse des écoles. Nous en avons de nombreuses à Paris.

Elles ont été visées explicitement un siècle plus tard, par la loi P.M.L. qui constate que chaque Maire d'arrondissement est président de la caisse située dans le ressort de son arrondissement. Elles sont administrées par un Comité de gestion et un Conseil d'administration ayant la charge, depuis leur création, de l'organisation et de la gestion des cantines scolaires, ainsi que de la politique tarifaire en vigueur.

Monsieur le Maire, moins d'un an après votre grande délibération sur le renforcement des pouvoirs dévolus aux maires d'arrondissement, vous voulez rayer par une simple délibération une législation vieille de plus de 150 ans et une pratique tout aussi ancienne alors qu'il s'agit de l'une des rares prérogatives légales exercées par les Maires d'arrondissement.

Vous fondez ensuite les deux projets de délibération que vous proposez au vote de notre Conseil et le transfert au Conseil de Paris du soin de fixer la politique tarifaire de la restauration sur l'article R. 531-52 du Code de l'éducation.

Or, cet article R. 531-52, qui trouve son origine dans l'article premier du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, n'a aucune incidence sur l'exercice de la compétence tarifaire, mais a eu pour seul objet de mettre au système d'encadrement préfectoral des tarifs de la restauration scolaire qui étaient jusque là réglementés au niveau national.

L'article R. 531-52 précité ne constitue donc pas une base juridique pour justifier le transfert souhaité de la compétence tarifaire au profit du Conseil de Paris.

Par ailleurs, le fait de décider de confier cette compétence tarifaire, alors que celle-ci était jusqu'à ce jour exercée par les caisses des écoles, porte atteinte à l'autonomie de ces établissements publics. Les priver de cette compétence tarifaire revient à les décharger d'une partie de leurs compétences en matière d'organisation de ce service public, dès lors que la prise en charge de l'organisation de la restauration scolaire comprend nécessairement la détermination des tarifs des repas.

Si le projet de la Ville de Paris tend, comme elle souhaite le faire, à transférer cette compétence tarifaire au profit du Conseil de Paris, les maires d'arrondissement seraient privés, en leur qualité de président de la caisse des écoles, d'une compétence essentielle. Leur champ de compétences sera donc réduit à une portion - pardonnez-moi le jeu de mot - congrue.

De surcroît, la modification proposée aura des effets incohérents, laissant à la charge des caisses des écoles des arrondissements de Paris les inconvénients inhérents à l'organisation et à la gestion du service public, la responsabilité, si des désordres arrivaient ou si des maladies, malheureusement, que nous ne souhaitons pas, se propageaient, sans pouvoir exercer l'une des compétences phares qui est la détermination des tarifs des repas.

Par ailleurs, la délibération du Conseil municipal du 26 décembre 1961, que j'ai avec moi et qui a été signée de l'excellent préfet BENEDETTI, reconnaissait l'autonomie de ces caisses des écoles et cette délibération proposait seulement aux caisses des écoles des statuts types, ainsi que l'adoption d'un certain nombre d'autres considérations, mais reconnaissait leur autonomie.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, nous vous demandons de respecter la loi, de retirer ces délibérations et de daigner nous recevoir pour que nous réfléchissions ensemble à une évolution responsable du service de restauration qui pourrait d'ailleurs - c'est une idée personnelle - concerner également, puisque nous subventionnons les repas, les enfants fréquentant les établissements privés sous contrat d'association.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame "ASMANIS" ?

Mme Lynda ASMANI. - Monsieur le Maire, je ne m'appelle pas "ASMANIS".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, "ASMANI".

Mme Lynda ASMANI. - Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie.

Vous n'allez pas...

On s'amuse, c'est sympa...

Mme Lynda ASMANI. - Oui, c'est drôle la caisse des écoles !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ils vont tous être Maires de Paris, pas en même temps, à mon avis, mais... Beaucoup de femmes, semble-t-il, en tout cas...

Mme Lynda ASMANI. - Monsieur le Maire, vous mangez sur mon temps de parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas de mec dans le coup !

Mme Lynda ASMANI. - Vous me rajouterez du temps de parole.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans votre déclaration du 2 février 2009 au Conseil de Paris, vous avez déclaré "qu'amplifier la décentralisation à Paris, c'est à la fois enrichir notre démocratie locale et renforcer l'efficacité du service public municipal" ; je vous cite.

C'est donc en ces termes mêmes que vous avez indiqué, Monsieur le Maire, votre volonté d'améliorer la démocratie de proximité, cœur du projet choisi par les électeurs parisiens.

Or, aujourd'hui, que reste-t-il de cette promesse d'amplifier la décentralisation pour un meilleur service aux Parisiens, que reste-t-il de l'accroissement annoncé du rôle des arrondissements visant à répondre au mieux aux attentes des Parisiens et à être au plus proche des habitants de chaque quartier ?

Le projet de délibération qui nous est soumis et qui prône une harmonisation des tarifs de la restauration scolaire à Paris constitue en réalité une recentralisation sournoise qui en dit long sur vos véritables intentions.

Qu'en est-il, dès lors, de l'enjeu de décentralisation, cher à votre politique, censé "engager l'avenir de notre cité et représenter une véritable chance pour nos arrondissements ainsi que l'unité de Paris" ? Je vous cite.

Cette décision unilatérale, qui fait fi de toute véritable concertation, si j'en crois aussi ce qu'ont dit les orateurs précédents et les maires d'arrondissement, va donc à l'encontre des prérogatives des maires d'arrondissement, ceux-là même auxquels vous vouliez donner une autonomie et un réel pouvoir. Vous faites aussi fi du principe d'autonomie des caisses des écoles qui a été évidemment consacré par la loi Duruy de 1867.

C'est donc à l'une des compétences légales exercées par les maires d'arrondissement que vous comptez vous attaquer et je crois qu'à l'unanimité, on peut tous reconnaître que les maires d'arrondissement font un travail formidable, qu'ils sont engagés dans leurs arrondissements et que les maires de centre-droit à Paris ont une très bonne gestion de leurs caisses des écoles.

Après la recentralisation des sections locales du Centre d'action sociale, après celle des conservatoires municipaux, voici donc votre dernier projet de captation du pouvoir élaboré par l'Exécutif parisien.

Mais, enfin, comment soutenir une uniformisation à Paris qui n'a pas de sens, compte tenu aussi de la diversité de la population et de la spécificité démographique et sociologique de chaque arrondissement ?

En effet, les modes de production propres à chaque caisse des écoles, ainsi que la présidence de la caisse des écoles par le maire d'arrondissement sont un gage de qualité de la restauration scolaire qui assure la bonne santé des 105.000 petits Parisiens qui déjeunent chaque jour dans les cantines de la Capitale.

En effet, qui mieux que la caisse des écoles peut garantir l'équilibre nutritionnel indispensable aux 6.800, me semble-t-il, enfants de mon cher 10^e arrondissement si Rémi FÉRAUD ne me contredit pas ?

Mais au-delà du mensonge politique, Monsieur le Maire, ce sont bel et bien les conséquences pesant sur le budget des familles qui nous préoccupent, car si nous nous réjouissons, parce que nous sommes honnêtes intellectuellement, comme vous, que la charge pesant sur le budget des familles les plus modestes soit allégée, que faites-vous, Monsieur le Maire, des classes intermédiaires, laissées-pour-compte, encore, dans votre politique ? Doivent-elles constamment pâtir des augmentations tarifaires, parce que trop riches pour bénéficier des réductions mais trop pauvres pour que l'augmentation de leurs dépenses soit indolore ?

Cette décision entraînerait donc une hausse considérable de la participation financière des parents, vous le savez, s'acquittant des tarifs de 6 à 8, soit près de 38 % des familles dans le 10^e arrondissement, mon cher Rémi FÉRAUD.

La baisse des tarifs correspondant aux cinq premières tranches ne s'aurait donc s'accompagner d'un accroissement des tarifs des tranches de 6 à 8.

Comment l'équité sociale et l'égalité territoriale peuvent-elles raisonnablement se traduire par une augmentation exponentielle de 18 % pour la huitième tranche ?

Enfin, comment expliquer aux parents que le repas de leurs enfants pèsera pour un cinquième de plus dans leur budget désormais ?

A l'échelle de la Ville, d'ailleurs, ce projet alourdirait la facture de près de 30 % des familles parisiennes. Il engendrerait, de même, des pertes de recettes considérables pour certaines caisses, notamment celles du 19e et du 13e arrondissement.

A ce titre et dans le cas de l'adoption de ce projet, vous engagez-vous, Monsieur le Maire, à compenser intégralement ces pertes de ressources, vous engagez-vous à rendre aux enfants parisiens la manne des hausses successives d'impôts locaux qui accablent leurs parents ?

Il s'agit là d'un impératif catégorique, afin de permettre la poursuite des efforts en termes aussi de qualité alimentaire et je sais que c'est aussi quelque chose qui vous est cher, parce que, fait exceptionnel à Paris, les repas quotidiens de nos enfants qui fréquentent les cantines du 10e arrondissement sont entièrement cuisinés sur place, de façon traditionnelle, à partir de denrées fraîches de qualité, à l'exception d'ailleurs de trois restaurants scolaires qui sont servis en liaison froide. Décidément, le 10e est à l'honneur ce matin !

Ce rôle essentiel de précurseur, Monsieur le Maire, en matière de prévention et de lutte contre l'obésité et de promotion de l'équilibre nutritionnel est menacé notamment par la mutualisation prévue des achats de denrées destinée à en réduire tout simplement le coût.

C'est donc une double peine que se verront ainsi affliger les enfants les plus démunis, pour lesquels, bien souvent, vous le savez, la cantine scolaire représente le seul pourvoyeur de repas équilibrés de la journée.

Cette mutualisation conduira inéluctablement à une uniformisation des menus dans tout Paris et certains arrondissements, dont le 10e, puisqu'il est exemplaire, nous le savons tous, verront donc tous leurs efforts et leurs initiatives sacrifiés sur l'autel de petites économies. Les repas confectionnés sur place, à base de produits frais, mais aussi l'achat de produits bio ou A.O.C., seront ainsi réduits à la portion congrue.

Le développement des filières bio, insuffisant pour le moment, l'accroissement considérable du prix de revient d'un repas bio et le défaut d'approvisionnement ne permettent pas d'atteindre l'objectif de 30 % de bio en 2014, puisque tel est bien votre objectif, malgré tous les efforts fournis.

Mais comment espérer l'atteindre un jour, dès lors que la réforme que vous proposez conduirait à une diminution des ressources de certaines caisses des écoles ? Des considérations économiques ne sauraient d'ailleurs primer sur un enjeu de santé publique, tandis que près d'un enfant parisien sur six en CE2, plus de 15 %, présente un excès de poids. Alors que le projet de loi de modernisation de l'agriculture, qui sera discuté à partir de lundi prochain au Sénat, inclut une disposition visant à rendre obligatoires les recommandations en termes d'équilibre nutritionnel des repas servis dans les cantines scolaires, dans l'optique, évidemment, de prévenir tout risque d'obésité, mais aussi certaines maladies chroniques, voilà que la politique du manger sain, du 10e notamment, centrée sur les produits frais labellisés ou bio est donc sérieusement menacée. Serait-ce là, Monsieur le Maire, un signe politique fort à l'encontre du 10e arrondissement ? C'est une petite question subsidiaire, parce que je sais que Rémi FÉRAUD en dira deux mots.

Vous aussi qui vous faites sans cesse le héraut du désengagement de l'Etat, pour une fois nous ne parlerons pas du désengagement de l'Etat, mais bel et bien du désengagement du Conseil de Paris et de la Mairie de Paris.

Vous semblez pourtant passer sous silence votre propre désengagement financier qu'implique cette recentralisation de la gestion des repas scolaires, et qui tend à faire supporter davantage aux familles le poids des dépenses de restauration scolaire de leurs enfants, dissuadant par là même certains d'y avoir recours.

Comment donc, dans ce contexte, garantir la pérennité de la qualité des aliments servis, des prestations de qualité aux enfants des écoles des arrondissements et une pratique de tarifs raisonnables ?

A la recentralisation et au désengagement financier de la Mairie de Paris, nous opposons le maintien et la poursuite de la décentralisation, au profit de l'expertise des maires d'arrondissement, ainsi qu'un contrôle financier accru des caisses des écoles.

L'indépendance et la libre administration des caisses des écoles doivent, en effet, aller de pair avec un contrôle de la provenance et de l'utilisation de leurs ressources dans un souci de bonne gestion des deniers publics évidemment, et afin de servir au mieux les intérêts des jeunes Parisiens.

D'ailleurs, le dernier audit externe, datant, me semble-t-il, du mois d'avril 2006, il apparaît à nouveau nécessaire de prendre date afin de conforter la légitimité de la gestion et de l'action des caisses des écoles. Nous vous proposons, Monsieur le Maire, d'en organiser un autre très prochainement.

Aussi, parce que nous sommes convaincus du rôle prépondérant des arrondissements dans la satisfaction des attentes quotidiennes des Parisiens, parce que la justice sociale ne saurait se traduire par une augmentation du budget alloué à la cantine scolaire pour 30 % des familles parisiennes, parce que les modes de production sont propres à chaque caisse et que l'on ne peut transiger évidemment avec la santé et le bien-être de nos enfants, pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, le groupe Centre et Indépendants votera donc contre votre projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame ASMANI, vous avez bien compris, je n'aime pas du tout le 10e arrondissement. D'ailleurs, je donne la parole au maire du 10e arrondissement, pour lequel j'ai estime et gratitude.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement.- Je ne vais pas vous parler, Monsieur le Maire, que du 10e arrondissement, et peut-être de manière un peu différente de Mme ASMANI quand je l'évoquerai.

Monsieur le Maire, chers collègues, la réforme des tarifs de la restauration scolaire que nous étudions aujourd'hui est un enjeu important, mais M. LECOQ a invoqué beaucoup d'arguments juridiques, alors qu'il s'agit pour nous avant tout d'un débat de nature politique.

Cette réforme a d'abord nécessité un long travail de préparation et de concertation...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je n'ai pas été très provocateur.

Nous souhaitons que cette réforme puisse être mise en œuvre concrètement, et nous avons pris cet engagement dans la dernière campagne électorale.

Nous saluons donc le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, ainsi que le travail réalisé par Colombe BROSSEL et les services de la DASCO.

Certains arrondissements, et c'est le cas en particulier du 10e, ont préparé et anticipé cette réforme dans les années passées, depuis plusieurs années, tant pour la définition des huit tranches que pour les tarifs eux-mêmes.

Je dois dire à cet égard que, y compris les familles qui paieront le tarif 8 verront une augmentation très modeste du tarif payé, alors que les familles les plus modestes et les familles moyennes payant les tarifs 3, 4 ou 5, verront le coût de la cantine diminuer.

Pour nous, il est en effet anormal que les familles parisiennes, qui ont les mêmes revenus, acquittent des tarifs différents et parfois même très différents suivant l'arrondissement dans lequel elles vivent.

Un journal parlait hier de pagaille, d'ailleurs très ancienne, et il y a une origine historique à cela. Mais, au-delà de cette pagaille et de la dénonciation de celle-ci, c'est bien la question de l'égalité entre les Parisiens devant le service public municipal dont il s'agit. Dans notre commune de Paris, comme dans les autres, la restauration scolaire est un service public municipal très important.

Certains, et nous l'avons déjà entendu ce matin, diront certainement que cela va à l'encontre du processus de décentralisation, de déconcentration, initié par le Maire de Paris, afin de confier davantage de responsabilités aux mairies d'arrondissement.

Mais pour nous, il n'en est rien et ce principe ne conduit pas à supprimer l'égalité entre tous les Parisiens, il ne conduit pas à permettre à chaque arrondissement de fixer seul ses ressources, sans tenir compte des différences sociales et sociologiques entre les arrondissements. Ce principe de déconcentration et décentralisation n'a pas pour objectif de créer une inégalité entre Parisiens et entre arrondissements. A cet égard, les comités de gestion des caisses des écoles garderont leur rôle, sauf évidemment celui de fixer les tarifs.

Nous associons ainsi leur autonomie d'action avec une indispensable justice sociale.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : les familles les plus aisées acquitteront le tarif 8, soit 5 euros, et les plus modestes paieront 13 centimes d'euro. Soyons justes dans notre discours. Même le tarif 8 est sensiblement inférieur au prix de revient du repas, et la Ville contribue donc financièrement à tous les repas servis à tous les enfants de Paris. En outre, les deux tiers des familles, et notamment celles de la classe moyenne verront le coût de la cantine baisser.

En prenant en compte le taux d'effort et en soutenant très fortement les familles aux revenus modestes et moyens, nous mettons donc en œuvre une démarche politique que nous assumons, ainsi que nous en avons pris l'engagement. Et la crise sociale que nous traversons aujourd'hui le rend encore plus nécessaire.

Enfin, pour conclure, je dirai que cette évolution aura bien sûr des conséquences sur les ressources de chaque caisse des écoles. Le Maire de Paris parlait tout à l'heure de qualité des repas et chaque caisse doit avoir des moyens identiques pour assurer cette qualité des repas servis aux enfants.

Or, cela nécessitera de tenir compte de l'évolution des ressources pour le financement par la Ville de Paris et le calcul de la subvention qui compensera la baisse de recettes dans certaines caisses des écoles.

Nous assumons donc tout à fait le projet de délibération qui est présenté. Je crois que si nous le refusons, il faudrait aussi assumer clairement l'absence d'unité de Paris et l'absence d'égalité et de solidarité entre Parisiens.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voyez, Madame ASMANI, je suis tout à fait d'accord avec le maire élu par plus de 70 % des habitants du 10e arrondissement.

Mme Lynda ASMANI. - Je suis rassurée !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors, voilà un point d'accord entre nous, Madame ASMANI.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, l'évolution des tarifs de la restauration scolaire et la mise en place d'une tarification unique à l'échelle parisienne constituent une mesure de justice sociale et d'équité sociale.

D'équité sociale d'abord, car elle va permettre aux familles parisiennes qui disposent des mêmes revenus, et dont la composition est identiques, de s'acquitter du même tarif, quel que soit l'arrondissement où elles résident.

Des disparités trop grandes existaient selon les arrondissements : globalement, dans les arrondissements où l'opposition municipale est majoritaire, les familles les plus modestes paient plus cher que dans les arrondissements de gauche, et les familles les plus riches paient moins cher que dans les arrondissements détenus par la majorité municipale.

C'est l'exemple du 8e arrondissement qui, comparativement aux autres, possède les tarifs les plus bas pour les plus riches et les plus élevés pour les plus pauvres.

Cette évolution est donc aussi une mesure de justice sociale. Telle qu'elle nous est présentée, la grille tarifaire unique permet, dans de nombreux arrondissements de mieux répartir l'effort entre les différentes catégories de revenus, et en particulier de faire porter l'effort sur les parents disposant des revenus les plus élevés.

Cette grille aurait toutefois été plus aboutie si les tranches supérieures avaient été encore un peu plus sollicitées, afin d'abaisser la contribution des familles à revenus modestes ou moyens. Les écarts d'une tranche à l'autre restent encore trop importants. Au total, les familles à revenus moyens sont fortement mises à contribution.

La F.C.P.E. relève, par exemple, que les écarts de tarifs d'une tranche à l'autre, de 1 à 6, sont trop importants et que les efforts demandés aux familles ne sont pas suffisamment équilibrés. Ainsi, une famille avec deux enfants, dont les parents sont rémunérés au S.M.I.C., relève d'un tarif 4, soit 2,24 euros sur une échelle de 8 tarifs qui désormais va s'échelonner de 13 centimes à 5 euros.

On peut à ce titre regretter que les associations représentatives des parents d'élèves n'aient pas été consultées en amont de ce projet de tarification scolaire unique. Leur expertise et leur connaissances des réalités de ce que vivent les familles auraient constitué une aide précieuse à la décision.

Globalement, cette réforme tarifaire devrait se traduire par un accroissement des recettes des caisses des écoles. Cet accroissement de moyens, financé par les familles parisiennes, doit impérativement se traduire par une amélioration de la qualité de l'assiette et, en particulier, servir à résolument favoriser l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans les plats servis aux élèves.

Aussi, il ne faudrait pas que la Ville se saisisse de cette évolution pour faire des économies et diminuer le montant des subventions qu'elle verse aux caisses des écoles. Bien entendu, les quelques caisses qui verraient leurs recettes baisser doivent être mieux aidées encore et percevoir une compensation. Elles doivent être particulièrement incitées à introduire des produits bio dans les menus. Aussi, les montants consacrés dans le calcul de la subvention à l'aide aux caisses qui achètent le plus de produits bio doivent être revus à la hausse.

C'est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Si l'on veut atteindre l'objectif que notre collectivité s'est fixée de 30 % de bio d'ici 2014, il convient en effet de mettre les bouchées doubles. Actuellement, on estime à 8 % le niveau de produits issus de l'agriculture biologique dans les repas servis dans les écoles parisiennes. Le Plan de développement de l'alimentation biologique dans les restaurants scolaires municipaux et départementaux, élaboré à l'initiative de Denis BAUPIN par l'Agence de l'écologie urbaine, avec cinq directions de la Ville, les caisses des écoles et les professionnels de l'agriculture biologique, propose, pour atteindre notre objectif de 30 % un plan en trois axes.

Il s'agit :

- premièrement, de créer un regroupement d'acheteurs permettant de réaliser des économies d'échelle et de rationaliser la demande des caisses ;

- deuxièmement, de participer à la mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement des producteurs bio d'Ile-de-France ;

- enfin, d'agir sur le foncier agricole, notamment en aidant le développement du bio sur les zones de captage d'Eau de Paris.

Le premier axe devrait amener les caisses des écoles à regrouper leurs achats pour s'approvisionner sur un marché unique négocié par la Ville, comme cela se pratique déjà dans d'autres domaines.

Autant d'évolutions permettant de progresser à la fois en termes social et environnemental, qui se traduisent, c'est vrai, par une perte d'autonomie des caisses, mais l'autonomie n'est pas une fin en soi. Et puisqu'elle est remise en cause, il me semble logique de poursuivre cette démarche sur un aspect de la gestion des caisses des écoles particulièrement négligé jusqu'à présent. Je veux parler des conditions d'emploi des personnels.

Les établissements publics locaux que sont les caisses des écoles emploient du personnel contractuel, souvent de façon dérogatoire au Code du travail. Rémunéré à la vacation, payé selon les caisses au S.M.I.C. ou un peu plus du S.M.I.C., le personnel de cantine, en majorité des femmes, voit sa rémunération chuter brutalement en dehors des périodes scolaires, puisqu'il se retrouve sans salaire en juillet et août. Ce personnel ne dispose pas de mutuelle complémentaire maladie et certaines caisses refusant de cotiser à l'A.G.O.S.P.A.P., les œuvres sociales du personnel de la Ville de Paris, il ne bénéficie pas non plus des activités de ce comité d'entreprise.

Autre particularité inadmissible : pour obtenir un C.D.I., les cantinières, comme on les appelle, doivent d'abord être employées en C.D.D. de trois ans renouvelable une fois. Six ans avant d'obtenir un contrat à durée indéterminée, on a rarement vu période d'essai plus longue !

Ajoutez à cette situation que les personnels, généralement employés que quelques heures par jour, ne sont pas éligibles à la couverture maladie de la Sécurité sociale lorsqu'ils travaillent moins de 5 heures par semaine et vous comprendrez aisément qu'il y a urgence à mettre en place une réflexion destinée à municipaliser le statut de l'ensemble de ces personnels.

Le groupe "Les Verts" prendra une initiative en ce sens dans un prochain Conseil de Paris.

En conclusions, vous l'avez compris, Monsieur le Maire, malgré ses imperfections, le groupe "Les Verts" approuve la nouvelle tarification scolaire mais souhaite que cette grille soit perfectionnée dans les années à venir, afin d'être encore plus juste. Il souhaite que cette réforme soit l'occasion d'avancer sur la question de l'introduction des produits de l'agriculture biologique dans les menus.

Enfin, il considère que cette évolution offre l'occasion de repenser les conditions d'emploi du personnel des caisses des écoles, tant il est vrai qu'un personnel respecté et motivé contribue à l'harmonie du fonctionnement au sein des restaurants scolaires et constitue un facteur essentiel de l'amélioration de la qualité du temps de repas pour les élèves.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Oui, Monsieur le Maire, chers collègues.

La question de la tarification des repas pris en milieu scolaire est à la croisée d'enjeux de société lourds et importants pour les générations futures. Si évidemment la grille tarifaire que nous sommes appelés à voter ce matin est un élément de la politique sociale de la Ville qui permet de garantir un accès équitable de tous au service public parisien, cette grille est également un outil - d'autres orateurs l'ont dit avant moi - éducatif et sanitaire.

Éducatif, tout d'abord, on l'a peu mentionné ce matin, car la cantine est un espace important de socialisation de l'enfant, de la confrontation aux autres, de l'apprentissage des normes sociales et de l'acceptation des différences. Nous devons donc, pour respecter l'ambition éducative que nous formulons pour les jeunes Parisiens, garantir une mixité sociale dans ces cantines, à même de garantir au plus grand nombre l'accès à ce moment clef de l'apprentissage que l'on appelle non formel.

Educatif, je viens de le dire ; sanitaire également, car vous le savez, nos sociétés contemporaines sont confrontées à une explosion, un accroissement constant de la prévalence de l'obésité infantile. La restauration scolaire, elle, soumise à des normes strictes, à des contraintes nutritionnelles et diététiques importantes, permet de garantir aux enfants une alimentation équilibrée sur au moins un repas structuré dans leur journée. Garantir donc un accès équitable à cette restauration est également un enjeu de santé publique, un enjeu d'éducation alimentaire qui doit concourir à notre stratégie municipale de lutte contre l'obésité.

Face aux trois enjeux que je viens de citer, social, éducatif et sanitaire, il ne faut pas, je crois, faire de dogmatisme à outrance mais bien essayer de trouver le système qui nous permettra de garantir un accès le plus large, le plus équitable et le plus juste à la restauration scolaire.

A ce titre, Monsieur le Maire, vous nous présentez aujourd'hui un projet de délibération basé sur une grille tarifaire qui existait déjà dans certains arrondissements, à quelques euros près de tranches et de montants. Pourrions-nous avoir les statistiques de fréquentation des cantines dans les arrondissements qui avaient à peu près cette grille tarifaire et, par ailleurs, la sociologie des élèves qui fréquentent ces cantines pour à la fois en juger, j'ai envie de dire, la performance éducative et sanitaire et mesurer la réalité de la mixité sociale de ces cantines.

Nous sommes, vous le savez, par ailleurs, chers collègues, une famille...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cher collègue, c'est votre première intervention, donc je suis nécessairement indulgent, mais vous avez dépassé...

M. Jean-François MARTINS. - Les 2 minutes déjà ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Assez largement, oui.

M. Jean-François MARTINS. - J'apprendrai.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui. Si vous appreniez à conclure, cela nous ferait tous plaisir, mais je vous le dis très aimablement !

M. Jean-François MARTINS. - J'apprends vite, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors, concluez !

M. Jean-François MARTINS. - Je vais conclure.

Nous sommes une famille, pourtant, Monsieur le Maire, plutôt décentralisatrice. Nous avons plutôt une habitude et l'envie de rapprocher la décision du citoyen. Pour autant, nous considérons que, sur la restauration scolaire, il n'y a aucune raison que la décision du tarif et des grilles soit à l'aune des arrondissements et que l'unité de la Ville doit être affirmée en la matière, que l'ensemble des tarifs doit être harmonisé pour affirmer la solidarité des Parisiens et l'unité de Paris.

Pour cette raison et par ailleurs parce que nous remarquons et soulignons l'effort enfin fait par la Ville en direction des classes moyennes, en permettant avec cette grille tarifaire une réduction des distorsions qui existaient pour les tranches 3 et 4, pour les classes moyennes, qui vont se retrouver avec un taux d'effort à 4 % et non plus à 6 %, comme elles préexistaient dans un certain nombre d'arrondissements, pour ces deux raisons, Monsieur le Maire, pour l'unité de Paris et pour le geste en direction des classes moyennes qui vont enfin avoir un taux d'effort plus conforme au reste des couches de Paris, nous voterons ce projet de délibération en regrettant cependant qu'aucun effort ne soit fait en direction des familles monoparentales, qui sont très mal reconnues dans cette grille tarifaire, la prise en compte de ces familles devant faire l'objet d'optimisations pour rendre cette grille, aujourd'hui imparfaite, beaucoup plus conforme.

En tout cas, nous la voterons.

Excusez-moi pour le dépassement de temps.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET et je suggère que, devant elle, on ne fasse pas de bruit !

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Au niveau du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, comme le disait précédemment Emmanuelle BECKER, nous nous félicitons de cette réforme tarifaire. Il était temps que l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, où qu'ils habitent, bénéficient de la même grille tarifaire.

On voit bien depuis le début de cette matinée que l'on est vraiment face à un vrai clivage Droite-Gauche.

Lorsque la Droite, au nom de l'autonomie des arrondissements, attaque cette réforme tarifaire, finalement, elle défend la différence des droits et le maintien d'avantages dans les arrondissements les plus riches.

Eh bien, oui, nous, au niveau de la majorité, la Gauche défend l'intérêt général sur tout Paris, l'organisation de la solidarité pour une plus grande justice sociale et nous nous en félicitons.

Cette grille tarifaire unique est un premier pas vers l'égalité sociale. A cette étape, la participation des familles sera la même dans tous les arrondissements en fonction de leurs revenus, et cela est juste ! Cela nous permettra d'organiser la justice sociale.

Cette réforme tarifaire doit être considérée comme une étape très importante qui doit maintenant nous permettre d'aller plus loin et de travailler à cet objectif : l'égalité dans l'assiette et la qualité pour tous.

Pour cela, nous pouvons agir sur plusieurs leviers.

Nous avons soulevé la question de la péréquation des subventions de la Ville aux caisses des écoles, déjà lors du précédent Conseil de Paris. Les subventions de la Ville doivent prendre en compte la réalité des disparités entre arrondissements dans les participations financières des familles, en fonction de leurs revenus afin de la corriger. Nous allons pouvoir compenser les pertes générées par la baisse des contributions familiales dans les arrondissements les plus populaires ; je pense notamment à l'Est parisien.

Lors de la précédente séance du Conseil de Paris de février dernier, nous avons, au nom du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, présenté un vœu demandant que soit évaluée la part alimentaire facturée aux familles dans chaque arrondissement, et que le résultat de cette étude soit transmis à l'ensemble des membres des caisses des écoles parisiennes. La prise en compte de cette part alimentaire pourra être un premier élément objectif qui doit être porté à la connaissance de toutes et tous. Cette question doit avancer : un engagement oral avait été pris.

Mais nous savons que cela ne suffit pas.

Deux parts alimentaires identiques peuvent correspondre à deux qualités de repas très différentes selon la provenance des aliments, la réalisation du plat, ses composants, l'équilibre final du menu.

D'autres disparités existent entre les arrondissements. Que la restauration soit sous régime municipal ou en marché, avec ou sans cuisine centrale, en liaison chaude ou froide, le résultat de ce qu'il y a dans l'assiette, la qualité des aliments, des plats et des composants du repas, du "process" de fabrication, le coût final ne sera pas le même.

Des disparités peuvent également exister selon la gestion des caisses et la situation du personnel.

Alors nous tenons d'abord à rappeler notre attachement pour que dans chaque arrondissement, aucune caisse des écoles n'ait recours à un marché privé pour la réalisation des repas. Nous savons tous ici que la qualité des repas est moins bonne quand elle est concédée à une entreprise lucrative que lorsqu'elle est internalisée.

Pourquoi, dans le 18e, avons-nous encore recours à des entreprises privées pour la réalisation des repas ? Nous avons réussi à créer une régie publique de l'eau : portons l'ambition de faire de même pour toutes les cantines scolaires dans tout Paris ; c'est une question de principes. Ce qui relève du service public ne doit pas être source de profits.

Nous devons nous donner les moyens de garantir un meilleur contrôle de la qualité des repas consommés par les enfants. À ce titre, nous nous félicitons de la construction d'une nouvelle cuisine de préparation de 3.000 repas proposée au vote de ce conseil, et localisée dans le 14e, qui va permettre d'assurer une meilleure qualité du service public rendu.

Mais ne pourrions-nous pas réfléchir et envisager un projet de création d'un service public de la restauration scolaire à Paris ?

Qu'est-ce qui justifie réellement qu'il y ait dans chaque arrondissement des établissements publics autonomes ?

Imaginez : si nous sommes demain en capacité de mutualiser la gestion des marchés sur la nourriture et l'ensemble des fournitures pour tout Paris, nous pourrions avoir bien plus de poids pour garantir à tous les jeunes parisiens et parisiennes l'accès au bio, à des produits labellisés, pour contribuer à soutenir l'agriculture paysanne et promouvoir des aliments de circuit court.

Une réflexion devrait s'engager avec la Région, qui nous permettrait justement d'y réfléchir...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît ! Il y a un brouhaha...

Mme Danielle SIMONNET. - ... parce que nous savons qu'il y a une difficulté en raison des capacités de production insuffisantes d'aliments de cette nature dans la région. Cela doit donc être un objectif écologique partagé sur l'ensemble de la région.

Enfin, cela a été dit précédemment par M. Jacques BOUTAULT, nous pourrions progressivement permettre aux travailleuses et travailleurs des cantines scolaires, d'intégrer le statut des fonctionnaires de la Ville, contribuer à résorber la précarité, améliorer leurs capacités de bénéficier de formations en interne et faciliter leur évolution de carrière.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

Mme Danielle SIMONNET. - Cette mise en place d'un service public unifié de la restauration scolaire peut tout à fait être compatible avec une implication de l'ensemble des acteurs.

Je terminerai mon propos sur cette exigence de concertation démocratique et d'implication de l'ensemble des acteurs à la définition de nos projets.

Vous avez certainement, mes chers collègues, tous reçu cette lettre de la F.C.P.E. Celle-ci regrette notamment de ne pas avoir été associée aux travaux de réflexion menés par la mairie sur cette grille tarifaire unique.

Le groupe P.C.-P.G. s'associe à ce regret : nous nous devons de contribuer à l'implication de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de nos politiques municipales. Aussi, dans cette lettre, on nous rappelle nos engagements pris lors des Etats généraux de 2004 en faveur de la création du Conseil parisien de la restauration scolaire. Ce Conseil pourrait être le cadre idéal pour engager cette réflexion d'ensemble et y inclure la réflexion éducative sur le déroulement de cette pause du midi. Il ne faudrait plus tarder à le mettre en place.

Alors, bien sûr, le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche votera ce projet de délibération et souhaite qu'il soit bien compris comme une première étape et qu'un débat plus vaste soit enfin lancé à Paris, incluant une réforme ambitieuse en matière de péréquation financière, vers la création d'un service public de la restauration scolaire partout et pour tous, la mise en place du Conseil parisien de la restauration scolaire, et tout cela afin de permettre enfin de garantir l'égalité de tous dans les assiettes pour une meilleure qualité alimentaire pour l'ensemble des jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Monsieur le Maire, je vais poursuivre l'argumentation commencée il y a quelques minutes par Jean-Pierre LECOQ en amenant dans la discussion deux arguments complémentaires pour évoquer l'injustice de votre réforme.

Je suis désolée, Madame SIMONNET, mais cette réforme n'est pas juste pour toutes les familles parisiennes.

L'uniformisation des tarifs que vous proposez à travers ce projet de délibération aura pour principal effet d'augmenter la participation des familles des classes moyennes.

Ceux et celles qui vont subir lourdement votre réforme sont les familles payant les tarifs 5 et 6. Le tarif 5 augmente pour la moitié des arrondissements. Quant au tarif 6, il augmente, voire est créé, dans l'ensemble des 20 arrondissements parisiens.

Ces augmentations sont significatives, jusqu'à 1 euro entre les deux grilles pour certains arrondissements.

Je vous ai écouté, Monsieur le Maire, j'ai bien entendu ici ou là vos adjoints se féliciter du fait que grâce à vous, les plus pauvres des Parisiens verront leurs tarifs baisser et que les plus riches, avec plus de 7.500 euros par mois, peuvent payer quelques euros de plus pour le repas de leurs enfants. Vous avez même parlé, je crois, de non-spoliation.

Mais vous ne dites pas, Monsieur le Maire, qu'une famille ou un parent seul avec deux enfants, qui dispose de 4.500 euros de revenus, incluant les prestations sociales, verra sa note mensuelle portée à 145 euros, soit une augmentation de 18 euros par enfant et par mois. Ce que vous ne dites pas, Monsieur le Maire, c'est que cette famille qui bénéficie de 4.500 euros par mois, c'est un couple d'enseignants, de fonctionnaires de la Ville de Paris, peut-être les familles de certains des collaborateurs des élus, c'est aussi un couple avec un employé et un cadre moyen : ce n'est en tout cas pas une famille nantie, comme vous essayez de nous le faire croire.

Ce couple, c'est la classe moyenne parisienne que vous assommez depuis deux ans d'augmentations d'impôts et que vous contraignez une fois de plus à payer pour tenter...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... de colmater les brèches de votre mauvaise gestion de la Capitale.

Il est certain, Monsieur le Maire, que vous ne nous trouvez pas à vos côtés pour voter une politique aussi injuste.

Ensuite, Monsieur le Maire, en réunion de commission, il a été demandé par mon groupe des chiffres sur l'évolution des recettes entre les grilles tarifaires.

Mme BROSEL nous a fait passer des informations avec des graphiques, des pourcentages sans légendes, sans aucun chiffre nous permettant d'évaluer l'évolution de la participation des familles entre les deux grilles tarifaires pour l'ensemble de Paris.

Pourquoi, Monsieur le Maire, ne nous avez-vous pas transmis ces chiffres, si ce n'est pour ne pas révéler que votre nouvelle grille va permettre à la Ville de Paris de se désengager du financement des caisses des écoles en faisant reposer ce désengagement sur les familles ?

En conclusion, Monsieur le Maire, la politique que vous conduisez est injuste envers les classes moyennes car en définitive, que va-t-il se passer pour ces familles qui ne peuvent pas faire face à 18 euros par mois et par enfant d'augmentation de leur facture de restauration scolaire ? Les parents retireront leurs enfants de la cantine, et vous fragiliserez le maintien dans l'emploi d'un des membres du couple, le plus souvent la femme.

Ce n'est pas la première fois que j'interviens sur ce point : la politique de la petite enfance que vous menez conduit déjà à cela.

Alors, si vous aviez pris l'engagement, pendant votre campagne municipale, de mener cette réforme, il ne me semble pas que vous ayez pris l'engagement d'appauvrir les classes moyennes, pourtant vous le faites.

Enfin, cette réforme s'inclut dans la politique familiale de la Ville de Paris qui est incompréhensible et qui complique le maintien dans l'emploi des femmes dont la situation est fragile.

Alors, non ! Votre réforme n'est pas juste...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Non ! Votre réforme n'est pas juste, et il est grand temps que les Parisiens découvrent ce côté moins chaud et moins paillettes de votre politique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ma chère collègue, cela fait neuf ans que j'entends ces discours avec quelque outrance, sous les applaudissements extrêmement toniques de l'opposition municipale et régulièrement, les Parisiens, composés en grande partie de classes moyennes, nous expriment une certaine considération et vous expriment à vous, encore récemment... Cela vous agace... et vous expriment encore récemment une certaine défiance.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY.

J'ai bien le droit d'avoir un avis, non ?

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Moi aussi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Même cela vous dérange ! Il faudrait quand même que vous vous habituiez au fait que les Parisiens portent une appréciation sur votre manière de les défendre.

M. Romain LÉVY !

M. Jean-François LAMOUR. - Vous n'avez pas répondu aux questions !

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'essentiel est que vous êtes contents de vous, et je m'en réjouis avec vous !

Romain LÉVY !

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'il vous plaît...

Je ne pensais pas...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Restez calme !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un peu d'humilité démocratique !

M. Jean-François LAMOUR. - Répondez aux questions !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - L'humilité, c'est son point fort.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Que l'on s'explique un peu.

J'ai une différence avec vous, je parle au nom d'une très nette majorité de Parisiens, y compris des classes moyennes.

Quand je vous dis quelque chose qui vous dérange, un élu trouve très normal de dire que vous aboyez. Voilà le respect que vous portez à la majorité de la population des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

J'aime quand vous me mettez de bonne humeur, comme cela.

La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Moi non plus, je ne pensais pas devoir intervenir, une nouvelle fois, pour dénoncer l'attitude particulièrement stérile et choquante de l'opposition municipale sur la question de la réforme de la tarification de la restauration scolaire.

Une réforme qui permettra d'aboutir, pour la rentrée 2010, à une harmonisation des tarifs dans un objectif de justice sociale et d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire parisien, et de mettre ainsi un terme à la forte disparité qui existe aujourd'hui.

Il semble bien, et j'y reviendrai, que c'est l'objectif même de cette réforme qui conduit les maires de l'opposition à bloquer cette évolution sous les prétextes les plus fallacieux.

Je ne m'étendrai pas sur le déni de démocratie que constitue la non inscription à l'ordre du jour de certains Conseils d'arrondissement, et notamment dans le 6e arrondissement, de ce projet de délibération, privant la représentation locale et les habitants d'un débat pourtant fort instructif.

Mais il est vrai qu'il est toujours plus porteur de diffuser un courrier alarmiste aux parents d'élèves, d'une mauvaise foi peu fréquente, allant même jusqu'à expliquer la surprise qu'a été la découverte de l'inscription de ce projet de délibération au Conseil de Paris - nous n'en débattons que depuis un an - et Colombe BROSSEL ne vous consulte que depuis des mois.

Les habitants du 6e arrondissement auraient en effet pu se rendre compte de ce qu'a de choquant la politique tarifaire actuelle mise en place par Jean-Pierre LECOQ, dont il ne demande rien de moins que le maintien en rejetant cette réforme. Cela traduit bien le positionnement de la Droite parisienne.

Comme ses collègues des 16e et 17e arrondissements, il a fait le choix, contrairement à l'ensemble des autres arrondissements, de ne pas opter pour un mode de calcul des quotients familiaux conforme à celui de la C.A.F.

Ces trois mêmes arrondissements n'ont que cinq tarifications au lieu des huit employées par la quasi totalité des autres arrondissements. Pourtant, cela permet de bien mieux tenir compte de la proportionnalité du quotient familial en balayant de manière plus large l'éventail des revenus et de faire payer les familles au prix le plus juste au sein d'un même arrondissement.

Il y a donc une rupture assumée de l'égalité de traitement des familles dans ces arrondissements mais également, à revenu égal, vis-à-vis des familles des arrondissements appliquant le quotient C.A.F. L'un des objectifs majeurs de cette réforme est d'y mettre un terme, c'est bien ce qui est refusé par l'opposition municipale.

Afin d'être parfaitement clair, je vais, en prenant l'exemple du 6e arrondissement, montrer en quoi le choix opéré par le Maire est discriminant pour les familles les plus modestes et les classes moyennes si on le compare aux arrondissements dont la tarification se rapproche déjà aujourd'hui de ce que nous propose cette réforme.

Si vous habitez dans le 12e, le 11e ou le 10e arrondissement et que votre quotient familial est inférieur à 234 euros, vous ne payez que 0,15 centimes par repas et après la réforme, 0,13. Toutefois, avec le même quotient, si vous avez la malchance que votre enfant soit scolarisé dans le 6e, il vous en coûte 2,20 euros par repas, soit quasiment 15 fois plus.

Alors quand Jean-Pierre LECOQ, dans son courrier, écrit que certaines familles, du fait de l'augmentation du tarif maximum, passant de 3,80 euros à 5 euros, renonceront à la cantine et que les enfants seront les premières victimes de cette politique, pourquoi diable n'y a-t-il pas pensé, quand il a choisi de faire payer 15 fois plus les enfants des familles les plus modestes du 6e ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Combien d'enfants a-t-il écarté de la cantine par sa politique ?

Cela est d'autant plus choquant que la caisse des écoles du 6e fait plusieurs dizaines de milliers d'euros de bénéfice.

Le second exemple est tout aussi frappant : il n'est pas prévu dans le 6e de tarif particulier adapté à un quotient familial supérieur à 610 euros. Ainsi, vous payez la même somme, que votre quotient familial atteigne 610 euros ou qu'il dépasse les 2.100, soit 3,80 euros par repas. C'est injuste pour les classes moyennes.

A titre de comparaison, si vous habitez dans le 10e et que votre quotient est inférieur à 959 euros, vous payez 2,65 euros. Et il existe encore quatre tarifs vous conduisant, si votre quotient familial est supérieur à 2.100 euros, à payer 4,25 euros. Après la réforme, ce sera 5 euros pour les familles dont le quotient familial dépasse les 2.500 euros.

Alors, Madame la Maire, j'approuve votre volonté d'harmoniser les tarifs de la restauration scolaire dans un objectif de justice sociale et d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire parisien. Et je dénonce la réelle motivation de l'opposition municipale qui, vous le voyez par ces deux exemples, est en réalité bien plus sordide que ce qu'elle veut bien en dire, puisqu'elle revient à vouloir continuer à faire peser le maximum de charges sur les familles les moins favorisées et sur les classes moyennes, tout en allégeant celles des familles les plus aisées.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Ce n'est pas acceptable. Nous préférons cette réforme qui se propose de lisser le taux d'effort des familles en diminuant notamment celui des familles aux revenus moyens des tranches 4, 5 et 6.

Ainsi même les familles du 5e, du 6e, du 16e et du 17e arrondissement, qui se situent dans cette cinquième tranche, contrairement à ce que l'on entend, verront leur tarif baisser.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons avec enthousiasme cette réforme qui permettra à 65 % des familles parisiennes de voir leur tarif de restauration scolaire baisser.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BENESSIANO, vous avez la parole.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Encore une fois, le Maire de Paris et sa majorité matraquent les classes moyennes et moyennes supérieures.

(Rires sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" - Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Après avoir en quelques mois augmenté les loyers des logements intermédiaires, augmenté de 8 % les impôts locaux, de 30 % les taxes foncières, vous décidez maintenant d'augmenter de 20 à 35 % les tarifs de la restauration scolaire pour la prochaine rentrée de septembre, avant d'appliquer en 2011 une nouvelle vague de hausses de taxes et d'impôts.

Si l'on se réfère simplement aux tarifs 6 et 7, nouvellement créés, dans un arrondissement que je connais bien comme le 17e, dont la bonne gestion de la caisse des écoles a été maintes fois saluée par la DASCO, on constate que pour une famille avec un enfant, ayant un revenu de 3.500 euros mensuels, ou avec deux enfants et un revenu mensuel de 4.150 euros, l'augmentation sera de 20,50 % par repas et par enfant au tarif 6.

Pour une famille avec un enfant et un revenu mensuel de 4.800 euros ou une famille de deux enfants et un revenu mensuel de 5.750 euros, l'augmentation sera de 28 % par repas et par enfant au tarif 7.

Osez dire à ces familles qu'elles n'appartiennent pas aux classes moyennes ou moyennes supérieures et qu'elles sont riches, donc méritent d'être rackettées. Vous verrez comment vous serez reçu.

Que de démagogie vis-à-vis des plus démunis en annonçant une baisse des tarifs ! Aujourd'hui, une famille non imposable paie, au tarif 1, toujours dans le même exemple dans le 17e arrondissement, 3,20 euros par mois pour 16 repas, soit l'équivalent d'un repas au tarif 4 actuel ou, si vous préférez, de 3 baguettes de pain.

Votre projet manque de rigueur et d'objectivité. Je ne reviens pas sur son aspect légal, qu'a excellemment exposé Jean-Pierre LECOQ tout à l'heure, mais sur ses zones d'ombre et ses incertitudes.

Ainsi, concernant la détermination du nombre de familles éligibles potentiellement à la cantine, la DASCO que nous avons interrogée nous répond qu'elle s'est rapprochée des services fiscaux. Inquiétant !

Pour nous rassurer, elle nous affirme ne pas avoir réussi à savoir si les familles, bien entendu, étaient composées d'enfants de six mois ou de 25 ans. C'est affligeant !

Ainsi, Mme BROSEL nous déclarait ici même lors de la séance du mois de mars : "Nous sommes en train de faire un vrai service public de la restauration scolaire." Je traduis : nous municipalisons la restauration scolaire, recentralisant les pouvoirs des maires vers la Mairie de Paris et fixons d'autorité les tarifs.

Mais elle ajoutait : "Les caisses des écoles garderont toute autonomie sur la façon d'organiser la restauration dans l'arrondissement". Je traduis : les caisses des écoles et les maires d'arrondissement deviendront de super intendants en logistique.

Jusqu'à présent, les caisses des écoles organisaient leurs menus, parfois avec le concours d'une diététicienne, mais lorsque la mutualisation des achats sera instaurée à Paris, l'autonomie des caisses ne sera-t-elle pas remise en cause ?

Je voudrais bien que l'on m'explique comment un achat groupé d'une denrée périssable ne sera pas imposé au menu de toutes les cantines de Paris.

Et que dire de la volonté d'atteindre les 20 % de bio ? Peut-être que grâce aux liaisons aériennes avec l'Argentine, Israël ou le Canada, on résoudra le problème !

Grande zone d'ombre également : les subventions. En partant de vos principes d'égalité territoriale et de justice sociale, nous aurions pu rêver de retrouver une équité dans la subvention de la Ville, car dois-je vous rappeler qu'actuellement, si la subvention de répartition est objective, puisqu'elle est fonction du nombre de repas servis, la subvention contractuelle est scandaleuse. Etablie à la tête du client, à partir de critères subjectifs regroupés sous le vocable "sociaux", mais demeurée à ce jour nébuleuse et opaque, elle est attribuée à 86,9 % en 2009 aux 12 arrondissements de la majorité municipale !

Mais je ne me leurre pas, derrière cette réforme qui se veut juste, se cache une triste et réelle réalité : devant les difficultés de trésorerie auxquelles est confrontée la Ville de Paris, ce projet est une manière déguisée de transférer aux Parisiens une grande partie des devoirs régaliens que la Ville ne veut plus et ne peut plus assumer. Ainsi, par ce transfert, le montant des subventions pourra baisser derrière un écran de fumée !

Je serais curieux de voir comment vous allez réagir lorsque certaines caisses vous présenteront, comme d'habitude, des bilans déficitaires.

Jusqu'à présent, vous les couvriez par un projet de délibération et effaciez les ardoises de mauvaise gestion avec l'argent des Parisiens. Rien ne garantit dans votre projet que les mêmes causes ne produiront pas demain les mêmes effets.

Pourquoi tant de silence également sur le tarif des adultes déjeunant à la cantine ?

Le Maire de Paris affirmait lors de sa campagne municipale de 2008 qu'il avait entendu les revendications des maires d'arrondissement qui réclamaient plus de pouvoir ou d'autonomie dans la gestion de proximité.

Dans cet esprit, il affirmait vouloir franchir une nouvelle étape en matière de décentralisation par une délibération en juin 2009.

Paroles, paroles...

Après le centre d'action sociale il y a quelques semaines, la caisse des écoles, aujourd'hui, nous confirme la vacuité des propos.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez, Monsieur le Maire et mes chers collègues, que nous voterons contre le projet qui nous est proposé aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Effectivement, j'avais cru comprendre.

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, merci.

Disons-le clairement tout de suite, les élues républicaines socialistes apparentées au groupe P.S.R.G.A. se réjouissent de ce projet de délibération qui s'inscrit dans le droit fil des réformes initiées dès 2001 par notre ancien collègue Eric FERRAND, lequel avait fait reposer sa réflexion sur trois grands principes, à nos yeux fondamentaux : le progrès social, l'égalité, la solidarité.

Je rends donc ici hommage à sa ténacité et à son long travail de fond, en même temps qu'à cet excellent rapport de Mme Colombe BROUSSEL et à la volonté politique affirmée de celle-ci ; il est démontré, en effet, que cette réforme renforcera l'égalité territoriale sur l'ensemble de Paris en instaurant, dans la fidélité à nos engagements, une mesure de justice sociale dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est nécessaire, particulièrement dans cette période de crise que nous traversons.

Jusqu'alors, la restauration scolaire à Paris est caractérisée par une forte disparité des tarifs en fonction des arrondissements - cela a déjà été dit -, disparité due notamment au fait que les départements avaient délégué en 1961 la compétence de fixation des tarifs, attribuée pourtant aux communes dans le Code de l'éducation, à chacune des caisses des écoles ; voici, à l'évidence, une décentralisation faite aux dépens de la solidarité.

Ainsi, aujourd'hui, pour les écoliers et pour 50 % de collégiens servis par les caisses des écoles, il existe 16 caisses qui ont une grille de 8 tranches, avec chacune des tarifs différents, et 4 caisses qui ont une grille à 5 tranches ; cela aboutit à d'étonnantes disparités, puisqu'à revenu identique, le prix du repas pour une famille à faible revenu varie de 1 à 10.

Au moment où l'on observe que les restaurants scolaires des collèges sont à nouveau fréquentés, cette inégalité est aggravée par les tarifs pratiqués dans les 40 collèges non desservis par une caisse des écoles. Ces établissements pratiquent un prix unique, sans prise en compte de la situation sociale des familles, si ce n'est par le biais du fond social de chacun.

L'harmonie des prix de cantine, quel que soit l'arrondissement de résidence, sera incontestablement la garantie de l'égalité de tous les petits Parisiens devant l'école publique. Elle permettra aussi, non seulement de proposer les mêmes tarifs aux familles dans tous les arrondissements parisiens, en fonction d'une grille identique de quotients familiaux, mais aussi de répartir de manière plus équilibrée l'effort demandé aux familles, notamment à celles aux faibles revenus et aux revenus moyens.

Ainsi, près de 65 % des familles parisiennes verront leurs tarifs de cantine baisser.

Je m'étonne donc de l'offensive de nos collègues de droite contre cette mesure de justice sociale.

Enfin, je ne m'en étonne qu'à moitié, puisque les maires U.M.P. ne ratent jamais une occasion de défendre leur pré carré et, oserais-je le dire, leur ghetto de riches. Quand on refuse le logement social dans son arrondissement ou quand on soutient un Gouvernement qui va supprimer les aides ponctuelles pour les chômeurs, mais qui maintient le bouclier fiscal, on refuse aussi la justice sociale par la solidarité financière à Paris ; c'est bien cohérent.

Cependant, je ne pensais pas que les maires des 6^e et 8^e arrondissements iraient jusqu'à tomber dans le piège de se caricaturer eux-mêmes en refusant d'inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de leur Conseil.

Vous êtes quand même peu crédibles, mes chers collègues, quand vous tenez le discours... - enfin un pseudo discours - pro classe moyenne, alors que vous savez, chiffres à l'appui, que cette réforme est loin de leur être préjudiciable, quand vous vous insurgez que le tarif de la tranche 8 pour des revenus supérieurs à 6.250 euros pour un enfant, supérieurs à 7.500 euros pour deux enfants soit de 5 euros. Et quand j'entends que ces parents "seront accablés", je me dis que certains n'ont pas peur du ridicule.

En tout cas, voici une décision que nous, nous assumons, mieux, que nous revendiquons.

Bravo et merci, Madame BROSSSEL, d'avoir gardé le bon cap, d'avoir écouté non seulement les maires et pas seulement ceux de droite, mais aussi les directeurs des caisses des écoles et d'avoir mené à bien cette réforme.

Dans le 20e arrondissement, c'est ainsi 130.000 euros de pouvoir d'achat qui sera redistribué aux familles modestes et moyennes et dans un arrondissement populaire comme celui-ci, croyez-moi, ce n'est pas rien.

L'étape suivante serait d'aider à l'accélération de l'amélioration qualitative des repas.

Je m'explique par un exemple. Le 20e fournit 20 fois plus de repas que le 2e arrondissement ; imaginez que tant pour des questions de quantité que pour des questions de sociologie, cela coûte beaucoup plus cher à la caisse des écoles du 20e de proposer des repas bio. Et pourtant, et je sais que ce n'est pas le maire du 2e arrondissement qui dira le contraire, nos enfants du 20e y ont autant droit.

Dans cette attente, voici, en tout cas, une belle marche de franchie pour l'égalité et la solidarité.

Notre Municipalité reste ainsi fidèle à elle-même et je n'en ai aucun doute, les Parisiens accueilleront cette réforme avec satisfaction.

Je vous remercie.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues...

Pardon, Madame le Maire, je n'avais pas vu que le Maire de Paris avait quitté la séance. Excusez-moi, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, je dois saluer, Monsieur le Maire de Paris, votre capacité extraordinaire à faire volte-face de Conseil de Paris en Conseil de Paris.

Si le sujet n'était pas si important - il touche là l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Paris qui déjeunent à la cantine -, nous pourrions nous amuser à constater ces revirements du tout au tout, mais la question est sérieuse et votre attitude est déroutante, décevante et pour le moins totalement anormale.

Voilà quelques mois, vous avez érigé en débat organisé - c'est dire l'importance qu'alors vous accordiez à cette communication - la politique de décentralisation que vous souhaitiez pour Paris en direction des arrondissements.

Paris n'est plus seulement une préfecture, les Parisiens ont besoin de proximité. On le voit tous les jours dans de nombreux domaines, mais, hélas, son évolution est lente, beaucoup trop lente, et pourtant, de nombreux dossiers demanderaient à être gérés directement par les maires d'arrondissement.

Evolution lente, on en veut pour preuve votre proposition de décentraliser la gestion des subventions aux associations, dont on apprend que finalement, prévue pour 2010, elle semble reportée aux calendes grecques, mais évolution à contre-courant, c'est plus grave encore, et là, nous ne pouvons pas accepter le projet que vous nous présentez, qui se traduit par une reprise en main d'une gestion que le législateur a pourtant voulue de proximité, lorsqu'il confiait la présidence du comité de gestion des caisses des écoles aux maires d'arrondissement. Le Code général des collectivités territoriales est formel, vous ne pouvez l'ignorer.

Comment laisser l'autonomie de gestion des caisses des écoles aux arrondissements si, d'une part, vous décidez aujourd'hui de fixer non seulement les tarifs mais les modes de calcul du quotient familial, et d'autre part que vous déciderez demain - ces informations ont déjà été révélées par la Direction des Affaires scolaires - de redéployer les subventions de soutien à la restauration scolaire aux caisses des écoles pénalisées par vos calculs d'aujourd'hui.

On voit d'ailleurs qui, une fois de plus, sera appelé à passer à la caisse. Mais, finalement, la question n'est presque plus de savoir si vous avez le droit ou pas de prendre un pouvoir que la loi, me semble-t-il, avait réservé au maire d'arrondissement. Non, la question est simplement : comment pouvez-vous réclamer à grands fracas de communication toujours plus et toujours mieux de décentralisation, et vous accaparer le peu d'autonomie dont disposent aujourd'hui les maires d'arrondissement ?

Faire payer encore un peu plus les familles de Paris, telle doit être finalement votre volonté, Monsieur le Maire. En effet, puis-je rappeler votre engagement ? Pas plus de deux fois 9 % d'augmentation en deux mandats.

Pourtant, sous votre première mandature, déjà toutes les taxes locales ont été corrigées à la hausse. Puis, après avoir fait bondir l'an dernier et cette année encore les impôts locaux d'une façon conséquente, après avoir créé des impôts nouveaux à Paris, avec la taxe foncière départementale, vous vous apprêtez aujourd'hui à faire payer encore plus les familles de Paris.

Car, ne vous y trompez pas, mes chers collègues, sous une présentation, je dois dire particulièrement soignée d'un point de vue de la communication, c'est l'ensemble des familles parisiennes qui vont être sanctionnées, particulièrement les classes moyennes, comme l'ont très bien expliqué et justifié avant moi Jean-Pierre LECOQ, Anne-Constance ONGHENA et Hervé BENESSIANO.

En effet, en décidant de modifier le mode de calcul du quotient familial et en vous abritant derrière la caisse d'allocations familiales, vous retirez du calcul le montant du loyer qui, dans certains arrondissements défendant une politique en faveur des familles, était déduit des revenus. La caisse des écoles n'a-t-elle pas ce rôle social ?

De même, la méthode de calcul que vous voulez uniformiser ne compte chaque enfant qu'à hauteur d'une demi-part, là où les mêmes arrondissements les prenaient en compte à part entière.

Dès lors, et c'est très simple à comprendre, les familles qui sont à un certain tarif, et dont vous expliquez que le prix du repas va baisser, vont de facto glisser vers le tarif supérieur et devoir payer, payer et toujours payer.

Le grand gagnant de cette affaire, Monsieur le Maire, ce ne sont pas les familles, ni même les caisses des écoles, car vous leur réduirez la subvention et je vous donne rendez-vous pour en reparler. Mais, ce sera vous le grand gagnant, Monsieur le Maire, c'est vous. Vous faites payer les familles de Paris. Vous faites payer par les familles de Paris votre mauvaise gestion et vos choix politiques, qui vous ont conduit à rechercher partout de l'argent pour financer vos projets grandioses. Et, dans le 16e arrondissement, on est malheureusement bien placés pour le savoir.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, nous voici à une étape importante de l'évolution de la tarification scolaire sur Paris. Une étape marquée par le renforcement de la justice sociale et par l'égalité de traitement des Parisiens.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui est à l'honneur de notre Municipalité de gauche. Cette réforme, Madame la Maire, vient de loin.

Dès 2001, la Municipalité parisienne avait décidé d'engager un processus avec les arrondissements pour parvenir à des grilles tarifaires fondées sur la progressivité. Entre 2001 et 2008, beaucoup d'arrondissements avaient adopté une grille comportant 8 tarifs.

Lors des élections municipales de 2008, M. le Maire de Paris avait repris à son compte la revendication des fédérations de parents d'élèves de pouvoir disposer d'une grille tarifaire unique sur Paris, de manière à assurer l'égalité de traitement des usagers de la restauration scolaire à Paris. C'est aujourd'hui chose faite.

Pour avoir été, entre 2008 et 2009, initiateur de cette réforme, qu'a magnifiquement conduite à bon port, avec l'écoute et la détermination nécessaires, votre adjointe Colombe BROSSEL, appuyée par la Direction des Affaires scolaires, je voudrais remercier la collectivité pour la concertation réalisée et le résultat obtenu.

A chaque étape de l'élaboration de la réforme, vous avez associé les directeurs des caisses des écoles et les maires d'arrondissement qui le souhaitaient, qui sont présidents des caisses des écoles. La parole que vous avez donnée publiquement a été tenue.

Cette réforme se traduit par une meilleure justice sociale, puisque vous avez assuré, aussi loin que vous le permet le cadre réglementaire en vigueur, le lissage du taux d'effort. Ainsi, les classes moyennes les plus exposées dans les anciennes grilles tarifaires verront leur taux d'effort se rapprocher substantiellement de celui des classes populaires et des couches supérieures.

Enfin, vous avez étendu cette réforme aux collèges autonomes, dont on a peu parlé ce matin, ce qui permettra d'alléger substantiellement, pour des milliers de familles parisiennes, le coût de la restauration scolaire de leurs enfants, et de lutter ainsi contre le risque d'évitement pour raisons pécuniaires de l'accès à la restauration scolaire.

C'est pourquoi je ne peux que m'étonner, voire m'indigner, de ce que nos collègues de l'opposition municipale refusent de voter cette réforme. Ils prétendent que cette réforme enlèverait de l'autonomie de gestion aux caisses des écoles.

C'est faux et ils le savent. La gestion de la caisse des écoles est déjà fortement encadrée par une batterie de lois et de règlements, visant à protéger la qualité et la sécurité sanitaire des cantines scolaires. Cela n'empêche pas les caisses de demeurer un lieu vivant de discussion et d'élaboration d'une politique de restauration scolaire, qui contribue à faire de ce moment si particulier pour nos enfants un temps de plaisir et un moment pédagogique.

Pour avoir été un écolier parisien dans ma jeunesse et pour manger chaque semaine dans une cantine scolaire, je peux constater les progrès immenses réalisés par la restauration scolaire à Paris, et le plaisir que nos enfants prennent à fréquenter en masse nos cantines, même si, comme de bien entendu, comme tous les enfants, ils aimeraient avoir plus souvent des frites, des nuggets, des pizzas et autres aliments que, pour leur équilibre nutritionnel, nous restreignons à la portion la plus congrue.

L'autonomie des caisses ne sera pas mise à mal par la nouvelle réforme tarifaire, au motif qu'elle ne fait que confirmer l'engagement budgétaire important et indispensable de la Ville de Paris au soutien du budget des caisses, mais en le redéployant pour plus de justice sociale.

Enfin, et c'est peut-être ce qui explique le refus de la Droite parisienne à cette réforme, cette réforme à leurs yeux a sûrement le principal défaut d'être de Gauche. Et bien, tant mieux si cela permet à tous les parents qui le souhaitent d'inscrire leurs enfants à la cantine scolaire et évite qu'un quelconque enfant ne puisse y avoir accès, en raison du coût de celle-ci.

J'en prends pour exemple le tarif 1, le premier tarif qui à Paris est de 13 centimes d'euro. Il faut mesurer le signe politique adressé par la Ville de Paris et le comparer aux autres tarifs pratiqués dans d'autres villes de France gérées par la Droite.

A Bordeaux, ce tarif est de 40 centimes d'euro, mais surtout l'inscription n'est pas garantie à tous les enfants : seuls les enfants domiciliés à Bordeaux et dont les deux parents travaillent, et seulement lorsque ces derniers n'ont pas la possibilité de les prendre en charge pour le repas de la demi-journée, disposent d'une priorité d'inscription.

A Marseille, il n'existe que deux tarifs : le plein tarif est de 3,12 euros et un demi-tarif de 1,54 euro ; cette injustice tarifaire est à peine compensée par quelques rares cas que d'exonération.

A Nice, il n'existe que deux tarifs. En maternelle, un plein tarif à 2,61 euros et un demi-tarif à 1,50 euro. En élémentaire, un plein tarif à 2,89 euros et un demi-tarif à 2,05 euros.

A Nancy, un tarif unique à 1,22 euro.

Plus près de nous, à Issy-les-Moulineaux, le premier tarif est à 75 centimes d'euro. A Neuilly-sur-Seine, le premier tarif varie selon les situations entre 69 centimes d'euro et 1,07 euro.

Tous ces chiffres, mes chers collègues, proviennent des sites Internet des municipalités concernées. Voilà sûrement pourquoi au fond la Droite parisienne est opposée à notre réforme de justice sociale.

Mon dernier mot sera pour vous demander d'entendre l'avis du président de la caisse des écoles que je suis et je pense, en disant cela, refléter la pensée commune de mes collègues, au moins de la majorité municipale.

Nous avons un objectif commun, Ville de Paris et mairies d'arrondissement : l'augmentation de la part du bio et des produits labellisés dans la composition des menus.

Malheureusement, en raison de la situation actuelle de la filière bio, cet objectif ne pourra être atteint à budget constant et il appartiendra donc à la Municipalité parisienne d'accompagner budgétairement les caisses des écoles si nous souhaitons pouvoir atteindre cet objectif.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Pascal CHERKI. C'était très complet.

Dernier orateur avant les réponse de l'Exécutif et donc de Colombe BROSSEL, Michel DUMONT.

M. Michel DUMONT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération sur les caisses des écoles est une nouvelle fois l'illustration de la recentralisation à laquelle le Maire de Paris se livre avec constance depuis 2001, tout en dénonçant régulièrement celle supposée de ses prédécesseurs, et en se présentant comme le chantre de la démocratie locale.

En effet, Monsieur le Maire, vous n'avez eu de cesse de mettre au pas les caisses des écoles, notamment celles, et le 7e en fait partie, bien gérées, en les étranglant sur le plan financier par une diminution constante de leurs subventions, les faisant passer ainsi d'une situation équilibrée à une précarité inquiétante.

Les caisses des écoles, les orateurs de mon groupe l'ont rappelé tout à l'heure, sont pourtant des établissements publics, dont le maire d'arrondissement est le président du comité de gestion. Elles déterminent leur mode de fonctionnement, de la politique d'approvisionnement en denrées alimentaires - fournisseurs au détail ou centrales d'achats, au mode de confection des repas - cuisine traditionnelle ou prestataire de restauration - jusqu'à l'aménagement du service des repas dans les écoles : repas servis à la place ou self-service.

En fixant leurs recettes par une tarification unique, vous mettez sous tutelle les 20 caisses d'arrondissement, leur ôtant ainsi toute autonomie de gestion, contrairement à votre déclaration liminaire. Car comment pourraient-elles continuer de fixer librement leur politique de repas dans une enveloppe budgétaire contrainte par la Ville ?

Mais, Monsieur le Maire, c'est probablement l'objectif que vous poursuivez !

Aurez-vous une fois de plus l'outrance de nous expliquer qu'il s'agit là d'une mesure de décentralisation ?

Monsieur le Maire, ayez le courage d'affirmer dans cette affaire votre volonté de centralisation, comme d'ailleurs l'appelle de leurs vœux votre majorité !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci. Vous avez été très bref et vous n'avez pas épuisé... D'ailleurs, aucun groupe n'a épuisé son temps de parole.

Mme Colombe BROSSEL a la parole pour répondre à ce débat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux intervenants, quels qu'aient pu être les excès parfois des prises de position.

Oui, en effet, et nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre à de multiples reprises dans cet hémicycle, en 7e Commission, avec l'ensemble des adjoints aux Affaires scolaire que je réunis régulièrement, oui, cette modification de grille tarifaire, je l'assume, nous l'assumons comme étant tout sauf un ajustement technique, comme étant tout sauf un débat uniquement sur les tarifs mais bien comme une volonté politique affirmée que, à Paris, l'égalité des droits, l'égalité territoriale soient réellement inscrites dans les faits et pas uniquement portées dans les discours. Et oui, nous assumons qu'un enfant du 19e ait les mêmes droits qu'un enfant du 15e à accéder au service public de la restauration scolaire. Et oui, de ce point de vue-là, une homogénéisation de la grille est une garantie que l'égalité d'accès des droits est enfin réelle.

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Un instant, Colombe BROSSEL !

On a écouté ; durant le débat, chacun a pu s'exprimer. Je vous demande maintenant, même si cela vous dérange beaucoup mais c'est comme cela, il est maintenant temps de répondre et c'est Colombe BROSSEL et uniquement Colombe BROSSEL qui a la parole.

Poursuivez, Colombe BROSSEL !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, rapporteure. - Pour M. LAMOUR, je n'ai pas encore provoqué ! Cela va venir, vous me connaissez mais là, pour l'instant, c'est juste l'égalité des droits des enfants, cela va encore !

Alors, oui, deuxième pied de cette réforme, c'est évidemment un objectif de justice sociale. Et oui, moi, je me félicite, de même que mes collègues, qu'en septembre, dans quelques semaines, 65 % des familles voient le tarif de la restauration scolaire baisser. Toutes les familles parisiennes, qui ont 4.000 euros de revenus par mois avec deux enfants, vont voir leur tarif baisser et s'ajuster sur les tarifs qui étaient les plus bas : ceux du 14e.

Alors, on peut avoir un débat sur le sexe des anges, pour savoir ce que sont les classes moyennes, mais moi, je me félicite qu'en cette période de dureté de la vie, qu'en cette période de crise sociale et économique, quand dans nos quartiers, on souffre, 65 % des familles voient le prix de la cantine baisser ! Parce que c'est cela, la justice sociale : c'est permettre à ceux qui ont le moins de moyens d'avoir un accès égal et juste au service public.

On sait tous lancer des exemples, les uns les autres, et vraiment merci à tous les orateur mais merci à Romain LÉVY pour son intervention. Je crois qu'après cela, nous n'avons plus rien à ajouter sur ce que sont les classe moyennes, mais très concrètement, au mois de septembre prochain, un couple qui gagne deux fois le S.M.I.C. - deux employés du commerce, on va dire -, avec deux enfants, va voir le tarif de la cantine baisser, partout, et ce, à peu près de 20 euros dans un certain nombre d'arrondissements. Un couple d'enseignants - oui, on a beaucoup de couples d'enseignants à Paris -, avec trois enfants, dans tous les arrondissements de Paris, va voir le prix de la cantine baisser.

Alors, oui, nous assumons cette réforme.

J'enfonce des portes ouvertes mais je suis bien contente que la Ville de Paris réponde aux conséquences de la crise pour les Parisiens.

J'assume également le fait que, oui, dans une réforme marquée par le sceau de la justice sociale, effectivement, 65 % des familles contribueront moins et 35 % d'entre elles contribueront plus.

Alors, cessons de nous envoyer des pourcentages à la figure ! Parlons des chiffres.

On va prendre la famille qui va payer 5 euros à partir du mois de septembre et qui aujourd'hui paye le moins, qui va donc avoir le différentiel le plus important. Je la connais bien : cette famille est dans le 19e arrondissement. Elle avait le tarif le moins élevé, pour les tarifs 8. Les tarifs 8, je le rappelle, sont des familles qui gagnent plus de 7.500 euros par mois avec deux enfants. Cette famille payait 3,60 euros, elle en paiera 5. On va lui demander une contribution supplémentaire de 1,40 euro par repas, ce qui fera donc 28 euros supplémentaires par mois.

A la question "croyez-vous que ce delta de 28 euros pour des familles qui gagnent plus de 7.500 euros par mois soit envisageable par ces familles ?", ma réponse est "oui".

A la question : "ce delta de 28 euros qui permet à 65 % des famille de voir le prix de la cantine baisser, et ce sont les familles les plus modestes, est-ce juste socialement ?", je vous réponds "oui" et je l'assume.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Rassurez-vous, évidemment, il n'y aura pas 1 euro de moins dans l'assiette des enfants. Toutes les caisses des écoles qui verraient leurs recettes baissées se verront compenser et je réponds, Monsieur MARTINS, à votre question : toutes les caisses des écoles se verront évidemment compenser la baisse des recettes. J'ai pu entendre, par oreilles interposées, des propos qui auraient été tenus dans les Conseils d'arrondissement qui se sont tenus la semaine dernière sur l'effet catastrophique de cette réforme sur la qualité de ce qui est dans l'assiette et sur le fait qu'elle mettrait - je cite - "en danger la santé et la sécurité alimentaire des enfants", rassurez-vous : toutes les caisses des écoles qui verraient leurs ressources baisser bénéficieraient bien entendu, et c'est bien normal et légitime, d'une compensation par la Ville. Il n'y aura pas un centime d'euro de moins dans l'assiette des enfants, et c'est normal, car l'objectif, le Maire le rappelait, est aussi un objectif de qualité.

Je voudrais dire un mot sur la situation des collèges dont nous n'avons pas beaucoup parlé ce matin. Pourtant, je pense que c'est certainement l'un des impacts les plus forts de cette réforme. 40 collèges, je vous passe les détails techniques, dont le système de restauration était un système dit autonome, et qui avaient un prix unique de cantine, donc qui ne considéraient absolument pas le revenu des familles, avec un prix de la cantine qui allait de 2,80 euros à 3,50 euros, vont donc voir s'appliquer cette grille de tarifs. C'est donc pour toutes les familles dont le tarif va de 1 à 4, donc les familles qui gagnent moins de 4.000 euros, que le prix de la cantine en collège va considérablement baisser, car, vous l'imaginez, passer de 2,80 euros à 13 centimes d'euros ou de 2,80 euros à 84 centimes d'euros, c'est un frein à l'accès à la cantine qui va être levé. Je m'en félicite et nous aurons certainement une hausse de la fréquentation de la cantine dans ces collèges et c'est vraiment une bonne chose pour les collégiens en période de croissance pour qui l'équilibre alimentaire est tout à fait fondamental.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage !

(Brouhaha).

Et quand on ne peut pas assumer le fait qu'à partir du mois de septembre, 88 % des familles dans le 19e verront le prix de la cantine baisser, 65 % dans le 18e, 60 % dans le 17e, 57 % dans le 15e, 67 % dans le 13e... je pourrais continuer comme cela longtemps... quand on ne peut pas assumer le fait d'aller devant les Parisiens et de dire que l'on est contre cet objectif et de dire que l'on est contre l'unité territoriale, alors, on explique que cette réforme n'est pas dans les clous de la loi !

On le dit peut-être d'ailleurs parce qu'il n'y a peut-être pas d'opposition totalement homogène à l'intérieur de la Droite parisienne sur la question de l'homogénéisation.

Je vais vous faire une confidence ! J'étais invitée...

Je sais que vous aimez cela !

J'étais invitée pendant la campagne des élections régionales à un débat fort intéressant, organisé par la F.C.P.E. Ile-de-France, qui avait convié l'ensemble des listes qui se présentaient au suffrage devant les électeurs à venir débattre avec eux. Evidemment, il s'agissait d'un scrutin régional et on parlait bien entendu de la Région. Evidemment, la question des tarifs de la cantine dans les lycées est venue en débat. Je vais vous citer, parce que je l'ai pris en notes, les paroles prononcées par le représentant de la liste U.M.P. qui était venu débattre avec l'ensemble des parents de la Région Ile-de-France. Il a dit - je cite : "L'homogénéisation des grilles tarifaires est en effet un objectif, c'est un objectif vers lequel il faut tendre."

Le représentant de l'U.M.P, pour cette occasion, a été notre honorable collègue Jean-François LEGARET, par ailleurs maire du 1er arrondissement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Alors effectivement, quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage.

Rassurez-vous, mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter lors du dernier Conseil de Paris. Bien entendu, pour les colléges, ce sont les conséquences des lois de décentralisation qui s'appliquent et le Département se voit déléguer une compétence qu'il va donc mettre en application.

De la même façon pour la Ville, tout ceci découle du décret de 2006 ; la Ville de Paris avait délégué aux caisses des écoles la compétence de la fixation des tarifs, mais une compétence déléguée peut être reprise et c'est ce que nous allons faire aujourd'hui, je le redis, pour le bien-être de l'ensemble des enfants de Paris, parce que j'ai bien entendu l'ensemble des propositions, interpellations et discussions, des uns et des autres. Je répondrai également sur les vœux par la même occasion.

Oui, cette réforme tarifaire est une première étape. On a là aussi déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet. C'est une première étape parce que la question de la restauration scolaire, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, est une question fondamentale, qui le devient de plus en plus alors que les journées des enfants et des collégiens sont à ce point pressurantes pour les enfants que le temps de la cantine qui doit être un temps éducatif constitue à l'évidence un sujet plus qu'important.

Cela l'est aussi car la question de la qualité de ce qu'il y a dans les assiettes est évidemment importante.

Pour moi, j'avais déjà eu l'occasion de le dire aux élus, c'est une première étape qui nous permettra d'aller vers plus de péréquation, plus de justice sociale, une meilleure qualité, une meilleure sécurité et un accroissement du bio.

C'est pour cela, évidemment, que je redis ici publiquement que nous allons mettre en place des Etats généraux de la restauration scolaire parce que tout ceci, je ne peux pas le faire seule et je ne veux pas le faire seule.

J'assume, pour le coup, un désaccord avec quelques-uns de mes collègues. Je ne pense pas en effet qu'il faille revenir sur l'autonomie de mise en œuvre et de production des caisses des écoles. Je pense en effet que l'on ne peut pas considérer de la même manière un arrondissement qui produit 3.000 repas par jour et un arrondissement qui en produit 18.000 par jour. Ce ne sont ni les mêmes préoccupations, ni les mêmes modalités de gestion, ni les mêmes modalités de mise en œuvre.

L'autonomie des caisses des écoles, de ce point de vue, ne me pose pas de problème.

De ce fait, l'ensemble de ces réformes, je ne veux pas les faire seule, je ne peux pas les faire seule, et c'est dans le cadre de ces Etats généraux de la restauration scolaire que je le ferai.

Je voudrais terminer, si vous le permettez, Madame la Maire, en disant au groupe Communiste que j'émet évidemment un avis favorable à son vœu. Nous en avons discuté avec Jacques BOUTAULT, j'ai donc une proposition d'un vœu de l'Exécutif, si le groupe des Verts accepte de retirer son vœu.

Je pense qu'il faut que nous allions bien au-delà de ce que nous faisons aujourd'hui sur l'accompagnement technique et financier des caisses des écoles pour l'introduction du bio.

C'est en ce sens que j'ai proposé un vœu qui allait plus loin que le vœu du groupe des Verts, dont Jacques BOUTAULT est en train de deviser dans les travées.

Madame FOURNIER, si vous acceptez de retirer votre vœu, je soumettrai un vœu de l'Exécutif avec grand plaisir sur cette question.

Permettez-moi de conclure en adressant un chaleureux et vif remerciement à l'ensemble du personnel de la DASCO qui a sué sang et eau sur cette réforme.

Je voulais aujourd'hui et ici les en remercier.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL, pour cette excellente intervention.

Un mot, Jean-François LEGARET, puisque vous avez évoqué une réunion qui le concernait. Nous procéderons ensuite aux opérations de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je regrette que Colombe BROSSEL, en faisant une citation, en ait fait une présentation tronquée et malhonnête.

Je n'ai pas changé de discours, que je sois devant la F.C.P.E. ou que j'aie des rendez-vous avec Mme Colombe BROSSEL ou la Directrice des Affaires scolaires.

J'ai toujours dit la même chose. Je suis personnellement favorable à une harmonisation des tarifs scolaires à Paris. J'en ai donné la preuve dans le 1er arrondissement.

J'ai ajouté que je souhaitais que cette réforme tarifaire, compte tenu de sa brutalité sur certains tarifs, soit étalée progressivement sur plusieurs années.

Mme Colombe BROSSEL, ainsi que la Directrice des Affaires scolaires, s'étaient engagées à plaider pour cette solution qu'elles avaient jugée l'une et l'autre raisonnable.

Il faut croire que leur crédit n'est pas très grand auprès du Maire de Paris puisque l'on nous impose aujourd'hui sans aucune progressivité cette réforme brutale.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Des explications de vote sont demandées.

Pour le groupe U.M.P., je donne la parole à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, mes chers collègues, une heure.

Une heure, c'est le temps que le Maire de Paris aura daigné nous accorder ce matin pour parler de la réforme des tarifs de la caisse des écoles.

(Brouhaha sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Ne soyez pas déçu, nous sommes nombreux aujourd'hui.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je sais que cela vous dérange. Vous n'avez qu'à appeler votre Maire.

(Brouhaha sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous demande de laisser MENGUY faire une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - MENGUY ? Merci, HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Ne vous sentez pas agressé, même quand on prononce votre nom, Monsieur MENGUY.

Vous devriez redescendre d'un ton et faire votre explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Une petite heure pour imposer cette réforme qui est véritablement la réforme du mépris.

Mépris des maires d'arrondissement qui n'ont pas été reçus par le Maire de Paris, mépris des procédures et des arrondissements, je ne cite que l'exemple des huit tarifs déjà mis en place dans le 15^e arrondissement par Philippe GOUJON il y a un an.

Vous surajoutez une nouvelle réforme. C'est une politique et une réforme de l'exclusion. Exclusion des classes moyennes qui, encore une fois, à vos yeux, ne servent que de vaches à lait de votre politique municipale.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous demande d'écouter les explications de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Exclusion des classes moyennes, exclusion des familles également. On a même vu la F.C.P.E., qui n'est pas réputée pour être de Droite, se plaindre et exprimer son mécontentement.

C'est aussi une petite heure pour imposer la réforme des contradictions. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises avec Jean-François LAMOUR et les membres de ce groupe, votre majorité municipale n'a aucune politique cohérente en matière scolaire, elle n'est basée que sur la contradiction en termes de service public.

Vous nous avez dit au début de la crise, rappelez-vous, qu'aucun des principaux services publics municipaux ne serait affecté par la crise.

Que voyons-nous ? Une augmentation des tarifs pour la caisse des écoles, première contradiction.

Vous nous avez dit également qu'il vous importait, je cite le Maire ce matin, bien qu'il n'ait pas été là longtemps, que : "Les enfants de Paris habitent tous la même ville". Mme BROSEL l'a redit, il est normal qu'ils aient la même politique scolaire appliquée sur tout Paris.

Que voyons-nous sur un autre sujet en matière de carte scolaire ? Vous vous accrochez à la sectorisation et imposez que les collégiens soient maintenus dans des secteurs plus petits que l'arrondissement. Encore une contradiction de votre politique scolaire, la caisse des écoles en est la preuve.

Dernière contradiction de votre politique scolaire...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - D'ailleurs vous allez conclure parce que vous avez largement dépassé votre temps.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Il faut être juste avec tout le monde.

La dernière contradiction porte sur les repas et les goûters. Vous nous imposez une réforme sur la caisse des écoles alors que vous n'êtes pas en mesure d'assurer le "turn-over" des personnels et des animateurs. Encore une contradiction qui montre vraiment votre politique hasardeuse.

Je l'avais dit en septembre lors de la communication sur la rentrée scolaire...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Veuillez conclure, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - L'attitude du Maire de Paris consiste à faire de l'école une propriété privée et non une priorité publique.

Nous en avons encore ce matin la preuve et nous voterons contre cette réforme qui consiste à faire de la caisse des écoles votre nouveau tiroir-caisse de la politique municipale du Maire de Paris.

(Brouhaha sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts". - Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Pour une autre explication de vote, la parole est au président Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Je suis vraiment convaincu d'une chose, c'est que le jour où l'on fera un bêtisier du Conseil de Paris, quelques-unes des interventions que l'on a entendues ce matin figureront très haut dans le classement.

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

J'écoutais la radio ce matin et j'entendais que le Président de la République avait choisi, cela a été dit par Marinette BACHE, de supprimer la prime exceptionnelle de 500 euros pour les chômeurs.

En cette période de crise, il avait le choix : soit il supprimait le bouclier fiscal soit il supprimait la prime exceptionnelle pour les chômeurs. Il a fait le second choix.

Je comprends que vous soyez contre la réforme que nous votons aujourd'hui, parce que nous faisons effectivement exactement l'inverse de ce que vous faites.

M. Jean-François LAMOUR. - Pour le bêtisier, c'est bon !

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Chers collègues, un instant.

(Brouhaha général).

Je vous demande, vous avez du mal, mais je vous demande d'écouter l'explication de vote de Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - L'essence même du combat que nous menons, nous, majorité de gauche, c'est un combat pour la justice sociale, et le combat que vous menez, vous, c'est un combat pour la défense de quelques privilégiés. Vous l'avez encore montré ce matin.

Effectivement, nos politiques sont antagonistes et nous sommes très fiers de mener cette politique-là. Je suis très heureux de ce que Colombe BROSSEL a dit tout à l'heure parce que cela correspond parfaitement à ce qu'on attend d'une majorité de gauche.

Nous voterons donc évidemment cette réforme avec beaucoup d'enthousiasme.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT pour une explication de vote du groupe "Les Verts".

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le groupe "Les Verts" votera cette modification de la tarification scolaire en souhaitant qu'elle soit encore améliorée dans les années qui viennent, notamment en vue d'une plus grande justice sociale, même si nous avons largement progressé avec cette délibération.

J'indique que nous participerons bien entendu avec plaisir aux Assises de la restauration scolaire afin d'avoir un débat plus approfondi encore sur les moyens de mettre en œuvre notre objectif en matière d'alimentation issue de l'agriculture biologique. À ce titre, nous souhaitons que le travail qui a été mené par Denis BAUPIN soit au cœur de nos débats, la DASCO et les caisses des écoles y ont participé ; cela nous paraît une bonne base pour commencer à débattre.

Il faudra aussi que l'on progresse sur la question des personnels ; c'est important : on ne peut pas laisser ce sujet de côté.

Enfin, sur le vœu de l'Exécutif que Colombe BROSSEL nous a proposé comme substitution au vœu du groupe Verts, nous y sommes favorables car il indique que dès 2011, le surcoût de l'introduction de produit bio dans les caisses des écoles sera pris en compte par la collectivité tout entière. Cela me paraît être une démarche de justice sociale et environnementale.

Je vous en remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote du président Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Madame la Maire.

Je me réjouis particulièrement du débat que nous avons eu ce matin parce que finalement, à la fin des fins, les masques sont tombés.

On a commencé par quelques arguties juridiques en invoquant la loi de Victor Duruy, confirmée par celle de Jules Ferry, on est passé ensuite à des inquiétudes ou à des pseudo-inquiétudes sur la qualité des repas qui seraient servis aux petits parisiens pour en arriver à une explication de vote finale qui exprime bien la position de l'U.M.P.

Ce que vous refusez, le cœur de cette réforme, c'est bien en fait la mesure de justice sociale qui est prise par la Municipalité, c'est-à-dire que ceux qui ont les moyens les plus élevés paient un peu plus et que ceux qui sont dans la difficulté paient un peu moins.

Ce que vous ne supportez pas, indépendamment de tous les arguments et arguties que vous avez pu invoquer ce matin, ce que vous ne supportez pas, c'est bien cela.

Ce dont je suis particulièrement content ce matin, c'est que, sur un débat de cette importance, le Conseil de Paris montre bien le clivage qui existe, encore une fois, sur la question fondamentale de la justice sociale, entre la Droite et la Gauche.

Vous pourrez dire ce que vous voulez, mes chers collègues de l'U.M.P., ce qui apparaît de plus en plus, si vous voulez... et moi, je n'ai pas de conseils à vous donner, je m'en garderai bien ; d'ailleurs je n'ai pas de recommandations à vous faire...

M. Jean-François LAMOUR. - Surtout pas !

M. Jean-Pierre CAFFET. - ... de plus en plus, ce que je peux vous dire et ce qui transparaît, c'est que votre groupe est de plus en plus le vecteur, le relais de la politique gouvernementale, que ce soit sur le bouclier fiscal...

(Brouhaha sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... ou que ce soit sur autre chose !

M. Jean-François LAMOUR. - Qui augmente les impôts à Paris ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Nous l'avons vu hier dans le débat sur l'A.P.-H.P., au cours duquel tout le monde a remarqué que le Professeur Bernard DEBRÉ, qui lui connaît la question de l'A.P., prenait l'exact contre-pied des propos tenus quelques minutes auparavant par le président LAMOUR.

Je n'ai pas de recommandations à vous faire, mais écoutez, si c'est comme cela que vous voulez reconquérir l'Est parisien, bon courage !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Jean-Pierre CAFFET.

Nous allons donc procéder au vote. Nous avons des vœux sur lesquels l'Exécutif a apporté ses réponses.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 82).

Un vœu n° 2 bis de l'Exécutif a été proposé en substitution du vœu n° 2 du groupe "Les Verts". J'ai cru comprendre que le groupe "Les Verts" était d'accord pour retirer son vœu n° 2. Je les remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 83).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DASCO 4).

Mes chers collègues, la réforme de la tarification des cantines scolaires est adoptée. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

On peut s'en réjouir.

2010, DF 37 - Bail emphytéotique administratif - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Palais Brongniart, place de la Bourse (2e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à la 1ère Commission en examinant le projet de délibération DF 37.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Ceux qui veulent sortir de la salle pour aller au bistrot, ils peuvent y aller... De manière à laisser la parole au maire du 2e arrondissement.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La décision de la commission spéciale, composée à la proportionnelle du Conseil de Paris, qui fait l'objet du projet de délibération qui nous est soumis et qui est destiné à choisir le concessionnaire pour le Palais Brongniart ressemble à un rendez-vous manqué.

L'opération avait pourtant bien commencé. En 2004, je m'étais inquiété du devenir de ce site historique situé en plein coeur de la Capitale. Géré par Euronext, un consortium international de sociétés de bourse, cet édifice municipal faisait figure de bunker impénétrable au public, tourné vers lui-même, fermé sur la ville et protégée par ses hautes grilles et ses vigiles.

J'avais émis l'idée d'y implanter une activité ouverte sur son environnement dans le domaine de l'économie numérique, le développement durable et l'économie sociale et solidaire alors qu'on s'en souvient, l'U.M.P. locale voulait transformer l'édifice en un casino.

Entamée dès 2008, la très large consultation menée par Éric FERRAND, mandaté par le maire de Paris, avait abouti à une idée proche visant à faire du Palais Brongniart le Palais de la Terre.

Il s'agissait d'y implanter des activités reposant sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économique, et de transformer l'édifice en un bâtiment exemplaire en matière de consommation énergétique avec, par exemple, l'implantation de panneaux solaires.

Malheureusement, la promesse n'a pas été tenue. Le processus s'est par la suite dégradé. Dans le cahier des charges de l'appel à projets, élaboré sans que les élus soient consultés, toute référence au développement durable a été gommée. De plus, la composition de la commission spéciale chargée d'éclairer la décision du Conseil de Paris a été strictement proportionnelle au Conseil de Paris, niant l'importance de l'aspect local de la décision. Si j'ai pu siéger au sein de cette commission, c'est uniquement comme représentant de mon groupe politique. Je regrette enfin, malgré mes demandes, que la commission n'ait pas jugé bon de prendre le temps de consulter les conseils de quartier.

À ces deux rendez-vous manqués, le premier avec le développement durable, le deuxième avec les élus locaux, les conseillers de quartier et les riverains, s'en ajoute un troisième : celui de l'audace.

Bien sûr, nous nous réjouissons de l'éviction du gestionnaire actuel, qui n'a jamais su faire du Palais Brongniart un lieu attractif et ouvert sur son environnement.

Pourtant, nous sommes convaincus qu'un choix plus audacieux que celui qui nous est proposé, celui de GL Events, était possible. Certes, cette entreprise cotée en bourse présente un projet solide, axé sur les nouvelles formes entrepreneuriales avec un zeste d'économie sociale, auquel s'ajoute une structure d'emploi pour les personnes handicapées, un restaurant de luxe et des locations de bureaux. Son cœur de métier, l'organisation de salons professionnels, garantit sans doute que le site sera animé.

Néanmoins, il ne faudrait pas que le Palais Brongniart abrite le même type d'activités que les hangars de la Porte de Versailles ou de Villepinte. Son idée de créer un comité de site est toutefois bonne.

Une inquiétude majeure cependant se fait jour ; les accords commerciaux que GL Events serait en train de nouer avec Euronext pour une gestion d'une partie du site ; à peine évincé par la porte, il ne faudrait pas que ce dernier rentre à nouveau par la fenêtre.

Mais le projet présenté par le groupe SOS avait une tout autre allure. Particulièrement abouti et cohérent, opérant une rupture radicale avec l'existant, il aurait permis de faire entrer une grande entreprise de l'économie sociale et solidaire dans l'ancienne bourse de Paris.

Avec ce projet réellement novateur, la Ville avait une occasion en or de promouvoir une autre vision de l'économie, une économie dont le but n'est pas de faire du profit.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Chut ! Continuez.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - En outre, le projet S.O.S. était le plus ouvert sur son environnement car il prévoyait, outre une programmation événementielle axée sur l'économie solidaire, une pépinière d'entreprises dédiée aux entrepreneurs sociaux, un centre consacré aux nouvelles technologies, mais aussi un piano-bar, une crèche, un espace aménagé pour recevoir et redistribuer les projets des A.M.A.P.

Ce projet était aussi le plus créateur d'emploi et offrait la meilleure rente à la Ville parmi les trois propositions : 2,5 millions d'euros de redevance forfaitaire annuelle et une part variable d'un montant de 30 à 45 % du chiffre d'affaires, contre 3,2 millions de redevance et 3 % sur le chiffre d'affaires proposé par GL Events et 1,4 millions et 14 % sur le chiffre d'affaires par Euronext.

Alors, qu'est-ce qui a manqué à S.O.S. ? Sans doute, d'après la commission, des garanties hypothécaires et une solidarité financière caractérisée par plus de fonds propres aurait donné plus de confiance.

Mais peut-on juger une entreprise de l'économie sociale et solidaire avec les critères de l'économie traditionnelle ?

De plus, ces garanties sont utiles uniquement en cas d'échec du projet, ce que rien ne laisse supposer.

Avec GL Events, je conclus, le choix de la Ville est le choix d'une gestion en bon père de famille, au détriment, hélas, de l'audace et de l'innovation.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole également pour cinq minutes à Mme Sylvie WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je suis conseiller de Paris du 2^e arrondissement, où est situé le Palais Brongniart, et c'est à partir de la connaissance de mon arrondissement d'élection que je veux situer cette intervention.

Les habitants du 2^e, tout comme les Parisiens dans leur immense majorité, connaissent l'existence du Palais Brongniart sous le nom de "Bourse de Paris", mais ils ne savent absolument pas à quoi cet édifice peut bien être employé. Seuls les plus informés comprennent que les transactions boursières ne se font plus là comme par le passé. Il y a une absence de visibilité de ce qui s'y fait ou du moins de ce qui s'y faisait ; les nombreuses soirées et réceptions mondaines qui y sont organisées donnent à penser que c'est un lieu mystérieux, réservé à une élite parisienne, impression d'ailleurs confortée par les grilles qui l'entourent.

Les Parisiens ne savent sans doute même pas que ce bâtiment est propriété de la Ville de Paris.

Depuis plusieurs années, alors que s'annonce la fin de la convention qui lie la Ville à Euronext, des suggestions plus ou moins fantaisistes ont circulé, surtout en période électorale, sur la future affectation du Palais Brongniart, qui sont allées de l'installation d'un casino pour l'élu U.M.P. local à une super école d'informatique pour "Les Verts" à une certaine période.

Dès notre élection en 2001, nous nous sommes intéressés à la question de son devenir.

L'idée d'ouvrir le Palais Brongniart sur le quartier et sur la ville m'a d'ailleurs amenée à proposer aux conseils de quartier du 2^e d'y organiser chaque année un bal : le bal des conseils de quartier. C'est ainsi que depuis 2002, les habitants du 2^e, mais pas seulement, viennent tous les ans plus nombreux et sont enchantés de pouvoir pénétrer dans un bâtiment qui leur est fermé le reste de l'année. C'est, en quelque sorte, un avant-goût de ce que pourrait offrir l'ouverture au public d'un tel équipement.

Lors de la campagne des municipales de 2008, j'ai rencontré divers acteurs économiques du centre de Paris, qui avaient déjà à cette époque, tous plaidé pour que le Palais Brongniart soit affecté, lors de la nouvelle convention, à des activités économiques innovantes et compatibles avec un centre-ville hyperdense.

En vue du renouvellement de l'attribution de la concession, le Conseil de Paris a approuvé la création d'une commission chargée d'étudier et de classer les réponses à l'appel d'offres. J'ai été chargée par Bertrand DELANOË d'en assurer la présidence, le maire du 2^e, Jacques BOUTAULT, comme il l'a dit, a été désigné par son groupe pour en être membre.

Je voudrais, à cette occasion, remercier l'ensemble des membres de la commission pour la qualité de leur travail, ainsi que les services qui nous ont accompagnés pendant tous nos travaux.

Les candidats ont été invités à proposer un projet d'exploitation et de rénovation selon trois axes : une ouverture au public tout au long de l'année et sur l'ensemble des espaces du Palais susceptibles de s'y prêter, l'optimisation, la mutualisation, la valorisation des espaces de réception comme des espaces de travail, notamment les bureaux, la création d'un ou plusieurs espaces commerciaux, notamment de restauration ou de service.

Il était, en outre, précisé dans le cahier des charges que ces activités devaient s'inscrire dans un schéma d'ensemble cohérent, alliant innovation et économie sociale et solidaire et que le projet devait être fortement créateur d'emploi.

Il est apparu à la majorité des membres de la commission que le projet de GL Events, centré autour des nouvelles formes entrepreneuriales, répondait le mieux à l'ensemble des critères de l'appel d'offres.

L'identité financière du bâtiment sera préservée, mais avec d'importantes évolutions. Concrètement, le visiteur trouvera réunis dans ce lieu les principales associations d'aide à la création d'entreprise (boutique de gestion, France Initiative, France Activité, etc.) et aussi les acteurs du micro-crédit tels que l'A.D.I.E.

Les entrepreneurs en herbe pourront gagner du temps dans leurs démarches grâce à un réseau permanent d'aide aux créateurs d'entreprise, que ce soit au niveau de la conception ou du financement.

Parallèlement, cet espace sera un lieu d'échange pour les "start-up".

Emblématique de cette volonté, l'installation sur place de l'association Silicon Sentier, bien implantée dans le 2e arrondissement, qui regroupe une centaine de jeunes pousses dans le champ des nouvelles technologies. Un incubateur destiné à aider les créateurs d'entreprises pendant les premières années de leur parcours s'implantera également sur place.

L'ancienne Bourse hébergera également Vigeo, l'agence de notation sociale de Nicole NOTAT, le réseau Gesat des organismes œuvrant pour le travail protégé des handicapés.

Le lieu sera ainsi positionné comme une référence en matière de finance responsable.

Enfin, GL Events compte programmer des expositions, des colloques et des conférences, avec pour objectif d'accueillir 160.000 visiteurs par an, un "fast food" bio du grand cuisinier Marc VEYRAT accueillera les visiteurs.

Au-delà d'un projet novateur, mais qui respecte l'histoire de ce lieu prestigieux, GL Events a l'avantage de ne pas être néophyte en matière de gestion de gros équipements. La société gère déjà 33 grands équipements dans le monde, notamment le Parc d'expositions de Budapest, le Palais des congrès de Barcelone, le Zénith de Clermont-Ferrand, le Palais de la Mutualité à Paris.

GL Events est en capacité de financer les importants investissements nécessaires au renouveau de la Bourse.

Je suis convaincue que le Palais Brongniart va devenir une vitrine de l'innovation et de la nouvelle économie, un lieu d'attractivité et d'animation pour les Parisiens comme pour les visiteurs de Paris.

GL Events s'est engagé à informer et consulter les riverains sur les aménagements autour du Palais Brongniart. Symbole important, les grilles, qui transforment la Bourse en un véritable bunker devraient tomber.

Un espace de plusieurs centaines de mètres carrés sera réservé pour y accueillir à terme le laboratoire Paris Région Innovation.

Enfin, un Comité consultatif des usagers du Palais Brongniart devrait voir le jour, auquel j'ai suggéré que le président du conseil de quartier concerné soit associé.

L'implantation dans le 2e d'entreprises d'économie sociale et solidaire, en complément des activités traditionnelles de confection du Sentier, mettra un peu de couleur et de diversité dans cet arrondissement fortement touché par la monoactivité.

La Bourse va changer de visage, devenir un lieu attractif, dynamique et moderne, tout en retrouvant les liens avec le quartier. Les habitants et les élus du 2e ne peuvent que s'en réjouir.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants votera contre votre choix de confier à la société GL Events la destinée du Palais Brongniart, pour les mêmes raisons que celles que j'ai régulièrement exprimées lors des réunions de la commission spéciale.

Il ne s'agit en aucune façon de douter des capacités de GL, capacités financières ou en matière événementielle, ou de remettre en cause les compétences techniques du groupe. Il s'agit de s'opposer à l'erreur stratégique de la Ville de Paris dès l'appel à projets, dans sa volonté de rompre avec l'image historique de Brongniart, qui a été comprise comme une volonté de la Ville de Paris à nier sa place financière, alors qu'elle a tant besoin du soutien des politiques, au-delà de la période de crise que nous traversons.

Voulant rompre avec un symbole qui, matériellement, au sens strict, n'existe plus depuis une dizaine d'années alors que le quartier reste dans l'inconscient collectif celui de la Bourse et que se crée un nouvel écosystème de P.M.E. financières, innovantes et dynamiques, votre choix de trouver à tout prix une identité nouvelle à ce lieu aboutit finalement à une non-identité, tout cela pour satisfaire les exigences d'un cahier des charges instituant une coproduction fade quand il faudrait une identification forte.

GL, un groupe lyonnais à l'assaut de Paris, a su présenter un dossier irréprochable, peut-être trop. Fédérateur jusqu'à l'excès, trop lisse, en adéquation parfaite aux demandes de la Ville, mais pas forcément avec la vision des élus, mêmes certains issus de l'Exécutif qui se sont néanmoins pliés à l'exercice de la majorité municipale.

A ce sujet, je ne peux me défaire d'un sentiment de malaise face aux commissions spéciales qui sont, sur le papier, une excellente initiative, mais qui laissent l'impression, pour un élu d'opposition, même se voulant constructif, que les décisions sont déjà prises et que la commission comme le Conseil ne feront qu'entériner.

La commission a choisi la forme plus que le fond. Quand vous trouvez que Viparis-Euronext n'a pas trouvé le bon équilibre entre réaffirmation de l'identité du Palais Brongniart et nouvelle orientation souhaitée par la Ville, c'est faux, mais c'est l'illustration de votre a priori négatif vis-à-vis du monde de la finance.

Quand vous considérer que le projet GL Events répond parfaitement à l'ambition politique de la Ville en développant soit-disant de nouvelles formes entrepreneuriales, je n'y vois que faiblesse conceptuelle et m'inquiète pour l'avenir de Paris.

Sur le plan patrimonial et financier, GL Events semble avoir l'offre la plus attractive pour la Ville, mais le groupe a-t-il le recul nécessaire pour connaître les difficultés d'exploitation rationnelle des lieux classés, n'est-il pas victime de son inexpérience de la gestion du lieu ?

J'espère que l'avenir financier ne sera pas trop compliqué.

Votre choix est celui de la forme. Or, il fallait au projet du fond. Un projet industriel que seuls Euronext et Paris Europlace, qui disposent d'une expérience reconnue, peuvent réaliser.

Paris Europlace, l'organisation en charge de promouvoir Paris place financière auprès des investisseurs internationaux, est devenu un benchmarker mondial, apte à monter des opérations de très haut standard.

Paris est la seconde place financière européenne derrière Londres. Son poids économique est considérable : 15 % du PIB régional et 4,4 % du PIB national. Le secteur financier emploie plus de 270.000 salariés, soit davantage que les secteurs de l'agroalimentaire et de l'automobile réunis, dont 150.000 sont Parisiens, ce qui représente 11 % de l'emploi parisien, auquel il convient d'ajouter les emplois indirects.

Moins exposée, plus rigoureuse aussi, Paris semble avoir moins souffert que ces concurrentes de la crise financière. Et dans la tempête, elle s'est montrée plus sûre, plus efficace. Elle a une carte à jouer et a besoin du soutien actif des politiques.

Avec l'avenir du Palais Brongniart, c'était l'occasion d'un geste fort. Encore un rendez-vous raté et pour trente ans. Laissez partir Euronext hors de Paris intra-muros serait une erreur lourde de conséquences.

Aussi j'espère la presse bien informée quand elle évoque l'ouverture de négociations entre Euronext et Olivier GINON, patron de GL.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole, pour cinq minutes, est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais, après ce que vient de dire Valérie SACHS, dire que notre Assemblée prend aujourd'hui une lourde responsabilité.

Parce que finalement il s'agit de mettre le marché financier à la porte du Palais Brongniart, au moment où les marchés financiers s'effondrent à l'échelle planétaire, en provoquant à l'échelle planétaire d'innombrables drames.

Je pense que, effectivement, la Ville de Paris, capitale de la France, avait l'occasion de témoigner de son intérêt et de son investissement réel dans cette responsabilité, qui est indissociable de son statut de ville capitale dans notre pays.

C'est aussi une lourde responsabilité parce qu'il s'agit d'une convention de trente ans. Je me suis toujours efforcé de limiter les durées des conventions. D'ailleurs, nous étions plutôt partis sur vingt-cinq et c'est parce que le candidat, qui est proposé, a finalement fait monter les enchères sur le montant des investissements que l'on aboutit à trente ans.

Franchement, trente ans, c'est trop long. Nous n'aurons pas la possibilité de changer le titulaire au cours de cette mandature. Ce ne sera pas possible non plus après les élections municipales de 2014, ni après celle de 2020, ni après celle de 2026, ni après celle de 2032 !

Ce n'est qu'après les élections municipales de 2038 que notre assemblée sera saisie à nouveau du choix du titulaire de ce bail emphytéotique administratif avec le Palais Brongniart. Je considère que c'est une durée qui est vraiment déraisonnable, même au regard des investissements à réaliser.

Alors, c'est vrai que la commission s'est réunie. Elle a tenu quatre réunions intéressantes. Je pense que la démarche est bonne d'avoir finalement un appel à candidatures qui permette à tous les représentants des groupes de travailler sur les projets. Il est dommage que cette procédure ne soit pas généralisée. On aurait eu cette procédure à Jean-Bouin, par exemple, on n'en serait pas là.

En tout cas, c'est bien de l'avoir fait pour le Palais Brongniart et cela a d'ailleurs permis de montrer que ces trois candidats, une fois que le quatrième s'était retiré de lui-même, avaient tous des qualités. La preuve d'ailleurs, les votes ont été partagés, ce qui démontre que chacun des candidats a recueilli des suffrages et que chacun de ces candidats présentait un dossier qui avait des qualités.

Je n'aurais rien à critiquer sur le titulaire qui est proposé, GL Events, que l'on connaît bien d'ailleurs, qui gère convenablement des salons à Paris et qui fait aujourd'hui les travaux de la Mutualité.

Je pense que l'on a voulu un peu trop vite évincer la candidature de Viparis-Euronext et Unibail.

On a dit que ce candidat n'avait pas été particulièrement performant et actif au cours du bail qui vient aujourd'hui à échéance. Je ferai observer que la Ville de Paris n'a pas été très active non plus sur la même période. La Ville de Paris disposait en effet d'un droit en application de cette convention, lui permettant d'utiliser le Palais Brongniart, un mois par an, pour y faire des expositions.

A ma connaissance, cette faculté n'a été utilisée que deux fois au cours de la décennie passée, ce qui est, vous l'avouerez, fort peu et qui n'a pas rempli la possibilité qui était offerte par la convention.

Deuxièmement, il faut savoir que cette convention avait été signée avec le responsable du marché financier, qui ne s'appelait pas à l'époque Euronext, mais justement pour une période de transition, pendant laquelle la Ville de Paris et ce titulaire devaient travailler à la reconversion du bâtiment.

Je ne sache pas que la Ville de Paris ait été particulièrement active pour proposer des solutions permettant de concevoir un projet d'avenir sur la reconversion de ce lieu.

Voilà. Je regrette vraiment la décision symbolique dans le contexte actuel, qui est prise.

Je regrette la durée qui me paraît véritablement excessive, même au regard des investissements consentis.

Je regrette enfin que les arguments sonnants et rébus, et au regard des investissements réalisés et au regard de la redevance, aient finalement été l'argument manifestement dominant.

Je pense que le Palais Brongniart méritait mieux que le ramener à une pure et simple mise en concurrence, une pure et simple adjudication de ce lieu, qui est effectivement un symbole et qui le restera.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe U.M.P.P.A. s'abstiendront sur le projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alain LHOSTIS, pour cinq minutes.

M. Alain LHOSTIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Palais Brongniart, ancienne bourse des valeurs, propriété de la Ville de Paris, déserté depuis des années en tant que lieu d'activité de la finance, accueille un certain nombre d'activités tournées vers l'événementiel mais isolées par les grilles du reste du quartier.

L'appel à projets lancé par la Ville de Paris a laissé espérer qu'en plein cœur de la capitale, dans un espace de grandes dimensions, et compte tenu des éléments du cahier des charges qui prévoyait une ouverture large au public tout au long de l'année et sur l'ensemble des espaces du Palais, qui plaçait également au centre l'innovation et l'économie sociale et solidaire ainsi que la forte création d'emploi, que la symbolique ancienne du lieu serait donc investie par la symbolique d'un changement radical et novateur, tout particulièrement au regard des objectifs sociaux et solidaires.

La commission pluraliste, dans laquelle je représentais le groupe communiste et les élus du parti de gauche, a pu examiner sérieusement trois projets, y compris par une audition des candidats. Je remercie d'ailleurs de ce point de vue la présidente.

Tous les participants ont reconnu la qualité du projet, au regard de la thématique solidaire du groupe S.O.S., acteur reconnu de ce secteur. Aucun des deux autres participants ne s'appuyait sur cette dimension, qui devrait être pourtant majeure pour une Municipalité comme la nôtre.

En définitive, le choix qui a prévalu est celui affirmé de la sécurité, notamment dans le rendement du retour financier. Il est certain que la plupart des membres de la commission n'ont pas voulu examiner concrètement ce qu'était le mode de fonctionnement d'un groupe non capitalistique.

Il est évident que le Groupe GL Events, qui pèse aujourd'hui 600 millions d'euros de chiffres d'affaires, dont 35 % à l'international, et qui n'est pas le petit groupe provincial, tel que présenté en commission par un membre de l'Exécutif, ce groupe, pour ceux qui ont une lecture libérale, présente beaucoup d'intérêt.

D'ailleurs, le même élu a également déclaré : le pire, c'est de perdre l'image de place financière pour Paris.

Pour ma part, si l'image de place financière de Paris est celle qui a été donnée ces derniers mois par les traders, Goldman Sachs, les spéculateurs contre les Etats grec, espagnol ou portugais, je pense que cette image est détestable, et que nous aurions pu au contraire, en choisissant un intervenant reconnu et qualifié du secteur de l'économie sociale et solidaire, faire en quelque sorte un pied de nez à l'histoire de ce lieu, ou autrement dit oser le social et solidaire.

Cette image de place financière est d'ailleurs très bien symbolisée hier soir dans le billet du polémiste d'un grand quotidien du soir qui écrit : "Les marchés sont volatils, et même volages. Mais ils ne font pas dans le sentiment. Ils se fichent éperdument du Marché commun, qu'on appelle aujourd'hui l'Union européenne. Leur seul souci est de s'en mettre plein les poches. Et si, par-dessus le marché, on entrave leurs spéculations, bonjour les dégâts ! Les marchés sont exigeants : ils marcheraient sur le corps de leur mère pour gagner quelques millions. Dès l'ouverture des cours, ils manifestent leur humeur et sont capables de transformer ce bazar en grand souk."

Je laisse donc à chacun ses symboles : "Paris, place de la finance" ou "Paris solidaire".

Si l'on prend le second critère, le plus important à nos yeux, normalement, celui de l'emploi, je me permets de lire une phrase dans la note de la Direction du Développement économique et de l'Enseignement supérieur de la Ville de Paris. Il est écrit : "Un défaut est cependant commun à ces trois contributions : aucune n'a raisonné en création nette d'emplois. Les éléments fournis sont donc difficilement exploitables." Donc, la qualité de l'emploi pour GL Events laisse un peu à désirer !

Même si l'on prend le critère de la redevance, cela a été rappelé par le maire du 2e, le groupe SOS a apporté une proposition équivalente à celle de GL Events. Certes, ce dernier groupe a pris des engagements au regard d'une certaine ouverture sur la vie associative du quartier, mais que pèseront ceux-ci face aux objectifs de rendement des actionnaires de ce groupe ? Ce lieu restera donc, en réalité, fermé sur lui-même, au sens qu'il sera ouvert à un public plus familier du CAC40, de la restauration certes de qualité avec Marc VEYRAT mais de luxe. Du point de vue de l'ouverture vers l'extérieur, je note que le seul candidat à avoir proposé une ouverture des grilles dans la journée était le groupe SOS.

Pourtant, le cahier des charges précisait que "chaque candidat est invité à présenter un projet ayant vocation à animer, sur l'ensemble de l'année, la vie du quartier et à s'ouvrir autant que possible sur son environnement en s'intégrant dans le contexte urbain du Centre de Paris".

De ce point de vue, si nous votons pour le projet de GL Events, c'est raté !

Nous allons donc avoir un nouveau lieu événementiel, plus prestigieux au sens clinquant du terme. Au lieu d'un espace au cœur de Paris, certes d'accueil d'événements, mais qui aurait pu être largement ouvert à la population qui en a bien besoin, dans des quartiers où les mètres carrés de déambulation, de rencontre, de solidarité sont si rares.

La Commission s'est prononcée majoritairement, ainsi que le Conseil du 2e arrondissement, favorablement pour ce projet. Notre groupe ne peut cependant donner quitus d'une démarche inaboutie, au plan de ces objectifs affirmés sociaux et solidaires. En conséquence, le groupe Communiste s'abstiendra.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve que ce débat a été très intéressant et je vais essayer de répondre à chacun des orateurs.

Un mot d'histoire peut-être.

Tout le monde sait que le Palais dit de la Bourse est la propriété de la Ville de Paris depuis l'origine, c'est-à-dire depuis sa construction au tout début du XIXe siècle, mais que la suppression des cotations boursières, il y a plus d'une quinzaine d'années, a créé une situation nouvelle que l'on peut résumer par une formule toute simple : quelle vocation pour ce magnifique bâtiment situé au cœur de Paris et qui était en fait, soulignons-le, déserté par les activités boursières ?

La nouvelle Municipalité de 2001 était tout à fait consciente de la sous-utilisation du Palais Brongniart, pour employer un terme modéré, mais elle ne pouvait évidemment se saisir de ce dossier que lorsque serait expirée la concession dont Euronext était titulaire. Nous avons entamé ce processus de renouvellement lorsque l'expiration de la concession a été proche et nous avons fait délibérer le Conseil de Paris dès septembre 2009 sur le lancement d'un appel à projets et sur la création d'une commission d'élus, destinée à analyser les différentes offres, comme cette Municipalité le fait depuis 2001 pour nombre de dossiers importants.

D'ailleurs, avant d'en venir au fond des projets, je voudrais insister, Monsieur le Maire, sur la qualité des débats de cette commission. Nous avons tous, élus de la majorité et de l'opposition, examiné ce sujet, sous la présidence éclairée de notre collègue Sylvie WIEVIORKA, avec la plus grande honnêteté intellectuelle, sans a priori. Le choix majoritaire de la commission s'est fait, je crois, sans aucune tension, sans aucun esprit politicien, après des auditions et des discussions de haute tenue. Je le dis sous le contrôle de tous les élus et de toutes les élues qui siégeaient avec nous.

A dire vrai, le choix n'était pas évident, et je rejoins la totalité des orateurs qui viennent de s'exprimer sur le fait que nous nous trouvions devant trois projets de qualité, qu'il a donc fallu classer en fonction de critères aussi rigoureux que possible, entre autres : le contenu des projets, la création d'emploi, le montant des investissements et de la redevance, la place faite à l'innovation économique, puisque c'était une des contraintes du cahier des charges, enfin, la solidité financière des candidats.

C'est à la suite de cette comparaison rigoureuse que s'est dégagée une majorité.

Je réponds au passage à Jacques BOUTAULT et Alain LHOSTIS. Ils savent, parce qu'ils siégeaient à la commission d'élus, que nous pensions tous, comme eux, que le dossier SOS présentait d'incontestables qualités. Mais, il se trouve que la situation financière du candidat et le dossier d'investissement qu'il présentait ont été quasi unanimement jugés comme extrêmement fragiles. La démonstration, ou plus exactement les démonstrations détaillées que la commission a entendues à cet égard étaient hélas très probantes et nous avons pratiquement tous pensé, à l'exception de Jacques BOUTAULT et Alain LHOSTIS, que nous ne pouvions prendre ce risque.

Donc, la majorité de la commission s'est dégagée au profit du dossier de GL Events.

GL Events, je le signale, et d'ailleurs Sylvie WIEVIORKA a évoqué ce sujet tout à l'heure, a fédéré autour de son projet des acteurs de premier plan. J'y reviens juste un instant :

- France Initiative, réseau dont chacun connaît le retentissement dans le monde des relations sociales, avec Bernard BRUNHES ;

- Vigeo, l'agence de notation sociale de Nicole NOTAT ;

- le GESAT, organisme central dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et je pense que chacun dans cette Assemblée reconnaîtra la priorité absolue que nous conférons depuis 2001 à ce sujet ;

- enfin, Silicon Sentier, association bien connue dans le domaine des nouvelles technologies.

Ces compétences variées et fédérées autour GL Events sont une garantie, à notre sens, une garantie de succès d'un projet moderne, dynamique, faisant du Palais Brongniart un lieu d'innovation autour de nouvelles formes entrepreneuriales, en même temps ouverts sur son environnement grâce à un comité de site, et c'est une forme de réponse aux remarques du maire du 2e arrondissement, et redonnant à ce palais un lustre et un grand retentissement autour de certains événements thématiques.

J'ajoute, et on ne s'en étonnera peut-être pas forcément compte tenu de mes responsabilités, que la solidité financière du projet de GL Events est incontestable :

- financement de 20 millions d'euros d'investissement à 80 % par fonds propres, et je réponds au passage à M. LEGARET, la durée de 30 ans est une durée qui a été effectivement jugée comme nécessaire pour l'amortissement de ces 20 millions d'euros d'investissement ;

- redevance de 3 % du chiffre d'affaires, avec un minimum de 3,4 millions d'euros.

En conclusion, mes chers collègues, je dirai que nous avons certes attendu longtemps, puisque nous avons attendu, et nous y étions contraints, la fin de la concession précédente, mais je pense vraiment que la procédure démocratique et réfléchie, que nous avons suivie, aboutira à une véritable résurrection de ce lieu historique, dont nous avons bien conscience qu'il était étroitement lié à l'image de Paris et offrira au Palais Brongniart une deuxième existence au service de l'économie et du rayonnement de la Capitale.

C'est la raison pour laquelle je ne doute pas du vote de notre Assemblée.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Bernard GAUDILLÈRE, pour toutes ces explications.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DF 37).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de jurys d'architecture.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous propose de vous prononcer, au scrutin secret, sur la désignation de Conseillers de Paris au sein des organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre d'animation, 13-15, rue Mouraud (20e) (R. 22) :

Titulaires :

- M. Julien BARGETON,
- Mme Virginie DASPET,
- M. Pierre MANSAT,
- Mme Anne-Constance ONGHENA,
- Mme Claude-Annick TISSOT.

Suppléants :

- Mme Frédérique CALANDRA,
- M. David ASSOULINE,
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX,
- M. Jean-Jacques GIANNESINI,
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places 45-47, rue Miguel-Hidalgo et 28, rue David-d'Angers (19e) (R. 23) :

Titulaires :

- M. Roger MADEC,
- Mme Halima JEMNI,
- M. Jean VUILLERMOZ,
- Mme Anne-Constance ONGHENA,
- M. Jean-Jacques GIANNESINI,

Suppléants :

- Mme Colombe BROSSEL,
- Mme Gisèle STIEVENARD,
- M. Mao PENINOÙ,

- Mme Claude-Annick TISSOT,

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un conservatoire municipal, 61, rue du Charolais (12e) (R. 24) :

Titulaires :

- Mme Michèle BLUMENTHAL,
- Mme Karen TAIEB,
- M. Christophe NAJDOVSKI,
- Mme Claude-Annick TISSOT,
- Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

Suppléants :

- M. Christian SAUTTER,
- Mme Sandrine CHARNOZ,
- M. Alexis CORBIÈRE,
- Mme Anne-Constance ONGHENA,
- Mme Delphine BURKLI.

Y a-t-il d'autre candidature ?

Il n'y en a pas.

Je mets aux voix, au scrutin secret, les candidatures évoquées.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2010, DDEES 36 - Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de six marchés couverts alimentaires parisiens et mise en oeuvre de la procédure correspondante.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission. Nous examinons le projet de délibération de DDEES 36.

La parole est à Mme NAMY-CAULIER, pour cinq minutes.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la vie importante d'une partie de Paris, celle de nos marchés couverts parisiens.

Ceux-ci constituent non seulement une part importante du patrimoine de la Ville, témoins architecturaux représentatifs de leur époque, mais aussi un élément essentiel de la vie économique et sociale de Paris.

L'année 2009 a vu la fermeture des deux marchés couverts du 19e arrondissement, Secrétan et Riquet. Maintenant c'est le marché Treilhard du 8e arrondissement qui voit sa fermeture programmée.

Avec cette fermeture, le nombre de nos marchés est réduit à 10. On en comptait encore plus de 30 il y a quelques décennies.

Certes, nous devons redynamiser nos marchés mais pas à n'importe quel prix. Ce ne sont pas les dispositions prises actuellement par la Ville qui vont nous rassurer.

Plusieurs questions se posent, tant sur le statut des titulaires d'une convention de concession d'un emplacement de vente que sur la durée de ces dites conventions.

Pour être agréé et bénéficier d'une concession d'emplacement de vente, un commerçant doit fournir un projet approfondi quant aux produits vendus et aux aménagements envisagés, très bien.

Mais là où le bât blesse : il est proposé que la durée de leur convention varie en fonction de leur projet. Quel manque de transparence ! Les durées seraient donc fixées au cas par cas, au lieu d'établir un traitement égal pour chacun d'entre eux, avec une même durée de convention.

Les autres questions concernent le montant de la redevance, les charges de gestion et les charges de fonctionnement.

Des hausses de droit de place seraient demandées aux commerçants et pourraient s'élever à 10 % par an, pendant cinq ans.

Autant de points qui restent obscurs et qui ne sont pas sans inquiéter et décourager les commerçants.

Est-ce vraiment là le signe d'un plan de redynamisation ? Non, je dirai qu'il s'agit plutôt du signe avant-coureur d'un enterrement de première classe.

Traisons nos marchés couverts pour ce qu'ils sont : des lieux d'échange, de rencontre, des centres d'animation de nos quartiers, des sites traditionnels où s'exercent les métiers d'alimentation ou d'artisanat qui sont l'une des spécificités de Paris.

Il est de notre devoir de les préserver et d'encourager nos commerçants à y maintenir leurs activités.

Au-delà d'ailleurs des commerçants, les Parisiens eux-mêmes s'inquiètent et sont en droit de demander de préserver nos marchés. Nous aurons des comptes à leur rendre.

Pour toutes ces raisons évoquées, nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme ma collègue Martine NAMY-CAULIER, je voudrais exprimer mon inquiétude devant la situation des marchés couverts.

En effet, il y a quelques décennies, nous avions plus de 30 marchés couverts. Aujourd'hui, de 11, on passe à 10 puisque le marché des Enfants-Rouges fait l'objet d'un traitement spécifique, puis à huit, puisque Treillard va être fermé en tant que marché et que celui de Saint-Didier va être abordé différemment.

Ensuite, c'est le sort des marchés Beauvau et la Chapelle qui est séparé de celui des autres.

Bref, il n'en reste plus que six dont l'objet général et l'activité sont présentés comme satisfaisants. Or, les Parisiens sont très attachés à leurs marchés, qu'ils soient d'ailleurs couverts ou découverts, car ils y trouvent un accueil chaleureux, un service et des produits de qualité.

Nous, en tant qu'élus, sommes particulièrement sensibles aux occasions de faire vivre le lien social qu'ils présentent.

L'association des deux catégories de marchés s'arrête là. Il n'y a aucune raison de comparer les marchés couverts aux marchés découverts, comme vous le faites dans le projet de délibération, car les problèmes ne sont pas les mêmes.

J'aborderai donc seulement la question des marchés couverts. Face à une situation qui montre très clairement une dégradation, que fait la Ville de Paris ?

Elle ne fait certainement pas preuve de l'ambition d'intervenir véritablement en tant que partenaire. On pourrait légitimement s'attendre à ce qu'elle leur montre de la volonté, en pratiquant notamment la mise aux normes européennes en matière d'hygiène, par exemple.

Aucune ambition en faveur des marchés couverts en termes de services de proximité n'est perceptible. Où sont les engagements financiers en faveur des gros travaux qui sont à la charge de la Ville de Paris ?

Les quelques déclarations isolées faites aux commerçants ne leur donnent pas la possibilité de savoir comment ils vont être traités. Si je prends l'exemple du marché des Ternes, la plupart des commerçants attendent la nature et la programmation des travaux qui sont plus qu'utiles.

Ce marché est enclavé, il n'est donc pas dans une position de chalandise évidente, de beaucoup s'en faut, et les affaires y sont difficiles.

Au marché des Batignolles, la situation n'est pas meilleure, loin de là. Sa santé économique n'est pas assurée, en liaison d'ailleurs avec le problème de son ouverture sur l'extérieur.

Les commerçants ont donc d'autant plus besoin d'offrir un cadre attractif, où l'hygiène et la propreté sont assurées. Ce n'est pas aujourd'hui le cas, l'état des marchés couverts laisse globalement vraiment à désirer.

La situation financière est difficile en raison de la crise pour les commerçants, ils ont donc d'autant plus besoin de développer leur attractivité.

Or, les travaux nécessaires à leur maintien, sinon à leur développement, ne sont pas menés, que ce soit en matière d'aménagement, de nettoyage ou d'éclairage, par exemple.

Enfin, dans les projets de changement de mode de calcul des frais à payer par les commerçants, je voudrais insister sur le calcul des charges.

En effet, les commerçants doivent être parties prenantes de leurs charges. Pour cela, celles-ci doivent être transparentes. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, puisque les délégataires les signifient aux commerçants sans que ces données puissent être vérifiées.

Ce qui est d'ailleurs curieux, c'est que les sommes sont très souvent arrondies, ce qui ne correspond évidemment pas à la réalité. Nous demandons donc une clarification sur ce point précis.

Enfin, nous voudrions avoir une précision sur les durées des contrats d'affermage. On parlait précédemment sur une durée de neuf ans, on voit que ce sont six ans maintenant qui sont envisagés.

Qu'en est-il de la mention de trois ans, que l'on voit apparaître comme une possibilité d'attribution de certains emplacements au cas par cas ?

Monsieur le Maire, il faut faire en sorte que ces marchés restent un lieu privilégié pour les Parisiens, pour qu'ils puissent y trouver des produits de qualité à des prix abordables.

Pour y parvenir, il faut que les commerçants y trouvent aussi leur compte. Cela ne paraît pas être le cas dans le cadre de ce projet de délibération. Nous ne le voterons donc pas, dans l'attente d'avoir des assurances de votre part quant aux différentes questions posées.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole au Maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Mes chers collègues, en entendant les deux premières interventions, je me disais que vous aviez la mémoire très courte.

Vous avez cité, Madame DOUVIN, il y a quelques instants, le marché des Enfants Rouges, qui est peut-être aujourd'hui le marché le plus dynamique de Paris.

Je me souviens de l'époque où je me suis battu parce que les précédentes mandatures, notamment la mandature de M. TIBÉRI et de M. DOMINATI, qui était Maire du 3e arrondissement, avaient fermé ce marché.

Ce marché est un marché qui fonctionnait gentiment, il avait été fermé parce qu'il y avait là un projet de parking.

Je dois dire que dans la mandature, dès 2001, il avait été rouvert rapidement un peu avant les élections, parce qu'il fallait bien montrer quelque chose. Grâce au travail qui a été fait par la nouvelle majorité en 2001, en particulier avec Lyne COHEN-SOLAL, nous avons non seulement sauvé ce marché des Enfants Rouges, mais nous lui avons redonné une véritable identité. Il a pris toute sa place dans la vie économique à la fois du 3e arrondissement mais plus largement du Centre de Paris.

Ces marchés sont importants, vous l'avez rappelé, ce sont des lieux essentiels de vitalité économique et de vitalité sociale.

Je vois que vous n'écoutez pas les propos que je tiens. Est-ce que l'on pourrait arrêter de parler, notamment dans les travées ? Madame DOUVIN, vous n'allez pas l'air d'être intéressée par ce que je dis, je vous ai pourtant citée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Maire, ne vous laissez pas troubler par les conversations particulières de Mme DOUVIN.

Continuez.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Je ne suis pas troublé par Mme DOUVIN. Simplement, j'étais troublé... par la conversation qu'elle avait dans les allées.

Je veux dire que la politique qui est menée... Je salue le travail qui est fait par Lyne COHEN-SOLAL, qui est de redonner une nouvelle vigueur à certains marchés, de leur donner les moyens de pouvoir fonctionner, parce que c'est véritablement un élément, aussi, de la figure de Paris, de ce que représente Paris : ces marchés sont extrêmement importants.

Vous avez en effet signalé qu'il y avait énormément de marchés à une certaine époque. Je n'ai pas fait le calcul mais je me souviens de cette époque où les marchés parisiens fermaient les uns après les autres parce que délaissés, parce que pas de travaux, parce que pas de propreté, etc.

Ces choses-là ont changé et je crois que la politique qui est menée dans ce domaine par l'adjointe me paraît aller tout à fait dans le bon sens, et je vous invite, Madame DOUVIN, à venir voir le marché des Enfants Rouges, et vous verrez comment on peut redynamiser un marché et en faire le poumon d'un quartier.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Maintenant, vous ne pouvez pas refuser une telle invitation.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve ce débat est intéressant et les marchés m'intéressent énormément, vous le savez pour beaucoup d'entre vous.

Ce débat est intéressant parce qu'il montre que cela dépend comment on considère les marchés. Pour moi, et Pierre AIDENBAUM vient de le dire, les marchés ne sont pas des monuments ni des musées, les marchés sont des lieux de commerce qui doivent s'adapter naturellement aux besoins et au contexte des quartiers.

Alors, si j'étais un peu polémique, je dirai que sur les 30 marchés dont vous parliez, ce n'est pas la gauche qui en a fermé le plus, mais très certainement la droite, mais je ne vais pas revenir sur ce point.

Après tout, je trouve normal que l'on remette en cause et que l'on remette en question l'importance d'un marché, la façon dont il travaille avec son quartier. Chaque commerçant le fait : il est normal que la Ville, quand elle abrite des commerces, le fasse aussi.

Cela ne me choque pas, que Maire après Maire, à Paris, on ait étudié les marchés, et c'est ce que nous faisons là.

Pierre AIDENBAUM vous l'a dit, on avait essayé de fermer le marché des Enfants Rouges, non pas pour en faire un autre marché mais pour en faire un parking. Aujourd'hui, on se rend compte combien il est important, dans le 3e arrondissement, et globalement pour le Centre de Paris, d'avoir ce marché qui marche bien. Parfois même, on se demande s'il ne marche pas trop bien tellement il y a d'activité au marché des Enfants Rouges.

De la même façon, dans le 18^e arrondissement, nous sommes en train de remettre à neuf le marché La Chapelle qui n'avait jamais été nettoyé, réformé, rénové, et dans lequel nous avons découvert au cours des travaux tellement de vices cachés, tellement de "vieillures" et de vieillesse de ces bâtiments qui n'avaient pas été pris en compte pendant les précédents mandats. Il a fallu faire des travaux très profondément et nous remettons à neuf le marché de La Chapelle, dit marché de l'Olive.

De la même façon, nous reconsidérons le marché Treilhard avec le maire du 8^e arrondissement, et si vous assistez au Conseil de Paris, c'est Conseil de Paris après Conseil de Paris que nous débattons avec M. LEBEL sur l'avenir du marché Treilhard. C'est lui qui demande que l'on change ce marché pour en faire un marché plus petit, avec une supérette au centre. Ce n'est pas du tout un avis de l'adjointe qui a été envoyé d'en haut et qui dit : "il faut fermer ce marché !" Le marché Treilhard a été maintenu pour justement étudier la façon dont il s'adapte dans l'arrondissement et dont il peut être traité.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un accord avec M. LEBEL, votre collègue, et nous faisons ensemble quelque chose qui permettrait, je l'espère, et nous allons l'étudier de près, de faire remarquer ce lieu qui était, je vous le rappelle, une halle de marché qui avait été supprimée... les mandats précédents ont reconstruit un immeuble dans lequel ils ont mis un tout petit marché.

C'est un peu ce qui s'est passé par exemple pour le marché Saint-Germain où, je le rappelle, il y avait une très grande halle, avec plus de 120 commerçants. Aujourd'hui, nous avons un très gros bâtiment avec une galerie commerciale, avec des tas de grandes enseignes et un petit marché Saint-Germain, qui avait du mal à résister, mais nous l'avons fait repartir.

Donc, tout cela est un travail qui doit être fait au cas par cas. C'est ce que nous avons voulu faire puisque nous avons pris le temps - nous avons une DSP qui n'a pas été suivie d'effet - de prendre un an pour regarder chaque marché l'un après l'autre, et nous travaillons évidemment, si j'ose dire, à la carte, pour regarder comment chaque marché peut se développer.

C'est pour cela que nous vous proposons ici un projet de délibération de DSP qui concerne six marchés, puisque deux marchés nous semblent devoir sortir de ce périmètre de délégation de service public et être traités autrement, comme l'est d'ailleurs le marché des Enfants Rouges, comme l'est le marché Secrétan qui va rester un lieu de commerce et de marché, comme le sera sans doute le marché Riquet, puisque nous l'avons mis sous surveillance, et nous voulons évidemment travailler avec le maire du 19^e et les conseils de quartier environnants pour savoir ce qu'il doit devenir.

Mais il n'est pas question de dire que tous les marchés doivent être traités de la même façon. C'est à chaque fois un lieu exceptionnel.

Donc, personnellement, je ne suis pas pour préserver les choses comme si on devait mettre une cloche sur chaque marché. Nous sommes là pour dynamiser les marchés. Le commerce ne se garde pas en conserve, le commerce se dynamisme.

Voilà pourquoi nous vous proposons cette DSP consacrée à six marchés.

Quand à la question que vous posez sur la durée des concessions des commerçants, et non pas des marchés, et la façon dont ils seront traités, cela fera naturellement partie d'un projet de délibération pour le mois prochain, mais je peux tout à fait répondre d'ores et déjà que les commerçants des marchés couverts sont extrêmement bien traités par la Ville de Paris, il faut être clair.

Quand on sait quel est le loyer des commerçants des marchés couverts à côté des loyers privés qui se pratiquent actuellement dans Paris, c'est-à-dire pour leur voisin d'à côté, nous pouvons dire que les commerçants des marchés couverts ne sont pas des commerçants qui payent un loyer excessif. On est même à la limite de la distorsion de concurrence pour certains d'entre eux.

Nous voulons faire en sorte que ces marchands soient aussi dynamiques. C'est pour cela que, chaque fois que des concessions seront proposées, nous regarderons le projet des commerçants. Il ne serait pas normal de traiter de la même façon un commerçant qui a un projet important d'investissement et de rénovation de son marché et un commerçant qui n'a pas ce projet.

Quand il y aura un investissement important, nous ferons en sorte que ce commerçant puisse rester, investir sur ce marché, s'il le faut neuf ans, mais sinon, il n'y a pas de raison de donner au commerçant le droit de rester très longtemps si son projet n'a pas d'ambition et ne relève pas la qualité du marché en général. Nous traiterons chacun selon son projet.

Voilà pourquoi, pour l'instant, ce projet de délibération ne vous est pas proposé. Il sera proposé le mois prochain, et je vous demande d'adopter cette délégation pour la gestion des six marchés couverts alimentaires, afin que nous puissions dynamiser et permettre à nos quartiers d'avoir des marchés qui marchent, sur l'exemple de ce qui a été fait pour le marché des Enfants Rouges, mais aussi pour le marché de La Chapelle-Torcy.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Explication de vote ?

Madame la maire du 17^e ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens sur les propos de Laurence DOUVIN qui, malheureusement, n'ont pas trouvé d'écho auprès de Mme COHEN-SOLAL, concernant les marchés du 17^e, Batignolles et Lebon, sur lesquels nous nous sommes déjà entretenues, Madame le Maire, et j'ai reçu depuis une note de vos services nous faisant part d'un programme de travaux dont je vous remercie.

Mais pour en avoir discuté avec d'autres services de la Ville qui n'étaient pas au courant, en l'occurrence la S.L.A., vous nous annoncez des poses de faux plafonds et de changement de signalétique en 2010 au marché des Ternes sans qu'à ce jour, les commerçants en soient avertis.

Je voudrais juste vous alerter, parce que vous n'êtes pas revenue sur ces marchés-là, et je ne monopoliserai pas la parole dans cet hémicycle, mais entre la note reçue par la direction et la faisabilité de ce qui est prévu, permettez-moi d'émettre de grands doutes, et j'aimerais que l'on puisse regarder ensemble tranquillement, parce que ce qui est annoncé noir sur blanc, à ce jour, n'est absolument pas lancé ni même concerté avec les commerçants concernés.

J'aurais donc aimé vous entendre sur les marchés Ternes et Lebon évoqués par Mme DOUVIN précédemment.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, quelques mots avant de passer au vote.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Juste parce que vous avez reçu en avril la lettre du directeur des services, pour vous expliquer ce que nous allons faire et pour faire un programme de travaux, le directeur des services a bien entendu rencontré la section locale de l'architecture du 17e arrondissement. Je pense que si les services, dans le 17e, pouvaient se mettre d'accord, ce serait plus simple.

Nous, nous avons un programme qui est prêt, qui est financé. Je ne peux donc pas accepter la façon dont Mme DOUVIN dit que rien n'est fait. J'ai une lettre qui vous est proposée. Si la S.L.A. peut se préparer, ce serait mieux, mais c'est peut-être aussi à la maire du 17e arrondissement de faire en sorte que les services, sur place, se mettent tous d'accord.

Nous, nous sommes prêts pour tout cela ; si vous voulez, nous en débattons dans mon bureau, Madame KUSTER, parce que je pense que ce n'est pas vraiment le lieu pour regarder les choses en détail.

Pour le marché des Ternes comme pour le marché Batignolles, ce qui a été proposé est faisable, en tout cas pour ce qui nous concerne. Si la S.L.A. veut bien se mettre au travail, je pense que c'est à vous de la dynamiser.

Merci beaucoup.

En tout cas, ces marchés du 17e sont pris en compte.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEES 36).

2010, DDEES 37 - Approbation du principe de l'exploitation du service public de l'ensemble commercial La Chapelle Torcy (18e) dans le cadre d'une convention de gestion déléguée et mise en oeuvre de la procédure correspondante.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 37 sur lequel l'amendement n° 28 a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES. Il s'agit de l'approbation du principe de l'exploitation du service public de l'ensemble commercial La Chapelle Torcy, dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

A travers ce projet de délibération, je pense que l'on aura l'occasion d'inviter nos collègues de l'U.M.P., et particulièrement nos collègues qui se sont exprimés ce matin, pour vérifier qu'il y a des marchés à Paris que la Ville rénove.

Je voudrais prendre pour exemple celui dont Lyne COHEN-SOLAL a parlé tout à l'heure et je la remercie vraiment de tout ce qui a pu être fait autour du marché, de l'enceinte commerciale La Chapelle Torcy - dit aussi marché de l'Olive et plus connu sous ce terme par les habitants de ce secteur - qui fait l'objet aujourd'hui d'un projet de délibération pour une convention de gestion déléguée et la mise en oeuvre de la procédure correspondante.

Si nous avons souhaité, avec Daniel VAILLANT et les membres du groupe socialiste, déposer cet amendement, c'est tout simplement parce que ce marché, dont la rénovation a pris pas mal de temps, c'est-à-dire deux ans quasiment, a contraint les commerçants à s'installer sur un espace tout à fait à côté, en plein air, la place Torcy. Ils ont réalisé honnêtement des chiffres d'affaires tout à fait intéressants, et tout s'est relativement bien passé, même si les conditions d'exploitation ont été difficiles.

Nous souhaitons faire en sorte que leur réinstallation, qui aura lieu après les vacances d'été, au début du mois de septembre, dans le nouveau marché, se fasse dans les meilleures conditions. Nous souhaiterions donc proposer quelques amendements à ce projet de délibération, afin que cette installation se fasse dans les meilleures conditions.

Nous proposons donc que le terme "ensemble commercial La Chapelle-Torcy" soit remplacé par "ensemble La Chapelle-Torcy", que les termes "espace découvert de vente" et "implanter et créer un espace de vente" et enfin "espace commercial de vente" soient supprimés.

Enfin, nous proposons qu'il soit précisé que, si des animations sont possibles place Torcy, dans un cadre temporaire, elles doivent être définies bien évidemment en amont, dans le cadre d'un projet d'animation globale qui serait mené en partenariat avec les associations du marché couvert.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donner un avis favorable à l'amendement présenté par Daniel VAILLANT et Claudine BOUYGUES, et voté par le Conseil du 18e arrondissement, dans la mesure où les modifications qu'il propose ne gênent absolument pas le projet que nous avons en commun.

Je me félicite, comme Mme BOUYGUES, des travaux qui sont menés sur ce marché tout à fait intéressant, dit marché de l'Olive, des gros travaux comme je le disais tout à l'heure, qui vont permettre de rénover non seulement la halle du marché mais aussi tout cet ensemble commercial que représente le marché de l'Olive, et naturellement le quartier autour qui en avait besoin.

Donc, avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 28 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 28 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 37 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DDEEES 37).

Vœux déposés par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatifs au maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements parisiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Les vœux n° 29 et 30 relatifs au maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements ont été déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et le groupe "Les Verts".

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci à Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de revenir ici sur l'avenir des tribunaux d'instance situés dans les différents arrondissement, notamment lorsqu'il a été question de regrouper l'ensemble des tribunaux d'instance parisiens dans la future cité judiciaire des Batignolles à l'horizon 2015, ce qui remettait en cause l'implantation des tribunaux d'instance dans nos arrondissements respectifs.

A l'occasion d'un débat parlementaire au Sénat, Nicole BORVO, sénatrice de Paris, est intervenue et a interpellé la Ministre de la Justice, Michèle ALLIOT-MARIE précisément sur l'avenir des tribunaux d'instance.

A cette occasion, Michèle ALLIOT-MARIE s'est engagée à ce que l'on ait enfin une réelle concertation avec les élus sur l'avenir des tribunaux d'instance, remettant du coup en cause le plan initial qui aurait conduit à la suppression de ceux-ci.

C'est le sens de ce vœu qui vise à ce que le Maire de Paris interpelle la ministre de la Justice sur les modalités et le calendrier de cette concertation, et que ceux-ci soient communiqués à l'ensemble des élus de Paris et soient préalables à toute décision sur l'avenir des tribunaux d'instance.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci beaucoup.

Comme chacun d'entre vous aura pu le constater, le vœu présenté par Jacques BOUTAULT et les élus du groupe "Les Verts", qui a par ailleurs été adopté dans le 2e arrondissement, ressemble très fortement à celui déposé par le groupe communiste, pour la simple et bonne raison qu'ils sont tous les deux issus de discussions que nous avons pu avoir dans un certain nombre de conseils d'arrondissement et ici même sur le devenir des tribunaux d'instance.

C'était une façon de rappeler notre attachement à ce que ces tribunaux d'instance restent localisés dans les arrondissements. Une justice de proximité, c'est ce dont il est question depuis de nombreux mois et de nombreuses années, et qu'elle se traduise dans les faits, et qu'un calendrier et des réponses, beaucoup moins évasives que celles qui ont été formulées en réponse à la question de Mme la sénatrice, soient apportés aux élus parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Bien entendu, je donnerai un avis positif à l'adoption de ces deux vœux.

En effet, vous l'avez dit, le Conseil de Paris a adopté en octobre 2009 un vœu afin que les tribunaux d'instance restent à Paris des structures de proximité.

Depuis, l'Etat semble être revenu sur la décision que le Premier ministre avait pourtant annoncée au Maire de Paris, par un courrier du 29 juin 2009, indiquant que la cité judiciaire des Batignolles a vocation à accueillir l'ensemble des tribunaux d'instance implantés dans les arrondissements.

Vous l'avez dit effectivement, Mme ALLIOT-MARIE a dit, d'une part, qu'il y avait encore plusieurs scénarios possibles : le maintien de la situation actuelle, le regroupement de tous les tribunaux aux Batignolles, la création de quatre pôles de justice d'instance. Elle a surtout indiqué qu'aucune décision ne serait prise sans une concertation étroite avec les élus.

Evidemment, je souscris totalement aux vœux qui ont été adoptés par certains conseils d'arrondissement, qui demandent maintenant que nous rentrions dans les travaux pratiques de cette concertation et que nous en ayons toutes les modalités.

Je vous invite donc à adopter ces vœux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Une explication de vote de Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je remercie d'ailleurs Mme ERRECART d'avoir pris la peine de rappeler en effet la situation telle qu'elle est et les propos de Mme ALLIOT-MARIE, garde des Sceaux, qui à ce jour étudie en effet plusieurs scénarii.

C'est pourquoi nous pensons que ce vœu n'a pas de raison d'être, puisqu'à l'heure actuelle aucune décision dans le sens d'un regroupement de la cité judiciaire aux Batignolles n'a été prise.

Pour avoir reçu Mme ALLIOT-MARIE d'ailleurs sur place, et après avoir vu les lieux, outre le fait évidemment qu'accessoirement dans le 17^e nous souhaiterions que le nôtre fasse partie de la cité judiciaire, nous ne prendrons pas part au vote, car à l'heure actuelle tout est encore possible.

Il y a peut-être également la possibilité de laisser les tribunaux d'instance dans les arrondissements, tout en rappelant que les tribunaux, suivant les arrondissements, ne sont pas propriétés du Ministère de la Justice, peuvent être également loués ou propriétés de la Ville au niveau des locaux. Donc, chaque situation méritera une réflexion approfondie et détaillée.

Je rappelle que nous ferons NPPV.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pardon. Monsieur le Président Sénateur ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Concernant également ce dossier, il est vrai que cette affaire de la répartition de la carte judiciaire est un vieux problème, qui est traité par le Ministère de la Justice, pour ceux qui le connaissent, depuis très longtemps.

Que ce soit des ministres de gauche ou de droite, tout le monde a eu ce problème sur le dos et personne n'a voulu le régler. Je salue d'ailleurs l'action de Mme Rachida DATI qui a eu le courage de le faire, je le dis. Donc, il est nécessaire que, dans cette affaire, on soit très prudent.

C'est un domaine qui concerne le Ministère de la Justice.

Je rejoins ce qu'a dit Mme ERRECART, la Ministre n'a pas encore pris position.

Je rejoins ce qu'a dit ma collègue Brigitte KUSTER, je trouve que c'est un peu maladroit de notre part. Je comprends que l'on préfère le garder mais je crois quand même qu'il y a une nécessité que la justice se modernise. C'est une affaire du Ministre de la Justice et du monde judiciaire.

C'est très bien qu'il y ait une concertation avec les élus, c'est nécessaire, mais ne donnons pas l'impression que l'on s'accroche à ce qui existe. Franchement, le pays a besoin d'être changé. C'est un signe de cette modernisation. Je ne crois pas que le Conseil de Paris a intérêt à montrer toujours, comme une vieille commune rurale, que l'on s'accroche à ces choses-là.

C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote également dans cette affaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 92).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 93).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux moyens donnés aux groupes politiques du Conseil de Paris et aux membres de l'Exécutif municipal pour exercer leur mandat au service des Parisiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 31, relatif aux moyens donnés aux élus et aux groupes pour exercer leur mandat au service des Parisiens, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, pour une minute.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez érigé la notion de transparence en argument électoral de la campagne de 2001 et de 2008. Vous n'avez que ce mot à la bouche, alors je vais vous donner l'occasion de passer aux actes.

Mes chers collègues, nous voudrions savoir combien de collaborateurs exactement composent le cabinet du Maire de Paris ?

Combien de collaborateurs exactement composent le cabinet de la première adjointe au Maire de Paris ?

Combien de collaborateurs exactement composent le cabinet de chaque adjoint au Maire de Paris ?

Combien de collaborateurs exactement sont attribués à chaque groupe politique ?

Combien de personnes exactement travaillent au service de communication du tout-puissant Maire de Paris ?

Personne, ici, ne veut répondre à ces questions, car il s'agit finalement des moyens qui sont donnés aux élus pour faire de la politique, de la politique avec un grand "P" ou avec un petit "p". C'est le prix de cette politique qui est payé par le contribuable parisien.

Avec mes collègues, Pierre-Yves BOURNAZEL et David ALPHAND, nous réclamons la transparence, parce que de la comparaison entre les moyens donnés à chacun jaillira la vérité.

Chacun pourra constater que la façon dont le Maire de Paris traite l'opposition est un scandale...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous concluez, s'il vous plaît.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - ... Les moyens sont disproportionnés, c'est le combat de David contre Goliath. Donc nous réclamons des moyens supplémentaires pour l'opposition et nous vous demandons de lever le voile sur ce sujet tabou du recrutement des collaborateurs politiques.

Nous vous remercions.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je suis étonné par cette question, parce que les collaborateurs d'adjoints sont publics, c'est sur Intranet, et si vous ne savez pas lire Intranet, ce que je peux comprendre, je vous enverrai personnellement le nom des membres de mon cabinet.

La parole est à Mme ERRECART.

Mme Maité ERRECART, adjointe. - Ecoutez, je vais faire dans la transparence, parce qu'effectivement, nous sommes attachés à cette pratique, mais je voudrais en préalable, avant de donner les chiffres, faire quand même une petite remarque.

Je trouve qu'au nom des moyens mis à disposition des élus, ce vœu mêle dans une même demande des informations sur les effectifs des cabinets, des groupes et d'une Direction de la Ville. Je trouve cela dangereux, car à l'évidence, il s'agit d'entités à fonctions radicalement différentes et tout amalgame dans ces conditions est dangereux, mais sans doute le doit-on au caractère obsessionnel de M. ALPHAND sur les moyens de la DICOM, qui ne rate jamais une occasion d'en parler.

Premièrement, la DGIC, devenue la DICOM, est une Direction de la Ville qui s'occupe de l'information des Parisiens, de la réalisation d'événements et d'expositions et, enfin, de la communication institutionnelle de la Ville et du Département. Ses effectifs recouvrent notamment les agents du 39/75, des standards des mairies d'arrondissement ; ils comptent aussi des équipes qui développent les événements, la communication interne et d'autres fonctions encore. Ils ne peuvent donc être comparés nullement ou assimilés à ceux des cabinets ou des groupes politiques, ni même à ceux d'un ministre que M. ALPHAND a évoqué hier.

Je vais vous répondre combien ; tout cela est très transparent et en tout cas totalement visible.

En 2010, la DICOM a un plafond de 269 effectifs budgétaires. Les effectifs réels sont de 247 équivalents temps plein et tous les chiffres détaillés sur les emplois et la masse salariale de la DICOM ont été présentés de manière exhaustive en première commission par mon collègue Bernard GAUDILLÈRE.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Colossal, il faut savoir de quoi vous parlez, Monsieur. C'est facile à dire : 241, c'est colossal. Quand vous savez que, par exemple, il y a 147 agents qui s'occupent, par exemple au 39/75, de renseigner les Parisiens sur les inscriptions qu'ils peuvent faire auprès des services municipaux, les questions des horaires de propreté, etc. Cela veut dire quoi ? Ce n'est pas de la communication, c'est de l'information, effectivement. Il faut savoir de quoi nous parlons précisément.

Quand le service s'occupe de l'entretien des panneaux de signalétique qui existent sur le territoire parisien pour signaler tel ou tel événement, c'est quoi ? Ce n'est pas nécessaire ? Moi, je pense que c'est tout à fait nécessaire.

En conséquence, il ne faut pas prendre ces chiffres comme une donnée exorbitante.

On le voit bien, on a tout sur Intranet, vous avez la possibilité de connaître exactement les organigrammes de chacune des Directions. Prenez la peine de regarder les fonctions qui sont exercées !

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

On peut toujours discuter sur telle ou telle fonction, mais ne vous excitez pas - excusez-moi de vous dire cela ainsi - sur une valeur globale qui n'a aucun sens. Il faut savoir de quoi on parle, de quelle fonction on parle, quelles sont les missions qui sont assurées en la matière.

En ce qui concerne les collaborateurs du cabinet du Maire de Paris ou de l'Exécutif, la situation est tout aussi transparente et correspond aux délibérations votées.

Contrairement aux mandatures précédentes, la délibération DRH 2001-169 a établi pour la première fois un nombre maximum de collaborateurs de cabinet à 170. En aucun cas, depuis 2001, ce chiffre n'a été dépassé.

121 collaborateurs sont actuellement en poste dans les cabinets des adjoints et 36 au cabinet du Maire, soit un total de 157.

Comme l'a dit le président de séance, les organigrammes des cabinets sont consultables sur l'Intranet du S.G.C.P.

Sur le plan fonctionnel, pareil, il faut être clair sur ce que font les membres des cabinets, et donc, d'ailleurs, les élus que nous sommes. Ces équipes accompagnent l'Exécutif et sont mobilisées dans la préparation comme dans la mise en œuvre des décisions de ce Conseil, mais aussi par des décisions courantes ; il faut que vous le sachiez.

En ce qui concerne ma délégation, par exemple, la tenue des C.A.P. et des instances paritaires, les budgets, le suivi de dossiers aussi variés que le dossier amiante ou le schéma directeur informatique, nous occupent largement.

Là encore, essayez de penser au périmètre précis de ce que nous faisons et aux actions que nous faisons, ne comparez pas ce que sont les moyens de l'opposition à ce que sont les moyens de l'Exécutif ; nous ne sommes pas tout à fait dans les mêmes positions et n'avons pas les mêmes tâches à assurer.

Enfin, concernant les collaborateurs de groupe, l'article L. 221-21-28 du Code général des collectivités territoriales donne compétence au Conseil de Paris de déterminer la mise à disposition des personnels aux groupes dans la limite des crédits représentant 30 % du montant total des indemnités versées.

Les délibérations SGCP 2008-6 et SGCP 3G ont fixé le montant des crédits affectés aux dépenses de personnel des groupes et sa répartition au prorata des effectifs de chaque groupe. A partir de ces montants qui lui sont alloués, chaque groupe décide de la composition de ses équipes.

A ce jour, les collaborateurs et les secrétariats des cinq groupes sont au nombre de 69, contractuels et fonctionnaires.

(Un intervenant demande les chiffres par groupe).

Référez-vous, du point de vue de la masse, là encore, à ce qui figure dans la délibération. Ensuite, les groupes déterminent la façon dont ils veulent répartir les effectifs qu'ils mettent en place.

En tout cas, tous les organigrammes des groupes et noms des collaborateurs sont également consultables sur le site Intranet du SGCP.

Il n'y a donc aucun voile à lever sur le sujet des collaborateurs, puisque depuis 2001, nous sommes totalement transparents, ce qui n'a pas toujours été le cas, d'ailleurs, précédemment.

Votre vœu n'ayant pas d'objet et contenant des considérants tendancieux, pour ne pas dire déplacés, au regard de l'histoire de ce sujet, je vous demande donc de le retirer.

A défaut, je serai obligée d'émettre un avis défavorable.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je ne sais pas ce que vous voulez faire. Vous le retirez ou pas ? On le vote ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - On va, bien entendu, maintenir ce vœu, puisque même si Mme ERRECART a fait un effort de communication, elle est incomplète.

Nous voulons précisément les effectifs de chaque cabinet d'adjoint, nous voulons tout dans le détail.

Monsieur le Maire, je sais très bien lire, mais je n'ai pas de collaborateurs qui ont du temps à passer sur le site Internet pour faire le recensement...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

... donc, c'est à vous, c'est à l'Exécutif...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Cela vous pose un problème !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous concluez, Madame !

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - C'est à l'Exécutif de fournir cette information.

Nous voudrions avoir précisément, par écrit, chaque conseiller de Paris, l'ensemble de ces informations ; nous le réclamons donc nous maintenons ce vœu.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je croyais que la transparence était indiquée par Intranet, mais on n'a pas de collaborateurs pour regarder Intranet, on regarde tout seuls.

Par ailleurs, si certains ont des problèmes dans leur groupe pour savoir qui a été embauché, cela, c'est un autre problème, ils demandent à leur président de groupe.

Maintenant, Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Pour être aimable avec Mme POIRAUT-GAUVIN, on lui adressera la photocopie des différents organigrammes qui peuvent exister et qui figurent sur l'Intranet. Vous aurez donc une trace papier de ce qui est l'information, qui est disponible auprès de tout le monde.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Président POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - ... explication de vote.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Pour l'explication de vote du groupe sur ce vœu, que nous voterons, bien évidemment. Nous avons vu les effectifs de la Ville progresser d'environ 7.000 personnes entre 2001 et 2010...

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Est-ce que je peux continuer ?

C'est un chiffre qui n'est pas contesté, alors ne le contestez pas !

Mme ERRECART est un peu fébrile, je la comprends, puisqu'on l'a envoyée au feu sur cette affaire qui est un peu délicate ! Mais on ne va pas s'énerver, tout va très bien se passer, je vous assure.

Tout simplement 7.000 personnes, on peut le contester, on peut ne pas le contester, il faudrait savoir ce que font ces personnes. C'est cela, l'intérêt !

Je crois que, lors de la discussion budgétaire, notre groupe, en complément de ce vœu, demandera qu'un audit du personnel soit réalisé sur l'ensemble des 7.000 personnes qui ont été engagées depuis 2001.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Madame ERRECART ?

Après, on va passer au vote.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je ne crois pas être fébrile parce que, effectivement, l'information est tout à fait disponible. Il n'y a rien à cacher en la matière.

De plus, elle est constante depuis 2001, comme je l'ai indiqué, puisqu'il y a effectivement des délibérations qui cadrent tout à fait les choses.

Quant à la création d'emplois, qui a été évoquée, on a eu l'occasion déjà d'en parler dans cet hémicycle mais nous en reparlerons, nous avons d'ailleurs une mission d'information sur la question de la gestion du personnel, qui va réunir l'ensemble des groupes de cette enceinte. Nous aurons donc tout à fait le loisir de faire toute la lumière, si vous considérez qu'elle n'est pas totale à l'heure actuelle.

Voilà ce que je peux dire. Je ne suis nullement fébrile sur ces questions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Puisque vous ne retirez pas votre vœu n° 31, je le mets aux voix... dans la transparence !

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Très bien. On sera deux !

Qui est contre ?

(Huées - applaudissements).

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Monsieur le conseiller, restez calme ! La transparence a fait que le vœu a été rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la retransmission des séances du Conseil du 16e arrondissement sur Internet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Maintenant, nous examinons le vœu n° 32, relatif à la retransmission des séances du Conseil du 16e arrondissement sur Internet, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. AURIACOMBE, pour une minute.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir sur la retransmission des séances du Conseil d'arrondissement sur Internet. Nous en avons déjà parlé dans ce Conseil, nous en avons également parlé lors du dernier Conseil d'arrondissement du 3 mai, où ce vœu a été voté à l'unanimité, notamment par M. MANO, dont la chaise est vide et qui ne pourra pas voter avec nous ce vœu ; c'est un petit peu dommage.

Je voudrais dire que nous avons actuellement une volonté, comme d'autres arrondissements, de retransmettre nos conseils d'arrondissement sur Internet mais que notre budget 2010 ne nous le permet pas.

Nous demandons, sachant que c'est une dépense prévisionnelle de l'ordre de 1.500 à 2.000 euros par séance, que l'état spécial du 16e arrondissement, à l'occasion du budget complémentaire de juillet 2010, soit abondé du budget nécessaire pour permettre ces retransmissions.

J'espère fortement que ce vœu sera voté car, là encore, c'est un souci de transparence et de démocratie.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Vous avez raison, Monsieur, nous avons déjà évoqué ce sujet lors d'un Conseil précédent et j'ai été amenée déjà à expliquer ce qu'était notre position par rapport à ce vœu.

D'abord, je me réjouis que vous soyez favorable à la retransmission des Conseils d'arrondissement sur Internet. Je reste dans le même état d'esprit que ce que je vous avais dit à l'époque, à savoir que nous restons toujours disposés à permettre à la mairie du 16e de bénéficier du matériel nécessaire à la retransmission et, notamment, vous savez que la DSTI prend en charge les caméras et également l'ensemble de la plate-forme technique nécessaire à la retransmission.

Vous m'interpellez par ailleurs dans ce vœu sur les coûts de fonctionnement qui sont de 1.500 euros à 2.000 euros par séance et vous demandez que l'état spécial du 16e arrondissement soit abondé en conséquence.

Je voudrais d'abord vous rappeler que les états spéciaux ont été abondés en 2009, et donc celui du 16e notamment, de 16.000 euros, considérant effectivement que vous auriez éventuellement à faire face à cette charge des retransmissions des conseils d'arrondissement.

Par ailleurs, je constate que, sur l'ensemble des reports du 16e arrondissement, qui seront réinscrits sur la dotation à l'animation locale au BS 2010, il semble que vous ayez encore des crédits disponibles et qui doivent vous permettre, sans difficulté budgétaire, de financer ces retransmissions cette année.

Enfin, je dois dire que toutes les autres mairies, le 15e, le 18e, le 3e, le 17e et le 20e arrondissements, qui ont déployé ce dispositif, le font sur leurs états spéciaux, donc sur la dotation d'animation locale, dont vous connaissez, là encore, les principes que nous avons adoptés dans cette Assemblée.

C'est pourquoi j'émetts à nouveau un avis défavorable sur ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au maintien d'une vie étudiante dans le quartier de la Sorbonne.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au devenir de la Sorbonne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 33 et n° 33 bis, relatifs au maintien des cours au sein de la Sorbonne à l'issue des travaux, ont été déposés par le groupe Centre et Indépendants et par l'Exécutif.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE... suppléé avantagement par le Président POZZO di BORGIO !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Monsieur le Président.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mais vous n'avez qu'une minute !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Oui, je vais aller très vite.

Nous avons été saisis de cette affaire par des élus associatifs, étudiants de l'Université Paris IV - Paris Sorbonne. Ces élus ont aujourd'hui très peur que l'on profite des nécessaires travaux actuels, pour lesquels la Ville s'engage fortement, pour réduire encore les enseignements délivrés au sein des bâtiments de la Sorbonne. Ceci ne serait pas très acceptable. Après 1968, vous vous souvenez, on a vidé en partie le quartier Latin de ses étudiants. Il y avait là une sorte de réflexe après la crise qui s'était passée, mais si l'on vide aujourd'hui le quartier Latin de sa vie universitaire et si l'on vide la Sorbonne de ses étudiants, on va dans le sens d'une ville musée, d'une ville touristique, ...

Je sais que cela vous convient mais nous ne sommes pas pour !

Voilà ce à quoi nous refusons de voir réduit Paris.

(Mouvements de protestation sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Comme nous souhaitons que Paris soit une ville d'affaires qui pèse économiquement, nous souhaitons aussi que Paris soit une ville étudiante qui forme les futurs chercheurs et enseignants. Je ne suis pas sûr qu'envoyer trop longtemps les étudiants de Paris IV à Arcueil ou porte de Clignancourt fasse particulièrement rayonner cette université à l'étranger.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif...

J'attendrai la suite, excusez-moi !

Voilà, merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ce vœu va à peu près dans le même sens que ce que souhaite l'Exécutif municipal. D'ailleurs, je crois que Lyne COHEN-SOLAL avait proposé au Conseil du 5e arrondissement, il y a de cela deux ans, un vœu un peu similaire. Nous partageons le même objectif. En réalité, ce que nous vous proposons avec ce vœu de l'Exécutif, c'est d'élargir le propos et surtout de bien cibler le courrier, puisque le Président de Paris IV qui, lui, serait très favorable à ce que tous ses étudiants puissent étudier à la Sorbonne, n'est pas le décideur en matière d'affectation des locaux de la Sorbonne. C'est le Recteur de l'Académie de Paris qui est le décideur, donc c'est à lui qu'il faut écrire un courrier.

Mais je voudrais dire qu'il y a effectivement aujourd'hui, sur le devenir de la Sorbonne, une interrogation, un débat, à savoir : la Sorbonne doit-elle être un lieu de conférence, de manifestations internationales ? Ou doit-elle rester un lieu d'enseignement supérieur à destination des étudiants et un lieu d'accueil des laboratoires de recherche, c'est-à-dire principalement un lieu d'enseignement supérieur et de recherche ?

De ce point de vue, nos avis convergent, nous sommes favorables à ce que la Sorbonne soit un lieu d'enseignement supérieur et de recherche.

La Sorbonne n'est d'ailleurs pas uniquement occupée par les activités d'enseignement de Paris IV, vous le savez. Paris I, Paris III, Paris IV et même, dans une certaine mesure Paris V ont des activités d'enseignement et de recherche à la Sorbonne.

Il y a eu une discussion assez ferme entre la Ville de Paris et les différents P.R.E.S. qui se sont constitués à Paris autour de l'usage du nom Sorbonne, et vous savez que nous sommes intervenus très clairement dans ce débat, en disant que ce nom devait être utilisé par tous les P.R.E.S. parisiens.

De ce point de vue, il y a un vrai progrès puisque, aujourd'hui, les trois P.R.E.S. parisiens existants ou en cours de constitution vont utiliser ce nom de Sorbonne : Sorbonne Paris Cité, Sorbonne Universités et Hautes Etudes - Sorbonne - Arts et Métiers.

Simplement, nous pensons qu'il faut qu'il y ait un vrai débat et une vraie discussion, une vraie concertation sur l'usage de la Sorbonne après les travaux.

De ce point de vue, nous vous proposons, dans le vœu alternatif, de demander qu'une réflexion sur le devenir de la Sorbonne soit engagée avec la communauté universitaire.

Nous souhaitons à cette occasion proposer que la Ville de Paris soit partie prenante de cette discussion, parce que l'un des paradoxes de la situation que nous vivons aujourd'hui, c'est que nous sommes propriétaires de la Sorbonne, par "nous" j'entends la Ville de Paris. Nous sommes ceux qui paient la part la plus importante du financement des travaux.

Dans le vœu que nous vous proposons, nous rappelons les sommes qui sont en jeu : plus de 45 millions d'euros pour la mise en sécurité du bâtiment, dont 26 millions d'euros pour la rénovation de la bibliothèque interuniversitaire, qui est l'une des plus belles bibliothèques universitaires de France.

Il est un peu paradoxal que la Ville ne soit pas partie prenante, alors qu'elle est à la fois propriétaire et financeur des travaux, de la réflexion sur l'avenir et l'affectation de la Sorbonne. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, dans ce vœu alternatif, de demander au Recteur que la Ville de Paris soit officiellement associée à la réflexion sur les futures procédures de répartition et d'utilisation des lieux.

Vous savez que l'université parisienne est en cours de rénovation de façon assez importante, notamment avec la constitution des pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

Ces pôles ont tous droit à un accès à la Sorbonne. Il est à la fois important que l'ensemble des universités parisiennes puisse se réclamer de la Sorbonne et que ce lieu reste un lieu d'accueil des étudiants et des chercheurs, et non une vitrine de manifestations publiques.

Je vous propose une substitution, c'est-à-dire que l'on reprenne le vœu de l'Exécutif qui, d'un certain point de vue, reprend tous les objectifs de votre vœu, mais les élargit et cible un peu mieux celui qui doit recevoir le courrier du Maire de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, je suis tout à fait satisfait de la réponse de M. MISSIKA.

Nous retirerons notre vœu et voterons ce vœu. Je suis ravi que M. TIBÉRI intervienne parce que j'aurais simplement souhaité ajouter, mais c'est au Maire du 5e de le dire, que sa mairie aurait intérêt à être aussi partenaire de cette réflexion.

C'est à vous de le dire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Manifestez votre intérêt, Monsieur le Maire.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - J'ai pris connaissance de l'intervention de nos collègues et amis du groupe Nouveau Centre sur cette affaire. Il est vrai que je n'ai pas été associé, mais ce n'est pas important, c'est tout à fait secondaire.

Sur le fond, j'ai vu dans la note qu'il existe un projet transformé. J'ignore qui a pu lancer cette information qui est une désinformation.

Une question avait été posée par le groupe socialiste qui était tout à fait erronée. Déjà, à l'époque, il n'y avait aucun projet de transformer la Sorbonne, c'était une affabulation, je ne sais pas d'où elle venait.

Dès que j'ai eu connaissance de ce projet, j'ai pris contact directement avec le Président de Paris IV, qui est un homme de qualité que personne ne conteste, qui m'a confirmé qu'il n'y avait jamais eu de projet de transformer cela.

Au contraire, lorsque les travaux seront terminés, il y aurait encore plus de locaux à affecter donc plus d'étudiants qui seraient affectés à la Sorbonne.

C'est une information que je livre à votre Assemblée. Je vais aller plus loin, puisque M. MISSIKA a parlé du Recteur. J'ai immédiatement appelé le Recteur, alors que j'étais sûr de sa réponse. Il m'a assuré que jamais il n'a été question de diminuer le nombre d'étudiants, au contraire. Il y aura après travaux plus d'étudiants à la Sorbonne qu'avant.

Pour que les choses soient sans ambiguïté, je demande que M. MISSIKA retire son projet. Ce n'est pas très sérieux d'essayer de mettre en cause directement ou indirectement le Rectorat.

Les choses sont d'une clarté totale ! Il n'y a jamais eu de volonté de diminuer le nombre d'étudiants.

Il y a des Conseils d'administration, vous le savez, à la Sorbonne. La Ville de Paris y est représentée. S'il y a concertation, c'est dans ce cadre.

Nous n'avons pas à nous substituer aux présidents d'université ni aux Conseils d'administration démocratiquement élus.

Je voudrais lire la lettre, en détail, pour terminer, du Recteur :

"Vous m'avez fait part d'inquiétudes concernant l'utilisation future des locaux de la Sorbonne, à l'issue des travaux qui doivent y être menés par la Ville et par l'État à partir de l'été prochain.

Je souhaite pleinement vous rassurer. En effet, les universités actuellement affectataires de la Sorbonne : Paris I, Paris III et Paris IV, d'une part conserveront pendant la durée des travaux leurs locaux en Sorbonne, non impactés par ces travaux et, d'autre part, retrouveront la totalité des surfaces qui leur sont actuellement affectées à l'issue de ces travaux.

Il est même très probable que, compte tenu du départ de l'Ecole nationale de Chartres et d'une réorganisation de certains services du Rectorat en Sorbonne, les universités affectataires bénéficieront à l'issue des travaux de locaux d'une surface supérieure d'environ 10 %.

Les présidents d'université ont été naturellement destinataires de ces informations."

Pour terminer, je suis persuadé de la bonne foi de nos collègues. Ils ont été mal informés et désinformés par certains esprits mal pensants, comme cela avait été fait il y a deux ans.

Il n'y a aucun problème à la Sorbonne, c'est le Président, représentant les étudiants et le Rectorat, qui l'affirme.

Je ne vois pas où est l'intérêt de ce débat.

(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il n'y a pas d'intérêt, je vois qu'il y a beaucoup d'interventions.

Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je constate que M. TIBÉRI a le droit d'écrire ou de téléphoner au Recteur pour s'inquiéter du devenir de la Sorbonne, de recevoir un courrier, et qu'il propose d'interdire ce droit au Maire de Paris. C'est assez paradoxal.

Monsieur TIBÉRI, tout d'abord, vous ignorez quelque chose qui, à mon avis, est extrêmement important : il y a une Commission, un groupe de travail, à la Sorbonne, présidée par le Recteur, qui travaille en permanence sur cette question d'affectation des locaux.

Nous demandons, à travers ce courrier, que la Mairie de Paris puisse avoir un représentant dans ce groupe de travail, ce qui me paraît tout à fait normal compte tenu du fait que nous sommes propriétaires de ce bâtiment et que nous finançons les travaux.

L'un des paradoxes de la situation, qui a rendu la mise en œuvre de ces travaux très compliquée, est que la commission en question a travaillé par exemple sur le phasage des départs des différentes universités, de l'Ecole des Chartes ou de l'E.P.H.E., sans que nous en soyons partie prenante, alors même que c'était la Direction de l'Urbanisme et la D.P.A., c'est-à-dire des directions de la Ville de Paris, qui devaient prendre en charge la gestion de ces travaux.

Cette commission n'a rien à voir avec les Conseils d'administration des universités. Nous traitons ici de la gestion d'un bâtiment qui est utilisé par un très grand nombre d'universités et d'écoles parisiennes.

Il est anormal que le propriétaire du bâtiment et l'administrateur des travaux ne puissent pas participer aux discussions sur l'affectation des locaux. De ce point de vue, je crois que le courrier du Maire de Paris au Recteur s'impose.

Deuxième élément, il est faux de dire qu'il n'y a pas de problème sur l'affectation future des locaux de la Sorbonne. Je vais vous donner un exemple : lors de la dernière réunion du Conseil d'administration de Sorbonne Paris Cité, le Vice-chancelier des universités a proposé que les structures administratives des P.R.E.S. soient accueillies à la Sorbonne.

Or, je suis désolé, ce n'est pas du tout accueillir de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est accueillir de l'administration des universités. Ce point mériterait d'être discuté, aussi bien avec les P.R.E.S. qu'avec le Rectorat et avec la Ville de Paris.

C'est la raison pour laquelle il me semble intéressant de dire au Rectorat que la Ville de Paris souhaite que l'essentiel des locaux de la Sorbonne soit consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche.

J'ajouterai que l'on pourrait en profiter pour que certains services du Rectorat puissent quitter la Sorbonne parce que c'est de l'administration de la recherche, ce n'est pas de la recherche.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez ! On ne va pas continuer ainsi longtemps.

On va passer au vote.

Il y a un vœu n° 33. Est-il maintenu ?

Le vœu n° 33 est retiré.

Je mets aux voix le vœu 33 bis...

(Mouvements de protestation sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Allez-y, parce que vous êtes le maire d'arrondissement, mais rapidement.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Je note avec satisfaction que le groupe Nouveau Centre retire son projet, ce qui montre bien que l'information selon laquelle il y aurait moins de locaux affectés aux étudiants était une fausse information. Je demande à M. MISSIKA si, au moins sur ce sujet, on est d'accord. Cela va déterminer mon vote suivant.

Si c'est simplement pour demander au Recteur que la Mairie soit associée à un travail quelconque, je ne m'y oppose pas, mais laisser courir le bruit qu'il y aurait des locaux insuffisants à l'avenir pour les étudiants est une fausse information. C'est sur ce sujet que l'on doit parler.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez ! On passe au vote.

Un mot, c'est tout !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Il ne vous a pas échappé que dans le vœu de l'Exécutif, il n'est pas fait allusion à cette question d'occupation des locaux. Nous considérons au contraire que nous devons avoir un débat approfondi et clair avec le Rectorat et avec les universités concernées sur l'affectation future des locaux de la Sorbonne avec un principe, qui est le principe que ces locaux doivent être prioritairement utilisés par les universitaires.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On arrête ! On arrête !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 94).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien aux salariés de Surcouf.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 34 en soutien aux salariés de Surcouf a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. CORBIÈRE pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Pour une minute, en présence des salariés de l'entreprise Surcouf qui sont présents dans le public depuis plusieurs heures et qui regardent nos débats, je tiens à les saluer particulièrement.

Le magasin Surcouf, vous le savez, a été un temps novateur de ces grandes surfaces de vente de matériel informatique. Il a plusieurs enseignes. Le magasin principal et le siège du comité d'entreprise sont situés dans le 12e arrondissement, qu'il a fortement modifié, en effet plusieurs rues sont aujourd'hui composées de magasins informatiques.

Que se passe-t-il chez Surcouf ? Depuis plus d'un mois, depuis que le groupe a été racheté pour un euro symbolique par M. Hugues MULLIEZ, de nouvelles conditions de rémunération ont été "proposées", et il est désormais proposé que pour 310 salariés, de nouveaux modes de rémunération amènent concrètement à ce qu'ils aient une baisse de 10, 30, voire 50 % de leur rémunération.

De nombreux salariés n'ont pas accepté cela, et pour aller à l'essentiel, 179 d'entre eux se sont vus licenciés. Depuis un mois et demi, il y a une grève, dure si je puis dire. Les salariés, à juste raison, demandent qu'il y ait un autre plan social proposé, non seulement qui soit digne, mais qui respecte en plus le droit du travail, ce qui n'est pas le cas.

Ils occupent le trottoir du magasin et il a semblé normal au Conseil d'arrondissement du 12e et aux élus de soutenir leur lutte. Certains de leurs représentants sont venus lors du Conseil d'arrondissement et ont pu s'exprimer devant les élus du 12e, et c'est ce vœu qui vous est présenté.

Vous le verrez, la conclusion de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, déjà 1 minute 28, alors vous concluez.

M. Alexis CORBIÈRE. - Oui, je conclus, mais je crois qu'après avoir passé beaucoup de temps sur de nombreux sujets, le sort de 179 salariés peut prendre aussi quelques secondes.

Oui, la loi... Mais c'est aussi un rapport de force, la loi, mon cher ami !

Je termine : le vœu demande modestement mais fermement que le Maire de Paris s'adresse à M. Hugues MULLIEZ pour que d'autres propositions soient faites aux salariés et que des négociations réelles s'engagent afin que le droit du travail et le droit des salariés soient respectés, merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - M. CORBIÈRE a toujours le sens du rapport de force.

La réponse : Madame Lyne COHEN-SOLAL, s'il vous plaît ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur CORBIÈRE.

L'Exécutif va donner un avis favorable à ce vœu. Tout l'historique et les enjeux de ce conflit en cours ont été bien décrits par l'exposé des motifs que vous avez lu : ce n'est donc pas la peine d'y revenir longuement.

Il faut dire quand même qu'il s'agit là de soutenir des salariés parisiens à qui l'on propose, dans le cadre d'une reprise d'entreprise, un nouveau mode de calcul des salaires qui, pour certains d'entre eux, entraînerait une baisse de plus de 30 %.

D'autre part, pour ceux qui seront licenciés, aucune proposition sérieuse n'a été faite dans le cadre dit du sauvetage de l'emploi.

Il faut souligner que ce conflit dure depuis plus d'un mois et demi, que la mobilisation des salariés ne faiblit pas, et je veux les saluer, bien entendu, pour ceux qui sont venus nous écouter. En outre, l'unité syndicale est totale.

Dans un conflit social, jouer le pourrissement n'est jamais la bonne solution, nous voulons le redire ici, et nous le dirons au groupe MULLIEZ dans la lettre qui lui sera adressée, il faut que les négociations reprennent.

Je voudrais souligner deux points, chaque fois que des salariés parisiens sont ainsi injustement menacés, le Conseil de Paris s'est toujours trouvé à leurs côtés pour exprimer son soutien. Récemment, ce fut le cas pour les salariés de la F.N.A.C. comme pour ceux de Téléperformance. Ce vœu a reçu également le soutien du Conseil du 12e arrondissement, vous l'avez dit.

Aujourd'hui, il est normal que le Maire de Paris s'inquiète auprès du groupe MULLIEZ, des conditions de sortie de ce conflit, naturellement en faveur des salariés.

Au-delà de la dégradation du travail et de la rémunération des salariés, c'est également l'intérêt des consommateurs parisiens qui est en jeu. En effet, la part variable des salaires chez Surcouf sera désormais calculée sur la satisfaction client, basée sur des questionnaires que les clients devront remplir à la caisse, et de la marge du produit vendu.

Cela veut dire que pour obtenir leurs primes, les vendeurs devront orienter la clientèle vers des produits qui rapportent le plus de marges aux magasins, sur le modèle d'autres grandes enseignes de distribution et au détriment des véritables besoins des acheteurs.

La condamnation de telles pratiques commerciales est également, un peu, le sens de notre soutien à ce vœu.

Donc, avis favorable, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 95).

2010, DVD 79 - Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Porte d'Auteuil" (16e). Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 3e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DVD 79 sur lequel le vœu n° 35 a été déposé par l'U.M.P.P.A.

Il s'agit de l'approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Porte d'Auteuil", autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

La parole est à M. AURIACOMBE, pour trois minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 16e arrondissement, comme beaucoup d'arrondissements parisiens, manque cruellement de places de stationnement.

À propos du renouvellement de la délégation du parc de stationnement de la porte d'Auteuil, la société "Carrefour" qui, jusqu'à présent, utilisait 669 places de stationnement aux heures d'ouverture, et laissait ces places au public aux heures de fermeture du magasin, se voit reconnaître, dans le nouveau contrat qui nous est proposé, une servitude perpétuelle sur ces 669 emplacements.

Vous voyez bien la nuisance que cela peut causer pour les habitants du 16e arrondissement qui bénéficiaient de ces emplacements aux heures creuses.

Nous vous demandons donc qu'il soit clairement indiqué que les 669 emplacements des niveaux - 2 et - 3 du parking de la porte d'Auteuil resteront bien à la disposition du délégataire, et donc du public, en dehors des plages d'ouverture du magasin "Carrefour", comme c'était le cas auparavant.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite bien évidemment rassurer les élus du 16e arrondissement, et à travers eux, tous les habitants concernés. J'émet un avis favorable sur ce vœu puisque le futur délégataire pourra bien disposer, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement, des emplacements réservés à la clientèle de "Carrefour" en dehors des heures d'ouverture du magasin.

Cette disposition figurera dans le cahier des charges de la consultation de délégation de service public que nous proposons de lancer à travers ce projet de délibération.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 96).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 79).

2010, DVD 32 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de cartes à puce "Paris Carte" et prestations annexes. Signature des marchés correspondants (2 lots identiques).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 32 relatif au lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de cartes à puce "Paris Carte" et prestations annexes, avec signature des marchés correspondants (deux lots identiques).

La parole est à Mme Laurence DOUVIN pour cinq minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La "Paris Carte" est actuellement le moyen qui est employé dans 95 % des cas par les utilisateurs de la voirie, pour régler leur stationnement de surface. Cela fait une somme considérable de cartes, 2,7 millions ont été fournies en 2009.

Je rappelle, nous l'avons évoqué dans cette Assemblée, qu'il y a eu un moment où la production et la distribution n'ont pas suivi. Il ne faudrait donc pas, bien sûr, que ceci se reproduise et avoir l'assurance que le fournisseur fera face aux besoins, que cela soit jusqu'en 2014 avec Atmel ou avec un autre ensuite.

Je voudrais également intervenir sur l'introduction de la carte bancaire pour le paiement. Cela fait des années que cette possibilité est demandée : il n'y a apparemment pas de progrès en la matière.

Or, la composition du code n'est plus obligatoire pour des sommes modiques dans nombre de cas, pour payer par exemple un péage d'autoroute, pourquoi n'en est-il pas de même dans les horodateurs ? Il me semble qu'il n'y a pas de volonté politique pour traiter véritablement cette question avec les opérateurs.

J'aimerais donc savoir où on en est de ce côté.

Pourtant, dans ce souhait, qui est vraisemblablement partagé sur ces bancs, de faire en sorte que le paiement des amendes soit plus effectif, la possibilité de payer par carte bancaire serait un plus évident.

Enfin, il a été prévu d'espacer les horodateurs. Je ne crois pas que ce soit une bonne mesure, car toujours dans le souhait d'augmenter le règlement effectif du stationnement, il n'y a pas de raison non plus de pénaliser les automobilistes qui souhaitent effectuer leur paiement.

Je souhaite donc que cette question soit réexaminée.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. DARGENT pour cinq minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération, derrière son intitulé qui peut apparaître technique, concerne en fait des questions tout à fait centrales en matière de déplacement. Tous ceux qui s'intéressent à ces questions savent combien le stationnement est un sujet tout à fait stratégique en la matière.

Le lancement d'une consultation concernant la fourniture de ces cartes opère un certain nombre de modifications. Il y a un réajustement des deux tarifs proposés, qui est lié au réajustement récent des tarifs de stationnement résidentiel, dont je rappelle que le choix a été fait en 2001 d'un taux particulièrement bas pour favoriser le stationnement résidentiel, et donc éviter les déplacements inutiles des automobiles.

Il y a deux registres sur lesquels je souhaiterais que Mme LEPETIT, si elle le peut, livre à notre Assemblée quelques informations.

Pour le premier registre, il est évident au sens où le nombre de cartes fabriquées renvoie évidemment à la question de leur usage, et par contrepoint à celui de l'ampleur de la fraude en la matière.

On le sait, le niveau de l'amende est particulièrement bas : il est situé aujourd'hui à 11 euros. Je ne crains pas de dire qu'en la matière un taux aussi dérisoire est une prime à l'incivisme. C'est-à-dire que c'est vraiment une façon d'encourager les gens à ne pas remplir leur obligation, qui est effectivement de contribuer au financement de la Ville.

Donc, il avait été question de réajuster ce taux et il avait été question également de modifier les modalités par lesquelles ces amendes sont fixées.

Où en somme-nous en la matière ? Que sait-on aujourd'hui de l'ampleur de cette fraude ? Que sait-on enfin de l'ampleur de la répression, puisque c'est un sujet sur lequel il convient, malgré tout, d'indiquer que, là comme partout, la réglementation doit être respectée pour le plus grand bénéfice de l'intérêt général des Parisiens et de leur mobilité.

Le deuxième registre, sur lequel je souhaiterais avoir quelques éléments complémentaires, a été évoqué par Mme DOUVIN : c'est celui du passage à terme aux cartes bancaires.

Le projet de délibération semble ouvrir des perspectives en la matière. Nous sommes tous d'accord ici sur le fait que l'usage de la carte bancaire serait plus simple évidemment pour nos concitoyens. Par conséquent, quels éléments peuvent être indiqués à notre Assemblée sur le passage à terme vers ce nouveau mode de paiement ?

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DARGENT, vous avez raison, le stationnement est stratégique en matière de politique des déplacements et, bien évidemment, nous nous employons, au niveau des responsabilités qui sont les nôtres, à l'améliorer.

Les deux marchés de fournitures de "Paris Carte" sur lesquels nous sommes appelés à nous prononcer, permettent que nous ayons un stock suffisant de fournitures "Paris Carte" et qu'il y ait toujours de l'approvisionnement.

Mais je rejoins les deux précédents orateurs, que ce soit Laurence DOUVIN ou Claude DARGENT, pour expliquer que le paiement par "Paris Carte" n'est pas forcément ce qu'il y a de plus aisé, pour celles et ceux, que j'espère nombreux, qui souhaitent payer leur stationnement.

Je ne sais pas, Madame DOUVIN, si cela fait des années que vous le demandez, en tout cas je sais que ce n'est pas le cas aujourd'hui : on ne peut pas payer son stationnement par le biais d'une carte bancaire directement aux horodateurs. Mais nous pensons qu'il faut faciliter ce mode de paiement, compte tenu des questions de fraude au stationnement payant ou en tout cas d'indisciplines nombreuses.

Alors, nous allons prochainement mettre en place cette nouveauté de paiement par carte bancaire sur une partie des horodateurs, sur une partie seulement. J'ai eu un arbitrage favorable du Maire et je peux vous dire, puisqu'on est entre nous, il n'y a pas beaucoup de monde à cette heure-ci dans le Conseil de Paris, cela n'a pas été facile parce que le fait de changer ainsi complètement tout l'équipement des horodateurs représente un investissement énorme.

Donc, on va agir sur 2.000 horodateurs. L'investissement sera de plus de 10 millions d'euros, pour à la fois centraliser les 8.000 horodateurs et installer la possibilité de payer par carte bleue sur 2.000 horodateurs.

Je voulais vous donner ces précisions.

D'autre part, pour répondre à Claude DARGENT sur ce qu'il a appelé la fraude, c'est vrai, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, le stationnement payant à Paris est très peu respecté, sur le stationnement rotatif bien évidemment, car ce n'est pas le cas sur le stationnement résidentiel.

Sur le stationnement rotatif, 10 % des usagers paient leur stationnement à Paris. Ce sont 10 % seulement ! Et, au-delà des conséquences sur les recettes de la Ville bien sûr, c'est un incivisme qui a des conséquences sur le bon fonctionnement de l'espace public, et sur toutes les politiques que nous souhaitons mettre en œuvre.

On en parlait hier à l'occasion de la question d'actualité, cela a aussi des conséquences, bien évidemment, sur les expérimentations que nous menons concernant les zones de livraison.

Bref, tout cela pour dire qu'il y a des marges de manœuvre importantes. Le taux de respect moyen dans les villes françaises est de 30 %, ce qui veut dire que l'on peut s'améliorer à Paris.

Je pense qu'offrir des moyens de paiement plus pratiques, ce sera bien sûr une façon de mieux faire payer.

Mais je pense que le montant de l'amende, vous l'avez dit Claude DARGENT, n'est pas dissuasif. Cette question est du ressort de l'Etat. Nous l'avons interrogé à plusieurs reprises. Encore récemment à l'occasion du Grenelle II. Nous n'avons pour le moment pas de réponse.

Enfin, bien sûr, vous le savez, un contrôle plus efficace de la Préfecture de police, puisque le nombre de P.V. pour non-paiement ne cesse de diminuer à Paris depuis 2003. Ce n'est pas nouveau, mais il poursuit sa diminution, avec une baisse de 17 % entre 2007 et 2008. Là aussi, nous avons alerté le Préfet de police.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 32).

2010, DVD 132 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation relative à la fourniture de matériel de comptages routiers pour l'Observatoire de la Mobilité. Signature du marché correspondant.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 132 concernant l'approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation relative à la fourniture de matériel de comptages routiers pour l'Observatoire de la Mobilité. Signature du marché correspondant.

La parole est à Mme DOUVIN, pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence DOUVIN. - Je vais faire beaucoup moins, Monsieur le Maire.

Je vais simplement revenir sur une question posée plusieurs fois dans cette enceinte, parce qu'elle ne reçoit pas de réponse.

Pouvoir effectuer des comptages routiers est une nécessité évidente, pour être en mesure d'apprécier le volume de la circulation et, bien sûr, son évolution dans différentes circonstances. Il n'est donc pas question de s'opposer au principe même de ce projet de délibération et, justement, parce que les études qui sont demandées par l'Observatoire de la Mobilité intéressent tous les élus, nous sommes en faveur de cette dépense envisagée pour l'achat de compteurs et nous demandons à être destinataires du résultat de ces comptages et études.

Il est parfaitement choquant que, la plupart du temps, ces études restent confidentielles et à l'unique disposition de l'Exécutif, alors qu'elles sont financées avec les impôts de tous les Parisiens et que nous avons parfaitement le droit, sinon le devoir, d'en connaître la teneur.

Je demande donc que le résultat de ces comptages et études soit communiqué à tous les élus ou au minimum aux membres de la 3e Commission.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - J'apprécie beaucoup les interventions de Mme DOUVIN quand elle réclame, et elle le fait assez souvent, à cor et à cri, qu'elle n'est pas assez informée.

Je suis plutôt dans la transparence et je donne toutes les informations, dès lors qu'elles sont en ma possession et dès lors, surtout, qu'elles sont utiles.

Il est normal que nous ayons et que l'Exécutif ait des outils pour travailler, c'est la moindre des choses, et qu'ils soient, bien évidemment, communiqués aux élus ; c'est le cas, par exemple, Madame DOUVIN, pour la mise en place du double sens cyclable où des comptages ont été faits, précis, et ce sont des éléments qui sont donnés aux maires d'arrondissement dans le cadre des discussions que nous avons avec eux pour l'installation des double sens cyclables.

Je vous donne cet exemple parce qu'il est très présent dans mon esprit, puisque nous sommes en train de le faire, mais quand il s'agit de travaux, là aussi, je me réfère à la question d'actualité que j'ai eue hier, puisque votre groupe semble estimer qu'il y a beaucoup trop de travaux dans Paris et que cela a des incidences, ce qui est vrai d'ailleurs, sur le trafic automobile, nous faisons des comptages pour estimer les reports de circulation.

Vous m'avez demandé, Madame DOUVIN, d'ailleurs, des précisions concernant l'aménagement des berges et ces précisions, vous les aurez.

Bien évidemment, il est nécessaire d'acheter des compteurs, et là, en l'occurrence, c'est un marché pour des compteurs spécifiques, pour des opérations ponctuelles, telles que je viens de les citer, et nous vous donnons les éléments, bien sûr, dès lors qu'il s'agit d'éléments sur lesquels vous avez besoin d'informations, et donc je ne manque pas de vous les fournir dès lors que vous nous les demandez.

Nous n'avons rien à cacher en matière de comptage.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien ! Nous sommes toujours dans la transparence.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DVD 132).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'installation d'écrans publicitaires ACL dans les réseaux de transports franciliens.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la publicité interactive dans le métro parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Les vœux n°s 36, 37 et 37 bis, relatifs aux écrans publicitaires interactifs ont été déposés par le groupe "Les Verts", le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et par l'Exécutif.

La parole est à M. BOUTAULT, une minute maximum !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vais tenter de me substituer au président de groupe.

Vous savez que la R.A.T.P. et sa régie publicitaire ont déjà installé plus de 60 écrans publicitaires à cristaux liquides dans 27 stations du métro parisien et qu'elles envisagent d'en déployer 400 autres.

Dans un contexte où la réduction des consommations d'énergie est un objectif prioritaire, ces panneaux publicitaires diffusent des messages animés, éclairés, qui consomment de l'énergie inutilement.

Plus inquiétant encore, ces panneaux portent un coup aux libertés publiques, car ils sont dotés de dispositifs d'audience, pour l'instant désactivés, mais qui sont capables d'enregistrer les données personnelles des passants.

La présence de ces panneaux n'est pas sans risque pour la santé, car ils sont équipés de systèmes basés sur la technologie sans fil qui envoient des messages publicitaires sur les téléphones portables des passants. De nombreuses études estiment que les conséquences de l'utilisation de ces technologies sur la santé peuvent être néfastes.

La Ville devrait bientôt mettre en application les nouvelles règles concernant l'affichage publicitaire sur l'ensemble de son territoire, dans le but de réduire la publicité sur l'espace public.

Aussi, le Conseil de Paris ayant demandé que soit présenté par la R.A.T.P. un bilan de l'expérimentation de l'installation d'écrans publicitaires...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous êtes à 1 minute 10 ; il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - ... à cristaux liquides et que ce bilan n'a pas été présenté - je conclus -, je souhaite, avec le groupe "Les Verts", que le Conseil de Paris marque son opposition à l'installation des écrans publicitaires à cristaux liquides et que la R.A.T.P. sursoie à l'installation des écrans publicitaires dans l'attente que l'expérimentation demandée en mars 2009 par le Conseil de Paris lui soit présentée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Dans ces vœux et ces prises de parole, vous avez une minute ; il ne faut pas relire le vœu, parce qu'on l'a tous sur les tables, il faut concentrer notre pensée.

Je compte sur vous, Monsieur le Président.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, ce vœu que nous présentons va dans le même sens, puisqu'il s'agit de faire en sorte que la R.A.T.P. mette un terme à ce dispositif liberticide, puisqu'il s'agit, à travers ces panneaux, de surveiller, en réalité, le comportement, la réaction des passants à ce qui apparaît sur ces panneaux publicitaires.

J'ajoute d'ailleurs que le Conseil de Paris a déjà eu l'occasion de s'exprimer par le biais de vœux sur ces dispositifs, que les élus parisiens s'étaient très majoritairement prononcés contre et avaient interpellé la R.A.T.P.

On constate une fois de plus que la R.A.T.P. ne tient pas compte de l'avis qui avait été exprimé par les élus de Paris et ce vœu vise à ce qu'une nouvelle fois, nous demandions à la R.A.T.P. de mettre un terme à cette expérience.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je demanderai à MM. BOUTAULT et BROSSAT de, s'ils l'acceptent, retirer leurs vœux, pour que nous puissions ensemble, à travers un vœu présenté par l'Exécutif, joindre nos efforts, si je puis dire.

Vous l'avez rappelé, Monsieur BROSSAT, à juste titre. Nous avons il y a un an, en mars dernier, voté un vœu proposé par l'Exécutif, résumant des vœux déposés par votre groupe, celui des "Verts", et celui des socialistes et apparentés, pour demander à la R.A.T.P. de surseoir à cette expérimentation - puisque c'était appelé comme cela à l'époque - de publicité spécifique, qui permettait une interactivité avec les voyageurs du réseau R.A.T.P. Cela a été le cas.

Puis, la R.A.T.P. et Métrobus, la régie publicitaire, se sont tournés vers la C.N.I.L. qui a rendu un rapport estimant que l'anonymat des données était respecté.

Nous nous sommes aperçus qu'après notre vœu, alors que j'avais saisi par écrit le S.T.I.F., la R.A.T.P. et la S.N.C.F. pour leur faire part de notre volonté d'en savoir un peu plus sur ce système, que nous n'avions pas appris grand-chose, si ce n'est par des articles de presse la semaine dernière, signalant que la R.A.T.P. et sa filiale de publicité allaient mettre en œuvre justement ces fameux panneaux, bien que j'aie cru comprendre que le système "Bluetooth" ne serait pas installé. Je pense néanmoins qu'il le sera un jour.

Nous réitérons notre volonté d'être informés, que le Conseil de Paris le soit sur ce nouveau système de publicité. Dans le vœu, puisque nous en faisons un nouveau un an après, je propose d'aller un peu plus loin et de profiter, si je puis dire, du renouvellement de contrat, notamment entre la R.A.T.P. et le S.T.I.F., qui doit commencer d'ici la fin de l'année 2010, pour mettre à plat le système des recettes de publicité.

En effet, le S.T.I.F. en perçoit un pourcentage assez faible, mais le niveau de pourcentage qui m'est donné n'est pas le même en fonction du S.T.I.F. et en fonction de la R.A.T.P.

Par conséquent, c'est le moment de mettre cela à plat. Si l'on en croit les annonceurs, eux ont bien compris que ce nouveau dispositif de publicité allait leur rapporter a priori beaucoup d'argent.

Si cela doit rapporter de l'argent, premièrement, il faut que l'on ait des garanties sur le système en tant que tel, et là on le reprend dans les considérants du vœu ; deuxièmement, il faut que les recettes, en tout cas en partie, servent à développer les transports en commun qui en ont bien besoin en Ile-de-France.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voulons simplement préciser que le groupe Centre et Indépendants votera le vœu de l'Exécutif, qui nous convient.

En effet, nous avons voté en son temps un certain nombre de vœux qui avaient été déposés par nos collègues des groupes... - je ne me souviens plus, je crois que c'étaient Communiste et "Les Verts" - qui avaient déjà attiré l'attention sur ces questions d'écrans lumineux mais il y avait aussi le problème de l'interactivité du système Blue Tooth que l'on trouvait un petit peu trop prégnant et qui pouvait effectivement s'immiscer dans la vie privée des usagers, du métro entre autres.

Nous voterons donc ce vœu de l'Exécutif qui nous convient tout à fait.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Les vœux n^{os} 36 et 37 sont retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 97).

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux "voies vertes" du bois de Vincennes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 38, relatif aux "voies vertes" du bois de Vincennes, a été déposé conjointement par le groupe "Les Verts", le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez précisé, ce vœu est cosigné et déposé avec Michèle BLUMENTHAL, maire du 12^e, Alexis CORBIÈRE, Catherine VIEU-CHARIER et l'ensemble des groupes de la majorité municipale. Il a été adopté à l'unanimité du Conseil du 12^e arrondissement.

Conformément à la charte d'aménagement durable du bois de Vincennes, la mairie du 12^e a proposé dès 2006 de classer en "voies vertes" un certain nombre de voies du bois de Vincennes.

Une voie verte est, selon les termes du décret du 23 septembre 2004, une route exclusivement réservée à la circulation d'usagers non motorisés, à savoir les piétons au sens large, les cyclistes et les cavaliers.

Deux arrêtés du Maire de Paris, en 2007 et 2008, ont classé cinq voies du bois de Vincennes en voies vertes : quatre voies situées au cœur du bois et une voie située à l'entrée ouest du bois. Ces projets de voies vertes ont été présentés en Comité consultatif du bois de Vincennes le 5 mars 2009, en présence des communes riveraines du bois, et validés.

Aussi, un an après avoir été définitivement validé, ce vœu demande au Maire de Paris que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que ces projets de voies vertes soient mis en œuvre dans les plus brefs délais, pour la totalité d'entre elles, avant le début de l'été 2010.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller moi-même vite, puisque ce vœu, qui est donc déposé par les trois groupes de la majorité, est un vœu qui demande l'application de décrets, donc il va sans dire que j'émetts un avis favorable.

Je veux juste préciser une chose, et particulièrement auprès de Christophe NAJDOVSKI qui vient de défendre ce vœu, à propos de la route de la ceinture du lac Daumesnil et du calendrier, puisque nous avons les travaux d'extension du T3 qui modifient les conditions de déplacement dans le secteur de la porte Dorée.

D'ailleurs, j'y suis passée récemment et, effectivement, les travaux sont importants et ont une emprise énorme sur la chaussée. Le classement de cette voie en "voie verte" ne pourra donc être effectué qu'une fois les travaux du T3 terminés.

En revanche, les autres, les quatre voies que vous mentionnez dans votre vœu, seront faites dans les meilleurs délais.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 98).

La séance est suspendue.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de jurys d'architecture (suite).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous informe que les scrutins sont clos.

(Il es procédé au dépouillement).

Je suis en mesure de vous annoncer les résultats de ces scrutins.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre d'animation, 13-15, rue Mouraud (20e) (R. 22) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 36

Non participation au vote : 127

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Pour : 36

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places 45-47, rue Miguel-Hidalgo et 28, rue David-d'Angers (19e) (R. 23) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 36

Non participation au vote : 127

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Pour : 36

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un conservatoire municipal, 61, rue du Charolais (12e) (R. 24) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 36

Non participation au vote : 127

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Pour : 36

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 22 à R. 24).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réfection des chaussées après l'hiver.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous sommes toujours en 3e Commission et nous allons examiner le vœu n° 39, relatif à la réfection des chaussées après l'hiver, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Vous faites des progrès, Monsieur le Maire !

En effet, les vagues de froid qui ont été particulièrement vigoureuses cet hiver à Paris ont mis à mal le revêtement de nombreuses rues. Ceux qui circulent beaucoup dans Paris pour des raisons professionnelles, en particulier les taxis, se plaignent légitimement de la dégradation de leurs conditions de travail.

A titre d'exemple, je citerai le boulevard de Vaugirard à la sortie de la gare Montparnasse, qui offre une impression assez déplorable aux touristes qui découvrent la Capitale par cette voie d'accès, ainsi que l'avenue Kléber et le boulevard Pereire, qui ont rarement connu une chaussée dans un état aussi mauvais.

Tout simplement, nous souhaiterions que la réfection post-hivernale des chaussées par les services de la Ville de Paris soit effectuée dans les meilleurs délais. Si vous pouviez nous donner justement un calendrier précis de ces travaux, qui pourrait être soumis aux maires d'arrondissement et aux autres élus, c'est la question que nous vous posons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour la réponse, Madame LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, vous avez raison, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, l'hiver est parfois rude et le dernier que nous venons de traverser l'a été particulièrement. Mais je vous rassure, les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements prennent chaque année, et tout particulièrement cette année, un soin particulier à réparer les rues abîmées, d'abord ponctuellement, sans forcément attendre la fin de l'hiver. Puis, de manière plus durable, dès lors qu'il n'y a plus risque de gel, les services établissent une cartographie de tous les quartiers où les dégradations ont été constatées.

Pour 2010, puisque c'est une question précise, je vais essayer d'apporter une réponse précise, cela concerne plus de 4 hectares de chaussée et, à ce jour, plus de 90 % du programme a été réalisé ou est en cours de réalisation, ce qui représente à peu près 5.000 interventions. C'est conséquent, comme cela a été d'ailleurs remarqué par un certain nombre d'articles de presse dernièrement.

Comme ce sont des travaux conséquents, ils nécessitent souvent de grandes emprises sur la voirie. Des réunions préalables sont organisées sur place par les services avec, bien sûr, les mairies d'arrondissement mais aussi la Préfecture de police. Donc, les élus d'arrondissement sont pleinement informés de ce programme de réfection.

Je crois, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, que nous avons répondu au moins à 90 % de votre vœu, les 10 % restants sont en cours et je vous demanderai, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir retirer votre vœu.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, retirez-vous ce vœu ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je suis d'accord pour le retirer.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité de circulation du boulevard Saint-Marcel.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 40, relatif aux conditions de sécurité de circulation du boulevard Saint-Marcel, qui a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

C'est toujours vous, Madame Edith CUIGNACHE-GALLOIS, qui allez intervenir.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Saint-Marcel et Port Royal, Monsieur le Maire. En fait, je ne fais que reprendre un vœu que j'ai déjà déposé, qui avait déjà été cosigné par mon collègue Christian SAINT-ETIENNE qui, lui-même, est élu du 5e arrondissement. Ces deux boulevards sont limitrophes des 13e et 5e arrondissements, dont nous sommes des élus.

C'est la raison pour laquelle nous revenons sur cette question, qui nous préoccupe beaucoup parce qu'elle a des conséquences importantes sur la vie quotidienne des habitants du 13e.

Je vais parler du 13e parce que c'est mon arrondissement.

Beaucoup de gens ont des difficultés à le traverser et à y circuler.

Je ne fais donc que reprendre ce vœu puisque, Mme LEPETIT, à l'époque, quand j'ai déposé ce vœu en février 2009, m'avait répondu à peu près textuellement : "L'Exécutif annonce que des études sont en cours et que prochainement il sera en mesure de faire des propositions concrètes qui seront soumises à concertation." Plus de 15 mois sont passés, donc je ne fais que prendre mon droit de suite, si je puis dire, et reprendre ce vœu en réitérant la question.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - En effet, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, votre vœu porte sur des questions de sécurité.

D'abord, je voudrais dire, au nom du Maire de Paris, que la sécurité des millions de personnes qui circulent quotidiennement à Paris nous importe, quel que soit le mode utilisé et quel que soit le quartier.

Deuxièmement, il y a un considérant sur lequel je m'inscris en faux, quand vous dites qu'il n'y a aucune initiative municipale. Au début de cette mandature nous avons commencé, avec la Direction de la Voirie et des Déplacements, une étude sur l'accidentologie de ce tronçon du mobilier 91 et une autre étude sur les différents scénarii envisageables.

D'abord, je tiens à rappeler que l'ensemble des accidents a diminué mais il reste, c'est vrai, le couloir bidirectionnel du bus, qui est inhabituel pour les piétons et, là, il y a encore danger potentiel. Les services finalisent différentes propositions, en dialogue avec les maires d'arrondissement avec, bien sûr, l'exigence de la bonne utilisation des deniers publics et de la bonne utilisation des travaux, si je puis dire, c'est-à-dire ne pas engager des travaux longs sans être sûrs de leur pertinence in fine.

Je donne un exemple par rapport à des propositions que nous fait la Préfecture de police, puisque nous travaillons avec elle aussi sur ce sujet : quand il s'agit, par exemple, de mettre à sens unique ce boulevard, nous n'y sommes pas favorables, notamment par rapport au report de trafic des voitures, je sais que vous y êtes très attentive, et aussi par rapport aux habitudes prises par les habitants.

Nous avons encore des sujets de discussion mais, bien évidemment, comme vous, je souhaiterais que nous allions plus vite pour réaliser des travaux qui, au bout du compte, faciliteront les traversées des piétons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci. J'ai une demande d'explication de vote de M. TRÉMÈGE.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, le groupe U.M.P.P.A. soutiendra le vœu présenté par le Nouveau Centre.

Avec Jean TIBÉRI, ce doit être la dixième réunion que nous faisons en deux ans pour essayer de préparer un projet alternatif.

La réponse faite par l'adjointe chargée de la Voirie n'est absolument pas satisfaisante. Le Maire de Paris, lors de sa campagne électorale, quand il est venu dans le 13e arrondissement, cela fait deux ans, nous a dit que l'une de ses priorités était de réaménager parce que cela n'allait pas.

Deux ans après, on nous dit qu'aucune solution n'a été trouvée. Certes, il y a des problèmes de sécurité. Il y a des problèmes également sur la vie locale. Les commerces sont à l'agonie, sur le boulevard Saint-Marcel notamment, parce que le système circulatoire est incompréhensible et qu'il n'y a pas de zones de stationnement.

Le propriétaire du bar-tabac du boulevard Saint-Marcel a acheté son tabac il y a de cela huit ans à 450.000 euros. Aujourd'hui, il ne trouve pas acheteur à 80.000 euros.

Cette personne, qui a travaillé toute sa vie, n'a aujourd'hui que ses yeux pour pleurer.

On s'est adressé à la Mairie pour savoir si des Commissions pourraient indemniser ces commerçants qui ont beaucoup perdu. Là aussi, on nous répond qu'il faut attendre.

Cela fait deux ans, il est temps qu'aujourd'hui, enfin, des décisions soient prises.

Le groupe U.M.P.P.A. votera ce projet et suivra, Conseil après Conseil, l'évolution de cette situation.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la réappropriation de l'espace public aux abords de métro Barbès-Rochechouart.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 41 relatif à la réappropriation de l'espace public aux abords du métro Barbès-Rochechouart, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'adresse à Mme le Maire, Mme LEPETIT.

En effet, au précédent Conseil de Paris, nous avons voté à l'unanimité un vœu concernant l'action de la Préfecture de police, contre les vendeurs de cigarettes à la sauvette.

A la suite de ce vœu, je souhaiterais que nous puissions évoquer l'avenir de l'angle du boulevard Rochechouart et du boulevard Barbès car il faut que les habitants du quartier puissent se réapproprier ce carrefour. Pour cela, la Ville de Paris a des moyens d'action, notamment pour civiliser l'espace.

Je pense aux commerçants sédentaires ou non qui peuvent se réapproprier cet espace. Je pense à des espaces de convivialité et d'animation. Nous devons, pour lutter contre la présence de ces vendeurs de cigarettes, permettre aux habitants, aux associations, aux commerçants et aux riverains, à tous les gens du quartier de se réapproprier cet espace.

Je souhaiterais donc que, dans ce cadre, il y ait avec les différents acteurs de terrain locaux, avec la R.A.T.P., les élus du 9e, du 10e et du 18e arrondissement mais aussi le secteur associatif et les commerçants des réunions de travail qui permettent d'avancer sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci.

Je vais répondre à M. BOURNAZEL que, bien sûr, je me souviens très bien de ce vœu que nous avons voté à l'unanimité.

Nous n'avons d'ailleurs pas attendu ce vœu pour mettre en place un groupe de pilotage et des réunions de travail sur cette question. Le Comité de pilotage est appelé "Carrefour Barbès".

Sa première réunion a eu lieu le 11 octobre 2007. Il y en a eu sept ou huit depuis. Je me souviens notamment de l'une des dernières à laquelle j'ai assisté, au cours de laquelle nous avons travaillé en particulier avec la R.A.T.P. sur des questions de présence au sein de la station et aussi de propreté de la station.

Il me semble que le passage à l'acte, si je puis dire, a été fait et qu'il y a tout de même une amélioration à l'intérieur de la station R.A.T.P.

Autre exemple. Ces réunions de Comité, auxquelles sont associées les commerçants et les associations du quartier, consistent aussi à engager des opérations pour mieux circuler, notamment pour les piétons, les jours de marché lors desquels il y a beaucoup de monde.

Il y a des aménagements de voirie dans un périmètre qui a déjà été noté.

Enfin, je signale la participation de la Préfecture de police qui nous a fait un compte rendu sur la lutte contre les vendeurs de cigarettes contrefaites. Elle nous a dit, et nous la croyons, qu'elle allait poursuivre sans relâche cette action qui est particulière dans ce coin de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur BOURNAZEL, si vous en êtes d'accord, de retirer votre vœu.

Nous poursuivrons bien évidemment ces groupes de travail. Vous pourrez, j'en suis sûre, avoir des informations du Comité de pilotage qui réunit, comme je l'ai dit, associations, commerçants mais également les trois maires d'arrondissement concernés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci. J'ai une demande d'explication de vote.

Vous le retirez, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'ai entendu les explications de Mme LEPETIT, je retire donc mon vœu.

J'ai également entendu ce qu'elle a dit, à savoir que les élus du groupe U.M.P.P.A. seront informés des avancées du travail effectif de "Carrefour Barbès".

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il n'y a plus d'explication de vote, cher ami. On ne peut plus.

M. Sylvain GAREL. - Il serait bon que ne soit pas seulement intégrée la question des vendeurs à la sauvette...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous avons compris, continuons. On ne peut pas donner d'explication de vote puisqu'il n'y a plus de vœu. Qu'allons-nous en faire ?

Ce sera pour la prochaine fois.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la présentation par la Ville de Paris du projet de requalification de l'avenue de Clichy.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 42, relatif à la présentation du projet de requalification de l'avenue de Clichy, a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Hervé BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Un groupe de travail a été constitué en 2004 par la mairie du 17e et piloté par un adjoint au Maire, Francis COURCELLE.

Il est composé d'élus, de présidents d'association et de conseillers de quartier qui réfléchissent depuis six ans sur ce projet de requalification.

Lors du Conseil de Paris du 29 septembre 2008, Anne HIDALGO s'est engagée à associer ce groupe de travail aux réflexions menées par la Ville de Paris.

De même, Annick LEPETIT, adjointe de la Ville de Paris, en date du 28 avril 2009, a confirmé cet engagement.

Nous savons aussi que, par ailleurs, le cabinet d'Annick LEPETIT a également exposé les grandes lignes d'une requalification, dans ces grandes lignes du moins puisque le projet n'en est encore qu'à ses balbutiements, aux membres d'une association locale.

Considérant pour le moment...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Arrivez à votre conclusion, s'il vous plaît.

M. Hervé BENESSIANO. - Le groupe de Francis COURCELLE souhaiterait bénéficier de la même démarche, d'où l'objectif du vœu, à savoir que le cabinet d'Annick LEPETIT puisse également rencontrer cette association et débattre sur la réflexion des grandes lignes de cette requalification.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il se trouve qu'heureusement, on a déjà eu l'occasion de débattre de ce vœu au sein du Conseil du 17^e arrondissement.

Selon la manière dont le rapporte M. BENESSIANO, je ne suis pas sûre que le Conseil de Paris ait compris ce qu'il souhaitait.

J'ai également reçu un courrier de Mme KUSTER. Vous me reprochez d'avoir reçu une association. Je tiens tout de suite à vous dire que quand une association de quartier, que je connais puisqu'elle est impliquée dans les projets du 17^e et du 18^e arrondissement depuis longtemps, me demande de la recevoir pour que nous ayons un échange sur des projets et des propositions qu'elle a à me faire, je ne vois pas pourquoi je m'en priverais.

Elle en fait ensuite état dans son journal, mais les associations sont libres d'écrire ce qu'elles veulent écrire.

Oui, j'ai rencontré effectivement l'association "Déclit 17/18" et nous avons eu de larges échanges concernant l'avenue de Clichy. C'est clair que les propositions qu'ils font, certaines en tout cas, sont tout à fait intéressantes.

Comme je vous l'ai dit lors du Conseil d'arrondissement du 17^e, bien sûr les pistes que nous avons, car le projet est loin d'être bouclé, nous pouvons tout à fait vous les présenter, les présenter aux élus du 17^e arrondissement et aussi aux élus du 18^e arrondissement, puisque l'avenue de Clichy est à cheval sur ces deux arrondissements. La discussion, j'en suis sûre, apportera sans doute matière à réflexion et à faire avancer le projet.

J'en suis tout à fait d'accord. En revanche, je ne peux pas accepter votre vœu. D'abord vous me parlez de l'association de M. COURCELLE. Mais ce n'est pas une association, c'est un groupe de travail. M. COURCELLE est un élu du 17^e et je lui ai donc fait la même proposition qu'aux autres élus du 17^e : il aura toutes les pistes de réflexion sur l'avenue de Clichy, pistes sur lesquelles nous sommes en train de travailler.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vous ne le retirez pas ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et M. Jérôme DUBUS relatif aux aménagements de voirie de l'avenue de la porte de Clichy.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 43 relatif aux aménagements de voirie de l'avenue de la porte de Clichy a été déposé conjointement par le groupe U.M.P.P.A. et le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. Hervé BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Considérant le grand mouvement qu'il y a actuellement dans une partie de l'avenue de la porte de Clichy avec les aménagements en cours, le danger de cette avenue de la porte de Clichy, tant pour les piétons que pour les cyclistes, l'absence de pistes cyclables et de visibilité pour les piétons, le stationnement de deux-roues anarchique qui est tout au long de cette avenue de la porte de Clichy, le manque de places de stationnement, le vœu demande que la Ville de Paris engage une réflexion globale de requalification de cette avenue de la porte de Clichy, et que soit envisagée, dans ce cadre, la création d'un parking permettant aux visiteurs et salariés de la cité judiciaire de pouvoir stationner à ces abords.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Annick LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur BENESSIANO, la requalification de l'avenue de la porte de Clichy entre dans la réflexion globale, qui concerne les terrains "Cardinet Batignolles", la Z.A.C. "Cardinet Batignolles", sur laquelle, vous le savez, nous avons des projets extrêmement importants. Il est bien évident que, là où sont situés les terrains, l'avenue de la porte de Clichy est bien évidemment totalement concernée.

Je vais peut-être répondre sur la Cité judiciaire, qui est le deuxième tiret de votre vœu, où vous demandiez que soit envisagée, dans ce cadre, dans la réflexion concernant la Z.A.C. "Clichy Batignolles" ainsi que l'avenue de la porte Clichy, la création d'un parking permettant aux visiteurs et salariés de la Cité judiciaire de pouvoir stationner.

J'en profite, pour informer l'ensemble de notre Assemblée, la Cité judiciaire sur son emprise va faire un parking pour les magistrats, un parking d'à peu près une centaine de places, et souhaiterait que nous puissions créer un parking sur une emprise de la Ville.

Alors, l'établissement public qui va conduire les travaux du T.G.I. a réalisé des études pour ce parking. C'est une forme d'expertise qui nous a été fournie par le T.G.I. Cette expertise est en train d'être examinée, au regard bien évidemment des objectifs de la Ville, en termes de déplacements. C'est-à-dire que, bien sûr, nous prévoyons un certain nombre de déplacements en voiture individuelle, mais aussi on est bien obligé de faire nos études au regard des transports en commun d'aujourd'hui et de ceux de demain.

Par conséquent, cette expertise est en cours. Il y a aussi des échanges de courriers entre le Maire de Paris et le Préfet de police à ce sujet.

Voilà, c'est à l'étude. Pour toutes ces raisons, je vous demanderai, Monsieur BENESSIANO, de bien vouloir retirer votre vœu. Je suis certaine que nous aurons l'occasion de reparler de ces sujets dans les mois qui viennent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BENESSIANO, retirez-vous votre vœu ?

M. Hervé BENESSIANO. - Je le maintiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et M. Jérôme DUBUS relatif aux aménagements de voirie de l'avenue de Saint-Ouen.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 44, relatif aux aménagements de la voirie de l'avenue de Saint-Ouen, a été déposé conjointement par le groupe U.M.P.P.A. et le groupe Centre et Indépendants.

M. BENESSIANO va intervenir pour une minute.

Après l'avenue de Clichy, l'avenue de Saint-Ouen, cela paraît logique. Bientôt, ce sera la Fourche.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Là, je serai plus bref car c'est à peu près le même esprit que le vœu précédent.

C'est donc relatif aux aménagements de voirie de l'avenue de Saint-Ouen. Le but du vœu est de demander d'engager une réflexion globale sur la requalification de cette avenue de Saint-Ouen, qui serait destinée à terme à améliorer durablement le partage de l'espace public.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Là aussi, je ne peux pas donner suite à ce vœu, tel qu'il est écrit. Je vois d'ailleurs que, dans un des considérants, vous évoquez à juste titre d'ailleurs le carrefour de l'avenue de Saint-Ouen et du boulevard Bessières. C'est-à-dire que nous sommes là déjà à la porte de Saint-Ouen.

Vous avez raison, et nous nous sommes toujours prononcés - quand je dis nous, je parle de la première adjointe Anne HIDALGO et moi-même - pour que nous ayons une étude globale de trafic, de circulation de l'espace public dans tout ce quartier, qui sera en rénovation, en tout cas pas loin. L'avenue de Saint-Ouen est bien évidemment concernée.

Mais souvenez-vous, Monsieur BENESSIANO, en plus vous devez vous en souvenir particulièrement, parce que nous étions ensemble lors des réunions de concertation sur la place Clichy, qui est actuellement en travaux, et nous avons été interpellés à juste titre par nos concitoyens, quels que soient leurs arrondissement et quels que soient leurs lieux d'habitation, sur l'avenue de Clichy, sur l'avenue de Saint-Ouen. Nous avons décidé ensemble, d'un commun accord, en tout cas c'est le cas pour les élus du 17e et ceux du 18e plus concernés, de travailler en phasage, si je puis dire.

Nous avons dit que nous étudierions d'abord la requalification de l'avenue de Clichy, qui va de la place de Clichy à la Fourche justement. C'est en travaillant comme cela, par phasage, que nous pourrions concrètement être dans la mise en œuvre.

J'y tiens comme vous, Monsieur BENESSIANO. Il est temps que nous puissions requalifier cette avenue, mais le mieux pour le faire, c'est que nous puissions faire un phasage et que nous tenions cet engagement que nous avons pris devant nos concitoyens des deux arrondissements, notamment à l'occasion des travaux de la place de Clichy.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien, je le mets aux voix.

Allez-y, Monsieur BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Juste en trois mots.

Concernant la requalification, qu'elle soit de l'avenue de Clichy ou de l'avenue de Saint-Ouen, je ne peux pas démentir les propos tenus par Annick LEPETIT à l'instant.

Je dis simplement que le phasage est obligatoire. Nous sommes d'accord et nous sommes en phase sur ce point entre les deux arrondissements, le 18e et le 17e, mais rien n'empêche d'avoir une vue globale du projet, et ensuite on phase au fil du temps, parce qu'on sait bien que c'est beaucoup d'argent, beaucoup d'investissement dans cette affaire.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à avoir au moins une vue globale. Si on fait à la petite semaine, secteur par secteur, on risque de se rendre compte lorsqu'on arrivera aux portes, qu'en partant de la place de Clichy on n'aura plus de cohérence dans le principe au moins de la réflexion du projet dans sa globalité. C'est cela que l'on demande, c'est d'avoir au moins une réflexion globale, en sachant que le phasage prendra plusieurs années.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous le retirez ?

M. Hervé BENESSIANO. - On le maintient.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, il y a une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Effectivement, l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen sont deux des avenues les plus difficiles à vivre pour les riverains à Paris aujourd'hui. Cela fait des années que nous promettons que ces avenues soient requalifiées, soient refaites, surtout que la circulation automobile et la pollution y soient diminuées.

Alors, il y a plusieurs choses. D'abord, il y a le fait que l'arrivée du tramway, que l'on espère très prochaine, jusqu'à la porte d'Asnières devrait diminuer, comme cela a été fait dans le Sud, le flot de voitures qui s'engagent dans ces avenues et aussi faire en sorte que l'on réfléchisse, et je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, à un plan de circulation qui réduise d'une façon très importante la circulation dans ces deux avenues, et dans la partie, en particulier, entre La Fourche et la place Clichy. Sinon, la place Clichy, que nous sommes en train de refaire, va devenir le bout d'un entonnoir et ce sera infernal pour tout le monde, y compris pour les automobilistes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - C'était une explication de vote...

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la mise en œuvre de contresens cyclables dans le 17e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, on va examiner le vœu n° 45, relatif à la mise en œuvre de contresens cyclables dans le 17e arrondissement, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Hervé BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à la mise en œuvre de contresens cyclables dans le 17e arrondissement.

Nous demandons à travers ce vœu que soit renforcée la communication de la Ville de Paris sur ce dispositif et que, par ailleurs, soient prises en compte les réserves des élus d'arrondissement, notamment sur les aspects liés, et j'insiste sur ce point, à la sécurité des piétons et des cyclistes eux-mêmes.

On ne peut pas, aujourd'hui, comme c'est parfois envisagé dans certaines réponses qui nous sont faites, qu'il y a un décret, qu'il faut l'appliquer, j'allais dire, pratiquement bêtement et que la sécurité, finalement, c'est de la faute de la loi, ce n'est pas de la faute de ceux qui prendront la décision ; je pense que c'est un peu court et je crois que sur ce point, il faut que, véritablement, le bon sens finisse par l'emporter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur BENESSIANO, vous ne pouvez pas dire ce que vous venez de dire, à savoir que nous aurions dit - je ne sais pas s'il s'agit des services ou d'autres - que sous prétexte qu'il y a un décret, peu importe la sécurité des cyclistes ou des piétons. C'est inadmissible.

Nous effectuons dans la plupart des arrondissements et, d'ici cet été, tous les arrondissements de Paris, des travaux et des aménagements pour mettre en place le double sens cyclable et nous sommes extrêmement heureux de le faire, avec le concours, bien évidemment, des maires d'arrondissement, ce en quoi je réponds à une partie de votre vœu, parce que, lorsqu'il y a des réserves, lorsqu'il y a des avis, lorsqu'il y a des propositions des maires d'arrondissement, nous faisons tout pour en tenir compte.

La question de la sécurité, vous parlez de campagne de communication, vous avez raison, nous faisons une campagne de communication, à la fois dans toutes les mairies d'arrondissement qui ont à disposition des petits dépliant assez pédagogiques et qui expliquent aux uns et aux autres, pas seulement aux cyclistes, bien sûr, ce que signifient réellement ces fameux contresens cyclables dans les quartiers où la voiture est limitée à 30 kilomètres/heure et nous avons également tout un matériel de communication qui explique, au moment des travaux, aux riverains, quartier par quartier, ce qu'il en est des travaux et, bien évidemment, de la manière dont, par exemple, on doit traverser une rue qui est à sens unique pour les voitures mais qui ne l'est pas pour les vélos.

En revanche, Monsieur BENESSIANO, nous aurions aimé que le Gouvernement, puisque ces contresens cyclables sont faits dans toutes les villes de France aujourd'hui, dans le cadre de ses campagnes de sécurité routière, et il en fait, puisse mener une campagne nationale pour prévenir nos concitoyens de la mise en œuvre de ces contresens cyclables.

Pour le moment, nous n'avons pas de réponse. J'estime qu'au bout d'un moment, pas de réponse signifie un non. La déléguée interministérielle m'a dit que c'était bien de faire des campagnes de proximité, des campagnes locales, que c'était aux villes de le faire. Je pense que l'État doit être aux côtés des collectivités, au moins quand il s'agit d'une campagne de prévention qui concerne la sécurité routière et qui concerne tous nos concitoyens.

Voilà pour la communication.

Quant au 17e, je viens de recevoir le courrier de Mme KUSTER, puisque nous avons discuté sur un certain nombre d'avis donnés par vous-même et par la maire ; nous pourrions donner la date des travaux qui seront effectués dans le 17e arrondissement, pour que tous les riverains soient dûment informés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BENESSIANO, vous le retirez ?

M. Hervé BENESSIANO. - Non, je le maintiens.

Simplement une phrase, parce qu'apparemment, je n'ai pas été assez précis dans mon propos tout à l'heure. Je disais que ce n'était pas simplement une affabulation, c'était le résultat d'une réunion de travail, fort longue d'ailleurs, qui s'est déroulée au PC Lutèce. C'est la réponse, j'en maintiens les termes, que nous avons reçue lorsque nous parlions justement des dangers d'un certain nombre de rues en contresens et où la sécurité était mise en cause. Je le dis franchement, cela se passait dans une réunion technique au PC Lutèce.

Voilà, Madame LEPETIT, c'est pour cela que ce n'était pas vous que je visais en particulier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Une explication de vote de M. GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Nous ne voterons pas ce vœu, parce que l'expérience montre que les contresens cyclables sont, au contraire, extrêmement sécuritaires pour les cyclistes. Il est bien plus sécuritaire pour un cycliste d'avoir des voitures qui viennent en face que des voitures qui soient derrière.

Je pense que, simplement, en termes de communication, il y a un vrai problème, parce que dans certaines zones "30", il y a manifestement quelques rues qui ne vont pas être concernées par les double sens cyclables. Je pense que c'est une erreur, parce que cela va être très compliqué d'expliquer que la rue de gauche est en double sens et que celle de droite ne l'est pas.

Je pense qu'on devrait absolument mettre toutes les rues d'un secteur en double sens et qu'à terme d'ailleurs, comme l'a fait Fontenay-aux-Roses, toutes les rues de Paris, excepté la périphérique, devraient être à 30 à l'heure et être autorisées aux vélos dans tous les sens, ce qui permettrait une communication extrêmement simple, à dire aux gens : "Dans Paris, les sens interdits ne concernent pas les vélos", ce qui inciterait beaucoup de gens à se déplacer en bicyclette.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès aux voies de l'îlot Maillol-Maignen-Leclanché.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 46 est relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès aux voies de l'îlot Maillol-Maignen-Leclanché. Il a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes là dans un secteur difficile du 15e, le long des voies ferrées de Montparnasse, et qui est animé, malheureusement, par des trafics de drogues, des rassemblements nocturnes et diurnes, des agressions, etc.

C'est la raison pour laquelle un vœu a été adopté, d'ailleurs à l'unanimité, lors du Conseil du 15e arrondissement pour mettre en place un système de contrôle d'accès, de fermeture de cet ensemble social immobilier à la demande des riverains - il y a eu une pétition des riverains, d'une directrice de crèche -, et lors du dernier conseil de quartier, ceci a été proposé, parce qu'il y a des jeux de ballon violents, parce que la gardienne a encore été agressée récemment, un personnel technique de la R.I.V.P. aussi ; il y a un certain nombre d'incivilités et de bandes.

Il a été demandé que...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, dirigez-vous vers votre conclusion.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - ... les rues Maignen et Leclanché soient intégrées au square Dalpayrat, de mettre une meilleure surveillance, bref, une meilleure protection de ce site.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émetts un avis favorable sur ce vœu.

Je souhaite juste apporter quelques précisions, puisqu'il s'agit de voies publiques piétonnes aménagées, je crois, dans les années quatre-vingts, dans le cadre de la Z.A.C. "Vaugirard". Elles sont aujourd'hui le lieu de trafics et de rassemblements nocturnes.

Je pensais d'ailleurs qu'il y avait un dispositif de contrôle d'accès aux voies ; il n'y est plus. Par conséquent, il faut, bien évidemment, en remettre un, d'une manière ou d'une autre.

Je ne vous cacherai pas, Monsieur GOUJON, et vous le savez mieux que moi, que le cas de la rue Maillol est plus complexe, parce que dans cette voie, il y a des équipements publics, notamment une crèche, et que la voie est considérée comme voie pompiers par la Préfecture de police. La fermer reviendrait à la déclasser en voie privée et je ne suis pas sûre que les habitants recherchent cette solution-là.

On va donc y réfléchir. J'accepte votre vœu, d'autant qu'il a été voté à l'unanimité lors du Conseil du 15e arrondissement, mais je vous demanderai, bien évidemment, l'aide de tous les élus du 15e pour que nous puissions examiner très précisément le cas de la rue Maillol, qui pose des petits problèmes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vous le posez, il y a un avis favorable, très rapidement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je remercie Mme LEPETIT de sa proposition et que nous puissions tous ensemble veiller à ne pas commettre l'erreur qui avait été commise avec la mise en place d'une barrière qui n'a pas donné satisfaction et qui, au contraire, a amené, à la limite, plus de problèmes qu'elle n'en a réglé.

Merci de cet accord sur ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 99).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la régulation du trafic lors de chantiers d'envergure.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 47, relatif à la régulation du trafic lors de chantiers d'envergure, a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, notre Municipalité engage toute une série de grands chantiers ; il y a évidemment la rénovation de la place de Clichy ; il y aura la rénovation de la place de la République.

Tout cela montre évidemment la vitalité de notre Municipalité. Il n'en reste pas moins que ces travaux engendrent, et c'est bien normal, des embouteillages qui posent des problèmes aux riverains, en particulier parce qu'ils engendrent des pollutions sonores, et ce sont des embouteillages, donc cela nuit au trafic.

L'objectif de ce vœu est tout simple : il s'agit de faire en sorte que lorsqu'on a des chantiers importants, on ait une présence policière permanente pour veiller à avoir une meilleure fluidité du trafic. L'expérience montre, d'ailleurs, par exemple place de Clichy, que lorsque la police est là, cela va mieux, et on a un trafic qui fonctionne mieux que lorsqu'elle est absente.

C'est l'objectif de ce vœu, je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Annick LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je suis tout à fait favorable à ce vœu, qui pose bien la problématique. J'ai moi-même observé, comme M. Ian BROSSAT, et c'est normal car nous sommes dans le même arrondissement - on passe par les mêmes endroits - que lorsqu'il y a eu la présence policière place de Clichy, cela s'est bien amélioré.

Nous avons remarqué que lorsqu'il y a des travaux, l'incivisme, on va dire cela comme cela, d'un certain nombre de nos concitoyens, et particulièrement, il faut bien l'avouer, de ceux qui conduisent des voitures, est assez important. Ils n'hésitent pas à prendre les couloirs de bus, etc., et au bout du compte, à tout bloquer alors qu'a priori, si chacun observait un peu de discipline et de patience, on pourrait quand même franchir les travaux.

La présence de la police est donc indispensable pour mieux réguler le trafic.

Je sais, pour l'avoir demandé au Préfet, que ce n'est pas toujours simple de pouvoir dégager des personnes supplémentaires, mais en tout état de cause, quelquefois, il n'en faut pas forcément beaucoup mais de façon régulière. C'est en tout cas une amélioration que l'on a pu constater - je le dis au directeur de cabinet du Préfet -, c'est une réalité, donc nous attendons beaucoup de vous, Monsieur le Préfet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - C'est la première fois en trois ans que nous entendons une critique qui ne soit pas systématique de la part de M. BROSSAT ; je l'en remercie donc bien chaleureusement.

La D.O.P.C. a consacré l'an dernier 135.000 heures-fonctionnaires à la circulation. Sur ce total 43 % sont des missions de régulation du trafic. Bien évidemment, nous tiendrons particulièrement compte de la difficulté de ce chantier particulier, mais il faut être clair que les demandes s'empilent, auxquelles on ne peut pas toujours répondre.

M. BROSSAT et d'autres membres de cette assemblée on voté pour un vœu pour renforcer de manière permanente la présence sur deux marchés du 18e arrondissement, nous avons la lutte contre le trafic de stupéfiants à la Goutte d'Or et nous avons également la police de quartier.

Il est donc bien clair que faute d'étude d'impact, on ne peut pas multiplier les demandes et que des demandes parfois contradictoires peuvent entraîner des difficultés, mais nous ferons un effort supplémentaire sur ce quartier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, une explication de vote ?

M. Ian BROSSAT. - Comme je ne voudrais pas vous décevoir, j'interviens. Je suis tout à fait d'accord avec vous : on manque de policiers dans le 18e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 100).

2010, DEVE 47 - Communication relative à six arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à la 4e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DEVE 47 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 48..

Il s'agit de la communication relative à six arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au lieu et place de M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais présenter l'amendement n° 48 de l'Exécutif qui porte seulement sur l'exposé des motifs de ce projet de délibération, qui a pour but de préciser l'étude d'impact qui, en tout cas, ne change pas le contenu de ce projet.

Je demanderai un avis favorable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 48 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 47 ainsi amendé.

Qui est pour ? Merci.

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DEVE 47).

2010, DPE 49 - Lancement de marchés de services relatifs à l'insertion professionnelle d'habitants des 12e, 13e, 14e, 17e et 18e arrondissements rencontrant des difficultés pour trouver un emploi, au moyen de prestations d'appui consistant en diverses tâches de nettoyage en 5 lots séparés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 49. Il s'agit du lancement de marchés de services relatifs à l'insertion professionnelle d'habitants des 12e, 13e, 14e, 17e et 18e arrondissements rencontrant des difficultés pour trouver un emploi, au moyen de prestations d'appui consistant en divers stages de nettoyage en cinq lots séparés.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie.

Je dois d'abord vous dire que ce système par lequel la direction de la protection de l'environnement, la DPE, fait appel à des régies de quartier pour accomplir des tâches qui lui incombent généralement va dans le bon sens.

La vocation de ce dispositif est avant tout celui de l'insertion, plutôt qu'il n'apporte une réponse aux problèmes de propreté.

Ce n'est d'ailleurs pas ce qu'on lui demande en premier lieu. Ce programme doit accompagner des personnes en difficulté vers la réinsertion professionnelle et sociale. Le travail avec les services de la Ville n'est qu'un moyen, seulement un moyen de proximité, et c'est une bonne chose, mais il ne peut constituer qu'une étape vers un emploi durable. C'est le but de ce système.

Je souhaiterais d'ailleurs que nous puissions avoir un bilan de ce système. Combien de personnes qui ont bénéficié de ces heures ont retrouvé un emploi ?

Par ailleurs, je pense qu'il serait intéressant qu'il y ait une meilleure information sur le travail effectué au sein des conseils de quartier notamment. Puisque ce système s'inscrit dans une démarche de proximité, il est important que les habitants de ces quartiers parfois difficiles soient mieux informés et plus sensibilisés à ces actions, en particulier parce que les personnes investies peuvent représenter une forme d'exemplarité dans une voie vers la réinsertion.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, chère collègue.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à votre intervention. Je souscris à la vision très positive que vous avez de l'intervention des régies de quartier, à la fois dans une mission de contribution au service public d'entretien de notre espace public mais aussi, et vous avez eu raison d'insister sur cette dimension, quant à la partie insertion car les régies de quartier font travailler des habitants du quartier qui sont en général assez éloignés du marché de l'emploi et les accompagne - en tout cas, c'est leur vocation - vers une réinsertion sur le marché de l'emploi.

De ce point de vue là, j'entends l'appel que vous lancez, et je pense qu'il est partagé par l'ensemble des arrondissements concernés par l'intervention de la régie de quartier à une meilleure visibilité, un meilleur dialogue entre les mairies d'arrondissement et les régies de quartier.

Sachez qu'au niveau de la Municipalité parisienne, rien ne fait obstacle à ce dialogue direct, et j'invite la mairie du 17e comme l'ensemble des mairies d'arrondissement à ne pas hésiter à engager, mais je pense que c'est déjà le cas, et notre ami Hervé BENESSIANO y contribue, j'imagine, à ne pas hésiter à engager un dialogue direct avec les régies de quartier, y compris pour répondre très concrètement aux questions un peu nominatives que vous posez sur le nombre de personnes ayant travaillé dans le cadre d'une régie de quartier et ayant accédé depuis à un emploi pérenne.

En tout cas, merci de vos encouragements, et nous sommes nous aussi très heureux de vérifier que l'utilité de ces régies de quartier est partagée par l'ensemble des élus parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DPE 49).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la présence des élus lors des Conseils de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant les vœux n° 49 du groupe "Les Verts" et n° 49 bis de l'Exécutif, relatifs à la présence des élus lors des Conseils de Paris...

M. Jean-François LAMOUR. - Cela tombe bien, Monsieur le Maire !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui, quand on regarde, cela tombe bien !

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Je vais bientôt en déposer un sur la dissipation dans les Conseils de Paris !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - De ta part, c'est savoureux !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ne perdons pas de temps ! Si vous voulez qu'il y ait du monde dans l'Assemblée, il faut aller très vite.

M. Sylvain GAREL. - J'attends qu'il y ait le calme.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il y a le calme depuis longtemps !

M. Sylvain GAREL. - Je pense que l'on a, dans cet hémicycle, comme dans d'autres, un problème de présence des élus, à deux niveaux : de présence à certains moments de la séance ; on le voit encore cet après-midi, même si je suppose que le sujet de ce vœu a fait revenir quelques personnes parce que, parfois, nous sommes encore moins nombreux, et aussi parce qu'on a pu tous le remarquer, dans la plupart des groupes, il y a des élus que l'on ne voit jamais, qui ne sont jamais présents dans l'hémicycle, et ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal que des gens qui ont été élus ne siègent pas. S'ils ne peuvent plus siéger, on peut le comprendre, mais dans ce cas, ils démissionnent et ils laissent leur place aux suivants sur les listes. Il y a des suivants sur les listes, donc, si les gens ne peuvent plus assumer leur poste d'élu, ce qui peut tout à fait être compréhensible, ils peuvent, à ce moment-là, décider de quitter cet hémicycle.

Vous avez sans doute vu que nos collègues du Conseil régional d'Ile-de-France ont pris des mesures pour faire en sorte, parce qu'ils étaient confrontés à des problèmes similaires, que les élus soient présents plus souvent.

C'est ce que je propose dans ce vœu : que l'on réfléchisse tous ensemble, les présidents de groupe et les groupes, pour voir comment on pourrait faire en sorte d'inciter tout le monde à être un peu plus présent qu'on ne l'est actuellement et que l'on donne une image, je crois, qui peut être tout à fait mauvaise de la démocratie. Je pense que si souvent on dénonce l'abstention, cela ne peut pas être les élus qui s'abstiennent de siéger parce que, à ce moment-là, c'est vraiment : "Fais ce que je dis mais ne fais pas ce que je fais".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La réponse est à M. François DAGNAUD.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous voulez faire... ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Un rappel au règlement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Un rappel au règlement qui s'établit sur quel numéro d'acte, sur quelle partie ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Simplement, j'ai déposé...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Quel article ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je n'ai pas l'article en tête !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous n'avez pas d'article sur un rappel au règlement ? Franchement !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Yves POZZO di BORGIO. - VUILLERMOZ !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Attendez ! Vous auriez pu préparer votre coup, quand même !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez, rapidement ! Un rappel au règlement rapidement.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Non, pas rapidement parce que c'est une affaire importante !

Je vous rappelle simplement que les 7 et 8 juillet 2008, le groupe Centre et Indépendants - c'était Catherine BRUNO à l'époque - avait déposé exactement le même vœu dans les mêmes termes, et que ce vœu avait été adopté. Rappelez-vous, j'ai ici le compte rendu de séance.

Je ne comprends pas comment la séance a pu accepter un vœu qui est déjà voté.

Je dis cela à M. GAREL parce que nous allons dans le même sens. Mais je ne comprends pas cette façon de procéder.

Cela veut dire que les vœux qui sont votés par l'opposition ne sont pas des vœux qui sont validés. Cela veut dire que les vœux que nous votons sont des vœux considérés comme inexistantes.

Simplement, juridiquement, le vœu a été déposé et a été voté, et je regrette qu'il ne soit pas appliqué.

Là, Monsieur GAREL, vous redéposez un vœu - ce n'est pas vous qui êtes en cause dans cette affaire - pratiquement dans les mêmes termes que le vœu de Catherine BRUNO et je ne comprends pas qu'on aborde ce débat alors que le vœu était déjà voté !

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur DAGNAUD, c'est à vous de répondre au vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Chers collègues, comment évaluer la façon dont un élu s'acquitte de son mandat ?

C'est finalement à cette question politique et presque philosophique que le vœu présenté aujourd'hui par nos collègues "Les Verts", après que les élus Centre et Indépendants aient effectivement eux-mêmes porté la question en 2008, nous invite à répondre.

Je vous propose d'y répondre avec le vœu de l'Exécutif sans démagogie et sans faux-fuyants.

Sans démagogie, c'est-à-dire sans laisser croire que l'absentéisme ferait des ravages dans nos rangs ou constituerait la grande question démocratique du moment, sans laisser croire non plus qu'il suffirait de répondre présent une fois par mois pour être quitte de son mandat et sans laisser croire davantage que nous découvririons le problème ; vous le savez, c'est une innovation de cette mandature, la liste des élus présents en séance des Conseils de Paris mais aussi en commissions thématiques est d'ores et déjà publiée au B.M.O. à l'issue de chaque séance.

Sans démagogie mais sans faux-fuyants, c'est-à-dire en assumant sans aucun complexe que, s'il existe des élus décrocheurs, comme il y a des élèves décrocheurs, eh bien, oui, il ne faut pas fermer les yeux.

Et c'est justement parce que cette question de l'évaluation des élus est beaucoup plus complexe que ce que certaines propositions simplistes pourraient laisser croire, qu'il nous faut apporter une première réponse très simple : oui, notre présence dans l'Assemblée où nous sommes élus, c'est le minimum que l'on puisse attendre de nous, oui, pour les conseillers de Paris que nous sommes, siéger deux jours par mois au Conseil de Paris, ce n'est pas facultatif et, puisque l'indemnité que nous percevons est une compensation de la disponibilité qui est attendue de nous, oui, nous devons assumer des retenues sur indemnités en cas de manquements avérés.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mais nous devons être honnêtes avec nous-mêmes et avec ceux qui nous écoutent. Notre présence en séance est certes une condition nécessaire mais elle n'est certainement pas une condition suffisante d'un mandat électif respecté. Prenons garde qu'à l'ère de l'image toute puissante, on tente de réduire le travail que nous faisons à ce que l'on en voit, autrement dit, que l'on évalue la qualité du travail d'un élu à sa seule présence visible en séance.

Que doit-on mesurer d'ailleurs ? Et que peut-on mesurer d'ailleurs ?

L'assiduité au Conseil de Paris ? Mais quid de l'assiduité en conseil d'arrondissement et en commission thématique ? Quid du travail sur le terrain ? Comment la mesurer d'ailleurs ?

Attention aux effets pervers de la course aux signatures !

Je l'ai déjà dit : signer n'est pas siéger, siéger n'est pas travailler.

Ce sont ces questions que je propose de soumettre à la Commission du Règlement Intérieur que le vœu de l'Exécutif prévoit de réunir rapidement, pour élaborer un dispositif qui permette de repérer les situations d'absentéisme abusif et de les sanctionner, si besoin, par des pénalités sur l'indemnité.

D'autres sujets pourront d'ailleurs être traités dans le cadre de cette actualisation de notre Règlement Intérieur, mais je veux, pour terminer, rappeler que notre préoccupation première reste bien de moderniser et d'enrichir le travail de notre Assemblée, autrement dit de redonner des couleurs au fonctionnement du Conseil de Paris.

J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer que nous avons réussi finalement une première démocratique en faisant vivre ce que j'appelle une coproduction de l'ordre du jour de notre Conseil de Paris entre l'Exécutif et l'ensemble des groupes, de la majorité comme de l'opposition.

J'ai déjà eu l'occasion, comme le Maire a souvent eu l'occasion de le faire lui-même, de rappeler que nous avons décidé de confier une présidence de commission à chacun des groupes de l'Assemblée et que l'opposition municipale en préside deux : la commission des Finances mais aussi la commission de la Culture et des Relations internationales, présidée par notre excellente collègue Geneviève BERTRAND.

J'ai eu l'occasion d'évoquer la mise en place des missions d'information et d'évaluation, qui ont élargi les capacités d'investigation des élus, par exemple sur la petite enfance, l'accès des jeunes Parisiens à l'emploi, les ascenseurs ou les Ressources humaines. Ce sont autant de champs nouveaux démocratiques que nous avons ouverts à l'ensemble des élus et qui me paraissent une réponse tout aussi positive, intéressante et appropriée à la grande question démocratique qui nous est posée, que la simple mesure de l'absentéisme, mais que nous ne voulons pas écarter.

C'est l'objet du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, retirez-vous le vœu n° 49 au profit du vœu n° 49 bis ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, parce que, effectivement, ce vœu reprend l'essentiel de ce que nous avons proposé. Nous n'avons pas proposé de mesures, nous avons proposé qu'il y ait une réunion de la commission pour élaborer ces mesures. C'est cela que nous proposons, effectivement.

A été rajouté par l'Exécutif quelque chose que nous avons aussi demandé, en particulier lors de la 1ère Commission, c'est que les vœux soient déposés dans les Commissions ad hoc et que la 1ère Commission ne soit plus une commission balai où les gens viennent déposer un vœu au dernier moment.

Donc, je me réjouis que l'Exécutif ait enrichi notre vœu et c'est pour cela que je retire le vœu que j'ai déposé, et que je me rallie tout à fait au vœu n° 49 bis.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Reste le vœu n° 49 bis.

Monsieur CORBIÈRE, vous voulez une explication de vote sur le vœu n° 49 bis ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Oui, sur une explication de vote.

Je souscris à ce que vient de dire François DAGNAUD, avec la difficulté que cela représente, en évitant toute démagogie, car nous défendons tous les élus qui jouent un rôle important dans la démocratie et dans la République.

Mais je voudrais soumettre, comme élu du 12e, un cas particulier, sur lequel nécessairement, excusez-moi, collègues de l'opposition, je vais mettre en cause quelqu'un qui n'est pas là car, par définition, elle n'est jamais là ! Je parle de Mme Christine LAGARDE, élue depuis deux ans maintenant et qui n'est jamais venue, pas une seule fois, au Conseil du 12e arrondissement. Elle est venue deux fois 30 minutes dans cette Assemblée.

Quand quelqu'un fait partie d'un Gouvernement qui tient des propos aussi durs, notamment en direction des familles, qui est prêt à supprimer les allocations familiales lorsque les élèves sont absents et qui a un discours très dur contre les salariés, je dis que c'est choquant, car il ne s'agit plus d'absentéisme mais d'abandon de poste voire de vacances.

Il y a un problème sur lequel, je crois, avec toutes les difficultés soulignées par notre collègue DAGNAUD, j'invite nos collègues de l'opposition à faire le ménage.

C'est la démocratie qui est en cause. Nous votons ce vœu, j'interpelle une fois de plus Mme LAGARDE soit à venir siéger soit, tout simplement parce qu'elle est très occupée par d'autres tâches, à démissionner.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur CAFFET ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurai un propos plus général et je ne parlerai pas de tel ou tel élu, dont la présence, au Conseil ou dans un Conseil d'arrondissement, auquel je ne participe pas, pourrait être sujette à caution.

Mon propos, en une minute, sera général. J'ai envie de dire que, quelque part, j'ai envie de remercier le groupe des "Verts" d'avoir déposé ce vœu, et que je partage totalement la réponse de François DAGNAUD.

Je crois comme lui que la présence au Conseil de Paris deux jours par mois, pour les élus du Conseil de Paris, n'est pas facultative.

Cela étant dit, je crois que l'on aurait tort, comme l'a souligné François DAGNAUD d'ailleurs, de penser que le travail des élus se résumerait uniquement à leur présence pendant deux jours au Conseil de Paris.

Beaucoup d'autres occasions sont d'ailleurs utilisées par la quasi totalité des élus, ou en tout cas la plupart d'entre eux, pour œuvrer pour le travail de la Municipalité, que l'on soit d'ailleurs dans l'opposition ou dans la majorité.

Il y a par exemple le travail dans les Commissions. Je crois qu'effectivement il faut les rendre beaucoup plus attractives que ce qu'elles sont. Il y a le travail dans les missions d'évaluation qui ont été mises en place, à condition bien évidemment qu'on ne les utilise pas de manière intempestive.

Il y a surtout, je crois, et c'est là-dessus que devrait porter notre réflexion, le travail en arrondissement. On ne saurait résumer le travail d'un élu de Paris à sa présence deux jours par mois au Conseil de Paris.

Il y a un travail énorme qui se fait au niveau de l'arrondissement. Il va falloir que l'on trouve un équilibre entre le travail qui est fait dans les arrondissements et celui qui est peut-être un peu sous-estimé par un certain nombre d'élus au Conseil de Paris.

Je crois que c'est cet équilibre auquel il va falloir réfléchir. Il n'est pas vrai que tous les élus qui ne viennent pas de manière extrêmement régulière au Conseil de Paris ne font rien et n'assument pas leur mandat. Peut-être que le reste de leur travail ne se voit tout simplement pas.

Il va falloir que l'on réfléchisse à cela. Faut-il en arriver à déconseiller que l'on soit en même temps Conseiller de Paris et adjoint d'arrondissement ? Je l'ignore, c'est peut-être une piste de réflexion.

Il y a probablement un nouvel équilibre à trouver entre les différents niveaux d'exercice de la fonction d'élu au Conseil de Paris ou dans les arrondissements, ainsi que dans les différentes structures, qui sont extrêmement nombreuses, périphériques à la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LAMOUR, pour une explication de vote ?

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Que nous nous posions la question de l'absentéisme est justifié. Nous le devons bien aux Parisiennes, aux Parisiens et à nos électeurs.

Ce qu'a dit tout à l'heure François DAGNAUD, en présentant le vœu de l'Exécutif, nous y adhérons totalement.

Que la Commission du règlement se pose à nouveau la question de savoir comment on peut estimer ou calibrer ce qu'est l'absentéisme au Conseil de Paris est une bonne chose. Qu'elle en détermine ensuite les sanctions, pour quoi pas des prélèvements sur l'indemnité, en est une autre. Encore faudra-t-il déterminer ce qu'est exactement l'absentéisme.

Je dirais simplement à M. GAREL, qui a présenté au nom des "Verts" son vœu, que l'on peut même élargir la palette de présence, par exemple la présence dans les missions d'information et d'évaluation.

Vous avez été inscrit dans l'une des missions, Monsieur GAREL, celle concernant les ascenseurs. Il était semble-t-il assez difficile pour vous d'y assister.

On pourrait également se poser une autre question : celle de l'obstruction. On a vu ce que vous êtes capable de faire lorsqu'il s'agit d'évoquer l'installation de la vidéoprotection à Paris, pour laquelle vous avez déposé plus de 1.000 amendements, ce qui nous a fait passer un certain nombre d'heures en séance...

Laissez-moi terminer, je le dis calmement.

Si nous évaluons ce que doit être l'absentéisme, alors peut-être faut-il aussi estimer les causes de cet absentéisme et un certain nombre de blocages.

En résumé, j'allais dire que tout allait bien jusqu'à l'intervention de M. CORBIÈRE. C'est bien là le problème, Monsieur CORBIÈRE, vous avez utilisé de manière particulièrement basse et politicienne un débat qui a lieu d'être au Conseil de Paris.

Estimer que la présence ou l'absence d'une Ministre du Gouvernement dans une situation qui est, on le sait, complexe, particulièrement difficile et vitale pour notre pays et en faire une affaire politique comme vous l'avez fait n'est pas du niveau du Conseil de Paris.

Vous avez d'ailleurs fait référence, Monsieur CORBIÈRE, à la présence de Mme LAGARDE au Conseil d'arrondissement du 12e. Que peut-on dire du Maire de Paris qui n'est d'ailleurs même pas là pour évoquer ce sujet et de sa présence au Conseil d'arrondissement du 18e ?

Vous le savez très bien, il n'est jamais là ou pratiquement jamais là parce qu'il a certainement un agenda particulièrement chargé.

Je peux très vite vous renvoyer la balle. D'ailleurs, si mes souvenirs sont bons, lorsque M. VAILLANT était Ministre, je crois qu'il brillait également par son absence au sein des séances du Conseil de Paris.

Monsieur CORBIÈRE, si vous en êtes d'accord, évitez ce genre d'anathèmes, car ils se retournent immédiatement contre vous, vous en avez la preuve.

Evidemment, nous participerons aux travaux de cette Commission du règlement, à nouveau puisque le Nouveau Centre avait alerté le Conseil de Paris sur ce sujet.

De grâce, évitons l'aspect caricatural et démagogique de ce type de réflexions et peut-être de décisions. Je pense que le Conseil de Paris et le rôle des élus de Paris ne s'en porteront pas plus mal. Nous en donnerons une bonne image aux Parisiennes et aux Parisiens, tout en respectant notre implication dans la vie politique parisienne et française.

Nous avons tous et toutes à gagner en respectant ce principe alors que nous allons en discuter. Sinon, nous aurons tout perdu une nouvelle fois et nous donnerons une très mauvaise image de notre implication politique.

Prenez-en de la graine, Monsieur CORBIÈRE, plutôt qu'encore une fois d'envoyer ce type de déclarations à la tête des uns et des autres.

Ce n'est pas du niveau du Conseil de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il n'y a plus lieu d'intervenir maintenant, nous sommes au terme des explications de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - J'ai été qualifié...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous avez la parole pour faire une explication de vote, très rapidement.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je suis un peu surpris que, pour un vœu qui avait été voté par le Conseil en juillet 2008, il faille deux ans à l'Exécutif pour qu'il rentre dans les faits.

Comprenez que je veuille donner une explication sur le vœu de l'Exécutif et sur notre vœu d'il y a deux ans. Permettez que je dise ce que j'en pense. Je suis désolé, Monsieur le Maire, j'aimerais que les choses soient respectées.

Concernant le vœu de M. DAGNAUD et le vœu de l'Exécutif, je rejoins les termes et la tonalité du vœu que M. DAGNAUD a proposé. Nous en sommes entièrement satisfaits, c'est pourquoi nous le voterons.

Je rejoins également tous les propos de mon collègue Jean-François LAMOUR. Je me souviens très bien, lorsque j'étais Conseiller de Paris, à l'époque des Ministres du Gouvernement de Gauche, qu'ils avaient des difficultés parce qu'ils assumaient des postes ministériels.

Je rejoins Jean-François LAMOUR, on ne peut pas, dans la tonalité du Conseil de Paris, dans cette Assemblée qui est tout de même la représentante des Parisiens, se permettre des attaques telles que celle de tout à l'heure.

Sur le fond, je rejoins le vœu de M. DAGNAUD. Je le remercie d'avoir mis deux ans à comprendre et à appliquer notre vœu.

Nous le voterons.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 101).

2010, DEVE 4 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 4 sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 50 et le groupe U.M.P.P.A. l'amendement n° 51.

Il s'agit de l'information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

La diversité des usages qui s'expriment dans nos jardins et les aspirations de nos concitoyens à profiter pleinement de ces lieux de promenade et de détente exigent un règlement adapté et connu de tous, afin de préserver la qualité et l'agrément de nos espaces verts et d'assurer le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens.

Du fait de l'ouverture des pelouses ou du succès des pique-niques, il faut avouer que le contenu du règlement en vigueur depuis un quart de siècle est en décalage total avec les pratiques en cours.

Il était devenu complexe pour nos agents de surveillance de le faire respecter. J'ajoute que la présentation trop touffue de ses 37 articles le rendait difficilement compréhensible pour les usagers. Une évolution des textes s'imposait donc depuis des années, tant sur le fond que sur la forme.

Si dès 1999, une première réflexion a été engagée à l'issue de la décision d'ouverture des pelouses au public, je regrette qu'il ait fallu attendre onze ans pour qu'un nouveau règlement voie le jour et que nous disposions enfin d'un cadre plus clair pour nos concitoyens et d'un outil plus adapté pour aider les agents de surveillance à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pardon, Madame.

Est-il possible de faire un peu moins de bruit dans l'assistance, s'il vous plaît, de façon à ce que l'on puisse entendre l'intervenante ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire, d'autant que j'allais adresser des remerciements à Mme GIBOUDEAUX, et je préfère qu'elle les entende.

Je tiens, Madame GIBOUDEAUX, à vous remercier pour les réunions de travail organisées et qui ont permis de prendre en compte plusieurs de nos propositions. Cependant, je suis convaincue que, pour être efficace, ce règlement devrait être accompagné de moyens, d'une bonne information et, nous l'espérons, complété par l'amendement n° 51.

Tout d'abord, deux remarques sur la mise en œuvre de ce règlement. Au chapitre II, vous rappelez que le public doit se conformer aux consignes données par les agents de surveillance présents dans le jardin. Je ne suis pas convaincue que le terme "présent" soit bien approprié, alors que plus de la moitié des jardins ne disposent pas de gardiennage fixe, faute de gardiens.

Dans le chapitre II, vous nous dites que l'utilisation des mobiliers existants dans les espaces verts pour l'accroche des cycles est interdite. Nous vous demandons alors, pour accompagner cette mesure, de mettre à la disposition des usagers des dispositifs d'accroche appropriés et en nombre suffisant, afin d'éviter que les vélos décoorent les grilles ou tapissent les pelouses.

Quelques mots maintenant sur l'information autour de ce nouveau règlement. En complément des dispositifs habituels d'information et de pédagogie sur les principales mesures, nous proposons que les Parisiens disposent d'une carte des jardins par arrondissement, mettant en avant les caractéristiques de chaque espace vert, afin que nos concitoyens sachent où se rendre pour pratiquer telle ou telle activité.

Ce fascicule qui serait disponible à la fois dans les mairies d'arrondissement et accessible sur Internet permettrait d'informer en amont les usagers sur les caractéristiques de chaque espace vert, les pratiques autorisées et les animations proposées. Il compléterait utilement le nouveau règlement qui se borne à indiquer que certains jardins parisiens disposent de pistes aménagées pour vélos ou pour rollers, que d'autres ont des emplacements réservés ou aménagés pour jeux de ballon, ou encore que certains sites disposent d'espace clos autorisés pour les chiens.

J'en arrive maintenant aux deux souhaits exprimés dans l'amendement n° 51 déposé par notre groupe, et qui a d'ailleurs donné lieu à un vote unanime au Conseil du 15e arrondissement.

Notre première demande concerne la verbalisation. Nous proposons que le chapitre V portant sur l'exécution du règlement et sur les infractions soit complété par une mention précisant que le montant des amendes correspondant à chaque infraction fasse l'objet d'une information dans l'enceinte des parcs et jardins.

Notre deuxième demande concerne les usages spéciaux des jardins. Il arrive encore que des manifestations, parfois organisées par un tiers, voire par un membre de votre Exécutif, se tiennent dans un square sans saisine préalable du maire d'arrondissement concerné. Nous proposons donc de compléter l'article 6 du chapitre III sur les usages spéciaux par la phrase suivante : "Toute demande d'occupation des parcs et jardins, en vue d'y organiser une animation, doit être transmise pour avis au maire d'arrondissement".

Enfin, pour terminer, je crains que, quelles que soient les améliorations satisfaisantes apportées, ce nouveau règlement, qui n'est d'ailleurs plus cosigné par le Préfet de police, reste bien impuissant face aux apéros géants et autres manifestations plus ou moins spontanées, qui tendent à s'enraciner, en particulier sur le Champ de Mars et sur l'avenue de Breteuil.

Ces manifestations festives, lorsqu'elles dégènèrent, provoquent des dégâts matériels et horticoles considérables. Elles sont sources de désolation pour le personnel des parcs et jardins et d'exaspération pour les riverains. Et pas seulement dans le 7e, puisque dans le 15e désormais le quartier Commerce subit lui aussi les débordements et dégradations qui accompagnent certaines de ces réunions de masse, dont les conclusions n'ont, elles, rien de festif pour les habitants et pour les commerçants.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour la réponse et l'avis sur les vœux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Claire de CLERMONT-TONNERRE pour son intervention et aussi de l'intérêt qu'elle porte à ce dossier, de sa régularité et de sa présence dans les réunions de travail.

Il est important que les élus, quels que soient leurs arrondissements, s'investissent sur la question du règlement des parcs et jardins, car ce sont des équipements importants, des équipements publics, des équipements de proximité. Je pense que les élus d'arrondissement ont beaucoup à dire sur ce sujet.

Vous avez évoqué, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, plusieurs sujets. Vous avez parlé de l'importance évidemment de ce nouveau règlement. Les nouveaux usages des parcs et jardins nous amènent, vingt-cinq ans après, à revoir ce règlement et à remettre un équilibre entre la pression et la demande tout à fait légitime des usagers dans ces espaces publics.

C'est aussi notre volonté de préserver l'environnement, car ce sont des espaces de nature tout à fait précieux pour les Parisiens, pour ceux qui ne partent pas en vacances ou qui n'ont pas de résidence secondaire, je dirai même que c'est le seul lieu où ils peuvent rencontrer et vivre, en tout cas quelques moments de calme dans la nature. C'est tout à fait précieux et important à préserver.

Il a été évoqué l'application de ce règlement par les agents d'accueil et de sécurité. Effectivement, dans les petits espaces verts et squares, il n'y a pas toujours des agents d'accueil et de surveillance qui sont postés dans ces jardins. Ils font des tournées, mais c'est quand même eux qui font appliquer ce règlement. Il est important de le rappeler, car ils sont tout à fait légitimes pour pouvoir rappeler les règles et les usages dans les jardins.

Même s'ils ne sont pas toujours en poste dans le jardin, ils passent tout de même régulièrement. Ils connaissent souvent très bien leur territoire, le quartier et souvent les usagers. C'est important qu'il y ait ce rapport au public et ainsi le rappel à la règle de la part des agents d'accueil et de sécurité.

J'ai bien entendu votre remarque sur les accroches vélos. Je pense que l'on pourrait faire un petit repérage, voir dans quel jardin il y a beaucoup de vélos qui sont accrochés sur les grilles. Il est vrai que c'est dommageable. On pourrait faire part d'une demande auprès de ma collègue Annick LEPETIT pour pouvoir installer des espaces pour accrocher des vélos à proximité des parcs. Je pense que l'on avait déjà un peu travaillé sous l'ancienne mandature sur ce sujet mais nous pouvons en tout cas tout à fait continuer à le faire et faire des propositions.

Sur la carte des jardins, pour montrer leur particularité et les faire connaître, pourquoi pas ? C'est un sujet qui pourrait être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, que nous tenons avec vous ou avec les autres arrondissements.

Ce serait un sujet tout à fait intéressant de voir comment on pourrait valoriser ces différents jardins, mieux les faire connaître et avoir des documents qui puissent être intéressants et utilisés par les Parisiens. En tout cas, je n'y suis pas défavorable et je vous propose, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, que nous mettions ce sujet à l'ordre du jour de notre prochaine réunion commune, que nous allons avoir dans les prochains mois.

Sur l'amendement que vous proposez, il porte sur deux points : un point dans lequel vous demandez que l'on puisse afficher le montant des amendes qui sont liées aux infractions qui ont lieu dans les jardins. C'est difficile de le faire car nous ne fixons pas le montant nous-mêmes. Il est fixé par le Code pénal, par le juge qui est en charge de fixer cette amende qui peut donc être variable. Il est donc très difficile d'afficher un montant d'amende fixe.

Je vous propose, lors d'une prochaine réunion, que nous faisons un point aussi avec tous les arrondissements sur toutes les infractions qui ont lieu dans les jardins, celles qui sont les plus courantes et celles qui sont les plus dommageables, et que l'on puisse voir de quelle manière nous pourrions communiquer sur ce point.

Je vous propose en tout cas de retirer ce point de votre amendement afin que nous puissions y travailler et voir de quelle manière ce serait possible.

Sur les autorisations pour les événements, pour ce qui concerne cette modification, les demandes se font via la Délégation générale à l'événementiel et au Protocole et ne passe pas via le règlement des parcs et jardins. Systématiquement, les mairies d'arrondissement sont informées des demandes qui sont adressées à la D.G.E.P. et un avis est demandé aux mairies d'arrondissement. La Direction des Espaces verts et de l'Environnement, pour sa part, émet seulement un avis technique sur la faisabilité technique de l'opération.

Je voudrais dire qu'à ce sujet, dans le règlement, nous avons beaucoup discuté de l'usage et des fêtes et événements qui sont demandés par les arrondissements et aussi par des associations et conseils de quartier dans les jardins. Nous avons proposé de faire une charte, qui engage les mairies d'arrondissement à respecter un certain nombre de points pour mieux préserver l'environnement et prendre en compte aussi les particularités de chaque jardin et je pense que sur ce point, on devrait pouvoir progresser et faire en sorte, en tout cas, que cela se passe dans de bonnes conditions, mais nous ne pouvons pas intégrer cet article, car il ne relève pas du règlement des jardins et des bois, mais des procédures de demande d'autorisation d'occupation du domaine public.

Avec toutes les informations que je vous ai données, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, je vous demanderai de retirer votre amendement. Je m'engage en tout cas à aborder la question des infractions lors d'une prochaine réunion que nous avons avec tous les arrondissements.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, vous donnez un avis favorable à l'amendement n° 50 et un avis défavorable à l'amendement n° 51.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous le retirez cet amendement ou pas ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci, Madame GIBOUDEAUX, pour toutes les réponses positives que vous avez faites aux propositions que je viens de formuler, qu'il s'agisse des accroches vélos, du guide des jardins, etc.

J'entends bien votre proposition de créer un groupe de travail sur le montant des amendes, c'est une avancée intéressante ; en revanche, je maintiens l'amendement pour le deuxième point, dans la mesure où je trouve qu'il est inacceptable que le maire d'arrondissement ne soit pas saisi en amont, surtout lorsque les manifestations se tiennent dans des jardins de proximité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 50 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 50 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 51 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 51 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 4).

2010, DEVE 48 - Signature d'un avenant à la convention du 22 juillet 2009 avec l'association "Fleurs de Bitume", gestionnaire du jardin partagé situé dans le jardin public Pierre Adrien Dalpayrat 23 rue du Cotentin (15e), mettant à sa disposition une parcelle de terrain supplémentaire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 48.

Il s'agit de la signature d'un avenant à la convention du 22 juillet 2009 avec l'association "Fleurs de Bitume", gestionnaire du jardin partagé situé dans le jardin public Pierre Adrien Dalpayrat, 23, rue du Cotentin, dans le 15e, mettant à sa disposition une parcelle de terrain supplémentaire.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite saluer ce projet de délibération qui permet de mettre à disposition de l'association "Fleurs de Bitume", qui est gestionnaire d'un jardin partagé, une parcelle supplémentaire de 80 mètres carrés, ce qui portera à 142 mètres carrés la surface globale.

Par ce geste, la Ville de Paris reconnaît la qualité du travail réalisé par cette association dans le quartier Falguière. C'est un jardinage écologique qui est pratiqué au sein de ce jardin public Dalpayrat, qui n'est pas, d'ailleurs, que le prétexte d'y récolter d'excellents légumes.

En effet, "Fleurs de Bitume" a su créer à cet endroit une animation de quartier où se mêlent toutes les générations et le succès est tel qu'aujourd'hui, on ne peut plus satisfaire les demandes de parcelles.

Ce jardin partagé est le second dans le 15e qui a été initié par la Ville de Paris, avec celui qui a ouvert dans le quartier Périchaux, qui connaît également un succès non démenti, ce qui m'amène d'ailleurs à inviter la Ville à rechercher peut-être de nouvelles parcelles, en particulier au sein des grands ensembles sociaux.

Il y a là, me semble-t-il, une synergie à poursuivre, à amplifier, en coopération avec les bailleurs sociaux.

Le jardin Pierre Adrien Dalpayrat qui accueille ce jardin partagé a fait l'objet d'une belle opération de réaménagement et de rénovation il y a maintenant près de trois ans.

On ne peut que se féliciter que ce quartier de l'ancienne Z.A.C. "Montparnasse" bénéficie des efforts de la Ville pour offrir à ses habitants un lieu de vie agréable.

Mais je souhaite profiter de ce projet de délibération pour interroger l'Exécutif municipal sur le projet qui est maintenant ancien d'extension de ce jardin public.

En effet, en 2006, le Conseil de Paris avait adopté un vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés que j'avais présenté, demandant qu'une étude de faisabilité soit réalisée, afin d'inclure dans le jardin Dalpayrat les rues piétonnes qui le bordent : Maignen, Leclanché et Maillol. A l'époque, l'Exécutif nous avait assuré qu'une étude serait réalisée.

Je dois dire que nous sommes sans nouvelle de ce dossier. Or, il faut savoir que ce quartier connaît des problèmes récurrents de délinquance, de trafics divers et de rassemblements nocturnes, et justement dans les espaces piétonniers qui bordent le jardin et il me semble que l'inclusion de ces voies dans le jardin, qui est bien sûr fermé la nuit, serait sans doute un moyen, même si ce n'est pas le seul, de remédier à ces problèmes.

Je le dis donc à Mme GIBOUDEAUX, les élus de mon groupe espèrent que cette extension du jardin Dalpayrat va maintenant pouvoir aboutir.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre satisfaction de voir arriver ce projet de délibération qui met à la disposition de l'association "Fleurs de Bitume" une parcelle de terrain supplémentaire pour permettre l'extension du jardin partagé qu'elle anime et l'accueil des habitants inscrits en liste d'attente.

Conscients que la petite taille de la parcelle allouée au démarrage freinait le développement de ce jardin partagé, nous avons demandé son agrandissement dès juillet 2009. Même si la superficie de ce jardinet demeure encore bien modeste, avec ses 142 mètres carrés, nous nous réjouissons de l'avancée de ce projet que la mairie du 15e accompagne depuis sa création.

Nous pouvons aujourd'hui témoigner du travail exemplaire engagé par tous les membres de l'association "Fleurs de Bitume". L'action de l'association dépasse d'ailleurs les limites du jardin avec succès, puisque nous venons d'accueillir en mairie du 15e une superbe exposition photos réalisée par un des responsables de l'association sur les "fleurs de bitume", ces fleurs sauvages qui poussent sur le bitume parisien, là où on ne les attend pas. De son côté, le conseil de quartier Pasteur-Montparnasse a attribué 1.500 euros à l'association pour lui permettre l'achat d'un matériel de jardinage adapté.

Ce projet de délibération nous donne l'opportunité de saluer le dynamisme des membres de cette association ; nous l'avons constaté lors des visites effectuées sur le terrain avec Philippe GOUJON, le maire du 15e, lors des différentes manifestations organisées autour du potager. Que ce soit au moment de la fête des jardins, de la semaine du développement durable, ou des soupes party, non seulement le jardin partagé offre aux usagers du square Dalpayrat et aux habitants du quartier Falguière/Maillol un lieu de sensibilisation à la biodiversité et de partage des expériences et des récoltes, mais il est aussi devenu un lieu de convivialité et de rencontres intergénérationnelles et contribue à renforcer le lien social de proximité, ce dont nous nous réjouissons.

Et puis, puisque l'on a évoqué tout à l'heure le square Dalpayrat dans son ensemble, il est vrai que nous nous interrogeons sur l'avancement de l'extension de ce square et sur la modification de l'implantation des grilles, d'autant que vous nous aviez annoncé que ces grilles étaient provisoires dans la mesure où il y aurait un nouveau chantier afin d'intégrer les rues voisines au jardin.

J'en profite également pour demander l'augmentation de la surveillance de cet espace qui, comme cela a été rappelé, connaît de grosses difficultés ; Philippe GOUJON l'a évoqué d'ailleurs dans son intervention et je m'associe à ses propos pour demander plus de surveillance sur ce site extrêmement sensible.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX a la parole pour répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci.

Je remercie mes collègues pour leur intervention sur le soutien qu'ils apportent aux jardins partagés, celui du 15e arrondissement mais globalement à tous les jardins partagés. On peut dire que c'est un grand succès à Paris, plus d'une soixantaine de jardins partagés ont signé la charte "Main Verte" et existent aujourd'hui. Ils participent de façon tout à fait concrète à des projets collectifs, qui sont des projets qui font l'objet aussi d'une évaluation de la part de notre collectivité, car il ne s'agit pas de privatiser des espaces verts, mais bien de faire vivre ces espaces avec des projets collectifs de jardinage, mais qui vont bien au-delà, souvent, du jardinage, car les associations, vous l'avez dit, sont très dynamiques et, souvent, sont à l'initiative d'expositions ou même d'éducation à l'environnement. On a souvent observé que les membres actifs de ces associations sont souvent des personnes qui connaissent très bien à la fois la biodiversité parisienne et l'environnement et sont des supports tout à fait intéressants, en tout cas, pour notre Ville, pour faire passer cette nouvelle pratique et aussi ces nouvelles demandes.

On a effectivement testé cette association avec une toute petite parcelle ; je reconnais qu'elle était vraiment trop petite pour y développer un vrai projet collectif. Cette extension est la bienvenue.

Je suis aussi tout à fait favorable à la possibilité de créer d'autres jardins partagés dans le 15e arrondissement si des bailleurs ont identifié, ou des amicales de locataires ou des associations de locataires, des espaces qui y sont favorables, je suis tout à fait à l'écoute de leurs demandes.

Nous nous réunissons deux à trois fois par an. C'est un comité de pilotage pour instruire les demandes de jardins partagés et à ce titre, les bailleurs sont les bienvenus. D'ailleurs, nous avons pas mal de jardins partagés qui sont sur des jardins de bailleurs. On pourra donc tout à fait le faire dans le 15e surtout que dans cet arrondissement, quand on voit les cartes aériennes, on voit beaucoup d'espaces verts de grande taille à l'intérieur d'îlots d'immeubles, qui pourraient donner lieu à ces expériences.

Je rappelle qu'il faut que cela se fasse avec un projet porté par les habitants, à la demande des habitants ou des locataires s'il s'agit de bailleurs sociaux.

Il faut aussi que cela se fasse sur des terrains non pollués et on a parfois des surprises ; on n'a pas toujours la possibilité, même si on a une demande, de pouvoir donner un avis favorable si on a un problème de pollution des sols avéré.

C'est pour la première partie de vos interventions.

Concernant l'extension Dalpayrat, j'y suis tout à fait favorable. Elle est même prévue dans le budget de cette mandature : 90.000 euros y seront consacrés, et cette opération est normalement prévue en 2011.

Qu'est-ce qui freine l'avancement de cette opération ? Pour que la Direction des espaces verts et de l'environnement puisse réaliser cette extension, il faut déclasser ces voies piétonnes pour pouvoir réaliser ce jardin. Il y a donc des discussions en cours entre la Direction des espaces verts et de l'environnement et la Direction de l'urbanisme pour pouvoir aboutir à ce déclassement. Une autre solution pourrait être aussi proposée par la direction de l'urbanisme, afin de démarrer les travaux. C'est donc en attente de ce déblocage... En tout cas, nous donnons le feu vert pour cette opération. On devrait, si tout se passe bien, et j'espère que les directions de la Ville sont tout à fait aptes à pouvoir nous répondre rapidement, démarrer les travaux en 2011.

Voilà pour ce qui est de l'extension.

Pour les questions de sécurité, on portera une attention un peu particulière sur la surveillance de ce square, sachant que cela se fait avec le personnel dont nous disposons dans le 15e arrondissement. Il faudra peut-être une discussion sur la situation tout à fait particulière de ce square, et voir après cette extension, si la situation évolue. Voilà ce que je voulais dire sur ces interventions.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOUJON, pour une explication de vote rapide, s'il vous plaît ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - La réponse me satisfaisant, je n'ai plus rien à ajouter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DEVE 48).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'espace vert situé au sein de la résidence 135, rue de la Convention - 155, rue de la Croix Nivert.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 52 du groupe U.M.P.P.A., relatif à l'espace vert situé au sein de la résidence 135, rue de la Convention. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Si nous sommes satisfaits de voir l'achèvement de l'important programme de logements sociaux Croix Nivert-Convention, nous nous interrogeons en revanche sur la destination du jardin traversant qui longe ces immeubles.

À l'origine, cet espace vert de 2.000 mètres carrés devait être ouvert au public et des aménagements appropriés devaient y être réalisés.

Or, nous constatons que ce jardin n'est pas accessible, son statut faisant semble-t-il toujours l'objet de discussions, voire de querelles, entre la Ville et "Paris Habitat".

Or, depuis plusieurs mois, riverains et résidents s'interrogent, et nous interrogeant, sur son fonctionnement, sur son aménagement, ou sur les modalités de surveillance prévues pour ce jardin enclavé entre deux grands ensembles de logements.

Le maire du 15e n'ayant été ni consulté, ni informé sur le devenir de cet espace vert, il nous est d'autant plus difficile de répondre que nous ne savons même pas si cette allée verte restera propriété de "Paris Habitat" ou si elle a vocation à être cédée à la Ville, ouverte au public ou privative.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous demandons de nous informer sur les raisons pour lesquelles ce jardin est toujours indisponible. Nous émettons le vœu que vous engagiez des discussions avec la mairie du 15e sur le statut de cet espace dont nous ignorons s'il sera inscrit à l'inventaire des équipements transférés, quelles seront ses modalités de fonctionnement, en particulier pour tout ce qui touche à la surveillance, aux horaires d'ouverture, et à l'éventuelle installation d'une aire de jeux pour jeunes enfants.

Enfin, nous souhaitons être associés aux réunions organisées avec l'ensemble des partenaires concernés, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour la réponse, la parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Sur le fond de l'intervention qui est faite, je voudrais dire que je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les parcs et jardins. J'ai un cabinet qui est à votre disposition.

Je veux bien répondre en séance du Conseil mais je voudrais vous rappeler en tout cas que je suis à votre disposition, mon cabinet aussi, pour vous répondre sur des questions spécifiques qui se posent.

Néanmoins, je vous répondrai sur la situation particulière de ce jardin.

C'est effectivement un espace vert de 2.500 mètres carrés, de taille importante, et qui est complètement lié à un programme de logements qui a été construit par "Paris Habitat" qui vient d'être livré.

Ce jardin n'a pas été conçu et dessiné par la Direction des espaces verts et de l'environnement mais par le paysagiste qui était en charge de l'aménagement de cette résidence et aujourd'hui, des ajustements sont nécessaires entre la Ville, la Direction des espaces verts et de l'environnement et "Paris Habitat" pour rendre ce jardin accessible au public comme un jardin public.

Nous avons proposé à "Paris Habitat" de passer une convention pour mettre à disposition cet espace vert, et comme on le fait d'ailleurs avec d'autres propriétaires, nous en assurons à la fois l'entretien et le gardiennage.

Cela avait déjà été discuté. Ce sujet n'est pas nouveau, je ne vous apprend rien. Il y avait déjà eu une demande de la mairie du 15e de pouvoir rendre accessible cet espace vert.

Nous sommes donc dans la continuité de ce qui avait été demandé par M. GALY-DEJEAN sous la précédente mandature. Nous allons donc en faire un espace vert ouvert au public.

Les discussions ne sont pas terminées entre la Ville et "Paris Habitat" pour aboutir à une convention. Nous avons des points à régler. Il y a des ajustements pour pouvoir justement le rendre compatible avec cette convention.

Je vous tiendrai informée des résultats de ces discussions, et évidemment, nous vous associerons aux décisions qui seront prises et aux modalités de la convention, cela me semble tout à fait normal.

Il y a des réunions techniques qui ont lieu sur place, mais je n'y participe pas moi-même. Je fais confiance en tout cas aux services de la Direction des espaces verts et de l'environnement et à "Paris Habitat" pour trouver une solution, et dès que nous aurons abouti à un projet de convention, c'est tout à fait normal, avant que cette convention soit adoptée, que les élus d'arrondissement y soient associés, et Monsieur GOUJON, effectivement, je vous soumettrai la convention, cela me semble en tout cas tout à fait normal et être la façon dont on fonctionne aujourd'hui.

J'espère en tout cas qu'un accord sera trouvé le plus rapidement possible pour offrir un nouvel espace vert aux Parisiens, aux habitants du 15e et permettre surtout une circulation piétonne parallèle à la rue de la Convention qui sera beaucoup plus agréable qu'aujourd'hui.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, comme l'avis est défavorable, retirez-vous votre vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Compte tenu des éléments qui viennent de m'être apportés, je vais retirer ce voeu.

Je précise néanmoins que le maire actuel n'est pas le maire d'hier et que par conséquent, il eût été opportun de présenter le projet à l'actuel maire du 15e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2010, DPE 29 - Signature du contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval 2010-2015.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 29. Il s'agit de la signature du contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval 2010-2015.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Comme cela a été évoqué en 4e Commission, nous souhaiterions qu'il y ait assez rapidement un groupe de travail pour voir dans quelle mesure tout ou partie de la Bièvre pourrait être évoquée autrement que sous la forme de clous plantés dans la chaussée, notamment dans le parc Kellermann, où la Bièvre coule de manière souterraine, et dans le square Le Gall, où il a été évoqué une possibilité de recréer un fil d'eau, évidemment pas avec l'eau de la Bièvre telle qu'elle est aujourd'hui parce que c'est impossible, mais une fois que ces travaux seront réalisés.

Nous ne souhaitons pas, pour que les choses soient très claires, que l'on détourne la Bièvre amont pour l'amener de manière artificielle, mais que ce soit intégré dans la nature des études et des travaux qui seront réalisés pour que ce soit possible, à la fin de ces travaux, et que l'on ne se retrouve pas devant des travaux contradictoires.

Cela ne figure pas, et c'est normal, dans le projet de délibération, mais on aimerait que ce soit intégré et que, assez rapidement, on puisse avoir des informations sur la manière dont techniquement cela se traduira.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur... j'allais dire, le porte-parole : Monsieur Jean-Didier BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention rejoindra assez largement les propos de M. CONTASSOT.

Simplement un rappel sur ce dossier puisqu'en fait, c'est un dossier qui court depuis plusieurs mandatures, cette réouverture de la Bièvre. Mon collègue Patrick TRÉMÈGE en était à l'origine depuis déjà 1997, donc cela fait maintenant quelques années, presque 15 ans, même plus, que l'on entend parler de cette réouverture de la Bièvre.

Dans mon propos, je vois que, dans le projet de délibération, au-delà de l'amélioration de la qualité de l'eau, on convient qu'une réouverture et une renaturation de la Bièvre sur sa partie aval restent possibles.

Comme le disait Yves CONTASSOT, il serait bien que l'on puisse assez rapidement avoir un calendrier et avoir aussi des projets sur ce que sera cette réouverture, puisqu'on sait déjà, par les études qui ont pu être faites, que ce sera assez compliqué de pouvoir améliorer sensiblement la qualité de l'eau sur cette partie de la Bièvre. Nous souhaiterions avoir aussi des assurances en amont que l'on ne va pas rouvrir, pour faire simple, un égout à ciel ouvert.

Il faudrait effectivement que l'on puisse avoir, en toute connaissance de cause, les résultats de ces études et le calendrier qui nous conforte ensuite sur ce projet de réouverture.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie d'abord les deux intervenants de s'intéresser à ce sujet qui, comme l'a rappelé Jean-Didier BERTHAULT, c'est vrai, est à l'étude depuis déjà plusieurs mandatures, sans que nous ayons totalement abouti. Comme vous le rappeliez, la Bièvre aval a été très longtemps considérée comme un égout. Or, maintenant, la Bièvre aval est considérée comme potentiellement une rivière naturelle.

Je m'explique.

Dans le S.D.A.G.E., le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, cette partie de la Bièvre, la partie aval, a été classée comme une rivière à masse d'eau fortement modifiée et elle a fait l'objet d'un S.A.G.E. par arrêté préfectoral. En fait, cela change la donne et nous oblige, nous, acteurs concernés par la Bièvre, notamment la Ville de Paris, à entamer des travaux pour retrouver le bon potentiel écologique de la Bièvre selon des critères physicochimiques.

Cela nous oblige donc, et je ne reviendrai pas en détail sur le contrat de bassin qui nous lie avec différents partenaires et contributeurs financiers et acteurs sur le territoire de la Bièvre, qui nous conduit à un certain nombre de travaux pour 1 million d'euros, pour essayer de retrouver la qualité de ces eaux qui sont pour l'instant des eaux d'égoût, à cause des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Vous rappelez la nécessité d'avoir une réflexion, on va dire en amont, d'une potentielle réouverture de la Bièvre afin qu'il n'y ait pas de travaux contradictoires réalisés.

Je l'ai précisé en 4e Commission, c'est même l'offre que j'ai faite : il y aura un groupe de travail avec les services et les élus concernés pour que nous fassions le point sur les différentes études qui avaient déjà été menées sur la Bièvre en 2000-2002, en rappelant d'ailleurs qu'en 2005, le Conseil de Paris, vu la qualité très fortement dégradée de la Bièvre, n'avait pas souhaité sa réouverture. Nous pensons évidemment que dans un temps plus long, un moyen terme, lorsque nous aurons retrouvé une qualité de rivière de la Bièvre, nous pourrions imaginer une réouverture partielle, que ce soit dans le parc Kellermann ou ailleurs. À mon avis, d'ailleurs, s'il y a une réouverture, ce serait potentiellement dans le parc Kellermann.

Tout cela est évidemment hypothétique au regard de la qualité de la Bièvre, des aménagements à envisager, mais je suis tout à fait favorable à ce qu'il y ait ce groupe de travail et cette réflexion, sachant que, pour l'instant, nous sommes liés à un contrat de bassin, qui nous oblige à des travaux sur la qualité de la Bièvre, sans qu'il y ait pour l'instant - et pour rassurer peut-être Jean-Didier BERTHAULT - de projet de réouverture de la Bièvre aval. Par contre, nous avons un parcours symbolique qui trace le lit de la Bièvre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DPE 29).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au plan de prévention de la crue centennale à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 53 du groupe Centre et Indépendants qui est relatif au plan de prévention de la crue centennale à Paris.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER, pour une minute.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie.

Nous avons pu observer, à travers le succès des expositions sur la crue centennale de 1910 et les réactions des Parisiens, que les risques qu'une inondation se produise à nouveau préoccupent nos concitoyens. Je vous rappelle que, dans un tel cas de figure, les dégâts seraient évalués à 12 milliards d'euros et 500.000 Parisiens seraient touchés.

L'Etat semble avoir pris la mesure des enjeux d'une catastrophe de ce type en nommant Martine MONTEIL, Préfet de la zone de défense de Paris, qui a la charge de coordonner la prévention et les secours.

Suite aux simulations grandeur nature qui se sont déroulées récemment, les 22 et 23 mars, il paraît important que notre Conseil soit officiellement informé des éventuels points de fragilité du dispositif.

En tant qu'élus, nous devons pouvoir répondre aux interrogations et aux inquiétudes des Parisiens. Un bilan de l'efficacité du dispositif doit aussi permettre de nous éclairer et d'orienter nos priorités d'action. Car c'est bien la question qui se pose et que nous devons nous poser : sommes-nous suffisamment prêts à affronter une catastrophe naturelle prévisible ? C'est une question de responsabilité, en tant qu'élus de la Capitale.

Mon vœu...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, vous êtes arrivée au bout de votre temps.

Mme Fabienne GASNIER. - Oui, j'arrive au bout.

Mon vœu, qui s'adresse plus directement au Préfet, demande que soit officiellement communiqué au Conseil de Paris le bilan des opérations qui ont été menées les 22 et 23 mars.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame LE STRAT, pour une réponse.

Après, nous donnerons la parole à M. le Représentant du Préfet.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Une réponse très rapide.

Vous avez raison, Madame GASNIER, sur le fait que cette crue qui serait une catastrophe naturelle prévisible est un souci qui concerne évidemment nous, en tant que responsables politiques, mais qui concerne aussi nos concitoyens et les différents acteurs économiques qui seraient touchés par cet événement.

Tout un ensemble d'acteurs et d'opérateurs ont été concernés et sur le pied de guerre pour faire cette simulation fin mars sous l'égide de la Préfet de la zone de défense, Martine MONTEIL.

Cela me semble, en effet, une bonne suggestion qu'il puisse y avoir une information. A voir, en revanche, avec les services du Préfet, ce qui peut être donné comme libre information et ce qui peut ne pas être donné, puisque je rappelle que certains opérateurs travaillent sur des activités d'importance vitale et que nous ne pouvons pas forcément donner toutes les informations en libre accès. Mais je relaie aussi votre demande, sous couvert de vérification avec les services, auprès du Préfet.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La Préfecture se prépare, effectivement, avec sérieux à cet événement qui n'a rien de théorique puisqu'il s'est déjà produit à Paris ; il peut donc se produire de nouveau.

Le dernier exercice a été l'occasion de tester ou d'affiner des points critiques très concrets dans la gestion de crise, cruciaux pour la protection des populations, le maintien des services publics et le maintien de l'activité économique.

Parmi eux, figurait tout particulièrement la continuité, même en mode dégradé, de l'approvisionnement énergétique. Il faut donc optimiser un déploiement réaliste de groupes électrogènes et d'approvisionnement en fuel, également assurer la distribution d'eau potable embouteillée en cas de rupture du réseau parisien ; il n'est pas facile de distribuer 3 litres par jour à 5 millions de personnes, gérer des déchets en déterminant des aires temporaires de stockage de déchets, également, sans doute, réserver une voie du périphérique pour maintenir les activités essentielles et les transports de secours, ainsi que des transports collectifs de substitution, et enfin, optimiser les pompiers et les hôpitaux afin qu'ils aient à éviter d'avoir à franchir la Seine et la Marne, ce qui ne sera pas possible en cette occasion.

La synthèse technique complète de l'exercice est en cours de finalisation et le Préfet de police, sous les réserves que vient d'indiquer Mme LE STRAT, bien évidemment, la diffusera largement et bien évidemment aux conseillers de Paris qui le souhaitent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame GASNIER, retirez-vous votre vœu ?

Mme Fabienne GASNIER. - Je le maintiens, puisqu'il est, je pense, approuvé par tout le monde, finalement. Il semble convenir à notre Assemblée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - C'est un avis défavorable.

Madame POIRAUT-GAUVIN ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner cette explication de vote, pour le groupe U.M.P.P.A., pour apporter notre soutien à ce vœu présenté par le groupe Nouveau Centre car cette information sur le bilan de l'opération "En Seine 2010" nous paraît très importante pour préparer l'avenir.

Dans le 15e et notamment dans le secteur du Front de Seine, l'évacuation des habitants en cas de crue centennale est une réelle inquiétude pour le maire du 15e et son équipe.

Vous avez parlé, Madame LE STRAT, de catastrophe naturelle prévisible. J'ai déjà eu l'occasion à trois reprises d'alerter le Conseil de Paris sur le blocage de plusieurs milliers de personnes dans les étages des tours du Front de Seine en cas de crue de la Seine.

Sont en cause le problème des installations électriques qui alimentent les organes vitaux de ces tours et qui alimentent l'éclairage de sécurité, l'alimentation des ascenseurs et les systèmes de mise hors circuit.

Il faut absolument mettre hors d'eau ces installations électriques qui seront immergées en cas de crue.

Avec le maire du 15e, nous plaidons pour que la Ville de Paris et la SemPariSeine aident au financement de la mise hors d'eau de ces installations électriques, puisque la Ville de Paris et la SemPariSeine sont responsables de cet état de fait et doivent être engagées financièrement.

Je fais donc ici une proposition, en invitant Mme LE STRAT à co-organiser avec la Préfecture de police un exercice grandeur nature d'évacuation des habitants des tours du Front de Seine.

Cet exercice permettra, j'en suis sûre, de mettre en évidence la nécessité de prendre nos responsabilités pour aider les copropriétaires à faire les travaux indispensables de mise hors d'eau des installations électriques des tours du Front de Seine.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je crois que cette question a déjà été posée et que les réponses ont été apportées.

Je vous propose de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 102).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au financement et à la réalisation du projet de la Bassée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 54 du groupe Centre et Indépendants a trait au financement et à la réalisation du projet de la Bassée.

Je donne la parole à Mme GASNIER, pour une minute.

Mme Fabienne GASNIER. - Nous avons déposé ce vœu parce qu'il nous semble que le projet de la Bassée ne retient pas l'attention de notre Assemblée, autant qu'il le mériterait.

C'est un grand projet de prévention, un barrage-réservoir en amont de la Capitale, qui doit protéger Paris et sa région des conséquences de la crue centennale qui, nous le savons, est un risque bien réel.

Le coût est estimé à 500 millions d'euros. 20 % du financement seront à la charge des Grands Lacs de Seine qui seront maîtres d'ouvrage, les 80 % restants étant à trouver dans un cofinancement.

La situation est urgente parce qu'il est prévu dans le calendrier que la Commission nationale du débat public soit saisie du projet au deuxième semestre 2011.

Or, pour cela, il est nécessaire que cette institution puisse présenter un plan de financement prévisionnel. Ainsi, il est indispensable que les Grands Lacs de Seine, dans lesquels siègent quatre départements et dont Paris contribue pour moitié au financement, réunissent pour décembre 2010 les 20 % requis en tant que maître d'ouvrage.

Je dis que la situation est urgente, parce que le projet est vital pour la région capitale mais avant tout parce que le temps s'écoule, sans que nous n'ayons pu débattre des modalités de financement.

Or, les sommes en jeu sont très importantes : 100 millions d'euros à la charge seule des Grands Lacs de Seine.

Je sais qu'une réunion d'information est prévue le 25 mai à l'Observatoire de l'eau, notamment sur le projet de la Bassée, mais l'heure ne devrait plus être à l'information. Nous devons entrer dans le temps de l'action.

Il faut absolument faire de ce projet l'une des grandes priorités de la Ville au lieu de penser à piétonner les berges du Centre de Paris pour 40 millions d'euros.

Investissons dès aujourd'hui dans le projet de la Bassée, qui sera notre principale défense face à la crue centennale.

Monsieur le Maire, pour le bien des Parisiens, c'est là que doit se situer notre priorité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mme Anne LE STRAT va vous répondre.

Dans la salle. - C'est un vœu intelligent.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Un vœu intelligent, je ne sais pas si je partage exactement votre point de vue, mais je vais vous répondre.

Je pense que vous avez tort de mélanger deux sujets qui n'ont strictement rien à voir. Vous parlez de l'aménagement des voies sur berge, de la piétonisation et du projet de la Bassée.

Vous savez qu'il y a tout de même un organisme, l'Institut des barrages et des réservoirs, qui est en charge de ce projet.

Il ne vous aura pas échappé que des études ont déjà été lancées, d'un coût de 14 millions d'euros pour étudier le projet de la Bassée. Cela a été bien évidemment adopté avec le soutien du Département de Paris.

Vous ne pouvez pas dire que le temps d'action n'est pas celui de la Ville de Paris, puisque nous sommes déjà un acteur impliqué dans les barrages et réservoirs et que nous sommes forcément un acteur impliqué dans le suivi du projet de la Bassée.

Nous devons, en effet, trouver un modèle économique de contribution financière partagé par les différents acteurs pour ce projet, cela concerne tout de même à hauteur de 80 % l'État.

Je ne doute pas que, puisque vous êtes extrêmement attachés à ce projet, vous puissiez nous soutenir auprès de l'État pour que la contribution qu'il devra apporter à ce projet puisse évidemment se concrétiser et ne reste pas lettre morte.

Vous parlez de la piétonisation des voies sur berges. La question des inondations a d'ailleurs été intégrée et comprise dans l'étude des aménagements des voies sur berges et vous ne pouvez pas considérer que ce projet d'aménagement est connecté aux projets de la Bassée.

Vous avez rappelé d'ailleurs qu'il y a un travail de concertation engagé au sein de l'Observatoire municipal de l'eau sur les crues, et nous parlerons du projet de la Bassée le 25 mai prochain.

Il y aura aussi un temps de débat public organisé par la Commission nationale du débat public. Nous sommes évidemment totalement partie prenante. Nous travaillons au sein des barrages-réservoirs avec les autres départements pour voir comment nous pouvons aussi élargir la base de contribution à d'autres collectivités qui pourraient être intéressées par ce projet, et en tout cas par des travaux d'aménagement portés par les barrages-réservoirs.

Soutenez-nous plutôt dans ce sens au lieu de mélanger deux projets qui n'ont rien à voir.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la remise en cause des libertés associatives.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu de la 5e Commission qui ne se rapporte à aucun projet de délibération.

Il s'agit du vœu n° 55 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la remise en cause des libertés associatives.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Le Gouvernement a décidé d'appliquer la directive européenne "Services" qui est l'ancienne directive "Bolkestein" de façon totalement saucissonnée.

Cela en dit long déjà sur le mépris de la démocratie, avec lequel on nous impose sans cesse la soumission à l'Europe libérale.

Alors, c'est au tour des associations de tomber sous le joug de la concurrence libre et non faussée. A croire que dans un grand moment d'inspiration, alors qu'il s'applique à s'attaquer à l'ensemble des services publics, notre Premier Ministre, conseillé par ses amis du M.E.D.E.F., a réalisé qu'il restait encore un secteur non livré aux marchands : le monde associatif.

Quoi ? Certaines associations font encore gracieusement du soutien scolaire et sont aidées en cela par des collectivités, alors que des boîtes privées comme Acadomia pourraient faire du profit en récupérant leurs "clients" ?

Les associations sont pourtant déjà en très mauvaise santé : réformes liées à l'ACSE, mesures du Ministre de l'Education nationale à leur encontre, réforme des collectivités locales qui risque de leur porter un coup fatal avec la fin de la clause de compétence générale.

Cette circulaire de janvier 2010, mes chers collègues, opère un terrible syllogisme et réduit les associations à des structures économiques.

Du coup, les collectivités n'auront désormais plus le droit de subventionner ou d'aider directement ou indirectement des associations au-delà de 60.000 euros par an, les associations devront être sous D.S.P. ou sous marché.

On s'attaque ainsi aux libertés associatives dans un objectif double : favoriser la marchandisation et briser les cadres démocratiques d'actions collectives, citoyennes et solidaires.

Le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche demande que le Maire de Paris demande au Premier Ministre le retrait de cette circulaire et signe l'appel de "RECIT" contre cette circulaire.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

C'est M. Hamou BOUAKKAZ qui répond.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la circulaire du 18 janvier 2010 suscite à juste titre l'inquiétude du monde associatif.

La transposition de la directive "services" en droit français avait été l'un des sujets abordés lors des rencontres de la Vie associative et citoyenne que j'ai organisées l'an dernier. Sujet ardu s'il en est, il avait pourtant fait salle comble, car les acteurs du monde associatif ont compris de longue date l'importance de cette transposition.

Je vous l'annonce d'ailleurs aujourd'hui en avant-première : les rencontres de la Vie associative et citoyenne 2010, qui auront lieu les 15, 16 et 17 octobre, auront pour thème principal la mobilisation associative et citoyenne, et je vous y espère nombreux, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez.

N'ayons pas peur des mots, une nouvelle fois, comme pour le bouclier fiscal, comme Danielle l'a évoqué pour la loi sur la réforme des collectivités locales, le Gouvernement a pris des décisions purement idéologiques.

Il avait toute licence pour adapter la directive "services" au modèle social français, mais il a préféré agir sans tenir compte de la volonté des Français de défendre ce modèle issu de la Résistance et de luttes sociales.

Les élus locaux que nous sommes savent à quel point la situation est difficile pour les associations. Ces dernières nous le rappellent d'ailleurs en nous envoyant beaucoup de pétitions, qui touchent toutes à la difficulté pour ce mouvement associatif de s'exprimer.

Pourtant, lors du Conseil de Paris de février dernier, la majorité municipale a adopté un vœu pour demander à la fois l'exclusion du secteur de la petite enfance du champ d'application de la directive, et pour que le Maire de Paris s'engage à qualifier de service d'intérêt économique général (S.I.E.G.) des services sociaux relevant de sa compétence : petite enfance, logement, A.S.E., aide aux personnes en difficulté.

L'opposition a voté contre ce vœu et devra l'assumer devant les Parisiens et leurs associations.

Le monde associatif, Danielle le rappelait, n'est pas une marchandise, et considérer des associations au but non lucratif comme des entreprises est un non-sens.

C'est pourquoi, sous réserve que Danielle porte un amendement n'obligeant pas le Maire à signer une pétition, qu'il n'a pas à signer, j'é mets un avis favorable au vote de ce vœu ainsi amendé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - J'accepte l'amendement oral qui retire la dernière phrase du vœu. J'invite, par ailleurs, l'ensemble des collègues de cette Assemblée à signer cette pétition. J'invite d'ailleurs tous les arrondissements aussi à organiser des C.I.C.A. autour de cette thématique, afin de mobiliser contre l'application de cette directive "services" au champ associatif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Maintenant je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé déposé par le groupe groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2010, V. 103).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux locaux de garde à vue à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 56 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés qui est relatif aux locaux de garde à vue à Paris.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB pour une minute.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'état déplorable des locaux de garde à vue à Paris a déjà été constaté en 2006 par deux députés : Daniel VAILLANT et Martine BILLARD dans un commissariat du 18e et a fait l'objet d'un vœu à l'initiative de Myriam EL KHOMRI.

Le rapport établi en 2008 par le contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Marie DELARUE, fait clairement état du manque d'hygiène, de la saleté des sanitaires, du manque de couvertures dans les locaux de garde à vue. Par ailleurs, les cellules de garde à vue sont, on le sait, généralement trop étroites et ne permettent pas de s'allonger et les sièges d'ailleurs ne permettent pas d'asseoir tous les gardés à vue.

Ce rapport n'a pas eu de suite tangible. Les élus parisiens que nous sommes doivent s'indigner de cette situation qui ne peut être tolérée, bien entendu. C'est la raison pour laquelle, compte tenu de cette indignité des locaux et du fait que le nombre de gardes à vue à Paris a augmenté - depuis 2006, il atteint quasiment 900.000 gardes à vue sur le territoire français, on ne connaît pas les chiffres sur Paris mais la situation est explosive - avec Patrick KLUGMAN, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Jean-Bernard BROS, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés demandent que le Préfet de Paris autorise les Conseillers de Paris qui le souhaiteraient à visiter les locaux de garde à vue parisiens et à informer cette Assemblée de leurs constatations.

J'oublie de dire d'ailleurs, car je vois Sylvain GAREL qui lève le doigt, que le vœu qui avait été présenté sur les locaux du 18e était à l'initiative de Myriam EL KHOMRI et de Sylvain GAREL. Pardon Sylvain.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. SARRE et après à M. le Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Président, chers collègues.

On ne peut décemment pas parler de politique de sécurité républicaine sans respect des libertés individuelles et de la dignité de la personne. C'est pourquoi je m'associe pleinement à la démarche des dépositaires de ce vœu, auquel je donne naturellement un avis favorable.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Préfet de police, de nous dire dans quelle mesure nous pouvons envisager l'organisation de visites de locaux de garde à vue pour les conseillers de Paris qui le souhaitent, qui le désirent.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, en 2004, le Ministère de l'Intérieur a décidé d'adopter de nouvelles normes immobilières, plus restrictives pour les locaux de garde à vue, afin d'améliorer la dignité des personnes et afin de la protéger.

Des mesures relatives à l'entretien, à l'équipement et à l'alimentation, novatrices ont également été prises.

Contrairement à certaines affirmations, ce programme ambitieux est progressivement mis en œuvre dans le parc des 323 cellules parisiennes.

En quelques années, ce sont 5,4 millions d'euros qui ont été dégagés pour ces travaux. Aujourd'hui, 136 cellules sont entièrement aux normes, soit plus de 40 % du parc.

Il faut également voir que, dans certains cas, des contraintes des bâtiments rendent impossibles une mise aux normes intégrale et que des dérogations sont nécessaires, comme pour les établissements recevant du public.

S'agissant de votre souhait de visiter les locaux de garde à vue parisiens, je crois qu'il faut respecter les institutions. Le Maire de Paris a d'ailleurs solennellement rappelé, ici même hier, que la démocratie reposait sur le respect des compétences de chacun.

En France, c'est le Code de procédure pénale et des lois spéciales, ou encore les engagements internationaux de la France, qui déterminent la liste des autorités qui sont chargées de ce contrôle. Celles-ci sont déjà nombreuses : le Procureur de la République, les parlementaires et il y en a beaucoup sur tous les bancs, le contrôleur général des lieux de privation de liberté, le défenseur des droits, le commissaire européen aux Droits de l'homme.

Il n'est donc pas opportun, ni conforme aux institutions, d'instituer des pratiques locales différentes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. GAREL et après M. GOUJON.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote.

Bien sûr, nous voterons ce vœu.

J'avais effectivement déposé un vœu il y a maintenant fort longtemps pour demander à visiter les cellules de garde à vue dans le 18^e arrondissement, suite au rapport du commissaire européen des Droits de l'homme, qui lui avait pu les visiter et qui avait fait une description apocalyptique de ces lieux.

Cela m'avait été refusé. C'est d'ailleurs pour cela que c'était Daniel VAILLANT et Martine BILLARD, qui me représentaient, qui avaient pu rentrer dans ces lieux.

Cela dit, j'ai pu les visiter par la suite, puisque j'ai été moi-même mis en garde à vue, donc j'ai vu que c'était encore pire que ce que je pouvais imaginer. Une des solutions, comme apparemment on ne pourra pas y aller, c'est de multiplier des actions de désobéissance civile, qui conduisent effectivement souvent en garde à vue, de plus en plus.

Ainsi, vous pourrez constater l'ignominie de ces lieux, qui sont des lieux effectivement honteux pour la République, des endroits absolument immondes, où à la fois les gardiens et les gens qui sont gardés sont dans des conditions absolument inadmissibles.

Je trouve incroyable qu'on nous dise que les élus de la Ville de Paris ne puissent pas aller vérifier ce qui se passe dans ces lieux. C'est un scandale, ce qui se passe dans ces lieux. Cela fait des années que j'entends ce discours : on va refaire, on va refaire, on va refaire. L'Etat n'a plus d'argent, on le sait très bien. Cela ne risque pas d'être refait tout de suite. Je pense que la seule solution, c'est de réduire drastiquement le nombre de gardes à vue.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Nul ne saurait contester sur ces bancs, l'absolue nécessité du respect de la dignité de la personne et de la nécessaire amélioration des locaux de garde à vue et des conditions matérielles dans lesquelles celle-ci se déroule.

Le Préfet de police d'ailleurs a évoqué des crédits qui sont engagés. Il faudra encore en dégager. Pour ma part, je ne serai pas hostile à ce qu'une mesure soit décidée, qui permettrait qu'à partir d'une certaine date, pas trop lointaine, tous ces locaux soient rénovés, enfin tous ceux qui le nécessitent.

Mais ce vœu, en quelque sorte, pose une bonne question : celle de la garde à vue, sans apporter une réponse adéquate, la visite des Conseillers de Paris. D'ailleurs, pourquoi les Conseillers de Paris et pas les Conseillers municipaux de toutes les villes de France, les Conseillers généraux, etc. ?

Nous sommes dans un système institutionnel qui a été récemment renforcé d'ailleurs grâce à une loi, je le dis au passage, dont j'étais le rapporteur à l'Assemblée nationale et qui était présentée par Mme DATI, qui est l'institution du contrôleur général des lieux de privation de liberté, qui fait un travail, je crois, éminent, vous l'avez souligné dans votre vœu d'ailleurs, et qui, lui-même, peut non seulement contrôler les conditions de détention des établissements pénitentiaires, mais nous avons souhaité, nous, la majorité, étendre ces contrôles à tous les lieux de garde à vue de la police, de la gendarmerie, de l'armée, etc.

Je pense qu'il y a aujourd'hui des institutions qui font leur travail. Il ne s'agit pas non plus de tout désorganiser et que tout le monde puisse aller dans n'importe quelles conditions dans les locaux de garde à vue et dans les commissariats où se déroulent justement des gardes à vue et des enquêtes policières, et les magistrats, les parlementaires, le contrôleur général sont là pour faire ce travail, à partir du moment, bien sûr, où les conséquences en sont tirées.

Mais il faut aussi une réforme plus vaste. Je vous rappelle que le régime de la garde à vue actuel est celui de la loi Guigou et que si le nombre de gardes à vue a augmenté depuis lors, c'est aussi en fonction de cela, et cette garde à vue, aujourd'hui, nécessite des réformes, aussi bien, d'ailleurs, pour permettre une amélioration des droits de la personne et des libertés publiques, mais aussi sans entraver le bon déroulement des enquêtes de police.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 104).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'utilisation de l'appellation "gardes urbains" au sein de la Direction de la Prévention et de la Protection.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 57 du groupe Centre et Indépendants a trait à l'utilisation de l'appellation "garde urbain" au sein de la D.P.P.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, qui n'est pas là ; c'est donc M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Vous me laissez la parole, Monsieur le Maire, pour une fois, c'est très bien.

Chers collègues, les agents d'accueil et de surveillance de la Direction de la Prévention et de la Protection assurent la protection des biens et des personnes dans les mairies d'arrondissement et un certain nombre de bâtiments administratifs de la Ville.

Ces agents effectuent aussi un travail quotidien spécifique, au service des Parisiens et des personnels de la Ville, qui mérite une meilleure reconnaissance de leurs compétences.

Il y a aujourd'hui besoin d'une meilleure lisibilité par les Parisiens du rôle de ces agents d'accueil et de surveillance qui se fait sentir afin de mieux concrétiser l'engagement financé et humain - je crois qu'il y a 300 agents - de la Ville en ce domaine.

Un certain nombre de villes françaises, comme Courbevoie, Montreuil ou les Sables-d'Olonne, emploient le terme de "garde urbain" pour qualifier des agents accomplissant des missions similaires.

C'est pourquoi nous proposons que les agents d'accueil et de surveillance de la Direction de la Prévention et de la Protection soient désormais dénommés "garde urbain".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. Georges SARRE a la parole pour répondre.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Président, chers collègues, ce que propose le vœu de MM. DUBUS et POZZO di BORGIO avec les élus du groupe Centre et Indépendants, ce n'est pas la création d'une nouvelle spécialité au sein de la D.P.P., contrairement à ce que son titre indique, mais la requalification des agents d'accueil et de surveillance de la D.P.P. en gardes urbains.

Je suis donc amené à faire quelques précisions.

Tout d'abord, sachez que la Municipalité de Montreuil, à laquelle vous faites référence dans votre vœu, n'utilise plus le vocable "garde urbain" depuis l'élection de sa nouvelle maire, à savoir depuis 2009.

Deuxièmement, si l'on analyse les missions et les compétences des agents désignés sous le vocable "garde urbain" dans les municipalités de Courbevoie, Malakoff ou encore des Sables-d'Olonne, on s'aperçoit que l'appellation "garde urbain" recouvre une grande diversité de missions et de compétences juridiques et ne correspond pas à un grade ni à une fonction particulière définie dans un cadre d'emploi.

En conclusion, je ne suis pas certain qu'un changement de dénomination des A.A.S. en gardes urbains change quoi que ce soit au besoin de reconnaissance des agents dont il est question dans ce vœu, mais il me semble au contraire que cela apporterait plus de confusion qu'autre chose.

En outre, nous menons actuellement une réflexion sur l'unification, la diffusion, l'appropriation par l'utilisateur des règles de l'espace public et l'adaptation de l'organisation de l'ensemble de nos effectifs de surveillance et de verbalisation.

On ne peut pas se précipiter vers la conclusion de cette réflexion avant de l'avoir menée à terme.

Donc, je remercie M. POZZO di BORGIO de stimuler encore davantage notre réflexion et je lui propose de retirer son vœu en attendant que nous puissions avoir une appréhension plus globale de la problématique qu'il soulève.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGIO, est-ce que vous retirez votre vœu ?

(M. POZZO di BORGIO demande la parole).

Dites-nous si vous retirez votre vœu ; sinon, on ne donne pas la parole après.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je remercie M. SARRE de cette intervention et je sais qu'un travail est fait au sein de la D.P.P. ; c'est un travail de réflexion. Nous y sommes très sensibles. C'est une des raisons pour lesquelles, je ne voulais pas couper la parole à M. GOUJON, j'aurais tendance à accepter ce que demande M. SARRE...

Je suis désolé, Philippe...

Je suis désolé, mais je retire mon vœu.

M. VUILLERMOZ va être ravi d'empêcher Philippe GOUJON de parler.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Non, pas du tout, mais on va gagner un peu de temps. M. GOUJON s'exprimera sur un autre sujet.

Vœu déposé par MM. Gilles ALAYRAC et Jean-Bernard BROS relatif à "l'apéro" géant organisé sur le Champ de Mars le 23 mai 2010.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'interdiction des apéritifs géants sur le Champ de Mars.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le vœu n° 58 de MM. BROS et ALAYRAC, adressé à M. le Préfet de police, et le vœu n° 59 du groupe Centre et Indépendants, relatifs à "l'apéro" géant organisé sur le Champ de Mars le 23 mai 2010.

La parole est à M. ALAYRAC et à M. Yves POZZO di BORGIO ensuite.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

L'organisation de "l'apéro" géant sur le Champ de Mars le 23 mai à partir de 19 heures par le réseau "Facebook" est une initiative sympathique, mais reconnaissons que sans organisateur, sans encadrement, sans responsable juridique, cette manifestation, par sa nature, par l'engouement qu'elle peut susciter, peut donner lieu à des problèmes d'ordre public, mais aussi d'ailleurs d'ordre sanitaire ; je pense au coma éthylique que les secours ont dû prendre en charge à Rennes dernièrement.

Nous nous rappelons aussi des incidents qui se sont produits autour de la soirée "post-bac" en juin 2008 au Champ de Mars, où des vitrines des magasins de la rue, voisine, du Commerce avaient été vandalisées.

Avec Jean-Bernard BROS, nous nous inquiétons aussi d'une éventuelle confrontation d'éléments incontrôlés avec des touristes qui se rendraient à la Tour Eiffel.

Un arrêté du Préfet de police proscribit dorénavant la consommation d'alcool à partir de 16 heures à cet endroit, mais comment peut-il être appliqué alors que, justement, les participants de cet "apéro" géant comptent y venir pour boire de l'alcool ?

On voit bien que les risques de débordement, d'atteinte à l'ordre public, sont réels. Nous demandons donc au Préfet de police de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher cette manifestation. Il y a sans doute différentes manières d'y parvenir ; nous vous écouterons donc attentivement.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Mes chers collègues, le Champ de Mars est périodiquement le lieu de débordements importants, malgré un arrêté y interdisant la consommation d'alcool à partir de 16 heures.

En juillet 2008, et je m'adresse à M. SARRE, un vœu de l'Exécutif, de vous-même, Monsieur SARRE, adopté par le Conseil de Paris sur proposition du groupe Centre et Indépendants, avait prévu d'étudier les aménagements possibles des lieux en vue de renforcer la sécurité et notamment d'étudier la possibilité de fermeture du Champ de Mars dans des situations un peu exceptionnelles comme celle que nous allons connaître.

Malgré les réunions organisées depuis, le dossier n'a pas été avancé, n'a pas été traité, et l'on peut s'étonner qu'aucune réflexion n'ait été menée sur cette étude de la fermeture possible du Champ de Mars.

Je regrette, c'est comme notre vœu de tout à l'heure, je me demande si les vœux adoptés par les membres de l'opposition sont pris en compte par l'Exécutif.

Je le dis parce que, franchement, c'est la deuxième fois dans cette séance que nous avons la même chose et je m'étonne que là-dessus, aussi bien Mme GIBOUDEAUX que d'autres...

C'est là qu'on a un problème de démocratie. Je m'adresse vraiment à l'Exécutif pour que ce problème soit réglé.

Sur le fond même du vœu, je sais que la Préfecture, comme le Maire de Paris, y sont très sensibles et je crois que nous leur faisons un peu confiance pour l'action qu'ils vont mener dans cette opération qui s'annonce un peu difficile.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - M. SARRE, pour une réponse sur les vœux n^{OS} 58 et 59, puis M. le Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je vais répondre en même temps aux vœux de MM. Gilles ALAYRAC et Jean-Bernard BROS et au vœu de M. Yves POZZO di BORGIO et des élus du groupe Centre et Indépendants, puisqu'ils ont le même objet, à savoir : l'interdiction de l'apéritif géant programmé le 23 mai sur le site du Champ de Mars.

Nos collègues ont raison d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur cet événement baptisé "record du plus grand apéro de France à Paris", organisé sur Internet via le réseau "Facebook".

Si j'entends bien que l'intention originelle est de susciter un grand moment de convivialité et que, toutes choses égales par ailleurs, je souhaite évidemment que Paris soit un lieu de convivialité et d'échange, je suis également bien conscient des risques et des conséquences qui accompagnent souvent ce genre de grands rassemblements non encadrés.

12.000 personnes inscrites déjà au 4 mai 2010 ! Franchement, ce n'est pas rien ! Et connaissant la popularité de "Facebook", on peut être certain que ce chiffre aura largement augmenté d'ici le 23 mai.

Comme mes collègues, je suis donc particulièrement inquiet de l'ampleur du phénomène annoncé et des risques sur l'ordre public, ainsi que l'ordre sanitaire, avec la forte alcoolisation qui découlera inéluctablement de cet apéritif à ciel ouvert.

C'est la lutte contre l'alcoolisme qui est, bien entendu, rendue nécessaire ici.

Cependant, jusqu'à preuve du contraire, le Préfet de police est le mieux placé pour mesurer les dangers que représente un tel événement. Il est donc probable que le Préfet de police interdise cet apéritif géant et c'est sa prérogative à lui seul.

Je voudrais surtout souligner le doigté, l'habileté du Préfet de police qui a souhaité entamer une démarche de responsabilisation en direction des organisateurs de l'événement. Tout le monde notera le côté novateur de cette démarche, puisque la Préfecture de police a posté un message sur son compte "Facebook" à l'attention des organisateurs de l'événement.

Que ce soit dans ce message ou dans son communiqué, la Préfecture de police rappelle les responsabilités qui incombent aux organisateurs : obligation de déclaration, obligation de mettre en place un dispositif de protection civile et sanitaire, etc. Elle rappelle l'existence de l'arrêté du Préfet de police du 28 juin 2008 qui interdit l'introduction et la consommation d'alcool sur le Champ de Mars, le Règlement des parcs et promenades de la Ville de Paris, ainsi, bien sûr, que les peines encourues en cas d'infraction à ces arrêtés et règlements.

Pour ma part, je ne souhaite pas hypothéquer les chances de cette opération de conciliation. C'est pourquoi je ne trouve pas opportun de se montrer de manière abrupte pour une interdiction. Nous devons laisser toutes ses chances à la médiation.

Je suggère donc le retrait de ces deux vœux, tout en remerciant les dépositaires de leur vigilance utile.

Ce faisant, nous envoyons le message suivant : nous nous associons à la démarche de dialogue de la Préfecture de police qui a pour objectif une prise de conscience de tous, plutôt qu'une interdiction qui serait vécue comme une contrainte. Il me semble préférable que les organisateurs, franchement, renoncent par eux-mêmes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous envoyez donc ce message sur "Facebook".

M. le Représentant du Préfet de police a la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Chacun l'aura noté, la Préfecture de police a effectué ces derniers jours des mises en garde réitérées à l'adresse des organisateurs et des participants potentiels des événements qualifiés "d'apéro géant". La Préfecture de police n'est pas contre la convivialité et, dans sa mission de protection des libertés publiques, elle a l'an dernier autorisé et sécurisé pas moins de 3.126 manifestations festives, dont certaines de très grande ampleur, comme la Fête de la Musique, la Nuit Blanche, la Techno Parade, le Carnaval Tropical, la Marche des Fiertés.

Mais elle a aussi le devoir de tenir compte des graves enjeux de sécurité qui se posent lors des grands rassemblements. L'expérience nous l'a prouvé, tout particulièrement sur ce site. Nul et personne ne saurait organiser ou appeler à de tels rassemblements sans avoir au préalable examiné et mis en œuvre des mesures adéquates pour protéger aussi bien les participants que le domaine public et les riverains. C'est un acte irresponsable que de prétendre réunir des milliers de personnes, 14.000 hier soir, sans prévoir des dispositifs d'évacuation, de premiers soins et d'encadrement du public.

Que se passerait-il si, à cause d'incidents, de bagarres, des bousculades ou des piétinements d'enfants ou de personnes âgées s'ensuivaient ? Aucun organisateur sérieux de nos jours ne tolère davantage la présence de bouteilles et de verres au milieu d'un public qui peut atteindre plusieurs milliers de personnes. Qui plus est, la consommation d'alcool est interdite sur ce site, aussi bien par le Règlement des parcs et jardins de la Ville de Paris que par l'arrêté préfectoral sur l'ensemble de la zone et ses abords immédiats.

Dès la semaine dernière, la Préfecture de police a voulu ouvrir une phase de mise en garde aux organisateurs, qui ne peuvent se départir de leur responsabilité pénale. Non seulement ils risquent six mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende pour non-déclaration de manifestation mais je puis vous indiquer que leur responsabilité personnelle sera systématiquement recherchée pour tout débordement qui interviendrait le jour J.

Il s'agit aussi de faire preuve de pédagogie vis-à-vis des participants potentiels de bonne foi, en leur rappelant les risques qu'ils encourent et en les amenant aussi à réfléchir sur le sens ou l'absence de sens de ce type d'événement. Sur le Champ de Mars, on est bien loin de la Fête de la Fédération. Ce type de manifestation a peu à voir avec une véritable convivialité et l'esprit de fraternité républicain. C'est, en revanche, une vraie recette pour un désastre.

En tout état de cause, si les organisateurs persévèrent et ne défèrent pas à la convocation qu'ils ont reçue, s'ils n'annulent pas eux-mêmes l'appel à la manifestation et ne suppriment pas leur compte, la Préfecture de police prendra ses responsabilités et mettra tous les moyens à sa disposition pour prévenir, empêcher et sanctionner tout désordre public les 23 mai et 26 juin prochains.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote : M. GOUJON et M. GAREL.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, bien sûr, les Parisiens et notamment les jeunes, les familles, doivent pouvoir faire la fête et le droit à se rassembler sur la voie publique est une liberté fondamentale. Mais il faut séparer ceux qui viennent tranquillement dans un esprit festif, pour s'amuser un moment, et les débordements, parfois dramatiques d'ailleurs, que l'on a connus en province comme à Paris, notamment lors des rassemblements "post-bac", mais il y en a d'autres aussi. D'ailleurs, je me souviens être allé visiter, comme M. ALAYRAC l'a dit tout à l'heure d'ailleurs, le lendemain d'un de ces rassemblements, la rue du Commerce, en partie sinistrée.

Je remercie d'ailleurs la Préfecture de police, du coup, d'y installer une caméra de vidéoprotection dans son plan.

Pour notre part, nous soutiendrons donc la position de la Préfecture de police et ces vœux, même si le problème de la fermeture n'est pas celui à traiter aujourd'hui.

Pour ma part, je souhaiterais également que l'on étende ces mesures - je pense que ce sera fait mais je préfère le dire - aux pelouses de l'avenue de Breteuil qui sont le prolongement naturel de ces débordements.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Nous ne voterons pas ce vœu parce que nous pensons que ce n'est pas par des interdictions que nous pouvons faire en sorte de faire prendre conscience aux jeunes, et effectivement c'est un véritable problème, que l'alcool peut être un danger. Il est vrai que l'alcoolisme, dans la jeunesse, actuellement, fait des ravages, mais je ne pense pas du tout que ce soit par des mesures coercitives que nous arriverons à convaincre un certain nombre de jeunes que ce n'est pas une bonne idée de descendre 1 litre de vodka un vendredi soir pour essayer de faire aussi bien que le copain d'en face qui est tombé face contre terre !

Je pense, au contraire, que l'on risque des affrontements si jamais, comme le dit le Représentant de la Préfecture de police, la police se déploie, s'il y a 15.000 personnes qui arrivent... Enfin, là, on imagine très, très bien que cela va effectivement dégénérer à peu près à coup sûr !

Je pense qu'on ferait mieux de faire de la pédagogie en amont et que ce ne sont pas de telles mesures qui pourront permettre de faire en sorte que les jeunes en France consomment moins d'alcool.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur CAFFET, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage assez ce que vient de dire le président GAREL, mais la réalité, c'est quoi ?

C'est que nous sommes devant un phénomène tout à fait nouveau, un phénomène d'un appel et qui a visiblement du succès, puisqu'il y a 14.000 personnes aujourd'hui qui déclarent y participer. Donc, un phénomène nouveau via "Facebook". Le problème qui est posé, c'est que, contrairement à un certain nombre de manifestations qui sont organisées, là, il n'y a pas de responsable, compte tenu de la nature même du réseau sur laquelle non pas la manifestation, puisque ce n'est pas une manifestation, mais cet apéritif géant est convoqué.

Je ne crois pas que ce soit spontanément la bonne réponse, face à quelque chose qui est nouveau, de procéder immédiatement, spontanément à une interdiction.

C'est pour cela que je crois que les mesures et les dispositifs qui ont été imaginés par la Préfecture de police, c'est-à-dire rappeler les règles de ce type de manifestation aux organisateurs quels qu'ils soient, même s'ils se cachent derrière un réseau qui est par définition immatériel, va dans le bon sens.

Je crois que toutes les dispositions doivent être prises pour que cette manifestation puisse trouver des organisations, c'est-à-dire une responsabilité, car c'est comme cela que cela se passe en général dans l'organisation d'une manifestation, c'est trouver des responsables avec lesquels on puisse dialoguer de manière à pouvoir éventuellement organiser des choses.

Si tel n'était pas le cas, si les organisateurs se dérobaient, ce serait en dernière instance qu'il faudrait recourir à l'interdiction, mais essayons de faire en sorte que cet apéritif dont M. GOUJON disait fort justement qu'il avait un objectif convivial au départ, essayons de faire en sorte que cette manifestation puisse se dérouler sous les meilleurs auspices, dans le calme, même si c'est vrai, le risque de débordement existe.

Si jamais il n'y avait pas de responsabilité qui puisse être trouvée, à ce moment-là il faudrait peut-être se résoudre à l'interdiction sous l'égide de la Préfecture de police.

C'est la raison pour laquelle mon groupe ne s'associera pas à ces vœux qui demandent d'emblée, et avant toute autre démarche, l'interdiction de cet apéritif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'aurais dû demander avant si M. Gilles ALAYRAC et M. POZZO di BORGIO retireraient leurs vœux. Je ne l'ai pas fait : je vous prie de m'en excuser.

Monsieur ALAYRAC, retirez-vous le vœu ?

M. Gilles ALAYRAC. - Nous souhaitons avant tout qu'il puisse y avoir un dialogue, et je pense qu'il a été fructueux entre les élus et l'autorité de l'Etat. En effet, jusqu'à maintenant, nous ne connaissions pas la position de la Préfecture de police. Naturellement, elle est maintenant très claire. On ne peut qu'approuver votre démarche qui consiste à ouvrir un dialogue, à mettre en garde et ensuite à prendre les décisions qui s'imposeront le moment venu.

J'espère simplement que les organisateurs renonceront et que la sagesse prévaudra.

Dans ces conditions, mon vœu n'a plus de raison d'être et je le retire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je remercie d'abord M. SARRE pour la tonalité qu'il a donné à sa réponse, et nous faisons confiance à la Préfecture de police qui a quand même une maîtrise, une culture de ces événements que nous n'avons pas.

Si le vœu a été déposé, c'est premièrement pour engager un débat, parce qu'il est normal que le Conseil de Paris s'y intéresse.

Je souhaiterais que M. SARRE, quand même, me précise, sur la réponse qui m'a déjà été faite en 2008, lorsqu'il y a eu un vœu sur le Champ de Mars, en me disant - il m'avait d'ailleurs promis cela - que dans les groupes de travail qui sont actuellement en fonctionnement sur la réflexion sur le Champ de Mars, soit étudiée cette possibilité de fermeture éventuelle.

C'est tout ce que je demande : que le vœu qui a été voté en 2008, et je demande à M. SARRE s'il souhaite le confirmer, soit appliqué et je retirerai mon vœu, car on sait bien qu'il y a unanimité sur ce sujet et j'en suis plutôt satisfait.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y. Deux secondes.

M. Georges SARRE, adjoint. - Brièvement, je confirme, et bien entendu nous allons faire en sorte d'avancer.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les deux vœux sont donc retirés.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien aux travailleurs sans-papiers en grève.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour des mesures de solidarité en faveur du mouvement de grève des travailleurs et travailleuses sans-papiers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les vœux n° 60 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et n° 62 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs au soutien des travailleurs sans-papiers en grève.

La parole est à M. Romain LÉVY, et ensuite à Danielle SIMONNET.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu déposé par les élus du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, avec le soutien du groupe "Les Verts", concerne les 6.260 travailleurs sans-papiers en grève, pour certains depuis octobre 2009.

Il apporte une attention particulière à ceux d'entre eux qui ont été évacués sans ménagement de l'immeuble de la rue du Regard qu'ils occupaient, les empêchant d'ailleurs ainsi d'exercer leur droit pourtant constitutionnel de grève.

Ces sans-papiers travaillent dans plus de 2.000 entreprises du BTP, de l'hôtellerie, de la restauration ou des services et s'acquittent le plus souvent de leurs cotisations et de leurs impôts.

Leur demande est simple et légitime : que le gouvernement publie une nouvelle circulaire de régularisation avec des critères simplifiés, clairs et objectifs, pour en finir avec l'arbitraire des Préfectures dans la délivrance des autorisations de travail et de séjour.

Il nous semble donc, comme l'a déjà demandé le Maire de Paris, qu'il est plus que temps que le Ministre du Travail, de la Solidarité, et de la Fonction publique, Éric WOERTH les reçoive, comme ils le demandent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce n'est pas la première fois que notre Assemblée soutient la grève des travailleuses et travailleurs sans-papiers, cette revendication d'une nouvelle circulaire, comme l'a rappelé notre collègue.

Comme vous le savez, l'action conjointe des grévistes et des organisations syndicales a permis de convaincre nombre d'employeurs et d'organisations patronales de s'engager dans un texte intitulé "l'approche commune", qui demande notamment au Gouvernement d'établir cette nouvelle circulaire permettant réellement, avec des critères objectif et simplifiés, de régulariser les travailleurs sans-papiers et sans arbitraire des préfectures.

Mais dans le cinquième projet de texte de loi sur les conditions d'entrée et de séjour, le gouvernement prévoit de permettre aux préfets de fermer pour une durée maximale de six mois les entreprises ayant recours aux sans-papiers. Celles-ci pourront être écartées des contrats publics pour une durée de six mois et les entreprises de sous-traitance seraient condamnées.

Franchement ! Entre nous, quelle belle hypocrisie ! Car qui peut croire que ce gouvernement serait prêt à fermer Bouygues, Veolia, les restaurants Costes, KFC, Suez, etc. ?

Reconnaissons que l'emploi des travailleurs sans-papiers est une réalité incontournable dans nombre de secteurs. À travers ce vœu, complémentaire de celui qui vient de vous être exposé, nous proposons d'inverser la démarche et non pas d'inciter les entreprises à licencier les sans-papiers qu'elles auraient embauché, mais les inciter à établir les C.E.R.F.A., contrats de travail simplifiés, qui sont nécessaires mais hélas pas suffisants aujourd'hui, dans une démarche de régularisation.

À l'initiative du parti de gauche, il y avait une initiative similaire qui a permis au Conseil régional...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure ?

Mme Danielle SIMONNET. - ... d'entamer le travail avec les organisations du groupe des 11 impliqué dans la grève.

À travers ce vœu, et je conclus, nous invitons à poursuivre le travail que la Ville a engagé, notamment sur le chantier de la porte des Lilas pour inciter les entreprises parisiennes dans ces démarches de C.E.R.F.A., qu'elles soient en contrat direct ou indirect avec la Ville ou non, que l'on rappelle nos engagements pour cette nouvelle circulaire, qu'on demande au Maire de Paris d'interpeller le Préfet pour que cesse le harcèlement des arrestations et des expulsions que subissent les travailleurs sans-papiers et qu'en même temps, on réponde aux demandes d'aides concrètes financières pour les grévistes.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD pour la réponse et ensuite au Préfet de police.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Je tiens à tous vous remercier pour les deux vœux que vous venez de déposer.

Je répondrai sur le vœu n° 60, évidemment, avec un avis très favorable, car il est vrai que nous avons été plusieurs élus à nous mobiliser le matin où l'immeuble de la rue du Regard a été évacué. Depuis, effectivement, nous attendons toujours que le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique fasse son travail, à savoir puisse recevoir ces travailleurs sans-papiers et les syndicats qui les soutiennent pour instaurer un dialogue social bien nécessaire dans notre pays, et encore plus sur ces sujets très sensibles qui sont des situations humaines extrêmement difficiles.

En ce qui concerne le vœu n° 62 présenté par Mme SIMONNET à l'instant, je souhaite que des modifications soient faites pour que nous puissions dans les faits faire évoluer encore un peu plus notre engagement auprès des travailleurs sans-papiers. Je vous propose que dans ce vœu, nous indiquions que le Maire de Paris et ses représentants prennent l'initiative de créer un groupe de travail avec les syndicats qui sont impliqués dans la grève des travailleurs sans-papiers afin d'envisager des interventions concertées auprès des entreprises parisiennes qui emploient ou ont employé ces travailleurs en vue d'obtenir des C.E.R.F.A., car vous l'avez rappelé, Madame SIMONNET, le C.E.R.F.A. est extrêmement important pour pouvoir déposer un dossier de demande de régularisation pour ces travailleurs sans-papiers.

Je vous propose aussi que le Maire de Paris réitère sa demande auprès du Gouvernement afin qu'il établisse une nouvelle circulaire.

Je vous propose aussi de préciser que le Maire de Paris étudie les demandes de soutien financier émanant des structures associatives de ce mouvement qui d'ailleurs les accompagnent dans leurs démarches juridiques. Evidemment, nous demanderons, et je le demande encore aujourd'hui, que cessent les arrestations et procédures d'expulsion à leur rencontre.

Je profite de ce moment pour tous vous inviter dès à présent à réserver le 18 septembre dans votre agenda, car un grand concert aura lieu à Bercy, en partenariat avec la Ville de Paris, pour justement soutenir les travailleurs sans papiers mais aussi, nous le verrons dans le vœu qui suit, les jeunes majeurs qui aujourd'hui sont aussi en danger.

A ces conditions, je donne un avis favorable. J'attends votre réponse, Madame SIMONNET.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Avant, je voulais demander au Représentant du Préfet de police de s'exprimer.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Trois remarques simplement par rapport aux propos tenus à l'égard de la Préfecture de police, d'une part l'examen des dossiers n'est jamais arbitraire mais tient compte des situations individuelles et de l'état du droit en vigueur.

Deuxième remarque : il ne s'agissait pas d'un droit constitutionnel de faire grève dans les locaux dans lesquels on est employé puisqu'il s'agit d'une fédération tierce et que la fédération en question était obligée d'avoir recours à des vigiles la nuit et les week-ends et de louer des salles de réunions à l'extérieur, elle ne pouvait plus travailler depuis déjà de nombreuses semaines.

Dernière chose : il n'est jamais ni honteux ni brutal d'exécuter une décision de justice, car c'est bien en vertu d'une décision de justice que la Préfecture de police est intervenue.

L'intervention s'est déroulée de manière respectueuse vis-à-vis des personnes concernées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai bien compris que la réponse au vœu n° 60 était favorable et que, pour le vœu n° 62, il y avait un accord à avoir avec Mme SIMONNET.

Qu'en pensez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous en sommes ravis, puisque cet amendement oral proposé par Pascale BOISTARD permet d'inscrire concrètement le travail en direction des entreprises avec les organisations syndicales.

Ce groupe de travail qui va permettre à chaque groupe de la majorité de pouvoir, avec les syndicats, voir sérieusement la façon dont on peut interpeller les entreprises permet de rendre extrêmement concret ce vœu, d'autant que l'amendement oral sur la possibilité de soutien financier permet de rendre les choses d'autant plus concrètes.

Nous sommes favorables, bien sûr, à cette modification.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 105).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable, après modification.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2010, V. 107).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la situation des jeunes majeurs parisiens sans papiers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 61 du groupe "Les Verts", qui a trait à la situation des jeunes majeurs parisiens sans papiers. On reste à peu près dans le même style.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire, je présente ce vœu à la place de Véronique DUBARRY qui est partie inaugurer dans le 18e un événement de soutien aux entreprises qui travaillent avec les personnes handicapées.

Ce vœu a effectivement pour but, comme l'a dit Mme BOISTARD, de se préoccuper de la situation des jeunes majeurs parisiens sans papiers.

Il y a là aussi une hypocrisie. Dès lors qu'un lycéen a plus de 18 ans, il perd l'espèce de protection très relative qu'il pouvait avoir en tant que mineur. Nous savons très bien qu'il y a eu beaucoup d'affaires ces derniers mois à Paris, en Ile-de-France et dans la France entière concernant ces jeunes majeurs.

Des manifestations ont eu lieu il y a quelques jours pour dénoncer cette situation parce que le Préfet avait promis de recevoir tous les jeunes majeurs, ce n'est manifestement pas le cas. Nous demandons un rendez-vous pour chacun de ces jeunes majeurs, nous demandons que leur situation administrative soit régularisée.

Je voudrais terminer en disant que nous avons appris aujourd'hui qu'il s'était passé quelque chose en Moselle, qui est totalement incroyable. La police a voulu expulser un adolescent poly-handicapé au Kosovo. Ce sont des aberrations incroyables, un enfant poly-handicapé de 15 ans mis dans un avion pour être envoyé au Kosovo.

Dans quel pays vivons-nous ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - C'est bien évidemment un avis très favorable pour ce vœu.

Je suis d'ailleurs très heureuse qu'il ait été cosigné par tous les groupes de la majorité de ce Conseil.

J'appuie cette demande auprès du Préfet de police qui est de recevoir les demandeurs le plus rapidement possible dans les capacités des services de la Préfecture de police.

Je réitère mon invitation du 18 septembre, merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Contrairement aux informations qui ont été rapportées, la Préfecture de police a tenu tous ses engagements : 194 dossiers de jeunes majeurs lui ont été présentés depuis mai 2008, 149 ont déjà été reçus.

D'autres qui se sont présentés en centre de réception des étrangers le 30 avril, récemment, ont obtenu un rendez-vous prochainement.

D'autres enfin, soit parce qu'ils ne résident pas à Paris, soit parce qu'ils ne sont pas scolarisés, soit parce qu'ils sont entrés en France à l'âge adulte, n'ont pas vocation à être reçus dans le cadre de ce dispositif.

Par-delà la diversité des situations, du fait de leur entrée irrégulière en France ou de la situation irrégulière de leurs parents, certains jeunes majeurs ne disposent d'aucun droit automatique au séjour sur le territoire français, et en particulier la délivrance à leur profit d'une carte "vie privée et familiale" n'entre pas dans le cadre de la loi, notamment si leurs parents résident toujours dans le pays d'origine ou si ces parents sont eux-mêmes en situation irrégulière sur le territoire national.

Attentifs à toutes les situations humaines, les services de la Préfecture étudient de manière approfondie chacun des dossiers, et la cohérence du parcours scolaire, universitaire ou professionnel est examinée.

Depuis l'été 2009, 48 jeunes se sont vus délivrer un titre de séjour. Un titre étudiant, je voudrais le souligner, a également été proposé à 29 autres de ces jeunes qui, très mal conseillés, l'ont refusé, ce qui est regrettable pour eux.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Les Verts" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 106).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux violences subies par les femmes isolées de Hassi-Messaoud en Algérie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 63 présenté par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux violences subies par les femmes isolées de Hassi-Messaoud en Algérie.

Je propose à Mme Aline ARROUZE de le présenter en une minute.

Mme Aline ARROUZE. - Mes chers collègues, je dédie ce vœu à mes soeurs algériennes.

C'est un vœu qui dénonce les violences faites aux femmes, celles d'Hassi-Messaoud en Algérie, parce qu'elles sont seules, en charge de famille, venues à Hassi-Messaoud pour travailler, pour gagner leur vie, employées par des multinationales.

Elles ont été, comme en 2001, torturées et violées par des individus qui se réclament de principes religieux et conservateurs.

Les associations des droits des femmes en Algérie et en France ainsi qu'une manifestation devant l'ambassade d'Algérie hier soir ont apporté leur soutien à ces femmes.

Les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris font part à l'ambassade d'Algérie en France de leurs inquiétudes face à cette situation et de leur souhait que justice leur soit rendue et qu'elles soient placées sous protection.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Mme ARROUZE et le groupe Communiste de nous donner l'opportunité d'exprimer ici notre indignation profonde contre les actes ignobles perpétrés en 2001, réitérés en ce mois d'avril 2010 à Hassi-Messaoud.

Cela nous permet d'affirmer aussi notre solidarité inconditionnelle à l'égard de ces femmes algériennes torturées, violées et massacrées.

A cet égard, j'ai participé hier soir aux côtés d'associations et de partis politiques à un rassemblement devant l'ambassade d'Algérie qui, je cite, "exige de l'État algérien qui assure la sécurité des compagnies pétrolières d'Hassi-Messaoud d'assurer également la sécurité des femmes qui y travaillent".

En effet, ces femmes qui aspirent à une autonomie toute relative ont, de leur propre initiative, trouvé du travail dans cette ville pétrolière où l'or noir est exploité sur place par des multinationales qui représentent de fait un vivier d'emplois potentiels.

En juillet 2001, plusieurs centaines d'hommes, tortionnaires fanatiques, avaient mené une expédition d'une terrible sauvagerie à l'encontre de ces femmes seules.

"Laissées pour mortes", c'est le titre d'un ouvrage paru récemment, de Rahmouna SALAH et Fatiha MAAMOURA, deux femmes qui ont survécu par miracle à ce massacre et qui racontent leur souffrance.

Ce lynchage insupportable est resté totalement impuni et un déni de justice a suivi cet acte de 2001, ce qui fait qu'aujourd'hui, cela sonne comme une autorisation pour ces tortionnaires de continuer ces massacres en toute impunité.

C'est pourquoi ce vœu revêt une importance toute particulière : il nous permet de réaffirmer haut et fort notre engagement contre toutes les formes de violences faites aux femmes, notre solidarité absolue avec toutes celles qui, dans toutes les contrées du monde, voient leurs droits bafoués au quotidien.

En espérant associer à cette expression véhémement de justice pour les femmes algériennes d'Hassi-Messaoud, tous les membres de ce Conseil par un appel à un vote favorable et unanime à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 108).

2010, DASCO 59 - Lancement d'un marché relatif à l'organisation et à l'animation des sessions de formation BAFA et BAFD destinées aux personnels d'animation de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 59 en 7e Commission, sur lequel Danielle FOURNIER s'est inscrite et à laquelle Colombe BROSSEL répondra.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Maire, merci.

Ce projet de délibération nous propose de lancer un marché pour organiser des sessions de formation au B.A.F.A. et au B.A.F.D., qui sont deux diplômes qui autorisent ceux qui les ont obtenus à encadrer des enfants, notamment dans les centres de loisirs pour le B.A.F.A. et à diriger des centres de vacances ou des centres de loisirs sans hébergement pour l'autre diplôme.

Je dois dire que nous nous réjouissons que la Ville intervienne pour former ces personnels, qui sont au contact des enfants, voire dirigent des centres, et pour ceux que l'on appelle les animateurs. Le décret, qui encadre leur métier, prévoit que le nombre d'agents titulaires du B.A.F.A. ne peut être inférieur à la moitié de l'effectif de l'équipe d'animateurs du centre de loisirs.

Bien sûr, nous pensons qu'il faut respecter le règlement, les normes réglementaires pour l'encadrement des enfants, mais nous pensons aussi que la Ville de Paris pourrait les dépasser et proposer cette formation, notamment la formation B.A.F.A., à l'ensemble des animateurs des centres de loisirs, et aussi des animateurs qui encadrent la pause déjeuner des enfants.

En effet, au-delà de la surveillance des enfants, de l'encadrement au sens strict, la mise en place d'animateurs, c'est-à-dire des personnels formés, peut être une piste qui justement complète ce que l'on a pu se dire ce matin dans le débat que nous avons eu sur la restauration scolaire. Une piste pour éduquer au goût, attirer l'attention sur les pratiques alimentaires et les améliorer, plus largement être capable d'ouvrir des ateliers qui contribuent à développer le lien social, le mieux vivre ensemble.

Comme l'avait suggéré d'ailleurs mon voisin, Pascal CHERKI, ce matin, faire de ce temps un temps de plaisir et un moment pédagogique. C'est pour cela qu'il faut des personnels formés et reconnus comme tels.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci, Madame FOURNIER.

Je suis tout à fait sensible à votre intervention, car je pense, comme vous, que si l'on veut faire du temps du midi un véritable temps éducatif, pas uniquement pédagogique mais éducatif, il faut pour cela ne pas uniquement s'occuper de ce qu'il y a dans l'assiette des enfants mais s'occuper de l'environnement de ce temps.

L'environnement, c'est évidemment le matériel, les personnels et l'organisation de ce temps. Cela passe notamment par des questions de formation mais également par des questions d'organisation de ce temps. De ce point de vue-là, je suis très sensible à ce que vous dites.

En tout cas, sur l'aspect de la formation des personnels, sachez qu'au-delà - je suis désolée mais le mot qui me vient est "contraintes réglementaires" mais je ne le vois pas comme un sens négatif - des contraintes réglementaires - je suis désolée de ne pas trouver de mots plus positifs - évidemment l'accompagnement et la formation des personnels est, de mon point de vue, l'un des éléments absolument fondamentaux pour garantir une qualité de l'accueil sur l'ensemble des temps péri et extra scolaires.

Merci de votre intervention et de ce rappel.

J'espère que l'on aura l'occasion de le discuter, au cours des réunions des états généraux de la restauration scolaire notamment.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASCO 59).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'ouverture, rue des Rigoles (20e) d'une annexe du futur "Espace jeunes" situé rue Piat.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 64 relatif à l'ouverture, rue des Rigoles, d'une annexe du futur "Espace jeunes" de la rue Piat.

C'est Virginie DASPET qui nous le présente au nom de son groupe en une minute.

Mme Virginie DASPET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu me donne l'occasion de vous parler des quartiers dits du "Haut Belleville". Comme ces quartiers sont denses, il est souvent difficile d'y implanter des structures de la Ville, mais nous nous attachons néanmoins à le faire, chaque fois que possible, afin notamment de manifester aux habitants la présence de la puissance publique, là où elle est le plus utile.

Rue Piat, ce sera prochainement le cas grâce à la programmation d'un "Espace jeunes". Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de soutenir l'ouverture d'une annexe de ce même espace, dans un local situé au 50, rue des Rigoles. Je vous précise que cette annexe serait située à proximité immédiate du T.E.P. de la rue Olivier-Métra. Un T.E.P. qui appartient à "Paris Habitat", dont nous espérons également la prochaine réouverture au public.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - D'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Bruno JULLIARD qui m'a demandé de répondre à sa place.

La mairie du 20e, considérant l'existence d'un local situé 50, rue des Rigoles, l'absence de structures municipales en direction des jeunes dans ce quartier, la proximité du T.E.P. dont vous venez de parler, a donc émis le vœu que soit pris en compte, dans la programmation du futur "Espace jeunes" situé rue Piat, l'ouverture d'une annexe de ce même espace rue des Rigoles.

Le secteur de la rue des Rigoles est en effet un quartier en forte demande de structures jeunesse, aucun équipement dédié strictement aux jeunes n'existant à cet endroit. Une équipe de prévention spécialisée intervient à proximité du secteur, mais ne travaille pas directement dans ce quartier, d'où l'intérêt d'une intervention éducative dans ce secteur, compte tenu de la présence de nombreux jeunes, notamment sur le TEP évidemment.

La délibération DJS 210 de février 2010, autorisant le lancement de la procédure de renouvellement du marché de gestion des antennes jeunes, a prévu la transformation de l'antenne Jeunes Piat en "Espace jeunes". La création d'une annexe de cette antenne Jeunes, vouée à devenir un "Espace jeunes" prochainement, reçoit un avis favorable pour ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2010, V. 109).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au service public d'accueil de la Petite enfance.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la halte-garderie Giono gérée par l'entreprise "People and Baby".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant plusieurs vœux, qui ne se rattachent à aucun projet de délibération. Ce sont en occurrence les vœux n^{os} 65 et 66, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, ainsi que le n° 66 bis présenté par l'Exécutif et relatif au service public d'accueil de la petite enfance.

Dans l'ordre, Danielle SIMONNET pour une minute, Emmanuelle BECKER pour une minute et Christophe NAJDOVSKI vous répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - A travers ce vœu, nous voulons exprimer que la recherche de la satisfaction de la demande de places, en structures d'accueil de la petite enfance, ne doit pas conduire la Ville de Paris à sacrifier l'accueil des tout-petits.

A travers ce vœu, nous tenons à rappeler que la gestion de structures d'accueil de la petite enfance - il en irait de même pour les structures d'accueil des personnes âgées ou en situation de handicap - est totalement incompatible avec les objectifs de recherche de profit maximum d'entreprises privées lucratives.

Regardez l'exemple de "People & Baby" et nous allons en reparler tout à l'heure, il est tragiquement éloquent : mépris du personnel, remise en cause du droit de grève, dégradation des conditions d'accueil et d'éveil. La maltraitance institutionnelle, cela commence comme cela.

A travers ce vœu, nous souhaitons nous donner les moyens de ne créer que des crèches municipales ou des crèches associatives. Et ce n'est pas parce que le recours à des structures privées reste très limité, qu'il serait politiquement acceptable.

C'est pourquoi nous demandons à travers ce vœu que la Ville de Paris n'ait pas recours à travers les DSP, les marchés ou les subventions, à des entreprises privées lucratives dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Emmanuelle BECKER, à votre tour, puis M. Christophe NAJDOVSKI à la suite.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à la suite d'une journée de grève pour de meilleures conditions de travail en mars dernier, 6 employées de la halte-garderie Giono dans le 13e arrondissement ont été mises à pied, trois d'entre elles ont été licenciées, l'une d'elle mutée.

Nous les entendons d'ailleurs en ce moment manifester sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Plusieurs parents de la structure ont apporté leur soutien aux salariées en lutte contre la direction de l'entreprise "People & Baby", responsable de la gestion de cette crèche.

Nous considérons que la qualité d'accueil de la petite enfance est indissociable des conditions de travail des personnels qui participent au bien-être des tout-petits.

Nous connaissons l'attention particulière accordée par la Municipalité parisienne au respect des libertés syndicales et du Code du travail. Seulement nous souhaiterions que le Conseil de Paris demande au Maire de cesser à l'avenir de recourir à cette entreprise "People & Baby", pour gérer les structures parisiennes d'accueil de la Petite enfance.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, en réponse aux deux vœux et pour présentation du vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous interrogez l'Exécutif municipal sur la situation de la halte-garderie Jean Giono, en particulier, et sur les relations entre la Ville et les entreprises de crèche en général.

Comme vous le rappelez dans vos vœux, Mesdames BECKER et SIMONNET, un conflit social ouvert s'est instauré entre le gestionnaire "People & Baby" et les personnels de la halte-garderie Jean Giono.

Les relations se sont dégradées, en particulier à partir de l'automne 2009. La direction de l'établissement a pris la décision, au début du mois de mars, de mettre à pied la quasi-totalité de l'équipe. Elle justifie ces mesures par des manquements graves du personnel en matière de respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Par la suite, l'employeur a procédé au licenciement de trois salariées : les salariées évoquent, quant à elles, une entrave à la liberté syndicale et demandent la réintégration de l'ensemble des personnels. Elles ont saisi les prud'hommes concernant ces mises à pied.

S'agissant d'un marché de prestation de services, la Ville de Paris n'a pas la possibilité de s'immiscer dans ce conflit entre un employeur et ses salariés qui relèvent du droit privé. Il appartiendra au juge prud'homal de se prononcer sur le caractère licite des décisions prises par l'entreprise "People and Baby".

Pour ce qui concerne le recours à des entreprises de crèche pour la gestion de certains établissements, je souhaite tout d'abord rappeler que ce mode de gestion reste très marginal, dans la mesure où plus de 98 % des 30.640 places d'accueil parisiennes, aujourd'hui financées en tout ou partie par la Ville de Paris, sont à gestion municipale ou associative. Cela veut dire que moins de 2 % sont déléguées à des structures privées.

Pour cette part très minoritaire, moins de 2 %, une procédure de mise en concurrence est nécessaire et c'est la commission idoine qui détermine ou propose, dans le respect des principes généraux du droit de la commande publique (transparence des procédures, libres accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats) et au vu de la conformité au cahier des charges et de critères définis, à quel opérateur le marché ou la délégation de service public est attribué.

1,35 % du parc est ainsi géré par des entreprises de crèche et 1,4 % par des associations. La Ville de Paris est donc liée à ces gestionnaires par un cahier des charges comportant des clauses que la Ville fait respecter de manière vigilante, en particulier dans l'intérêt des enfants et de leur famille.

Dans la mesure où la Ville est attachée à ce que les gestionnaires ne se contentent pas d'une simple application du Code du travail mais mènent aussi une politique sociale garante des libertés et des droits sociaux des salariés, l'Exécutif municipal propose de modifier le cahier des charges afin de mieux prendre en compte la politique sociale des candidats à la gestion d'établissement d'accueil de la petite enfance, comme critère de choix pour attribuer une délégation de service public ou un marché public.

Pour ce faire, elle exigera désormais des informations précises sur les conventions collectives et les accords d'entreprise applicables, sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel et sur la liste des syndicats représentatifs au sein de la structure.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous vous présentons en réponse aux deux vœux qui sont présentés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. En conséquence, je vous demanderais soit de retirer les vœux ou, à défaut, je serais obligé de donner un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je me tourne vers Mme Emmanuelle BECKER pour savoir si elle retire son vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, les Communistes et élus du Parti de Gauche sont pour le développement d'un service public de la petite enfance.

Nous considérons, en effet, que confier la gestion de crèches ou de haltes-garderies à des entreprises privées accentue le démantèlement des services publics, non sans conséquence sur les conditions de travail des salariés et sur le service rendu.

Cependant, dans la mesure où un choix est fait, qui n'est pas le nôtre, celui des communistes, de faire que 1,4 % des places soient gérées par des entreprises privées, nous considérons qu'il est nécessaire que la Ville de Paris se porte garante des conditions de travail et du respect des salariés au sein des structures qu'elle a désignées.

Comment donc refuser la proposition de Christophe NAJDOVSKI : l'inscription de nouvelles clauses sociales dans les appels d'offres qui concerneront, de surcroît, les associations du secteur ?

C'est pourquoi nous voterons le vœu de Christophe NAJDOVSKI et que je retirerai mon vœu, considérant celui de "People and Baby".

Je terminerai juste, si je peux me permettre, par dire que nous serons vigilants, afin que ces nouvelles normes évitent à l'avenir la triste expérience de Giono, car, si je me réfère à la lettre de l'Inspection du travail envoyée à la direction de "People and Baby", datée du 3 mai 2010, comment pouvons-nous continuer à passer des marchés avec une entreprise qui ne permet pas à l'inspecteur du travail de consulter le registre unique du personnel de l'établissement, ce qui va à l'encontre du Code du travail, qui refuse la création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et qui ne permet pas la consultation du document unique d'évaluation des risques ?

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, autre chose à ajouter ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, pour compléter.

On se félicite que la présentation de ces deux vœux permette d'ores et déjà des avancées, à travers ce que M. Christophe NAJDOVSKI nous a proposé.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Maintenant, nous maintiendrons le vœu n° 65 général parce que c'est une question de principe. C'est une question de principe d'avoir pour objectif qu'il n'y ait aucune structure d'accueil et d'éveil de la petite enfance qui soit laissée à la gestion d'une entreprise privée à caractère lucratif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 66 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 110).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au projet de restructuration du 46-50, rue de la Pompe (16e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 67, présenté par le groupe U.M.P.A. sur le projet de restructuration du 46-50, rue de la Pompe.

J'imagine que c'est Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER qui présente le vœu présenté par M. GOASGUEN.

Allez-y, Madame, pour une minute, s'il vous plaît ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'initiative du Maire et du Conseil du 16e, nous avons l'an dernier fait modifier le P.L.U. pour que, dans les locaux du désormais ancien garage "Renault" du 46-50, de la rue de la Pompe, soit construit, en plus de logements, un établissement d'accueil des jeunes enfants.

Etant donné le déficit que le 16e accuse en matière d'infrastructures petite enfance, que je souhaite rappeler inlassablement à ce Conseil, nous appelons de nos vœux la création dans ces locaux d'une crèche d'une capacité maximale de berceaux, soit 66.

Je sais, Monsieur NAJDOVSKI, qu'étant conscient de la situation, vous marquerez, en faisant voter ce vœu, votre détermination à aider les enfants du 16e et vous en remercie beaucoup par avance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'immeuble situé au 46-50, rue de la Pompe dans le 16e arrondissement, propriété de Renault, fait l'objet au titre du P.L.U. de Paris d'une réserve non exclusive pour création d'un équipement de petite enfance. L'immeuble fait également l'objet d'un emplacement réservé pour du logement "L 100 %" qui impose de réaliser en habitation 100 % de la surface hors œuvre nette, hors rez-de-chaussée, sous-sols et équipements publics, et d'affecter au moins 50 % de ce programme d'habitation à du logement social.

Ce bien est situé dans un quartier déficitaire en équipements de petite enfance par rapport à la moyenne parisienne et la Ville n'a reçu à ce jour aucune information sur les intentions du propriétaire de ce bien. S'il apparaît que ce bien peut faire l'objet d'un projet de cession, la Ville diligentera une étude financière et technique sur la faisabilité d'une crèche à cet endroit. Les conclusions, une fois connues, si elles s'avèrent pertinentes, pourront donner lieu à une proposition de réalisation d'une crèche à cette adresse, compte tenu des besoins avérés dans ce quartier et je plaiderai pour que ce soit une crèche de grande capacité de 66 berceaux.

L'équipement petite enfance devra s'inscrire dans une opération mixte intégrant du logement, afin de respecter l'autre réserve affectant cette parcelle.

Aussi, je vous propose, Madame BOULAY-ESPERONNIER, d'amender votre vœu avec l'ajout de la mention suivante : à la suite de votre phrase, il s'agirait d'ajouter la mention que je cite : "s'intégrant dans un programme mixte respectant l'ensemble des réserves prévues par le P.L.U. à cette adresse (50 % de logements sociaux)".

Sous cette réserve d'acceptation de l'amendement, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Chère collègue ? Madame BOULAY-ESPERONNIER ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Quel bonheur de tomber ainsi d'accord sur un sujet aussi important !

Je ne vois pas vraiment l'intérêt d'amender puisque, de toute façon, la loi prévoit que le P.L.U. ait 50 % de logement, mais soit, votons le vœu, puisque nous avons vraiment cruellement besoin de cet équipement. Je m'en félicite.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Dans cette atmosphère de concorde générale, je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé par Christophe NAJDOVSKI à partir du vœu initial de nos collègues de l'U.M.P.P.A.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté à l'unanimité. (2010, V. 111).

2010, DJS 102 - Subventions à seize associations du 20e arrondissement. - Montant total : 20.150 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux projets de délibération DJS, en l'occurrence le DJS 102, sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement n° 68.

Jean VUILLERMOZ tient-il absolument à le présenter ? En quelques mots ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - C'est un amendement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est un amendement technique ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Un amendement technique, on ajoute 3.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 68.

Qui est favorable à l'adoption de cet amendement ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

L'amendement n° 68 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 102 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DJS 102).

2010, DJS 123 - Signature d'une convention avec le Club d'Escrime de la Tour d'Auvergne (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 123, sur lequel Pauline VÉRON est inscrite, pour 3 minutes, et Jean VUILLERMOZ lui répondra.

Elle en profitera pour présenter l'amendement n° 69.

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Maire, il s'agit d'un amendement qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 9e arrondissement. Il concerne un projet de délibération qui accorde une subvention au Club d'Escrime de la Tour d'Auvergne, qui est un club parisien d'escrime de haut niveau, puisqu'il a une équipe en Nationale 1, qui est subventionné depuis de nombreuses années par la Ville de Paris.

Il est normalement prévu dans la convention d'objectifs qui lie la Ville à cette association que, outre ses engagements sportifs, ce club d'escrime s'investisse dans une politique d'initiation à la pratique de ce sport auprès des écoles de l'arrondissement. Apparemment à l'occasion du renouvellement annuel de la convention, ce projet n'a pas été reconduit dans la nouvelle convention d'objectifs.

Nous souhaitons, pour ce club d'escrime, qui souhaite poursuivre ses actions et que nous soutenons également, puisque cela permet de promouvoir l'escrime dans les écoles de l'arrondissement, que grâce à cet amendement soit ajouté dans l'article 1er le fait que ce club d'escrime propose de poursuivre ses actions d'animation, de formation et de sensibilisation à la pratique de l'escrime dans les écoles de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean VUILLERMOZ a la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci pour cette concision et cette efficacité démocratique exemplaire !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 69 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 69 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 123 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2010, DJS 123).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Jean Boiteux à une piscine parisienne.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 70 présenté par le groupe Centre et Indépendants.

En l'absence de M. DUBUS, c'est Mme la Présidente qui le présente.

Vous avez la parole pour une minute.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous souvenons du champion de natation, Jean Boiteux, qui est décédé accidentellement le 11 avril dernier à l'âge de 76 ans.

Jean Boiteux a été le premier champion olympique français de natation, puisqu'il a remporté, lors des Jeux olympiques d'Helsinki, en 1952, le 400 mètres nage libre et qu'il a fallu attendre 2004, c'est-à-dire 52 ans plus tard, pour qu'une nageuse française réitère un pareil exploit.

Jean Boiteux a été, pour mémoire, 44 fois champion de France de natation, quatre fois médaillé d'argent aux championnats d'Europe et il nous paraît souhaitable que le nom du champion de renommée internationale que fut Jean Boiteux soit honoré à Paris et que son nom soit décerné à une piscine parisienne.

Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

M. Jean VUILLERMOZ a la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Totalement d'accord.

En général, il faut cinq ans avant de pouvoir donner le nom d'une personnalité à un équipement. Je crois que l'on pourrait acter aujourd'hui le principe et peut-être réserver le nom de Jean Boiteux à une future piscine à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - D'accord, donc c'est un à vote de prise en compte que vous nous invitez.

C'est dans cet esprit que je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2010, V. 112).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux conditions d'ouverture de la piscine Bernard Lafay.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 71 relatif aux horaires d'ouverture de la piscine Bernard Lafay, qui a été déposé par Mme KUSTER et que Laurence DOUVIN nous présente en une minute ; Jean VUILLERMOZ répondra.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La réforme du statut des personnels de caisse entraîne de gros problèmes à la piscine Bernard Lafay en raison de l'absence d'agents. L'accueil du public ne peut plus être assuré dans de bonnes conditions, d'importants problèmes de sécurité risquent de survenir, d'autant plus que nous ne savons pas non plus quel est le nombre limite d'entrées pour la sécurité également, n'importe quel individu peut pénétrer dans les vestiaires, parce qu'ils sont situés juste à gauche de l'entrée de la piscine.

Brigitte KUSTER et Valérie PAPAREMBORDE ont demandé plusieurs fois que cette sécurité soit renforcée, que l'accès soit renforcé ; cela n'a pas été fait.

Aujourd'hui, nous demandons qu'un agent de la Direction de la Protection et de la Prévention soit posté à l'entrée de la piscine Bernard Lafay, ceci tant qu'une solution pérenne ne sera pas trouvée pour sécuriser son accès.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean VUILLERMOZ a la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - D'abord, une mise au point, l'absence de caissier n'est pas due à la réforme du statut des personnels de caisse à la piscine Lafay, puisque cette réforme n'est pas encore mise en œuvre.

Au contraire, cette réforme vise justement à régler cette difficulté née de la désaffectation pour ce type de postes et de l'impossibilité aujourd'hui de recruter sur ce type d'emplois.

A ce jour, un poste sur trois est vacant à Lafay. La réforme aura donc pour effet de faire disparaître les accès libres.

La piscine Lafay est déjà équipée de tripodes qui permettront, lorsque la réforme sera effective, de comptabiliser le nombre des entrées, tâche qui, aujourd'hui, peut être effectuée par l'A.T. qui assure le contrôle.

Par contre, je reconnais volontiers qu'il y a un vrai problème de dysfonctionnement à la piscine Lafay, avec un agent de maîtrise peu présent et cette situation fragilise d'autant l'organisation de l'accueil.

Je suis tout à fait conscient de ce problème et je ne le conteste pas. Il faut savoir appeler un chat un chat et le management de la piscine Lafay n'est pas du tout satisfaisant ; le problème essentiel est là.

Il ne m'arrive pas souvent de mettre en cause le personnel, mais je dois avouer que là, il y a un réel dysfonctionnement.

Je souhaite qu'une solution soit trouvée pour améliorer le plus rapidement possible le fonctionnement de la piscine Lafay, mais demander qu'un agent de la D.P.P. soit en faction à l'entrée de la piscine pour comptabiliser, en quelque sorte, les entrées au nom de la sécurité n'est vraiment pas une bonne proposition.

Je ne peux pas vous suivre. Je vous demande le retrait de ce vœu, mais j'ai demandé effectivement à la D.J.S. de tout mettre en œuvre pour assurer le plus rapidement possible la sécurité dans la piscine Bernard Lafay.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN, est-ce que les engagements de M. VUILLERMOZ vous amènent à retirer ce vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Non, je suis désolée, je ne le retire pas, car il n'y a pas de sécurisation qui est véritablement proposée.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la mise en place d'un système de comptage automatique dans les équipements sportifs du 17e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 72, présenté également par Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, il s'agit, cette fois-ci, d'un système de comptage automatique dans les équipements sportifs du 17e.

Pourquoi ? Parce qu'il y a une fréquentation croissante de ces équipements, avec une forte demande de créneaux sportifs, mais, malheureusement, ces créneaux, bien qu'attribués, ne sont pas toujours utilisés.

Or, nous estimons qu'il doit y avoir, dans un souci d'équité, également une transparence dans l'utilisation de ces équipements sportifs.

C'est pourquoi nous demandons qu'un système de comptage automatique à l'aide de cartes magnétiques soit établi, puisque, effectivement les agents ne peuvent pas en permanence pointer eux-mêmes les entrées et sorties, ce que nous comprenons bien.

Nous souhaitons que soit expérimentée dans les équipements du 17e arrondissement la mise en place d'un système de comptage électronique des usagers desdits équipements.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean VUILLERMOZ a la parole pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Vous le savez, je souhaite vraiment une réforme des créneaux.

L'optimisation des créneaux est un souci partagé par la Mairie centrale et la DJS. De ce point de vue, nous sommes complètement à l'écoute des Mairies, quel que soit le statut de l'équipement sportif inscrit ou non à l'inventaire de l'arrondissement.

Lorsqu'une sous-utilisation est constatée, même si les outils actuels ne sont pas parfaits, la connaissance des conditions d'utilisation des créneaux ne fait pas défaut.

Mais, comme ce n'est pas parfait, dans une perspective d'amélioration de la fiabilité des statistiques, la DJS met en place à compter de septembre prochain l'application d'un logiciel, que l'on appelle "AIRES", qui prévoit le pointage créneau par créneau du nombre d'utilisateurs, ce qui permettra une connaissance plus détaillée du taux d'utilisation des équipements et ainsi une meilleure redistribution des créneaux en fonction de données objectives.

Ce sera le personnel qui interviendra après une formation. Dans le même temps, la mise en place progressive des tripodes avec accès carte par carte des associations permettra de mieux connaître le nombre des utilisateurs des créneaux pour l'utilisation.

Pour l'instant, je recommande aux maires d'arrondissement de se rapprocher des associations pour les responsabiliser et de n'attribuer de créneaux qu'aux associations qui respectent réellement les règles.

Telles sont les explications que je souhaitais vous apporter. Je pense qu'elles répondent à vos préoccupations, c'est pourquoi je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Nous connaissons le système "AIRES", nous pensons qu'il n'est pas suffisant. De ce fait, nous maintenons le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'interdiction des jeux de ballon aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons enfin le vœu n° 73 relatif à l'interdiction des jeux de ballon aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque dans le 15e arrondissement.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN nous propose cette mesure d'interdiction.

Chère collègue, allez-y.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je le regrette, ce vœu n'a pas été présenté dans la bonne Commission. En effet, je ne vais pas vous parler de sport mais bien de petite délinquance, d'infractions à la réglementation, car ce qui se passe aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque n'est pas un simple problème de jeux de ballon ou d'enfants indisciplinés.

Il s'agit de jeux violents, qui ont pour objectif d'atteindre les balcons des immeubles et de briser les vitrines des commerçants. Les habitants de ce quartier sont excédés. Les commerçants ont mis la clef sous la porte.

Les façades des immeubles sont dégradées. Vous plaisantez... mais ce n'est pas drôle du tout ! Les habitants sont excédés et le commissariat du 15e, comme les correspondants de nuit qui ont récemment été affectés à ce quartier, conjuguent leurs efforts pour prévenir, pour ce qui concerne les correspondants de nuit, et réprimer, pour le commissariat.

L'apposition de plaques rappelant l'interdiction des jeux de ballon serait une aide inestimable pour les riverains mais aussi pour les correspondants de nuit, dans leur dialogue avec ces jeunes.

Le conseil de quartier Dupleix a adopté un vœu en ce sens lors de sa dernière séance. Le Conseil d'arrondissement du 15e l'a également approuvé lors de sa dernière séance.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de faire preuve de pragmatisme, d'être raisonnable pour que cette mesure simple, peu coûteuse et pédagogique puisse voir le jour.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean VUILLERMOZ a la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Concernant l'apposition de plaques d'interdiction dans la rue Leroi-Gourhan, j'avoue franchement, pour ma part, avoir un certain nombre de réserves sur l'opportunité et l'efficacité d'une telle action.

Les jeux de ballon, au même titre que toute activité gênante pour la circulation ou créant des nuisances pour les riverains, sont prohibées sur la voie publique.

Si un rappel à la loi est nécessaire, plutôt que d'apposer des plaques, je pense qu'il serait beaucoup plus avantageux qu'un travail de médiation avec les acteurs locaux municipaux et associatifs soient engagés.

Je ne pense pas que l'existence de jeux de ballon dans la rue Leroi-Gourhan soit liée à une méconnaissance des textes de loi par les personnes qui jouent.

Le problème est qu'il y a aujourd'hui des besoins non satisfaits dans le quartier Dupleix en matière de pratique sportive, notamment de pratique libre du football et du basket.

D'ailleurs, le comité de veille et d'action du 15e arrondissement mis en place par le Maire de Paris et sa première adjointe Anne HIDALGO, a signalé l'intérêt d'implanter un équipement sportif en libre accès destiné aux jeunes de Dupleix.

Comme vous le savez certainement, la Ville va répondre à ce besoin en créant un terrain multisports sous le métro aérien boulevard de Grenelle. Je me permets d'ailleurs de m'étonner de cette seconde partie du vœu car l'opération est actée depuis bien longtemps ; les crédits sont inscrits au B.P. 2010 et les travaux démarrent ce mois-ci pour une livraison de l'équipement au début du mois de juillet. J'ai donc en ce sens envoyé un courrier au maire du 15e arrondissement.

J'espère que cette séance du Conseil permettra à chacun de se remettre à niveau sur ce dossier. En tout état de cause, l'ouverture en juillet d'un terrain libre accès a vocation à aspirer la pratique actuelle dans la rue et devrait conduire à l'inutilité d'apposer des panneaux d'interdiction.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu. Sinon, je serai amené à y donner un avis défavorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

Connaissant l'opiniâtreté de Mme POIRAUT-GAUVIN, elle ne le retirera pas. On va peut-être soumettre tout de suite au vote. Il y a peu de surprises mais ne nous privez pas de ce plaisir, allez-y.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous ne contestons pas la nécessité de ce terrain multisports, Monsieur VUILLERMOZ, car nous avons été les premiers, en 2003, à demander ce complexe. Nous nous réjouissons donc d'avoir été enfin entendus.

Pour ce qui concerne les vertus pédagogiques des plaques interdisant les jeux de ballon, Monsieur DAGNAUD, quand vous faites apposer des plaques rappelant l'interdiction des dépôts sauvages, vous estimez qu'il y a une vertu et une efficacité de ces plaques, sinon vous n'organiseriez pas cela sur tout Paris.

Quand la voirie appose ces plaques sur le Champ de Mars, par exemple, ou place Alfred-Sauvy, dans le 15e arrondissement, on estime que c'est utile.

Pourquoi donc refuser de manière récurrente cette simple mesure depuis des années ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On n'est plus du tout dans le registre de l'explication de vote, pardonnez-moi.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - J'ai encore quelques secondes, vraiment, je trouve que c'est manquer de responsabilité puisque c'est une mesure peu coûteuse et qui, j'en suis sûre, a des vertus pédagogiques.

Les correspondants de nuit qui ont été affectés dans ce secteur le réclament également.

Réfléchissez-y ; vous y viendrez.

En 2003, nous voulions un terrain multisports, vous le donnez en 2010 : peut-être que nous aurons ces plaques en 2014 !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chère collègue, n'abusez pas de ma patience et de ma générosité.

C'est noté ! Vous avez ouvert le débat, il est posé publiquement et chacun pourra s'en saisir.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous en avons pratiquement terminé avec l'ordre du jour de cette séance.

Merci d'être restés jusqu'au bout.

Il nous reste à procéder à la désignation de représentants du Conseil dans les organismes suivants :

Etablissement public de coopération scientifique "Université Paris Cité" (Conseil d'administration) (R. 25) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Association "Institut des cultures d'Islam" (Conseil d'administration) (R. 26) :

- Mme Danielle FOURNIER,

- M. Ian BROSSAT,

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL,

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie (Conseil d'administration) (R. 27) :

- M. Didier GUILLOT.

Lycée François Truffaut - Etablissement public local d'enseignement 28, rue Debelleye (3e) (R. 28) :

Conseil d'administration :

Titulaire :

- Mme Camille MONTACIÉ.

Suppléant :

- M. Gauthier CARON THIBAUT.

Commission permanente :

- Mme Camille MONTACIE.

Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion (Conseil de surveillance) (78.830) (R. 29) :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 25 à R. 29).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La séance est terminée, je vous remercie.

Bonne fin de journée et à bientôt.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq minutes).

Votes spécifiques.

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 11 Location par bail emphytéotique, au profit de la société "Immobilière 3F", de l'immeuble communal, 4 boulevard Barbès (18e).

2010 DLH 97 Transfert au profit de Résidences Sociales Ile-de-France d'une garantie d'emprunt initialement accordée par la Ville de Paris à "Immobilière 3F" pour le financement d'un foyer de travailleurs migrants situé 51 boulevard de Belleville (11e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 48 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat-OPH", de l'immeuble communal situé 34 rue Alexandre Dumas (11e).

2010 DLH 53 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris en lieu et place de l'emprunt Palulos à contracter par "Paris Habitat OPH" en vue du financement d'un programme de résidentialisation et de réhabilitation du groupe "Gérard de Nerval", 2-14 rue Gérard de Nerval (18e).

2010 DLH 54 Garantie de la Ville de Paris au prêt réhabilitation souscrit par "Paris Habitat OPH" pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de 613 logements du groupe immobilier "les quatre frères Peignot" situés 13-15, 8-16, 20-24, et 17-21 rue des Quatre Frères Peignot (15e).

2010 DLH 79 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris en lieu et place de l'emprunt Palulos à contracter par "Paris Habitat-OPH" en vue du financement d'un programme de réhabilitation du groupe "Jean Leclair-Lantiez" situé 7 rue du Général Henrys, 29 rue Jean Leclair et 50 rue Jean Lantiez (17e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DLH 51 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 190 boulevard de la Villette (19e).

Mme Hélène BIDARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DLH 58 Transfert au profit du Logement Français des garanties d'emprunts initialement accordées par la Ville de Paris au Logement Francilien pour le financement d'un programme de 8 logements PLUS situé 29 rue Copernic (16e).

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2010 DLH 94 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt "Long Terme Taux Fixe" à contracter par ICF La Sablière en vue du refinancement d'un prêt PLS contracté pour le financement du programme de construction comportant 39 logements PLS situé 48-56 rue Château des Rentiers (13e).

2010 DLH 95 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt "Long Terme Taux Fixe" à contracter par ICF La Sablière en vue du refinancement de 2 prêts PLS contractés pour le financement du programme de construction comportant 48 logements PLS, 42-56 rue du Chevaleret (13e) et du programme de construction comportant 55 logements PLS rue André Gide (15e).

Mme Anne Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DLH 96 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à Sageco pour l'emprunt "Eco prêt réhabilitation" à contracter en vue du financement du programme de réhabilitation comportant 132 logements à réaliser 58 rue Riquet, 102 rue d'Aubervilliers (19e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DU 40 Cession à "Batigère" des lots de copropriété n° 6-14-17-20-23-37-38-39 et 40 dépendant de l'immeuble situé 2 rue Caplat-32 rue de la Charbonnière (18e), sur la parcelle cadastrée CH n° 110.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DU 78 Réalisation par la SIEMP d'une opération mixte comprenant une crèche et 14 logements sociaux située 14 à 20 impasse Truillot (11e).

M. le Maire de Paris ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 SG 38 Adhésion de la Ville de Paris à l'association des Maires de Grandes Villes de France et versement de la cotisation 2010. Montant : 54 828,28 euros.

MM. Jacques BRAVO, David ASSOULINE, Mmes Danièle POURTAUD, Pauline VÉRON, Emmanuelle BECKER, MM. Jacques BOUTAULT, Georges SARRE, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Catherine DUMAS, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et M. Jean-Marie CAVADA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DAC 86 Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e). - Montant : 5.350.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DAC 191 Subvention à l'association Maison des Cultures du Monde (6e). - Montant : 13.000 euros.

M. Georges SARRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DPP 2 Signature d'une convention avec l'Association Paris Aide aux Victimes pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 75.000 euros.

M. Bruno JULLIARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DJS 167 Signature d'un avenant à la convention triennale avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse pour l'attribution d'une subvention. Montant : 68.000 euros.

M. Gauthier CARON-THIBAUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DF 37 Bail emphytéotique administratif - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Palais Brongniart, place de la Bourse (2e).

M. Pierre AURIACOMBE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010 DJS 112 Signature d'une convention avec le Sporting Club Universitaire de France (17e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 36.000 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010 DPA 29 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour l'exploitation et la maintenance d'installations de génie climatique d'équipements de la direction de la protection de l'environnement, section de l'assainissement de Paris.

M. Denis BAUPIN et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2010 DPVI 31 Subvention à l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) menant une action de coordination du Plan Local de Lutte contre les Discriminations du 19e arrondissement. - Montant: 10 000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2010 DPVI 34 Subvention de fonctionnement au titre de l'Intégration à l'Association de Solidarité Internationale et de l'Intégration (ASI). Signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 conclue avec la Ville de Paris. - Montant : 5.000 euros.

2010 DPVI 44 Subventions à 2 associations menant des actions spécifiques sur le thème de la citoyenneté et de l'accès aux droits. - Montant total : 10.500 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2010 DDATC 47 Subvention à l'association Arpenteurs pour le projet de développement du réseau parisien de Capacitation citoyenne. Montant 9.000 euros.

2010 DDATC 8 Subvention Fonds du Maire à l'association Fondation d'Auteuil du 16e. - Montant : 5.000 euros.

2010 DDATC 14 Subvention Fonds du Maire à l'association "M'Panam" (3e). Montant : 8 000 euros.

2010 DDATC 29 Subvention Fonds du Maire à l'association Fonds social juif unifié. Montant : 6.500 euros.

2010 DDATC 31 Subvention Fonds du Maire à l'association "Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres" (6e). - Montant : 5.000 euros.

2010 DDATC 48 Subvention Fonds du Maire à l'association Mosaïques 9 (9e). - Montant : 1.500 euros.

2010 DDATC 53 Subvention Fonds du Maire à l'association "Union des Institutions Sociales du 6e". - Montant : 4.000 euros.

2010 DDATC 54 Subvention Fonds du Maire à l'association "Association d'Entraide Erasme Garancière" (6e). - Montant : 4.000 euros.

2010 DDATC 60 Subvention Fonds du Maire à l'association "Centre d'action Sociale Notre Dame des Anges" (6e). - Montant : 1.500 euros.

2010 DDATC 62 Subvention Fonds du Maire à l'association Postures (3e). Montant : 4 500 euros.

2010 DDATC 69 Subvention Fonds du Maire à l'association Comité des fêtes et des oeuvres sociales du 16e. - Montant : 18.340 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2010 DDEEES 109 Subvention à l'association Fédération Nationale des Amicales Aveyronnaises (12e). Montant : 8.000 euros.

2010 DF 46 Convention d'occupation temporaire du domaine public autorisant l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris à exploiter sur la voie publique quatre kiosques à journaux destinés à l'information des touristes, pour l'opération 2010 des Ambassadeurs de l'Accueil.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2010 DASCO 8 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt à contracter par l'association des PEP 75 destiné à financer des travaux de restructuration et d'aménagement du centre Pouliguen (Loire Atlantique).

2010 DASCO 25 Lancement et attribution d'un appel d'offres relatif à la fourniture, aux montage, démontage, entretien-réparation, stockage, transport et réassortiment de tentes utilisées par les centres de loisirs d'été de la Ville de Paris dans le cadre des espaces nature et de découverte.

2010 DPA 7 Signature d'un avenant au marché de fournitures passé avec la Société Benard Leduc en vue de l'augmentation de la capacité de production du centre cuiseur, 92 boulevard Bessières (17e).

2010 DPA 32 Indemnisation de la société Lebrun et Fils pour des travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de la modernisation de l'éclairage et des faux-plafonds de l'école élémentaire, 20 rue Hermel (18e).

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2010 DPA 46 Approbation du principe de construction d'une cuisine de préparation de 3.000 repas et de deux logements de fonction dans le groupe scolaire 7 avenue Maurice d'Ocagne (14e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt de la demande de permis de construire.

Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2010 DDEEES 4 Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la porte de Vanves (14e).

2010 DDEEES 41 Approbation du principe de la passation de la délégation de service public pour la gestion de l'ensemble commercial Beauvau (12e)

2010 DDEEES 40 Subvention à l'association des commerçants Rendez-vous Marsoulan (12e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 6.000 euros.

2010 DDEEES 46 Subvention à l'association des commerçants et artisans du square d'Anvers (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 11.000 euros.

2010 DDEEES 88 Subvention à l'association des commerçants et artisans Bastille Roquette Léon Blum (11e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 12 000 euros.

2010 DDEEES 100 Subvention à la nouvelle association des commerçants et résidents de la rue Godot de Mauroy (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010 DDEEES 102 Subvention à l'association des commerçants et artisans rue de Wattignies (12e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 5.000 euros.

2010 DDEEES 84 Signature d'une convention avec l'association Arts, Mode Créativité, Spectacles (AMCS) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010 DDEEES 85 Subvention à l'association "Agence pour la Promotion de la Création Industrielle" (12e). Montant : 40.000 euros.

2010 DDEEES 101 Subvention à l'association Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France (12e). Montant : 5.000 euros.

2010 DDEEES 107 Subvention à l'association Afrikevents (4e). Montant : 10.000 euros.

2010 DDEEES 108 Subvention de fonctionnement à l'association A.H.M.E. Musée de l'Éventail Hervé Hoguet (10e). - Montant : 5.000 euros.

2010 DDEEES 114 Subvention à l'association Terramicales (11e). Montant : 3.500 euros.

2010 DDEEES 118 Subvention à l'association Eléments Terre et Feu. - Montant : 1.500 euros.

2010 DDEEES 135 Convention d'occupation du domaine public avec la société MABADIS pour l'exploitation d'une supérette sur le marché couvert Batignolles, 96 bis rue Lemercier (17e).

2010 DDEEES 136 Fixation du loyer d'occupation précaire d'emplacements de vente et de resserres dans la halle Secrétan (19e) rattachée au domaine privé de la Ville de Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2010 DPE 13 Signature d'une convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) définissant les modalités particulières de recours à l'UGAP par les directions de la Ville de Paris pour la satisfaction de leurs besoins en véhicules terrestres.

2010 DPE 44 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de réparation des engins de nettoyage de trottoirs Green Machines du service technique de la propreté de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2010 DPE 42 Adhésion de la Ville de Paris à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et versement des cotisations au titre de l'année 2010.

M. François DAGNAUD, M. Denis BAUPIN et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2010 DASES 4 Signature d'un bail avec l'association Regain, pour les locaux de l'Etablissement de Service et d'Aide par le travail, situé au 57 rue Bobillot (13e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2010 DALIAT 7 Appel d'offres ouvert pour la fourniture en 4 lots séparés de 2 roues motorisés 4 temps avec leurs pièces détachées et accessoires, de 2 roues électriques avec leurs pièces détachées et accessoires, de 2 roues hybrides essence/électricité avec leurs pièces détachées et accessoires, destinés au parc des services municipaux.

2010 DALIAT 8 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de contrôles réglementaires (contrôles techniques obligatoires et contrôles anti-pollution) des véhicules du parc automobile de la Ville de Paris de PTC inférieur à 3,5 tonnes, en quatre lots séparés.

2010 DALIAT 10 Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la RATP pour un local situé dans le pavillon communal sis voie EY/20, (20e) aux fins de permettre à la RATP d'installer un poste de commandement de ligne de bus.

2010 DALIAT 11 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande pour des travaux de bâtiment dans les garages et bureaux du Service technique des transports automobiles municipaux, en trois lots séparés.

2010 DALIAT 12 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à la fourniture de parkas destinés aux agents de la Ville de Paris, en 2 lots séparés.

2010 DALIAT 13 Signature d'un avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public avec la SIEMP pour un local sis 70, rue René Boulanger (10e), aux fins de permettre à la SIEMP de prolonger d'une année le relogement d'un artisan graveur.

2010 DALIAT 17 Admission en non-valeurs d'anciennes créances irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2010.

2010 DDATC 75 Indemnisation de M. Hocine CHEKHCHOUKH.

2010 DRH 23 Approbation des modalités de lancement de quatre marchés de formation au management et à l'organisation de la santé et de la sécurité au travail, à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux facteurs humaines et à l'environnement, aux équipements et à la gestion des locaux et aux chantiers et à la sécurité incendie destinés aux agents.

2010 DRH 29 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès au corps des techniciens de laboratoire de la Commune de Paris.

2010 DRH 32 Fixation de la nature et du programme des épreuves ainsi que du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés de la Commune de Paris.

2010 DRH 35 Signature d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris fixant les modalités de mise en oeuvre d'une formation au métier de cadre de santé destinée aux techniciens de laboratoire de la Ville de Paris.

2010 DSTI 11 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif à la réalisation d'une tierce maintenance applicative et de prestations annexes.

Mme Maité ERRECART, rapporteure.

2010 DF 43 Signature d'un avenant n° 1 à la convention conclue avec Bouygues Telecom pour l'occupation du domaine public non routier de la Ville (réseau ouvert de communications électroniques). - Augmentation du kilométrage d'artères autorisées.

2010 DF 47 Admission en non-valeurs d'anciennes créances municipales irrécouvrables présentées au cours du premier semestre 2010.

2010 DF 48 Avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public du 1er juin 2004 relative à l'exploitation de deux kiosques théâtres pour une durée d'un an.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010 DEVE 43 Signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'association "Les Jardiniers du 4e" mettant à sa disposition une parcelle de terrain pour un usage de jardin partagé situé 21 rue des Blancs-Manteaux (4e).

2010 DEVE 45 Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de semences et de jeunes plants de plantes annuelles, bisannuelles, vivaces, potagères et diverses pour le centre de production horticole de la Ville de Paris.

2010 DEVE 60 Modification du barème pour l'évaluation des dégâts occasionnés aux domaines publics ou privés de la ville de Paris et des modalités de remboursement des travaux effectués pour le compte de tiers.

2010 DEVE 75 Signature d'une convention avec la société AIR FRANCE en vue de mettre à sa disposition, à titre onéreux, un terrain pour y édifier un monument funéraire à la mémoire des 228 victimes du vol AF 447 Rio de Janeiro - Paris.

2010 DEVE 40 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010 DEVE 53 Indemnisation amiable de M. Bernard LAGEIX en réparation des dommages causés à la sépulture Blanchet lors de la tempête du 13 mai 2007.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2010 DAC 287 Création de l'association Institut des cultures d'Islam.

2010 CAB_MA 6 Subvention à l'association Groupement Culturel Marie-Galantais pour l'organisation d'une manifestation festive et sportive. Montant : 3.000 euros

2010 CAB_MA 7 Subvention à l'association AFRIKÉ-VENTS (93100 Montreuil) pour l'organisation du salon "Labo Ethnik". Montant : 8.000 euros.

2010 CAB_MA 8 Subvention à l'association Théâtre de l'Air Nouveau (18e) pour la création et la diffusion de la pièce de théâtre intitulée "Trottoir chagrin". Montant : 6.000 euros.

2010 CAB_MA 9 Signature d'une convention avec l'association PROTEA (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 28.000 euros.

2010 CAB_MA 10 Subvention à l'association Lumières noires, Black Lights (13e) pour des représentations littéraires, musicales et drôles lors de différents événements. Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 15 Subvention à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamiennne (ACMVN) (95). Montant : 4.000 euros.

2010 DAC 16 Subvention à l'association Quai Jazz (11e). - Montant : 4.000 euros.

2010 DAC 20 Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs passée avec l'association Orchestre de Paris (8e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.787.295 euros. Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association Orchestre de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 600.000 euros

2010 DAC 21 Subvention à l'association Comité d'organisation du festival des Puces (93400) pour l'organisation du Festival Jazz Musette des Puces en 2010. - Montant : 20.000 euros.

2010 DAC 28 Subvention à l'association Musique en Sorbonne - Choeur et orchestre de l'université Paris-Sorbonne (18e). - Montant : 15.000 euros.

2010 DAC 29 Signature du premier avenant à la convention avec l'association Compagnie d'Expression musicale et d'Opéra vivant -Péniche Opéra (19e). - Montant : 70.000 euros.

2010 DAC 33 Subvention à l'association Les Toupies (12e). Montant : 14.500 euros.

2010 DAC 36 Subvention à l'association MOTUS (19e). Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 40 Signature d'un avenant à la convention du 4 janvier 2010 avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 909.375 euros.

2010 DAC 47 Signature d'un avenant à la convention 2009-2010 entre l'Etat, la Ville de Paris et la SARL Les ateliers de danse (11e), pour l'attribution d'une subvention au lieu de la Ménagerie de Verre. - Montant : 72.750 euros.

2010 DAC 52 Signature d'une convention avec l'association La Comédie Italienne (14e) relative à l'attribution d'une subvention - Montant : 30.000 euros.

2010 DAC 74 Subvention à l'association Ars Mobilis (92 140 Clamart). - Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 83 Subvention à l'association Choeur régional Vittoria d'Ile de France (2e). Montant : 7.000 euros.

2010 DAC 101 Subvention à l'association La Nuit comme en plein Jour (17e). - Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 109 Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association Décor Sonore (18e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 110 Signature d'une convention avec l'association A suivre (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2010 DAC 114 Signature d'une convention avec l'association Jeunes Talents Cirque Europe (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2010 DAC 118 Subvention à l'Association des Jonglages (93500 Pantin). Montant : 6.000 euros.

2010 DAC 131 Subvention à l'association Atelier Musical des Trois Tambours (18e). - Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 135 Subvention à la SARL Stayla Multimédia (92230 Châtillon). Montant : 12.000 euros.

2010 DAC 140 Subvention à l'association Orchestre de Chambre Bernard Thomas (3e). Montant : 15.000 euros.

2010 DAC 146 Signature d'un premier avenant à la convention triennale 2009-2011 avec l'association Glaz'Art (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2010 DAC 148 Subvention à l'association ACP La manufacture Chanson (11e). - Montant : 11.000 euros.

2010 DAC 155 Subvention à l'association Cabaret Théâtre Dromesko (35136 Saint Jacques de la Lande). Montant : 12.000 euros.

2010 DAC 157 Signature de deux conventions avec l'association Maison de la culture Yiddish Bibliothèque Medem (11e) pour l'attribution de subventions. Montant : 70.000 euros.

2010 DAC 162 Subvention à l'association L'Apprenti Musicien (12e). Montant : 4.000 euros.

2010 DAC 172 Subvention à l'association L'Institut Mangala (18). - Montant : 4.000 euros.

2010 DAC 178 Subvention à l'association Centre de la Chanson d'Expression Française (4e) Montant : 22.000 euros.

2010 DAC 191 Subvention à l'association Maison des Cultures du Monde (6e). - Montant : 13.000 euros.

2010 DAC 194 Subvention à l'association La Traverse (13e). Montant : 6.000 euros.

2010 DAC 195 Subvention à La Compagnie des Matinaux (18e) Montant : 9.000 euros.

2010 DAC 196 Subvention à l'association Compagnie du Feu Follet (94800) Montant : 11.000 euros.

2010 DAC 198 Subvention à l'association Compagnie Sambre - Fosses (95471). Montant : 9.000 euros.

2010 DAC 199 Subvention à l'association Théâtre du Mantois (78200 Mantes-la-Jolie). Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 200 Subvention à la SARL Demarcy (13e). Montant : 11.000 euros.

2010 DAC 201 Subvention à l'association Le Théâtre de l'Étreinte, Compagnie Philippe Fenwick-William Mesguich (18e). Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 202 Subvention à la SARL BA Production (94100 Saint-Maur). Montant : 10.000 euros.

2010 DAC 203 Subvention à l'association Compagnie Théâtrale Cazaril (11e). Montant : 9.000 euros.

2010 DAC 205 Subvention à l'association La Compagnie du Matamore (78110 Le Vésinet). Montant : 9.000 euros.

2010 DAC 222 Subvention à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (10e). - Montant : 3.000 euros.

2010 DAC 223 Subvention à l'association Jeux de Miroirs (9e). Montant : 10.000 euros

2010 DAC 242 Approbation des modalités d'attribution de marchés à bons de commande pour la fourniture de vidéogrammes pour le prêt individuel et/ou la consultation achetés par les établissements du réseau des bibliothèques et les services habilités de la Ville de Paris.

2010 DAC 263 demande de subvention pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris auprès de l'État Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

2010 DAC 331 Demande de subvention auprès de la Commission européenne au titre du Programme ERASMUS pour des activités menées par le Conservatoire à rayonnement Régional de Paris.

2010 DAC 362 Sollicitation d'une subvention auprès du Centre National du Livre - Etablissement public du Ministère de la Culture et de la Communication ("Aide à la vie littéraire") pour les animations littéraires du festival Paris en Toutes Lettres 2010.

2010 SG 14 Subvention à l'association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID). Montant : 5.000 euros.

2010 SG 62 Signature d'une convention avec l'association Tribudom pour l'attribution d'une subvention. Montant : 51.000 euros

2010 SG 65 Signature d'une convention avec la SARL l'Archipel (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 42.000 euros.

2010 SG 67 Subvention à l'association APOEC. Montant : 963. 000 euros.

2010 SG 74 Signature d'une convention avec la SARL Cinelux pour le cinéma Action Ecoles pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010 SG 75 Signature d'une convention avec la SARL Triomph Cinéma pour le Cinéma Action Christine (6e), relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2010 SG 76 Signature d'une convention avec le cinéma la Filmothèque du Quartier Latin pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 21.500 euros.

2010 SG 77 Signature d'une convention avec la SA Société d'exploitation du théâtre Denfert Rochereau - Cinéma Le Denfert (14e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2010 SG 78 Subvention à l'association Light Cone. Montant : 18 000 euros

2010 SG 79 Subvention à l'association Documentaire sur Grand Ecran. Montant : 15.000 euros.

2010 SG 84 - DAC 321 Signature d'une convention avec la S.A. Cinelba pour le cinéma Le Balzac pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

2010 SG 86 Signature d'une convention avec la SARL Cinéma La Pagode (7e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010 SG 87 Signature d'une convention avec la SARL Studio 28 pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2010 SG 88 Signature d'une convention avec la SARL cinéma Le Bilboquet (6e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 55.000 euros.

2010 SG 90 Signature d'une convention avec la S.A Cinedevil (6e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2010 SG 91 Signature avec la SA Lucernaire (6e) d'une convention relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2010 SG 96 Signature d'une convention avec la SARL Studio des Ursulines pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2010 SG 97 Signature d'une convention avec la SARL Théâtre le Brady (10e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010 SG 98 Signature d'une convention avec la SARL Moteur pour le cinéma le Grand Action pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

2010 SG 101 Signature d'une convention avec le Cinéma du Panthéon pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2010 SG 104 Signature d'une convention avec la SARL Cinépoque pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir le développement de la programmation des salles du cinéma Les 3 Luxembourg (6e). - Montant : 30.000 euros.

2010 SG 105 Signature d'une convention avec la S.A.S Cinéma Mac-Mahon (17e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010 SG 106 Signature d'une convention avec la S.A Cinéma Saint André des Arts (6e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2010 SG 107 Signature d'une convention avec la SA Les Ecrans de Paris attribuant une subvention pour les cinémas l'Arlequin (6e), l'Escurial (13e), le Majestic Bastille (11e) et le Reflet Médicis (5e). Montant total : 105.000 euros.

2010 SG 108 Signature d'une convention avec la SNES Cinéma l'Epée de Bois (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2010 SG 111 Signature d'une convention avec la SARL Eden Plus pour le cinéma le Max Linder Panorama (9e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2010 SG 113 Signature d'une convention avec la SARL SODIAV, pour le cinéma L'espace Saint Michel pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2010 DAC 107 - DJS 300 Subvention à l'association Petits Oiseaux Production (20e). - Montant : 12.500 euros.

2010 DAC 108 - DJS 220 Signature d'un avenant n° 1 à la convention signée avec l'association Progéniture (13e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 34.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010 DAC 260 - DJS 267 - DPVI 33 Subvention à l'association Festival des Musiques Sacrées de Paris (13e). Montant : 11.500 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteurs.

2010 DAC 344 Approbation des tarifs de l'exposition "Dynasty" présentée au musée d'Art Moderne de la Ville de la Paris et au Palais de Tokyo du 11 juin au 5 septembre 2010.

M. Christophe GIRARD et Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2010 DAC 24 - DPVI 30 - DJS 205 Signature d'une convention triennale avec l'association Hip-Hop Citoyens (20e) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'organisation du festival Pari(s) Hip-Hop. - Montant : 65.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2010 DJS 155 Subvention à Jets d'Encre (18e). Montant : 11.000 euros.

2010 DJS 158 Subvention à l'association Eclairages (13e). Montant : 6.000 euros.

2010 DJS 163 Signature d'une convention avec l'Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010 DJS 165 Subvention à GROOV'EN SCENE PROJET MUSICAL (19e). Montant : 3.500 euros.

2010 DJS 167 Signature d'un avenant à la convention triennale avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse pour l'attribution d'une subvention. Montant : 68.000 euros.

2010 DJS 176 Contribution au programme annuel d'actions pour 2010 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ. Montant : 8.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2010 DJS 204 - DPVI 304 Subvention à AOCSA/La 20e Chaise (20e). Montant : 3.000 euros.

2010 DJS 223 - DPVI 305 Subvention à 129H Productions (20e). Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 242 - DPVI 306 Subvention à Le Picoulet - Mission Populaire XIe. - Montant total : 8.000 euros.

2010 DJS 243 - DPVI 307 Subvention à l'association ARC 75 pour le fonctionnement du Club Tournesol dans le 10e arrondissement. Montant : 4.000 euros.

2010 DJS 244 - DPVI 308 Subventions à deux associations de jeunesse du 10e arrondissement - Montant total : 3.000 euros.

2010 DJS 245 - DPVI 309 Subvention à 13 pour Tous (13e). Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 246 - DPVI 310 Subvention à l'association Travail au Noir (17e). Montant : 2.500 euros.

2010 DJS 248 - DPVI 311 Subvention à Canal Marches (20e). Montant : 3.000 euros.

2010 DJS 250 - DPVI 313 Subvention à l'association Les Atomes Crochus. Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 251 - DPVI 314 Subvention à Groupe Amical Sportif de Clignancourt (18e). Montant : 3.500 euros.

2010 DJS 255 - DPVI 317 Subvention à L'Eclaircie (17e). - Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 256 - DPVI 318 Subvention à Actions Jeunes A.J (17e). - Montant : 4.000 euros.

2010 DJS 260 - DPVI 321 Subvention à Carrefour 14. - Montant : 4.000 euros.

2010 DJS 280 - DPVI 324 Subvention à Sirius Productions. - Montant : 5.000 euros.

2010 DJS 313 - DPVI 335 Signature d'une convention annuelle avec l'Association de Culture Berbère pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2010 SG 46 Subvention à l'Université Paris Diderot - Paris 7 pour l'organisation de conférences à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes. Montant : 2.500 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2010 SG 42 - DPVI 32 Signature d'une convention avec l'association Graines de Soleil pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

Mme Fatima LALEM et Mme Pascale BOISTARD, rapporteures.

2010 CAB_MA 3 Subvention à l'association SOS GLOBI 94 (94600 Choisy le Roi) pour l'organisation d'une journée de sensibilisation et d'information du public sur une maladie génétique, la drépanocytose. Montant : 5.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010 DVD 144 Signature d'une convention autorisant la Ville de Paris à procéder aux travaux relatifs au mur de soutènement près de la propriété de la société ICADE dénommée le Parc du Pont de Flandres ainsi que des travaux annexes dans le cadre de l'extension T3.

2010 DVD 78 Principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Madeleine Tronchet" (8e) pour une durée de 8 ans. Autorisation de lancer et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2010 DVD 93 Principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage du parc de stationnement "Saint Sulpice" (6e). Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

2010 DVD 73 Signature avec l'Etat d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'exploitation routière effectuées sur le domaine public de la Ville de Paris parallèlement à la réalisation par la Direction Interdépartementale des Routes IDF de travaux de mise en conformité du tunnel de Landy sur l'autoroute A1.

2010 DVD 108 Signature du contrat de transaction valant protocole d'indemnisation avec la société LINEA BTP titulaire de divers marchés de signalisation horizontale et verticale, éclairage public et divers travaux de voirie.

2010 DVD 149 Signature avec l'établissement public Eau de Paris de la convention d'hébergement de répéteurs d'Eau de Paris sur les supports d'éclairage public.

2010 DVD 171 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2010 SG 10 Fixation d'un tarif spécifique de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public sur l'avenue des Champs Elysées (8e).

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2010 DPE 22 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Programme Solidarité-Eau.

2010 DPE 15 Subvention à l'association "L'eau est le pont" (12e). Montant : 3.000 euros.

2010 DPE 43 Avenant au marché de travaux de réhabilitation du collecteur Convention (15e). - Signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Paris et la société SFR.

2010 DPE 50 Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables des exercices 2003 à 2007 du budget annexe de l'assainissement.

2010 DVD 158 Indemnisation amiable de la société DEFIL Group, en réparation d'un dommage matériel occasionné en bordure du canal de l'Ourcq à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2010 DPE 10 - DVD 159 Signature d'un avenant n° 3 au marché passé avec le groupement d'entreprises Sagep-Eau de Paris - OGI pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de modification des réseaux d'eau et d'assainissement concernés par l'extension du tramway T3.

Mme Anne LE STRAT, Mme Annick LEPETIT, rapporteures.

2010 DPE 23 - SGRI 20 Signature d'une convention avec l'association groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET) pour l'attribution d'une subvention pour son projet à Brazzaville (Congo). Montant : 31.603 euros.

2010 DPE 24 - SGRI 21 Signature d'une convention avec l'association Enda Europe pour l'attribution d'une subvention pour son projet à Madagascar. Montant : 40.916 euros.

2010 DPE 27 - SGRI 24 Signature d'une convention avec l'association agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) pour l'attribution d'une subvention pour son projet au Tchad. Montant : 49.985 euros

2010 DPE 28 - SGRI 25 Signature d'une convention avec l'association Première Urgence pour l'attribution d'une subvention pour son projet en Cisjordanie. Montant : 150.000 euros.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2010 DLH 11 Location par bail emphytéotique, au profit de la société "Immobilière 3F", de l'immeuble communal, 4 boulevard Barbès (18e).

2010 DLH 44 Dépôt de la demande d'un permis de démolir les bâtiments A, B, C, G et H1 situés 66 boulevard Richard Lenoir (11e).

2010 DLH 48 Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat-OPH", de l'immeuble communal situé 34 rue Alexandre Dumas (11e).

2010 DLH 51 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 190 boulevard de la Villette (19e).

2010 DLH 53 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris en lieu et place de l'emprunt Palulos à contracter par "Paris Habitat OPH" en vue du financement d'un programme de résidentialisation et de réhabilitation du groupe "Gérard de Nerval", 2-14 rue Gérard de Nerval (18e).

2010 DLH 58 Transfert au profit du Logement Français des garanties d'emprunts initialement accordées par la Ville de Paris au Logement Francilien pour le financement d'un programme de 8 logements PLUS situé 29 rue Copernic (16e).

2010 DLH 63 Location par bail emphytéotique, au profit de la FIAC, de l'immeuble communal situé 56 rue Trousseau (11e).

2010 DLH 73 Signature d'un avenant au bail emphytéotique à l'Association pour l'Accueil et la Formation des Travailleurs Migrants (AFTAM) portant location de l'immeuble, 194 rue des Pyrénées (20e).

2010 DLH 79 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris en lieu et place de l'emprunt Palulos à contracter par "Paris Habitat-OPH" en vue du financement d'un programme de réhabilitation du groupe "Jean Leclair-Lantiez" situé 7 rue du Général Henrys, 29 rue Jean Leclair et 50 rue Jean Lantiez (17e).

2010 DLH 81 Approbation du principe de déposer la demande de permis de démolir visant l'immeuble situé au 38 rue Liancourt (14e).

2010 DLH 94 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt "Long Terme Taux Fixe" à contracter par ICF La Sablière en vue du refinancement d'un prêt PLS contracté pour le financement du programme de construction comportant 39 logements PLS situé 48-56 rue Château des Rentiers (13e).

2010 DLH 95 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt "Long Terme Taux Fixe" à contracter par ICF La Sablière en vue du refinancement de 2 prêts PLS contractés pour le financement du programme de construction comportant 48 logements PLS, 42-56 rue du Chevaleret (13e) et du programme de construction comportant 55 logements PLS rue André Gide (15e).

2010 DLH 96 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à Sageco pour l'emprunt "Eco prêt réhabilitation" à contracter en vue du financement du programme de réhabilitation comportant 132 logements à réaliser 58 rue Riquet, 102 rue d'Aubervilliers (19e).

2010 DLH 97 Transfert au profit de Résidences Sociales Ile-de-France d'une garantie d'emprunt initialement accordée par la Ville de Paris à "Immobilière 3F" pour le financement d'un foyer de travailleurs migrants situé 51 boulevard de Belleville (11e).

2010 DU 14 Mise en oeuvre de la procédure de DUP sur l'ensemble immobilier 25-25 bis - 27 rue de l'Argonne (19e).

2010 DU 40 Cession à "Batigère" des lots de copropriété n° 6-14-17-20-23-37-38-39 et 40 dépendant de l'immeuble situé 2 rue Caplat-32 rue de la Charbonnière (18e), sur la parcelle cadastrée CH n° 110.

2010 DU 58 Cession par voie d'adjudication publique de neuf logements vacants dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

2010 DU 102 Cession par voie d'adjudication publique de trois logements vacants dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

2010 DU 113 Levée des conditions suspensives cumulatives de l'enquête publique relative à l'immeuble 45 rue Sauffroy (17e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2010 SG 7 Adhésion de la Ville de Paris au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales, et versement de la cotisation 2010. Montant : 7.043,04 euros.

2010 SG 38 Adhésion de la Ville de Paris à l'association des Maires de Grandes Villes de France et versement de la cotisation 2010. Montant : 54 828,28 euros.

2010 SG 70 Signature d'une convention de partenariat avec l'Association des exploitants de Bercy Village-Fonds Marketing pour l'organisation de l'édition 2010 du Festival de l'Oh !.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2010 SG 69 Signature d'une convention de coopération avec le Conseil général du Val-de-Marne pour l'attribution d'une participation à l'organisation de l'édition 2010 du Festival de l'Oh !. Montant : 45.000 euros.

M. Pierre MANSAT, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2010 DASCO 3 Tarification et financement des services de restauration scolaire des écoles d'art.

2010 DDEEES 121 Subvention au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour l'organisation du symposium scientifique " Biosenseurs et Imagerie Dynamique ". Montant : 3.000 euros

2010 DDEEES 122 Subvention à l'Université Paris XIII pour la construction d'une fontaine laser géante. Montant : 5.000 euros.

2010 DDEEES 123 Subvention à l'Institut Pasteur pour l'organisation du 2e congrès joint des Sociétés française et japonaise de Biologie du Développement. Montant : 3.000 euros

2010 DDEEES 124 Subvention au CNRS pour l'organisation d'un colloque sur l'histoire des neurosciences dans la Ville de Paris. Montant : 3.000 euros.

2010 DDEEES 125 Subvention à l'Université Paris VI Pierre et Marie Curie pour l'organisation du colloque Clay, commémorant la résolution de la conjecture de Poincaré. Montant : 6.000 euros.

2010 DDEEES 126 Subvention au CNRS pour l'organisation du Logic Colloquium 2010. Montant : 15.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2010 DAJ 13 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 1er avril, 13 avril et 27 avril 2010. Attribution et signature de deux marchés de maîtrise d'oeuvre.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010 DFPE 4 Signature d'une convention passée avec l'association ABC Puériculture pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'aménagement de locaux situés 20, boulevard Vincent Auriol-2, rue Edmond Flamand (13e) en vue de la création d'un établissement d'accueil collectif non permanent de type multi-accueil de 20 places. - Montant : 287.025 euros.

2010 DFPE 8 Signature d'une convention avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux dans la crèche collective 15-17, rue de la Mare (20e). - Montant : 79.408 euros.

2010 DFPE 26 Approbation des modalités de passation, d'attribution et signature de deux marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de produits d'hygiène corporelle destinés aux établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

2010 DFPE 41 Signature d'une convention avec l'association "LA MAISON KANGOUROU" pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un établissement d'accueil de la petite enfance "Valmy" (10e). - Montant : 233.945 euros.

2010 DFPE 44 Signature d'une convention avec l'Association Franco-Asiatique Pour l'Enfance - AFAPE pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un établissement d'accueil de la petite enfance Bellot (19e). - Montant : 222.007 euros.

2010 DFPE 295 Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance, 9 rue de la Guadeloupe (18e).

2010 DFPE 301 Indemnisation amiable de la MATMUT, assureur de Monsieur BROUILLAT Gilbert dont le véhicule a été sinistré suite à un dégât des eaux sur les canalisations de la crèche Choderlos de Laclos (13e).

2010 DFPE 305 Approbation du principe d'indemnisation de la société BOUYGUES OUVRAGES PUBLICS dans le cadre de la réalisation d'une crèche collective de 60 berceaux et de 2 logements de fonction, 4-6 rue Rambuteau (3e), et signature du contrat de transaction correspondant.

2010 DFPE 314 Signature d'un marché de prestation de services avec le groupe hospitalier Broca-La Collégiale-La Rochefoucauld, 54-56, rue Pascal (13e) ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil pour les parisiens au sein des deux crèches hospitalières Broca et la Collégiale.

2010 DFPE 315 Signature d'un marché de prestation de services avec l'hôpital Bretonneau, 23, rue Joseph de Maistre (18e) ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil pour les parisiens au sein de la crèche hospitalière.

2010 DFPE 316 Signature d'un marché de prestation de service avec le groupe hospitalier Sainte-Périne - Chardon Lagache - Rossini, 11, rue Chardon-Lagache (16e) ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil pour les parisiens au sein de la crèche hospitalière.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010 DAC 3 Approbation des modalités d'attribution de marchés à bons de commande pour la reliure traditionnelle de livres et de périodiques neufs, en bon état ou usagés, pour les bibliothèques spécialisées et les services habilités de la Ville de Paris.

2010 DAC 93 Subvention à la Société Historique du VI^e arrondissement (6e). Montant 4.000 euros.

2010 DAC 133 Approbation du principe de la vente de deux tirages en bronze de Zadkine et des termes du contrat de vente.

2010 DAC 169 Subvention à la Société Historique et Archéologique du 15^e arrondissement de Paris. Montant : 1.500 euros.

2010 DAC 170 Subvention à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France, (3e). Montant : 2.000 euros.

2010 DAC 181 Subvention à l'association 13 en vue(s) (13e). - Montant : 6.000 euros.

2010 DAC 218 Subvention à la Société Historique et Archéologique des VIII^e et XVII^e arrondissements. - Montant : 2.000 euros.

2010 DAC 224 Subvention à l'association Histoire du 3^e arrondissement de Paris Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique. Montant : 3.000 euros.

2010 DAC 251 Approbation du principe d'une transaction suite à un accident intervenu au musée Bourdelle, 16 rue Antoine Bourdelle (15e) et demande de signature de trois contrats de transaction.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2010 DPP 2 Signature d'une convention avec l'Association Paris Aide aux Victimes pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 75.000 euros.

2010 DPP 3 Signature d'une convention avec l'association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.000 euros.

2010 DPP 8 Signature d'une convention avec le Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010 DPP 9 Signature d'une convention avec l'Association pour la défense des familles et de l'individu pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010 DPP 10 Signature d'une convention avec l'Association pour la recherche et le conseil d'utilité sociale pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

2010 DPP 11 Signature d'une convention avec l'association Fatma & Cie pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 3^e arrondissement. - Montant : 3.000 euros.

2010 PP 18 Exécution de prestations de déménagement et de garde-meuble à la suite d'évacuations d'immeubles opérées par la préfecture de police. Approbation du principe de l'opération ainsi que des pièces administratives.

2010 PP 19 Approbation du principe de l'opération pour la fourniture de formulaires à fabrication spécifique : demande de carte nationale d'identité et/ou de passeports et demande de titre de séjour.

2010 PP 20 Entretien des dispositifs de fermeture automatique et manuelle situés dans les bâtiments administratifs de la préfecture de police. Autorisation à M. le Préfet de police de lancer un appel d'offres ouvert.

2010 PP 21 Fourniture du support et des droits d'usage du logiciel MANTIS pour l'ordinateur BULL DPS7000 / XTA du centre informatique de la Préfecture de police. Autorisation de lancer un appel d'offres ouvert. Autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant.

2010 PP 22 Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2010 PP 23 Fourniture de batteries pour véhicules automobiles, embarcations, motocyclettes, matériels spéciaux de lutte contre l'incendie et engins d'incendie pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2010 PP 24 Prestations de maintenance des matériels diffusés par la société BULL et prestations complémentaires - Prestations de concession de droit d'usage et de service de support des logiciels diffusés par la société BULL. Autorisation de signer le marché correspondant.

2010 PP 25 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2010 DDEES 119 Approbation du protocole d'accord pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire des 18e, 19e et 20e arrondissements.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010 SGRI 34 - DDATC 84 Subvention à l'association Salon des Solidarités (12e), pour l'organisation de la troisième édition du Salon des Solidarités. Montant : 10.000 euros

M. Pierre SCHAPIRA, M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteurs.

2010 DPVI 46 Quartier Goutte d'Or (18e). Subventions à 8 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. - Montant total : 33.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2010 DPVI 41 - DAC 314 - DJS 222 - DASCO 19 Signature d'une convention avec la Compagnie Graines de Soleil pour l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement. - Montant : 13.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2010 DAC 6 Signature d'une convention avec l'association Mémorial de la Shoah (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 130.000 euros.

2010 DAC 90 Subvention à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz (11e). Montant : 2.000 euros.

2010 DAC 161 Subvention à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié la solidarité, l'antifascisme et la paix (A.R.A.C 3e section). Montant : 1.200 euros.

2010 DAC 165 Subvention à l'Union nationale des combattants du département de Paris. Montant : 19.534 euros.

2010 DAC 173 Subvention au Comité d'entente des anciens combattants du 9e arrondissement (C.E.A.C). Montant : 600 euros.

2010 DAC 174 Subvention au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 6e arrondissement. Montant 1.100 euros.

2010 DAC 175 Subvention à la Confédération des associations et des fédérations d'anciens combattants du 10e arrondissement de Paris (C.A.F.A.C). Montant : 950 euros.

2010 DAC 176 Subvention à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement (U.A.A.C.V.G du 11e). Montant : 600 euros.

2010 DAC 184 Subvention au Comité d'Entente des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du 12e arrondissement de Paris. Montant : 750 euros.

2010 DAC 185 Subvention à l'Association La Flamme sous l'Arc de Triomphe (5e). Montant : 15.000 euros

2010 DAC 186 Subvention au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, groupes du souvenir et sociétés patriotiques du 14e arrondissement de Paris. Montant : 600 euros.

2010 DAC 190 Subvention au Comité de liaison des associations d'anciens combattants et résistants du 17e arrondissement (C.L.A.A.C.R 17). Montant : 5.000 euros.

2010 DAC 192 Subvention à l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre -Union locale de Paris 18e (U.F.A.C). Montant : 850 euros.

2010 DAC 193 Subvention au Comité d'entente des anciens combattants et victimes de guerre du 19e arrondissement. Montant : 900 euros.

2010 DAC 221 Subvention à l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre - Union locale du 20e arrondissement de Paris (U.F.A.C). Montant : 500 euros.

2010 DAC 235 Subvention au Comité du 19e arrondissement de Paris des anciens combattants de la résistance. Montant : 500 euros.

2010 DAC 243 Signature d'une convention avec le Comité départemental de Paris de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 34.000 euros.

2010 DAC 253 Subvention à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre U.D.A.C (17e). Montant : 5.000 euros.

2010 DAC 254 Subvention à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris (12e). Montant : 1.070 euros.

2010 DAC 270 Subvention à l'association Union Départementale des Déportés, Internés et Victimes de Guerre de la Seine (U.D.I.V.G de la Seine) (10e). Montant : 600 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2010 DJS 5 Subventions à huit associations du 6e arrondissement. - Montant total : 13.300 euros.

2010 DJS 7 Subventions à sept associations du 7e arrondissement. - Montant total : 6.350 euros.

2010 DJS 11 Subventions à dix associations du 10e arrondissement. - Montant total : 11.300 euros.

2010 DJS 12 Subventions à quinze associations du 11e arrondissement. - Montant total : 26.450 euros.

2010 DJS 15 Subventions à quatre associations du 12e arrondissement. Montant total : 35.800 euros

2010 DJS 20 Subventions à dix-sept associations du 15e arrondissement. Montant total : 24.170 euros.

2010 DJS 29 Subventions à dix-sept associations du 20e arrondissement. - Montant total : 25.800 euros.

2010 DJS 31 Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Rugby de Paris (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2010 DJS 37 Signature d'une convention avec le Comité départemental de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré de Paris (USEP Paris) (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2010 DJS 38 Signature d'une convention avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) (12e). - Montant : 65.000 euros.

2010 DJS 46 Subvention à l'association Versailles 2000 - Quilles de Huit (12850 Onet-le-Château). - Montant : 1.400 euros.

2010 DJS 47 Subvention à l'association Amicale française des coureurs de fond d'Ile-de-France (12e). - Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 48 Subvention au Comité français Pierre de Coubertin (13e). - Montant : 1.500 euros.

2010 DJS 49 Subvention à l'Association sportive et culturelle Paris Latino (15e). - Montant : 5.000 euros.

2010 DJS 53 Subvention à l'association Les Castors de Paris (5e). - Montant : 650 euros.

2010 DJS 54 Subvention à l'association Les Trailers de Paris Ile-de-France (92130 Issy-les-moulineaux) (Hauts-de-Seine). - Montant : 2.000 euros.

2010 DJS 57 Subventions à neuf associations parisiennes. - Montant total : 16.700 euros.

2010 DJS 58 Subventions à dix associations parisiennes. - Montant total : 32.400 euros.

2010 DJS 60 Subventions à dix sept associations parisiennes. Montant total : 20.000 euros.

2010 DJS 64 Subventions à trois associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements. Montant total : 31.700 euros.

2010 DJS 68 Subventions à cinq organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives. Montant total : 13.000 euros.

2010 DJS 70 Subventions à deux organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives. - Montant total : 27.000 euros.

2010 DJS 94 Subventions à onze associations du 11e arrondissement. - Montant total : 15.600 euros.

2010 DJS 95 Subventions à seize associations du 12e arrondissement. Montant total : 24.000 euros.

2010 DJS 99 Subventions à sept associations du 17e arrondissement. Montant total : 7.800 euros.

2010 DJS 101 Subventions à treize associations du 19e arrondissement. - Montant total : 21.330 euros.

2010 DJS 103 Signature d'une convention avec Roc 14 (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010 DJS 104 Signature d'une convention avec l'association Sporting Club Nord Parisien (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2010 DJS 105 Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Roller Skating de Paris CDRS 75 (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 13.000 euros.

2010 DJS 106 Signature d'une convention avec Paris Amicale Camou (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.000 euros.

2010 DJS 108 Signature d'une convention avec le Comité de Paris de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010 DJS 110 Signature d'une convention avec Paris Profession Sport et Jeunesse (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

2010 DJS 111 Signature d'une convention avec En Avant de Paris (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 16.800 euros.

2010 DJS 112 Signature d'une convention avec le Sporting Club Universitaire de France (17e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 36.000 euros.

2010 DJS 113 Signature d'une convention avec le Cercle Féminin de Paris (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 9.200 euros.

2010 DJS 115 Signature d'une convention avec le Club Athlétique de Paris (14e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 100.000 euros.

2010 DJS 117 Signature d'une convention avec Roller Squad Institut (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2010 DJS 120 Signature d'une convention avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 26.000 euros.

2010 DJS 121 Signature d'une convention avec l'Association Sportive du Bon Conseil (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2010 DJS 126 Signature d'une convention avec l'Espérance de Reuilly (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 18.000 euros.

2010 DJS 127 Signature d'une convention avec l'Union Sportive Olympiades Massif Central (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2010 DJS 140 Signature d'une convention avec Nicolaïte de Chaillot (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 22.000 euros.

2010 DJS 142 Signature d'une convention avec l'association Championnet Sports (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 90.000 euros.

2010 DJS 144 Signature d'une convention avec l'Espérance Sportive Parisienne (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 61.500 euros.

2010 DJS 147 Signature d'une convention avec le Club Sportif Paris 19e pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2010 DJS 148 Signature d'une convention avec l'Amicale Manin Sport Paris-Est (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 13.000 euros.

2010 DJS 149 Signature d'une convention avec l'association FC Solitaires Paris Est (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 26.000 euros.

2010 DJS 151 Signature d'une convention avec Coopyr Sportif (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 9.200 euros.

2010 DJS 152 Signature d'une convention avec Ménéilmontant Patro Sports (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 11.000 euros.

2010 DJS 154 Signature d'une convention avec l'association Paris Beach Volley (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.000 euros.

2010 DJS 193 Signature d'une convention avec la Fédération Française de Handball pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation de la 23e édition du Tournoi International de Handball Paris Ile de France les 16 et 17 janvier 2010 au P.O.P.B. Montant : 30.000 euros.

2010 DJS 197 Signature d'une convention avec la Fédération Française de Judo pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de la 36e édition du Tournoi Paris Ile-de-France Grand Chelem les 6 et 7 février 2010. Montant : 50.000 euros.

2010 DJS 211 Signature de conventions avec 15 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

2010 DJS 229 Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Savate Boxe Française de Paris pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation des championnats du Monde de Savate les 24 et 25 septembre 2010. Montant : 25.000 euros.

2010 DJS 231 Subvention à la Fédération Française de Gymnastique pour l'organisation de l'édition 2010 des Internationaux de France de Gymnastique les 10 et 11 avril 2010 au P. O. P. B. Montant : 15.000 euros.

2010 DJS 253 Subvention à la Ligue Ile-de-France Baseball Softball et Cricket. Montant : 1.000 euros.

2010 DJS 254 Subvention à l'association Nightfox (10e). - Montant : 700 euros.

2010 DJS 288 Signature d'une convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'attribution d'une subvention à l'occasion de l'organisation des championnats de France Elite en salle. Montant : 50.000 euros.

2010 DJS 301 Subvention à la Société Athlétique Montmartroise (18e). - Montant : 18.000 euros.

2010 DJS 335 Autorisation à M. le Maire de Paris d'attribuer des autorisations d'occupation temporaire du domaine public du centre sportif Jean-Bouin à la Fédération Française de Tennis et à Mme Framboise Holtz.

2010 DPA 25 Approbation du principe d'indemnisation de M. Philippe LANKRY pour les préjudices subis lors de la construction du centre sportif sis 1, cité Traêger (18e).

2010 DPA 66 Avenant au marché de travaux relatif à la construction du complexe sportif Alfred Nackache (20e) comprenant une piscine, trois salles de sport et un centre de remise en forme.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2010 DJS 59 Subventions à dix-sept associations parisiennes. Montant total : 26.350 euros.

2010 DJS 65 Subventions à deux associations handisports dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements. Montant total : 12.300 euros.

2010 DJS 109 Signature d'une convention avec le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (7e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2010 DJS 116 Signature d'une convention avec CAP SAAA (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2010 DJS 196 Signature d'une convention avec la Fédération Française Handisport pour l'attribution d'une subvention. Montant : 122.730 euros.

2010 DJS 227 Signature d'une convention avec la Fédération Française Handisport pour l'attribution d'une subvention à l'occasion des Rencontres Handisport les 10 et 11 septembre 2010. Montant : 31.000 euros.

2010 DPA 44 Approbation du principe de réhabilitation de la piscine Georges Hermant, 6-10 rue David d'Angers (19e), et des modalités de passation du marché de prestation intellectuelle (maîtrise d'oeuvre hors loi MOP).

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2010 DF 49 Communication sur le Crédit Municipal de Paris - Décisions modificatives 2009 et budget primitif 2010.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2010 DAJ 12 Communication de la liste des marchés attribués du 16 février 2010 au 12 avril 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mmes Sandrine CHARNOZ, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. David ASSOULINE, Mmes Marie-Annick BARTHE, Yamina BENGUIGUI, Mme Dominique BERTINOTTI, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mmes Seybah DAGOMA, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Marie-Laure HAREL, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Christine LAGARDE, Katia LOPEZ, Françoise de PANAFIEU, Firmine RICHARD, MM. Christian SAUTTER, Philippe TORRETON, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Liste des membres présents en Commission.**1ère Commission**

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Mmes Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS, MM. Sylvain GAREL, Jacques BRAVO, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Yves POZZO di BORGIO et Daniel VAILLANT.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Maité ERRECART, Martine NAMY-CAULIER et M. Jean-Louis MISSIKA.

3e Commission

M. Denis BAUPIN, Mme Marie-Chantal BACH et M. Christophe NAJDOVSKI.

Excusés : M. Claude DARGENT, Mmes Laurence DOUVIN, Edith CUIGNACHE-GALLOIS et M. Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

MM. Daniel MARCOVITCH, Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT et Claude-Annick TISSOT.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, MM. Gilles ALAYRAC, Georges SARRE, Mmes Gisèle STIEVENARD et Geneviève BERTRAND.

Excusé : M. Hamou BOUAKKAZ.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Geneviève BERTRAND, Pascale BOISTARD, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Fatima LALEM et M. Jean-Marie LE GUEN.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Hervé BENESSIANO, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY et Richard STEIN.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Roxane DECORTE, Laurence DREYFUSS, MM. Christophe GIRARD, Alain LHOSTIS, Mmes Géraldine POIRAUT-GAUVIN et Geneviève BERTRAND.

Excusés : Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT et François VAUGLIN.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Pierre AIDENBAUM, Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, M. Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO, Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusé : M. Pierre SCHAPIRA.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2010-19 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la multiplication des chantiers de voirie et les conséquences sur la circulation parisienne.

Libellé de la question :

"Depuis quelques semaines, le nombre des chantiers sur voirie s'est multiplié - Porte d'Orléans, prolongement du T3, Place de Clichy, Tunnel des Tuileries, A6, avenue de l'Opéra - etc.

Aussi, Laurence Douvin, Conseiller de Paris, et les élus du groupe U.M.P.P.A. interrogent M. le Maire de Paris sur la planification des chantiers parisiens, à court et long terme, et voudraient savoir si des solutions de report de trafic ont été étudiées ? Si oui lesquelles ? Et comment sont-elles susceptibles d'être connues ? Ainsi que celui des panneaux indiquant les travaux et conseillant de contourner la zone. Mais, devant la multiplicité des chantiers, le contournement n'est plus possible. Les embouteillages se multiplient et la fluidité n'est plus assurée. Les conséquences se font sentir pour les Parisiens comme les Franciliens."

Réponse non parvenue.

QE 2010-20 Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le nombre de logements acquis pour chaque année, depuis la précédente mandature, pour la Ville de Paris et pour le 14e arrondissement.

Libellé de la question :

"La Municipalité a fait du logement une priorité de son action, ambition tout à fait indispensable compte tenu du manque net de logements à Paris et des grandes difficultés à se loger rencontrées par un nombre croissant de Parisiens, pas seulement les plus modestes.

Pour augmenter le nombre de logements sociaux, la majorité municipale a notamment mis en place une politique d'acquisition d'immeubles du domaine privé, entiers et occupés, sans aucune considération de la situation matérielle des locataires, ce qui est tout à fait contestable :

- non seulement les locataires actuels, qui n'ont rien demandé à personne, se retrouvent du jour au lendemain occupants de logements sociaux, alors qu'ils ne relèvent pas nécessairement de la nouvelle catégorie assignée à leur logement (PLS...) ;

- mais encore les appartements concernés ne peuvent-ils pour certains être effectivement attribués à des locataires visés par cette même catégorie qu'au terme du bail des occupants actuels, soit dans plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années.

L'efficacité de la dépense publique, et à travers elle la pertinence et la lisibilité de votre action, me semblent particulièrement sujets à caution. Cela me paraît grave, tout particulièrement sur un sujet aussi sensible pour les Parisiens que le logement.

Pour la bonne information de l'ensemble des représentants des Parisiennes et des Parisiens, je voudrais connaître, pour chaque année depuis le début de la précédente mandature, pour la Ville de Paris et pour le 14e arrondissement :

- le nombre de logements acquis, classés dans l'une des catégories de logements sociaux au moment de l'acquisition (et le nombre de passages d'une catégorie à l'autre le cas échéant) ;

- le nombre de logements acquis, issus du domaine privé et classés dans l'une des catégories de logements sociaux à la suite de ladite acquisition ;

- et, parmi l'ensemble de ces logements acquis, le nombre de logements occupés et le nombre de logements libres au moment de l'acquisition ;

- le coût total des opérations d'acquisition."

Réponse non parvenue.

QE 2010-21 Question de Mmes Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, Martine NAMY-CAULIER, M. Michel DUMONT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au démontage de la construction illégale sur le Champ de Mars appelée "Mur pour la Paix".

Libellé de la question :

"Par un courrier daté du 7 janvier 2010, Mme le Maire du 7e arrondissement a écrit à M. le Maire de Paris, afin de lui signaler la présence d'un édifice installé en toute illégalité sur le Champ de Mars depuis l'an 2000, et dénommé "Le Mur pour la Paix".

Ce courrier alertait le Maire de Paris sur l'état de dégradation avancé de cette construction, et sur la nécessité urgente d'une action de sa part pour faire procéder à son démontage.

Depuis, la dégradation de cette structure s'est poursuivie, un panneau de verre s'étant cassé en date du 21 avril 2010, comme en atteste la photo prise peu après.

Aucune réponse n'a été apportée ni à ce courrier, ni à la question écrite au Conseil de Paris de février 2010, référencée QE 2010-12.

Aussi, Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, Michel DUMONT, Martine NAMY-CAULIER et les élus du Groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris :

- quelles ont été les démarches accomplies par le Maire de Paris pour faire respecter le Droit sur le site du Champ de Mars, dont il est responsable, en ce qui concerne la présence de cette construction ;

- à quelle date une réponse sera apportée au courrier cité, et à la question QE 2010-12 ;

- pour quelles raisons la réunion promise sur ce sujet, dans le cadre du "Groupe de réflexion sur l'évolution du site du Champ de Mars", n'a jamais été organisée ;

- quelles sont les conséquences encourues par la Ville de Paris en cas d'accident d'un agent de la Ville, d'un passant ou d'un enfant sur cette structure."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe "Les Verts".

QE 2010-18 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris concernant le budget des différentes initiatives entreprises en 2009-2010 dans le cadre de la "Délégation - Correspondant Défense".

Libellé de la question :

"Le 15 avril dernier une cérémonie s'est tenue à l'Hôtel de Ville pour remettre la médaille de la Ville de Paris à quatre officiers et sous-officiers de l'Armée de l'Air.

Auparavant, en février dernier, un fascicule d'information de l'armée de terre intitulé "De Paris à Kaboul" a été adressé à l'ensemble des Correspondants-Défense des 20 arrondissements parisiens, ainsi qu'à l'ensemble des adjoints au Maire de Paris.

Le groupe des éluEs "Verts" n'ignore pas l'obligation légale pour chaque commune d'élire parmi ses conseillers un correspondant-défense.

Cependant, dans une période où les finances de la Ville de Paris sont contraintes et exigent de chacun des efforts d'économie, les éluEs "Verts" s'interrogent sur les motifs et surtout le coût de ces initiatives.

Aussi, Danielle Fournier, Sylvain Garel et les éluEs du groupe "Les Verts" souhaiteraient que leurs soient communiqué le budget des différentes initiatives entreprises en 2009 et 2010 dans le cadre de la Délégation - Correspondant-Défense."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
7e	6e	01	17 G	Exécutif		CG	V	SG 3 G	AP-HP	LE GUEN	Adopté	10/05/2010
6e	6e	02	18 G	CI	BERTRAND, POZZO DI BORGIO, BRUNO	CG	V	SG 3 G	Renforcement de l'offre de soins de proximité par les dispensaires et les services hospitaliers	LE GUEN	Adopté	10/05/2010
6e	6e	03		Verts	DUBARRY	CG	A	DASES 237-G	Amendement technique portant sur la modification de 3 articles	DUBARRY	Adopté	10/05/2010
6e	6e	04	19 G	PS-RGA Verts PCF-PG	GAREL, ARROUZE, CARDON THIBAUT	CG	Vnr	-	Devenir des Etablissements de Service et d'Aide par le Travail parisiens	DUBARRY	Adopté	10/05/2010
6e	6e	05	20 G	CI	CUIGNACHE-GALLOIS, BRUNO	CG	Vnr	-	Mise en conformité des établissements d'enseignement ou lieux publics aux normes des personnes handicapées	DUBARRY	Adopté (amendé oralement)	10/05/2010
7e	6e	06		CI	ASMANI	CG	Vnr	-	Création de classes expérimentales dispensant aux enfants une information sur les délits sexuels	EL KHOMRI	Rejeté	10/05/2010
7e	6e	07	21 G	PCF-PG	BECKER, BOUTAULT	CG	Vnr	-	Samu social	TROSTIANSKY	Adopté (amendé)	10/05/2010
7e	6e	08	22 G	PCF-PG	BIDARD, BECKER	CG	Vnr	-	Palais de la Femme	TROSTIANSKY	Adopté	10/05/2010
8e	6e	09		Verts	DUTREY, NAJDOVSKI	CG	Vnr	-	Expulsion d'une famille "DALO"	TROSTIANSKY	Rejeté	10/05/2010
Séance	6e	9 BIS	23 G	Exécutif		CG	Vnr	-	Relogement des familles reconnues prioritaires selon la loi "DALO"	TROSTIANSKY	Adopté	10/05/2010
8e	7e	10	24 G	PCF-PG	CORBIERE, BROSSAT	CG	Vnr	-	Nom du collège Vincent d'Indy (12e)	BROSSEL	Adopté	10/05/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
7e	7e	01	82	PCF-PG	BECKER	CM	V	DASCO 4 - DASCO 1 G	Harmonisation des tarifs de la restauration scolaire et soutien de la ville aux caisses des écoles	BROSSEL	Adopté	11/05/2010
7e	7e	02		Verts	BOUTAULT	CM	V	DASCO 4	Equilibre des subventions versées aux caisses des écoles pour développer le bio dans la restauration scolaire	BROSSEL	Retiré	11/05/2010
Séance	7e	02 BIS	83	Exécutif		CM	V	DASCO 4	Equilibre des subventions versées aux caisses des écoles pour développer le bio dans la restauration scolaire	BROSSEL	Adopté	11/05/2010
8e	8e	03		Verts	CONTASSOT	CM	Vnr	-	Eventuelle démolition du buffet de la gare d'Austerlitz	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010
8e	8e	04		Verts	CONTASSOT	CM	Vnr	-	Aménagement du quartier Masséna Bruneau	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010
8e	8e	05		UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Protection du parc de l'hôpital Sainte-Péline	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010
8e	8e	06		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Devenir du site du 23, rue de Vienne (8e)	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010
8e	8e	07		UMPPA	LAMOUR, GOLLON, DE CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr	-	Réaménagement du secteur Castagnary (15e)	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010
1ère	8e	08		Verts	NAJDOVSKI	CM	A	DU 37-	Création d'un comité permanent de concertation sur le secteur Bercy-Charenton (12e)	HIDALGO	Retiré	10/05/2010
Séance	8e	08 BIS	84	Exécutif		CM	V	DU 37-	Création d'un comité permanent de concertation sur le secteur Bercy-Charenton (12e)	HIDALGO	Adopté	10/05/2010
1ère	8e	09		CI	CUIGNACHE-GALLOIS, DUBUS	CM	Vnr	-	Projet d'aménagement des voies sur berges	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010
1ère	8e	10		CI	CUIGNACHE-GALLOIS, DUBUS	CM	Vnr	-	Plan commun de circulation au sein de Paris Métropole conditionnant le projet de réaménagement des voies sur berges	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010
3e	8e	11	85	UMPPA	JF LAMOUR L DOUVIN	CM	Vnr	-	Projet d'aménagement des voies sur berges : communication d'éléments sur le trafic, les transports	HIDALGO	Adopté	10/05/2010
3e	8e	12		UMPPA	JF LAMOUR L DOUVIN	CM	Vnr	-	Projet d'aménagement des voies sur berges : demande d'études (véhicules, pollutions)	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
3e	8e	13		UMPPA	JF LAMOUR L DOUVIN	CM	Vnr	-	Projet d'aménagement des voies sur berges / saisine des conseils de quartier	HIDALGO	Rejeté	10/05/2010
8e	8e	14	86	Verts	GAREL	CM	Vnr	-	Rachat par la Ville du 17, place Saint-Pierre (18e)	MANO	Adopté	10/05/2010
8e	8e	15	87	CI	DUBUS, BRUNO	CM	Vnr	-	Bilan de l'opération "Louez soldat et sans risque"	MANO	Adopté	10/05/2010
1ère	9e	16		PS-RGA	GOLDGRAB, BROS, ALAYRAC	CM	A	DAC 281	Modification de la convention	GIRARD	Retiré	10/05/2010
9e	9e	17	88	Exécutif		CM	Vnr	-	Attribution de nom de Youssef Chahine à la grande salle de cinéma Le Louxor	GIRARD	Adopté	10/05/2010
9e	9e	18	89	PS-RGA	CALANDRA, BARGETON	CM	Vnr	-	Défense du théâtre de l'Est parisien	GIRARD	Adopté	10/05/2010
9e	9e	19	90	PCF-PG	MANSAT, BROSSAT	CM	Vnr	-	Défense du théâtre de l'Est parisien	GIRARD	Adopté	10/05/2010
8e	9e	20		Verts	DUTREY	CM	Vnr	-	Relèvement de la Coorination des Intermittents et précaires d'Ile-de-France - Libération des locaux du 14, quai de Charente	GIRARD	Rejeté	10/05/2010
9e	9e	21		Verts	FOURNIER	CM	Vnr	-	Devenir du Cent Quatre	GIRARD	Rejeté	10/05/2010
1ère	9e	22		CI	CAVADA	CM	Vnr	-	Procédure de nomination de la nouvelle direction du CentQuatre	GIRARD	Rejeté	10/05/2010
9e	9e	23		UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Rénovation de la fontaine de la place Victor Hugo (16e)	POURTAUD	Rejeté	10/05/2010
9e	9e	24	91	PS-RGA	CALANDRA, BARGETON	CM	Vnr	-	Apposition d'une plaque en mémoire des Juifs rafliés et regroupés à la Bellevilloise (20e)	VIEU CHARIER	Adopté	10/05/2010
1ère	9e	25		PCF-PG	SIMONNET, BROSSAT	CM	Vnr	-	Solidarité avec le peuple grec victime des banques	SCHAPIRA	Rejeté	10/05/2010
1ère	9e	26		Non inscrit	SARRE	CM	Vnr	-	Solidarité de Paris envers le peuple grec	SCHAPIRA	Retiré (non présenté)	10/05/2010
9e	9e	27		Verts	BAUPIN, BAUTAULT, GAREL	CM	Vnr	-	vœu en faveur du désarmement nucléaire	SCHAPIRA	Rejeté	10/05/2010
Séance	9e	27 BIS		Exécutif		CM	A	SGRI 37		SCHAPIRA	Adopté	10/05/2010
2e	2e	28		PS-RGA	VAILLANT, BOUYGUES	CM	A	DDEES 37	Redéfinition de l' "ensemble commercial La Chapelle Torcy" (18e)	COHEN-SOLAL	Adopté	11/05/2010
2e	2e	29	92	PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CM	Vnr	-	Maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements parisiens	ERRECART	Adopté	11/05/2010
5e	2e	30	93	Verts	J BOUTAULT	CM	Vnr	-	Maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements parisiens	ERRECART	Adopté	11/05/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	2e	31		UMPPA	POIRALT-GAUVIN, ALPHAND, BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Moyens donnés aux groupes politiques du Conseil de Paris et aux membres de l'Exécutif municipal.	ERRE CART	Rejeté	11/05/2010
1ère	2e	32		UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Retransmission des séances du Conseil du 16e arrondissement.	ERRE CART	Rejeté	11/05/2010
1ère	2e	33		CI	SAINT-ETIENNE	CM	Vnr	-	Maintien d'une vie étudiante dans le quartier de la Sorbonne	MISSIKA	Retiré	11/05/2010
Séance	2e	33 BIS	94	Exécutif		CM	Vnr		devenir de la Sorbonne	MISSIKA	Adopté	11/05/2010
2e	2e	34	95	PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	-	Soutien aux salariés de Surcouf	SAUTTER	Adopté	11/05/2010
1ère	3e	35	96	UMPPA	GOASGUEN	CM	V	DVD 79	Affectation des places de stationnement du parking porte d'Auteuil	LEPETIT	Adopté	11/05/2010
3e	3e	36		Verts	S CAREL D FOURNIER	CM	Vnr	-	Installation d'écrans publicitaires ACL dans les réseaux de transports franciliens	LEPETIT	Retiré	11/05/2010
1ère	3e	37		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Publicité interactive dans le métro	LEPETIT	Retiré	11/05/2010
Séance	3e	37 BIS	97	Exécutif		CM	Vnr		Ecrans publicitaires avec capteurs dans le métro parisien	LEPETIT	Adopté	11/05/2010
3e	3e	38	98	Verts	C NAUDOYSKI	CM	Vnr	-	Voies vertes du bois de Vincennes	LEPETIT	Adopté	11/05/2010
3e	3e	39		CI	E CUGNACHE GALLOIS J DUBUS	CM	Vnr	-	Réfection des chaussées après l'hiver	LEPETIT	Retiré	11/05/2010
1ère	3e	40		CI	CUGNACHE-GALLOIS, SAINT-ETIENNE	CM	Vnr	-	Conditions de sécurité de circulation boulevard Saint-Marcel	LEPETIT	Rejeté	11/05/2010
1ère	3e	41		UMPPA	BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Périmètre d'intervention aux abords de la station de métro Barbès Rochechouart	LEPETIT	Retiré	11/05/2010
3e	3e	42		UMPPA	B KUSTER H BENNESSIANO T COUDERT	CM	Vnr	-	Présentation par la ville du projet de requalification de l'avenue de Clichy	LEPETIT	Rejeté	11/05/2010
3e	3e	43		UMPPA CI	B KUSTER J DUBUS	CM	Vnr	-	Aménagements de voirie de l'avenue de la Porte de Clichy	LEPETIT	Rejeté	11/05/2010
3e	3e	44		UMPPA CI	B KUSTER J DUBUS	CM	Vnr	-	Aménagements de voirie de l'avenue de Saint Ouen	LEPETIT	Rejeté	11/05/2010
3e	3e	45		UMPPA	B KUSTER H BENNESSIANO L DOUVIN	CM	Vnr	-	mise en oeuvre de contre sens cyclables dans le 17e	LEPETIT	Rejeté	11/05/2010
5e	3e	46	99	UMPPA	JF LAHOUR P GOUJON H WACE DE LEPINAY	CM	Vnr	-	mise en place d'un dispositif de contrôle aux votes d'accès de l'îlot Maillot/Maignan/Leclanché	LEPETIT	Adopté	11/05/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1 ^{ère}	3 ^e	47	100	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Régulation du trafic lors de chantiers d'envergure	LEPETIT	Adopté	11/05/2010
4 ^e	4 ^e	48		Exécutif		CM	A	DEVE 47	Amendement technique	BAUPIN	Adopté	11/05/2010
4 ^e	4 ^e	49		Verts	S GAREL	CM	Vnr	-	Réunion du règlement intérieur	DAGNAUD	Retiré	11/05/2010
Séance	4 ^e	49 BIS	101	Exécutif		CM	Vnr		Actualisation du règlement intérieur	DAGNAUD	Adopté	11/05/2010
4 ^e	4 ^e	50		Exécutif		CM	A	DEVE 4	Amendement technique	GIBOUDEAUX	Adopté	11/05/2010
4 ^e	4 ^e	51		UMPPA	JF LAMOUR P GOUJON C DE CLERMONT TONNERRE	CM	A	DEVE 4	avis des maîtres et indication du montant des amendés	GIBOUDEAUX	Rejeté	11/05/2010
4 ^e	4 ^e	52		UMPPA CI	JF LAMOUR P GOUJON C DE CLERMONT TONNERRE	CM	Vnr	-	espace vert situé 135 rue de la convention/155 rue de la Croix Nivert	GIBOUDEAUX	Retiré	11/05/2010
4 ^e	4 ^e	53	102	CI	F GASNIER	CM	Vnr	-	Plan de prévention de la crue centenaire	LE STRAT	Adopté	11/05/2010
1 ^{ère}	4 ^e	54		UMPPA	POZZO DI BORGIO, GASNIER	CM	Vnr	-	Financement et réalisation du projet de la Bassée	LE STRAT	Rejeté	11/05/2010
6 ^e	5 ^e	55	103	PCF-PG	SIMMONNET	CM	Vnr	-	Remise en cause des libertés associatives	BOUAKKAZ	Adopté (amendé oralement)	11/05/2010
5 ^e	5 ^e	56	104	PS-RGA	L GOLDRAB MP DE LA GONTRIE P KILUGHAN	CM	Vnr	-	locaux de garde à vue à Paris	SARRE	Adopté	11/05/2010
5 ^e	5 ^e	57		CI	J DUBUS Y POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Création d'une nouvelle dénomination au sein de la DPP	SARRE	Retiré	11/05/2010
5 ^e	5 ^e	58		PS-RGA	G ALAYRAC JB BROS	CM	Vnr	-	apéro géant organisé sur le Champs de Mars via le réseau Facebook le 23 mai	SARRE	Retiré	11/05/2010
5 ^e	5 ^e	59		CI	Y POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Interdiction des apéritifs géants sur le Champs de Mars	SARRE	Retiré	11/05/2010
6 ^e	6 ^e	60	105	PS-RGA	LEVY	CM	Vnr	-	Soutien aux travailleurs sans papier en grève	BOISTARD	Adopté	11/05/2010
5 ^e	6 ^e	61	106	Verts	V DUBARRY	CM	Vnr	-	situation des jeunes majeurs parisiens sans papiers	BOISTARD	Adopté	11/05/2010
2 ^e	6 ^e	62	107	PCF-PG	SIMMONNET	CM	Vnr	-	Mesures de solidarité en faveur du mouvement de grève des travailleurs et travailleuses sans papiers	BOISTARD	Adopté (amendé oralement)	11/05/2010
6 ^e	6 ^e	63	108	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Violences subies par les femmes isolées de Hassi-Messoud en Algérie	LALEM	Adopté	11/05/2010

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
7e	7e	64	109	PS-RGA	CALANDRA, DASPET	CM	Vnr		Ouverture d'une annexe au futur "Espace jeunes" rue Piat. (20e)	JULLIARD	Adopté	11/05/2010
7e	7e	65		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	relatif au service public d'accueil de la Petite enfance	NAJDOVSKI	Rejeté	11/05/2010
7e	7e	66		PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Demande d'arrêt de gestion de la halte-garderie Giono gérée par l'entreprise People and Baby	NAJDOVSKI	Retiré	11/05/2010
Séance	7e	66 BIS	110	Exécutif		CM	Vnr		relatif au service public d'accueil de la Petite enfance	NAJDOVSKI	Adopté	11/05/2010
7e	7e	67	111	UMP/PA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Etude pour l'aménagement d'une crèche collective 46-50 rue de la Pompe (16e)	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	11/05/2010
7e	7e	68		Exécutif	VUILLERMOZ	CM	A	DJS 102	Modification des articles 5 et 17	VUILLERMOZ	Adopté	11/05/2010
7e	7e	69		PS-RGA	BRAVO, VERON	CM	A	DJS 123	Modification de l'article 1	VUILLERMOZ	Adopté	11/05/2010
9e	7e	70	112	CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Jean Boiteux à une piscine parisienne	VUILLERMOZ	Adopté	11/05/2010
5e	7e	71		UMP/PA	B KUSTER H BENESSIANO	CM	Vnr	-	Conditions d'ouverture de la piscine B Lafay	VUILLERMOZ	Rejeté	11/05/2010
7e	7e	72		UMP/PA	KUSTER, DE PANAFIEU, BENESSIANO	CM	Vnr	-	Expérimentation d'un système de comptage électronique des usagers des équipements sportifs du 17e arrondissement	VUILLERMOZ	Rejeté	11/05/2010
7e	7e	73		UMP/PA	LAMOUR, GOJJON, POIRAULT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Interdiction des jeux de ballon aux abords du Jardin Nicole de Hauteclocque et implantation d'un terrain de jeux multisports boulevard de Grenelle	VUILLERMOZ	Rejeté	11/05/2010

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques

N° DOSSIER	PCF-PG		VERTS		PS-RGA		CI(1)		UMPPA(2)		UNANIMITE
	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
CONSEIL MUNICIPAL											
<i>7ème commission</i>											
V1							X			X	
V2 bis							X			X	
DASCO 4							X			X	
<i>8ème commission</i>											
DU 61											X
V3		X				X		X			
V4		X				X					
V5		X				X		X			
V6		X				X					
V7(1)(2)		X				X					
DU 37											X
V8 bis											X
V9(1)(2)		X				X				X	
V10(1)(2)		X				X				X	

(1) CI : POUR

(2) UMPPA : POUR

N° DOSSIER	PCF-PG		VERTS		PS-RGA		CI(1)		UMPPA(2)		UNANIMITE
	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
V11								X			
V12	X		X		X			NPPAV			
V13	X		X		X			X			
DLH 54											X
DU 78											X
V14											X
V15											X
9ème commission											
DAC 281											
V17											
V18											X
V19											X
V20										X	
V21					X						
V22					X						

(1) CI : POUR
(2) UMPPA : POUR

N° DOSSIER	PCF-PG		VERTS		PS-RGA		CI(1)		UMPPA(2)		UNANIMITE
	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
V23	X		X			X					
V24											
V25	X		X			X		X		X	
V27											
A27 bis											
1ère commission											
DF 37			X				X			X	
DDEES 36							X		X		
DDEES 37											X
A28											X
V29									NPPAV		
V30									NPPAV		
V31	X		X			X					
V32	X		X			X					
2ème commission											
V33 bis											X
V34											

(1) CI : POUR

(2) UMPPA : POUR

N° DOSSIER	PCF-PG		VERTS		PS-RGA		CI(1)		UMPPA(2)		UNANIMITE
	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
DVD 79											X
V35											X
DVD 32											X
DVD 132											X
V37 bis										X	
V38										X	
V40	X		X			X					
V42	X		X			X					
V43	X		X			X					
V44	X					X					
V45	X		X			X					
V46											
V47											

3ème commission

(1) CI : POUR
 (2) UMPPA : POUR

N° DOSSIER	PCF-PG		VERTS		PS-IRGA		CI(1)		UMPPA(2)		UNANIMITE
	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
4ème commission											
DEVE 47											X
A48											X
DPE 49											X
V49 bis											X
A50											
A51	X		X								
DEVE 4											X
DEVE 48											X
DPE 29											
V53											X
V54	X		X								
5ème commission											
V55										X	
V56										X	

(1) CI : POUR

(2) UMPPA : POUR

N° DOSSIER	PCF-PG		VERTS		PS-RGA		CI(1)		UMPPA(2)		UNANIMITE
	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
V60											
V61											
V62											
V63											
6ème commission											
7ème commission											
DASCO 59											X
V64											X
V65						X				X	
V66 bis										X	
V67											X
A68											X
A69											X
V70											X
V71	X			X							
V72	X			X							
V73	X			X							

(1) CI : POUR
 (2) UMPPA : POUR

N° DOSSIER	PCF-PG		VERTS		PS-RGA		CI(1)		UMPPA(2)		UNANIMITE
	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
CONSEIL GENERAL											
<i>6ème commission</i>											
V1G								X			X
V2G											
<i>2ème commission</i>											
DDEES 28G											X
<i>6ème commission</i>											
DASES 144G											X
DASES 237G											
A3G										X	
V4G									X		
V5G Amendé											X
V6G	X		X		X						
DFPE 35G											X
DASES 165G											X
DASES 168G											
DASES 305G											X
V7G Amendé									X		
V8G											X
V9G	X				X			X		X	
V9G bis								X		X	
<i>7ème commission</i>											
V10G								X		X	
<i>8ème commission</i>											
DLH 3G											X

(1) CI : POUR
(2) UMPPA / POUR

Sommaire

Ouverture de la séance.	373	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au réaménagement du secteur Castagnary.	392
Condoléances.	373	2010, DU 37 - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre urbaine en vue de l'aménagement du secteur "Bercy Charenton" (12e).	394
Souhaits de bienvenue.	373	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'organisation d'une votation citoyenne dans les communes d'Ile-de-France sur le projet d'aménagement des voies sur berges.	399
Adoption de comptes rendus.	373	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un plan commun de circulation au sein de "Paris Métropole" conditionnant l'engagement dans un projet de réaménagement des voies sur berges.	401
Suspension et reprise de la séance.	373	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement des voies sur berges.	402
2010, DU 61 - Protocole d'échange foncier entre la Ville de Paris et Neximmo 51 portant d'une part sur l'ensemble immobilier municipal situé 19 à 23 rue de Vienne - 38-46 rue du Rocher - 45 rue de Rome (8e) et d'autre part sur l'immeuble à construire T8 au niveau du 115-121 avenue de France (13e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P. relatif au devenir du site du 23, rue de Vienne dans le 8e arrondissement.	373	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement des voies sur berges : évaluation par un bureau d'études.	403
2010, SG 110 - Délégation au Maire en matière de marchés publics pour l'opération de réaménagement du quartier des Halles.	375	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement des voies sur berges : conseils de quartiers.	404
Dépôt de questions d'actualité.	378	2010, DLH 54 - Garantie de la Ville de Paris au prêt réhabilitation souscrit par "Paris Habitat OPH" pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de 613 logements du groupe immobilier "les quatre frères Peignot" situés 13-15, 8-16, 20-24, et 17-21 rue des Quatre Frères Peignot (15e).	404
Suspension et reprise de la séance.	378	2010, DU 78 - Réalisation par la SIEMP d'une opération mixte comprenant une crèche et 14 logements sociaux située 14 à 20 impasse Truillot (11e).	406
Examen des questions d'actualité.	378	Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au rachat, par la Ville de Paris, de l'immeuble du 17 place Saint-Pierre. ...	407
I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux conditions de stationnement à Paris.	378	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au bilan de l'opération "Louez solidaire et sans risque". ...	408
II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au "104" face à son avenir.	380	2010, DAC 281 - Signature de conventions avec l'Institut des Cultures d'Islam pour l'attribution de subventions (18e). - Montant total : 696.000 euros.	408
III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la suppression des allocations familiales en cas d'absence scolaire.	382	2010, DAC 86 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e). - Montant : 5.350.000 euros.	413
IV - Question d'actualité déposée par le groupe "Les Verts" relative au projet de réaménagement des voies sur berges de la Seine.	383	2010, DAC 125 - Interventions artistiques T3. - Signature du marché de production déléguée pour la réalisation des oeuvres du tramway T3.	414
V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au développement des pratiques de ventes improvisées autour du marché aux puces de Montreuil. ...	385	2010, DICOM 2 - Approbation du principe et des modalités d'attribution du marché relatif au spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2010 de la Ville de Paris. Signature du marché correspondant.	417
VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE à M. le Maire de Paris relative à la solidarité de Paris avec le peuple grec.	387		
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'éventuelle démolition du Buffet de la Gare d'Austerlitz.	389		
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement du quartier Masséna Bruneseau.	390		
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la protection du parc de l'hôpital Sainte-Périne (16e).	391		

2010, DPA 47 - Approbation du principe de restructuration partielle du bâtiment de l'ancienne chaufferie de l'hôpital Broussais situé 96 bis rue Didot (14e) en vue de la création d'un lieu de pratiques artistiques amateurs et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes de permis de démolir et de construire. 419

2010, DPA 65 - Signature de l'avenant n° 6 au marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre des travaux de transformation du site des anciennes Pompes Funèbres de Paris, 104 rue d'Aubervilliers (19e) en bâtiment à vocation culturelle. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au devenir du "104". Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la procédure de nomination de la nouvelle direction du "104". 424

2010, SG 71 - Signature d'une convention avec le cinéma Studio Galande pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros. 2010, SG 72 - Signature d'une convention avec la SARL Carlotta Cinémas (cinéma Le Nouveau Latina) (4e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros. 2010, SG 73 - Signature d'une convention avec le cinéma Accatone pour l'attribution d'une subvention.- Montant : 30.000 euros. 428

2010, SG 112 - Subvention au cinéma Le Chaplin (15e). Montant : 15.000 euros. 429

Vœu déposé par l'Exécutif proposant d'honorer la mémoire de Youssef Chahine en donnant son nom à une grande salle de cinéma "Le Louxor". 430

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la défense du Théâtre de l'Est parisien. Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au Théâtre de l'Est parisien. 431

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 14, quai de Charente. 432

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la rénovation de la fontaine de la place Victor-Hugo (16e). 433

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire des juifs rafles et regroupés à la Bellevilloise. 434

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en solidarité avec le peuple grec victime des banques. 435

Vœu déposé par M. Georges SARRE relatif à la solidarité de Paris envers le peuple grec. 436

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" pour un engagement de la Ville de Paris en faveur du désarmement nucléaire, à l'occasion de l'examen du Traité de non prolifération. 436

2010, SGRI 37 - Signature d'une convention-cadre relative à l'action internationale d'Eau de Paris. 437

Suspension et reprise de la séance. 438

2010, DASCO 4 - Tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire à Paris Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'équilibre des subventions versées aux caisses des écoles pour développer le bio dans la restauration scolaire. Vœu déposé par l'Exécutif. 438

2010, DF 37 - Bail emphytéotique administratif - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Palais Brongniart, place de la Bourse (2e). 458

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de jurys d'architecture. 464

2010, DDEEES 36 - Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de six marchés couverts alimentaires parisiens et mise en oeuvre de la procédure correspondante. 464

2010, DDEEES 37 - Approbation du principe de l'exploitation du service public de l'ensemble commercial La Chapelle Torcy (18e) dans le cadre d'une convention de gestion déléguée et mise en oeuvre de la procédure correspondante. 468

Vœux déposés par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatifs au maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements parisiens. 469

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux moyens donnés aux groupes politiques du Conseil de Paris et aux membres de l'Exécutif municipal pour exercer leur mandat au service des Parisiens. 470

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la retransmission des séances du Conseil du 16e arrondissement sur Internet. 473

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au maintien d'une vie étudiante dans le quartier de la Sorbonne. Vœu déposé par l'Exécutif relatif au devenir de la Sorbonne. 474

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en soutien aux salariés de Surcouf. 476

2010, DVD 79 - Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Porte d'Auteuil" (16e). Autorisation de lancer la consultation et d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. 477

2010, DVD 32 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert relative à la fourniture de cartes à puce "Paris Carte" et prestations annexes. Signature des marchés correspondants (2 lots identiques). 478

2010, DVD 132 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation relative à la fourniture de matériel de comptages routiers pour l'Observatoire de la Mobilité. Signature du marché correspondant. 480

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'installation d'écrans publicitaires ACL dans les réseaux de transports franciliens. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la publicité interactive dans le métro parisien. Vœu déposé par l'Exécutif.480

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif aux "voies vertes" du bois de Vincennes.482

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de jurys d'architecture (suite).482

Suspension et reprise de la séance.483

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réfection des chaussées après l'hiver.483

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité de circulation du boulevard Saint-Marcel.484

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la réappropriation de l'espace public aux abords de métro Barbès-Rochechouart.485

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la présentation par la Ville de Paris du projet de requalification de l'avenue de Clichy.485

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et M. Jérôme DUBUS relatif aux aménagements de voirie de l'avenue de la porte de Clichy.486

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER et M. Jérôme DUBUS relatif aux aménagements de voirie de l'avenue de Saint-Ouen.487

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la mise en œuvre de contresens cyclables dans le 17e arrondissement.488

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès aux voies de l'îlot Maillot-Maignen-Leclanché.489

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la régulation du trafic lors de chantiers d'envergure.490

2010, DEVE 47 - Communication relative à six arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.490

2010, DPE 49 - Lancement de marchés de services relatifs à l'insertion professionnelle d'habitants des 12e, 13e, 14e, 17e et 18e arrondissements rencontrant des difficultés pour trouver un emploi, au moyen de prestations d'appui consistant en diverses tâches de nettoyage en 5 lots séparés.491

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la présence des élus lors des Conseils de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.491

2010, DEVE 4 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris.495

2010, DEVE 48 - Signature d'un avenant à la convention du 22 juillet 2009 avec l'association "Fleurs de Bitume", gestionnaire du jardin partagé situé dans le jardin public Pierre Adrien Dalpayrat 23 rue du Cotentin (15e), mettant à sa disposition une parcelle de terrain supplémentaire.498

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'espace vert situé au sein de la résidence 135, rue de la Convention - 155, rue de la Croix Nivert.500

2010, DPE 29 - Signature du contrat de bassin pour la réouverture de la Bièvre aval 2010-2015.501

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au plan de prévention de la crue centennale à Paris.502

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au financement et à la réalisation du projet de la Bassée.503

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la remise en cause des libertés associatives.504

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux locaux de garde à vue à Paris.505

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'utilisation de l'appellation "gardes urbains" au sein de la Direction de la Prévention et de la Protection.507

Vœu déposé par MM. Gilles ALAYRAC et Jean-Bernard BROS relatif à "l'apéro" géant organisé sur le Champ de Mars le 23 mai 2010. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'interdiction des apéritifs géants sur le Champ de Mars.507

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien aux travailleurs sans-papiers en grève. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour des mesures de solidarité en faveur du mouvement de grève des travailleurs et travailleuses sans-papiers.510

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la situation des jeunes majeurs parisiens sans papiers.512

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux violences subies par les femmes isolées de Hassi-Messaoud en Algérie.513

2010, DASCO 59 - Lancement d'un marché relatif à l'organisation et à l'animation des sessions de formation BAFA et BAFD destinées aux personnels d'animation de la Ville de Paris.514

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'ouverture, rue des Rigoles (20e) d'une annexe du futur "Espace jeunes" situé rue Piat.514

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au service public d'accueil de la Petite enfance. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la halte-garderie Giono gérée par l'entreprise "People and Baby". Vœu déposé par l'Exécutif. . .515

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au projet de restructuration du 46-50, rue de la Pompe (16e).517

2010, DJS 102 - Subventions à seize associations du 20e arrondissement. - Montant total : 20.150 euros.518

2010, DJS 123 - Signature d'une convention avec le Club d'Escrime de la Tour d'Auvergne (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.518

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du nom de Jean Boiteux à une piscine parisienne.518

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux conditions d'ouverture de la piscine Bernard Lafay.519

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la mise en place d'un système de comptage automatique dans les équipements sportifs du 17e.520

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'interdiction des jeux de ballon aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque.520

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.522

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.522

Clôture de la séance.522

Votes spécifiques.522

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.523

Liste des membres présents.535

Liste des membres présents en Commission.535

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.536

I - Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2010-19 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la multiplication des chantiers de voirie et les conséquences sur la circulation parisienne.536

QE 2010-20 Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le nombre de logements acquis pour chaque année, depuis la précédente mandature, pour la Ville de Paris et pour le 14e arrondissement.536

QE 2010-21 Question de Mmes Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, Martine NAMY-CAULIER, M. Michel DUMONT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au démontage de la construction illégale sur le Champ de Mars appelée "Mur pour la Paix".536

II - Question du groupe "Les Verts". QE 2010-18 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris concernant le budget des différentes initiatives entreprises en 2009-2010 dans le cadre de la "Délégation - Correspondant Défense".537

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.538

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.544

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT